

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

CNAF CREDOC

FECONDITE ET CONDITIONS DE VIE

Sou1982-2210

1982

Fécondité et conditions de vie /
Nicole Tabard, Marie-France Valetas,
Patrick Clapier et Hélène Kleinmann.
Décembre 1982.

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

S O M M A I R E

INTRODUCTION

Contexte de l'étude, problématique et références

CHAPITRE I

INEGALITES ET DIFFERENCES ; PRESENTATION DE L'INFORMATION A TRAVERS DES
DECOUPAGES PARTICULIERS DE LA STRUCTURE SOCIALE.

I .	Profession-formation et cycle de vie	1.1
II .	Les femmes chefs de ménage	1.22
III.	Jeunes vivant seules, jeunes en ménage et jeunes mariées	1.28
IV .	Structure socio-professionnelle des ménages	1.36
V .	Typologie des ménages en fonctions de leur origine sociale	1.40
	Construction de la typologie des 2545 couples interrogés selon leur origine sociale.....	1.44

CHAPITRE II

MATERNITE, ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET SITUATIONS D'EMPLOI

I .	Statut socio-professionnel et activité	2.3
II .	Situations d'emploi et articulation des deux activités, professionnelle et domestique	2.9
	Conclusion	2.33

CHAPITRE III

RELATION ENTRE LA TAILLE DE LA FRATRIE DES CONJOINTS ET LEUR POSITION SOCIALE
PAR RAPPORT A CELLE DE LEURS PARENTS.

I .	Un aperçu de l'évolution de la taille de la fratrie selon l'âge des enquêtés	3.6
II .	Mobilité professionnelle entre générations et taille de la fratrie : un mouvement apparent associe le déclin aux grandes fratries	3.11
III.	"A origine sociale égale"... Une situation bien difficile à cerner dans les tables de mobilité	3.29
IV .	Statut des femmes par rapport à leur père et taille de leur fratrie	3.35
V .	La relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut s'observe dans tous les milieux d'origine	3.44

CHAPITRE IV

NIVEAU DE DIPLOME DES ADOLESCENTS ET DIMENSION DE LA FAMILLE

I .	Population et catégories étudiées	4.4
II .	A statut égal des parents, mais de façon différenciée selon les classes sociales, le niveau de diplôme des enfants est en raison inverse de la taille de leur fratrie	4.9
III.	La relation "Diplômes-Fratrie-Statut des parents"diffère selon les groupes sociaux, première tentative de reconnaissance de ces groupes	4.16
IV .	Dépenses d'éducation et nombre d'enfants	4.25

CHAPITRE V

FACTEURS DISCRIMINANTS DE LA FECONDITE

I .	La fécondité des familles complètes	5.4.
II .	Les couples ayant au moins 15 ans de vie commune	5.13

REFLEXIONS POUR CONCLURE

ANNEXES GENERALES

Annexe A

Présentation de l'échantillon

Annexe B

Contenu des catégories socio-professionnelles

Annexe C

Distribution selon leur catégorie socio-professionnelle des hommes et des femmes enquêtés, selon leur âge.

Annexe D

Distribution selon leur catégorie socio-professionnelle des hommes et des femmes, de leurs pères et mères, des grands-pères paternels et maternels de la femme

C.R.E.D.O.C.

Equipe "Methodologie des pratiques
économiques et sociales"

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

Tel : 584.14.20

FECONDITE ET CONDITIONS DE VIE

Nicole TABARD, Marie-France VALETAS
Patrick CLAPIER et Hélène KLEINMANN

Secrétariat : Chantal BAZOT et Annie BELLUT

Ce rapport est le compte rendu final d'une recherche réalisée pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales commencée en Juillet 1980.

Ce programme comportant la réalisation d'une enquête auprès de 3000 ménages sur laquelle s'appuient les résultats qui suivent.

Cette enquête a été réalisée sur le terrain en décembre 1980 et Janvier 1981, par le département "Grandes enquêtes" de la SOFRES, dirigé par Vivette SALVY, avec la collaboration de Martine DENIS et Jacqueline SULTAN.

Nous remercions les personnes suivantes qui ont accepté, en dépit des délais très courts que nous leur imposons, de lire et de critiquer une première version du questionnaire et nous ont apporté des conseils précieux : Pierre BOURDIEU, Michel GLAUDE, Bernard GUIBERT, Claire GUIGNARD, Monique de SAINT-MARTIN et Elisabeth ZUCKER. Nous remercions les membres du bureau de recherche de la CNAF, particulièrement son responsable Philippe LABUSSIÈRE, et Françoise LEFEBVRE.

Ce travail a bénéficié des services de la documentation du CREDOC particulièrement de la responsable de la bibliothèque Monique FEUILLET et de Joëlle MAFFRE.

Frédéric MOATTY, statisticien au laboratoire de statistique du Professeur J.P. BENZECRI, a collaboré à l'exploitation de cette information.

Ont également apporté leur collaboration technique à ce programme : Brigitte André, Béatrice GOURRE, et Colette PLATRE.

Résumé du chapitre I

Ce premier chapitre est une sorte d'introduction descriptive. La plupart des thèmes des questionnaires seront abordés ici, soit de façon à apprécier les inégalités entre les familles interrogées, soit pour préciser la position relative de groupes particuliers, les femmes seules, les jeunes en ménage.

Les comparaisons concernant les couples privilégient le point de vue économique; le critère choisi, qui combine catégorie professionnelle et niveau de formation du mari, ouvre une perspective diachronique : incorporant l'augmentation de la durée de la scolarité obligatoire et un fort accroissement du nombre de diplômés dans les années récentes, il met en évidence des différences selon l'âge d'autant plus importantes que le caractère instantané de l'information les sous-estime. Dans une population qui ne dépasse pas 60 ans, on lira, des différences en faveur des plus diplômés, plus jeunes, systématiques dans toutes les classes sociales, des ouvriers aux cadres supérieurs, différences que la localisation du salariat des femmes accentue; elles concernent le revenu, mais aussi les aides de la famille (aux inégalités de diplôme sont liées des inégalités d'origine sociale), la scolarité des enfants, l'adaptation à la gestion de l'environnement. On y lira aussi d'autres résultats : l'aide privilégiée de la lignée mère-fille pour l'acquisition de certains biens (domestiques!), la relation très chargée de sens entre le statut professionnel et l'habitat urbain, un aperçu de la relation fécondité-statut, plus régulièrement négative chez les jeunes...

Les inégalités entre les femmes seules et les couples seront mises en évidence entre les femmes seules elle-mêmes (célibataires, veuves, divorcées), inégalités croissantes selon le nombre des enfants à charge.

Enfin on comparera les jeunes, selon qu'elles vivent seules, qu'elles vivent en ménage ou qu'elles sont mariées : "décohabitation" d'avec les parents, plus fréquente dans les classes aisées, union libre plus fréquente dans la classe moyenne et les grandes villes. On remarquera des différences intéressantes chez les jeunes couples non mariés : plus d'égalité entre les sexes, répartition des tâches, statut professionnel et diplômes, mais aussi des emplois plus précaires.

Résumé du chapitre II

L'articulation de l'activité professionnelle et de l'activité domestique est étudiée auprès des femmes, mères de famille et salariées au moment de l'enquête ou l'ayant été au cours des cinq années précédant celle-ci.

Les 1 485 enquêtées concernées ont été réparties selon deux pôles de comportement, le premier étant défini par l'établissement d'une dichotomie entre maternité et travail, le second par l'alliance des deux activités sans pratiquement recourir à des interruptions de travail prolongées. La structure même de l'échantillon de référence favorise une meilleure représentation de la deuxième modalité qui regroupe en effet 63 % des enquêtées.

Il a été vérifié ce qui est déjà connu, à savoir que la conciliation des deux rôles est, pour les femmes ayant plusieurs enfants, une possibilité qui se réalise d'autant plus que leur statut socio-professionnel est élevé. (Cependant, si des regroupements en grandes catégories (ouvrières, employées, enseignantes), font bien apparaître des comportements différentiels, la prise en considération de catégories plus fines montre en particulier que les employées constituent un groupe très hétérogène, et en premier lieu en ce qui concerne le rapport à la vie professionnelle.) Les unes sont proches des ouvrières, d'autres ont un comportement semblable aux cadres moyens.

Pour tenter de rendre compte de la totalité du phénomène on a pris en considération les situations d'emploi dans leur globalité ; c'est-à-dire les éléments constitutifs de la stabilité ou de la précarité de l'emploi, mais aussi la présence à l'entreprise de dispositions favorisant la maternité.

On a aussi mis en valeur le rôle discriminant du secteur d'appartenance. Le secteur public favorise une meilleure intégration des deux activités. Cependant en ce qui concerne le domaine des représentations, cette discrimination ne s'exerce pas de manière univoque.

Enfin se pose en conclusion l'évaluation de la dynamique propre que peut engendrer les domaines les plus féminisés dès qu'il s'agit de l'association du travail rémunéré et du travail reproductif.

Résumé du chapitre III

Les trois chapitres qui suivent sont consacrés à l'analyse de la fécondité, thème central du programme. Le lecteur sera surpris du point de départ : l'analyse des relations entre la taille de la fratrie et le statut des individus. De fait, les recherches n'ont pas commencé ainsi et ceci n'était nullement prévu : on a d'abord analysé la fécondité des couples interrogés en fonction de leur position dans la structure sociale et de leur trajectoire, autrement dit en fonction de leur mobilité. Ce résultat s'est imposé à nous : c'est moins une diminution de la fécondité des couples qui est liée à leur ascension sociale, qu'une diminution de la taille de leur fratrie ; leur propre sort était donc joué du fait de la fécondité de leurs parents.

L'ordre de présentation adopté est en quelque sorte "chronologique" du point de vue de la constitution des familles : la pratique de fécondité des parents des couples enquêtés a déterminé en partie leur statut actuel (chapitre III) ; leur propre pratique déterminera en partie la position de leurs enfants (chapitre IV).

Ainsi, on étudie une information peu souvent utilisée : la taille de la fratrie des personnes enquêtées, maris et femmes.

Il existe une relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut des personnes enquêtées que celui-ci soit apprécié par la profession, le niveau de diplômes ou mieux, pour les salariés, par l'indicateur construit au chapitre I, incorporant hérédité, alliance et position professionnelles.

Mais le plus important : la relation inverse "fratrie-statut" se reproduit à un niveau très fin, dans chaque milieu d'origine, avec une amplitude d'autant plus forte que ce milieu est bas. Ainsi une personne d'un milieu donné a d'autant plus de chances d'avoir un statut supérieur à son père ou de faire des études, que la taille de sa fratrie est réduite. Enfin, la possession du seul CEP par les parents (peu diplômés en général) est associée à une réduction très importante de la taille de la fratrie, au point que les catégories connues comme les plus fécondes telle celle des agriculteurs, se situent alors au même niveau que les autres. En même temps la probabilité pour les fils d'avoir au moins le "premier bac" varie du simple au double dans toutes les catégories d'origine selon que le père a ou non le CEP.

Cependant il demeure aussi que cette élévation de statut et cette diminution de la taille de la famille sont toutes deux associées à une différence de statut du père, même dans ce milieu d'origine donné. Car il est pratiquement impossible de circonscrire de façon stricte l'origine sociale dans les tables de mobilité : à "profession du père soi-disant "égale" le statut professionnel du père varie en réalité en fonction directe de celui du fils et ce, de façon continue, et pas seulement aux situations extrêmes et les plus improbables, de fils de cadres devenus ouvriers ou de cadres d'origine ouvrière.

Résumé du chapitre IV

Des relations entre le statut et la taille de la fratrie, dans la génération des parents, on passe ici à l'analyse de la relation entre le niveau scolaire et la fratrie des enfants (de ceux ayant au moins 18 ans).

Dans tous les groupes sociaux, le niveau de diplôme des adolescents (par exemple la proportion de ceux ayant le baccalauréat - sans études professionnelles - ou des diplômes d'études supérieures) et la taille de leur fratrie sont en relation inverse. Cette relation est d'autant plus marquée que l'on descend dans l'échelle sociale.

Cette relation inverse s'accompagne d'autres différences sociologiques et économiques entre les familles nombreuses et les familles réduites ; ceci vaut principalement pour les couches populaires où ces différences sont souvent d'origine structurelle : le salariat des femmes et l'habitat dans une grande agglomération vont de pair avec, simultanément, une famille plus réduite et une proportion plus élevée d'adolescents bacheliers ; l'isolement social ou l'absence d'aide de la part de la famille d'origine produisent les résultats inverses. A l'opposé, la classe aisée se caractérise par l'absence de déterminants autre que le statut professionnel.

Cet examen conduit à un retour sur le contenu de la courbe en U : le niveau d'instruction des adolescents et les facteurs à l'origine des variations de ce niveau d'instruction produisent les plus grandes différences de la fécondité moyenne des couches populaires. La "jambe gauche" de l'U est le lieu des plus grandes hétérogénéités (illustrées de façon surprenante au graphique 4.3). La relation disparaît pratiquement lorsqu'on retient les familles urbaines dont la femme travaille ou les familles ayant des aides familiales et une sociabilité plus dense. Les différences sont au contraire très faibles du côté des classes aisées.

Dans les familles plus récentes encore, celles ayant des enfants d'âge scolaire, les dépenses d'éducation ne sont proportionnelles au nombre d'enfants que dans les classes aisées ; la relation devient d'autant plus ténue que l'on descend dans l'échelle sociale, où les dépenses de transport-cantine-fournitures scolaires prennent le pas sur les dépenses de scolarité proprement dite. Aux statuts les plus bas les niveaux relativement élevés de dépenses d'éducation sont associés à une fécondité réduite et correspondent à des sous-groupes particuliers : famille urbaine dont la femme travaille par exemple.

Résumé du chapitre V

Les caractères les plus étroitement associés à une réduction de la fécondité sont, en relation mutuelle, la scolarisation des enfants, la scolarisation des femmes et leur activité professionnelle. Ces deux derniers "facteurs" sont plus discriminants pour les plus jeunes (les mères des familles complètes ayant moins de 47 ans) qu'ils ne l'étaient pour leurs aînées ; on ne peut en faire la "cause" de la diminution de la fécondité, mais plutôt une condition, un canal par lequel passe cette réduction dans les sociétés industrielles. Avec la scolarisation, les facteurs classiques relevés dans les analyses de fécondité différentielle disparaissent progressivement : urbanisation, appartenance religieuse, taille de la fratrie pour les plus jeunes ; la relation inverse entre la fécondité et le statut professionnel s'estompe elle-même dans les familles où la femme a un minimum d'instruction.

Les variations de la fécondité selon l'origine sociale sont parallèles à celles de la taille de la fratrie. Mais dans chaque milieu d'origine, le statut actuel des couples est d'autant plus élevé que leur fratrie est réduite ; ils reproduisent ces variations dans leur propre descendance. La "sortie" de la classe ouvrière pour le secteur tertiaire en particulier s'accompagne d'une réduction de la fratrie d'abord, de la descendance ensuite.

Les familles des classes moyennes et plus particulièrement les catégories stables, c'est à dire issues elles-mêmes des couches moyennes : petits indépendants, cadres sans diplôme, employés, ouvriers les plus qualifiés... ont atteint une sorte de plancher, de seuil de fécondité minimum autour duquel les dispersions sont faibles et donc peu systématiques. Dans les transformations des rapports de production qui se sont opérées depuis le début du siècle, ces couches moyennes peu fécondes, semblent avoir été sélectionnées, parmi les descendants des métiers indépendants, agricoles ou non, par le niveau bas de leur fratrie ; les ouvriers sont au contraire issus des familles les plus nombreuses. La réduction de la fécondité est plus nettement associée à l'ascension sociale des enfants (peut-être devrait-on dire à la tertiarisation), qu'à celle de leurs parents.

L'imprégnation des modèles de la famille d'origine est faible : les relations entre la fécondité et la taille de la fratrie d'origine s'estompent chez les jeunes, sauf dans les couches aisées, seules fractions où l'on observe aussi une relation positive entre la descendance finale et la fréquence des aides de la part des ascendants.

L'objectif de ce programme était la recherche des facteurs ayant une influence sur la fécondité des familles, avec pour ambition de contribuer à une explication de la diminution tendancielle du nombre d'enfants. Ce rapport s'appuie sur les résultats d'une enquête auprès de 3000 ménages reprenant en partie ce qu'il est convenu d'appeler les facteurs de fécondité différentielle ; la problématique initiale privilégiait certains champs d'investigation : celui des relations entre générations et des transmissions culturelles et économiques d'une part, celui des différences de pratique entre classes sociales, le repérage des positions et la mobilité professionnelle d'autre part.

Au cours du déroulement du programme sont apparus des résultats importants qui ont peu à peu recentré l'analyse. Loin de fournir un panorama des facteurs de fécondité, ce rapport suit un fil conducteur, dégagant ces résultats qui ne semblent pas jusqu'ici retenir l'attention en dépit de leur intérêt pour comprendre les tendances et pour orienter les politiques sociales. Nous les résumerons dans ces pages.

LE DECLIN SOCIAL EST ASSOCIE AUX GRANDES FRATRIES.

Cette affirmation vaut à peu près pour tous les milieux sociaux. Le statut des enfants varie en fonction inverse du nombre de leurs frères et sœurs : les couples enquêtés ont, par rapport à leurs parents, un statut professionnel d'autant plus élevé qu'ils ont peu de frères et sœurs ; à leur tour, leurs enfants sont d'autant plus diplômés qu'ils appartiennent à une fratrie de taille réduite. La diminution de la fécondité semble un mouvement parallèle à l'intégration scolaire, commencé très tôt, dans les générations les plus anciennes, de plus en plus lisible au fur et à mesure de l'extension de la scolarité. La fécondité minimum des classes moyennes serait liée à leur place spécifique dans les rapports de production ; issues de familles d'artisans, de petits commerçants, d'une fraction de l'agriculture, large ensemble qui représentait encore plus de 40 % des actifs après la dernière guerre ; elles passent d'une société où la transmission des compétences est familiale, à une société normalisée, professionnalisée par le diplôme. Les classes moyennes ont été constituées selon des itinéraires hétérogènes ; elles comprennent beaucoup de professions nouvelles et sont souvent issues de secteurs en déclin. Elles sont une résultante particulièrement lisible de la transformation des rapports de production.

Les familles pauvres sont-elles les plus fécondes ? ou les familles les plus fécondes sont-elles les plus pauvres ? Il apparaît bien que dans tous les milieux, les enfants des plus grandes fratries ont toutes chances d'avoir un statut inférieur aux autres ; mais plus nettement encore, ce sont les ouvriers n'ayant pas de qualification (toujours au sens du diplôme : ni CEP, ni CAP) qui ont le plus grand nombre de frères et sœurs, qu'ils soient issus de la classe ouvrière, des milieux indépendants ou de la classe moyenne. Les transformations de l'appareil productif sont rapides, mais des catégories stagnent, non qualifiées, statistiquement issues des familles nombreuses des couches populaires et moyennes.

Ce premier constat est différent de ce qui résulterait d'une stratégie d'ascension sociale de la part des couples. On assimile généralement la diminution de la fécondité, particulièrement dans les classes moyennes, à une volonté de mobilité ascendante des couples par rapport à leur milieu d'origine. Cette interprétation imprègne beaucoup de recherches sur la fécondité dans les pays industriels, en dépit des résultats négatifs ou ambigus des travaux se fondant sur l'observation des faits. Nos propres investigations ont commencé par là, sans résultat véritablement probant.

Ainsi, on observe bien une fécondité minimum parmi les couples dont le mari est cadre moyen, employé, cadre supérieur non diplômé, ouvrier très qualifié (diplômé), petit indépendant ... mais ceci ne concerne pas les couples en "ascension sociale" par rapport à leurs parents, ceux par exemple qui seraient d'origine ouvrière, les fils d'ouvriers de l'industrie, de l'artisanat ou de l'agriculture ; au contraire ces derniers ont une fécondité plus élevée que les autres couples appartenant à la même catégorie professionnelle. Par contre un résultat est clair : ces fractions des classes moyennes ayant la fécondité minimum ont eu, par rapport à leur milieu d'origine, la fratrie minimum. Tout se passe comme si elles étaient déjà le produit d'une sélection dans les descendants de la génération antérieure, sélection s'opérant par, ou s'accompagnant de, la réduction de la fécondité des parents. Elles appartiennent à de véritables lignées de fécondité réduite : si elles ont, en général, plutôt moins d'enfants que les autres familles de même origine, elles ont eu, surtout et avant tout, moins de frères et sœurs.

.../...

VERS UNE EXPLICATION D'ORDRE STRUCTUREL DE LA BAISSSE DE LA FECONDITE

La perception volontariste des pratiques de fécondité est bien illustrée par la référence aux stratégies d'ascension sociale. A partir du moment où "l'ascension sociale" est plus étroitement liée à la taille de la fratrie qu'à celle de la descendance, le problème est différent. Le calcul des couples ne viserait pas leur propre situation mais celle de leurs enfants. Ils réduiraient leur descendance dans le dessein de faire faire à leurs enfants des études plus longues, de leur permettre d'accéder à un statut professionnel supérieur au leur. Ces stratégies de long terme ne seraient pas rares aux niveaux relativement bas de l'échelle sociale ; c'est cependant là où précisément les parents ont le moins de possibilité d'assumer une fonction de placement social des enfants, où l'horizon économique est court, la maîtrise de l'avenir faible.

Ensuite la mobilité dont il s'agit est en grande partie structurelle ; les catégories en "ascension" sont souvent des catégories nouvelles apparaissant avec le développement du secteur tertiaire. La réduction de la fécondité pourrait être alors partie intégrante des transformations des rapports de production, affectant les fractions de classe en transition d'un système de production de type traditionnel à un système de plus en plus intégré. Les parents des familles réduites pourraient avoir occupé des positions systématiquement différentes des autres parents de même milieu, du point de vue de cette transition : de l'agriculture et l'artisanat, en déclin, au secteur tertiaire, des petites unités de production à des unités plus grandes, proches des villes ou de petites villes... passage d'une société où les transmissions sont familiales, inter-personnelles, locales, en particulier celles concernant les critères d'évaluation des individus... à une société normalisée, caractérisée par une large socialisation de la production des valeurs ; le système d'enseignement et la professionnalisation sont une partie essentielle des mécanismes de cette socialisation ; or la relation la plus forte de toutes celles mises en évidence dans ce programme, la plus pérenne-évidente pour les parents comme pour les enfants - est bien la relation négative entre le nombre de frères et sœurs et les diplômes. Et cette réduction de la fécondité va de pair, dans les couches populaires, avec des facteurs ayant à voir avec des transformations de type structurel : passage du rural à l'urbain, salariat et scolarisation des femmes. Bref l'interprétation que l'on fait de la relation inverse entre scolarisation et fratrie n'est pas, pas exclusivement en tout cas, en terme de stratégie consciente de la part des couples ; accroissement de la scolarisation et réduction de la fécondité sont deux traits caractéristiques de l'évolution des sociétés industrielles.

L'interprétation formelle de la relation négative entre la taille de la fratrie et le niveau de diplôme, de son caractère de plus en plus drastique au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, comme une illustration des freins à la fécondité que constituerait le coût d'un enfant n'est peut-être pas la plus pertinente. Cette relation ne résume pas la stratégie consciente d'un couple moyen abstrait ; elle découvre des lieux différents dans la population, du point de vue de l'évolution du système de production.

Pour Pierre BOURDIEU (1) la fécondité maximum dans les couches populaires tient en ce que "le coût relatif de l'enfant est faible pour les familles aux revenus les plus bas qui, ne pouvant envisager pour leurs enfants un autre avenir que leur propre présent, engagent des investissements éducatifs extrêmement réduits". Au fur et à mesure que progressent nos recherches sur les déterminations socio-spatiales des pratiques économiques et sociales des ménages (2), cette affirmation prend son sens, comme le résultat de logiques structurelles évacuant assez largement la référence à un calcul économique rationnel : les communes où est forte la proportion de familles appartenant aux fractions inférieures des couches populaires, par rapport aux travailleurs plus qualifiés, sont souvent des petites communes (3), soit en déclin ou stagnantes du point de vue démographique, soit parmi les moins dynamiques des communes en croissance ; ce sont celles où, de surcroît, on compte le plus de retraités. A l'opposé se développent les nouvelles banlieues ouvrières, jeunes, en croissance rapide. La coupure socio-spatiale entre ces fractions des classes populaires est aussi une coupure du point de vue du degré de conscience de l'importance des investissements éducatifs, de la proximité au double sens du terme, psychologique et spatial, au système d'enseignement ; elle participe à la reproduction des inégalités d'intégration scolaire, d'une génération à l'autre. Elle crée les conditions de reproduction d'une main d'oeuvre non qualifiée.

Si l'on devait reprendre maintenant ce programme de recherche, on privilégierait davantage encore l'information propre à une analyse en termes structurels, accordant une large place au positionnement des différentes générations dans les rapports de production : secteurs d'activité, ou type de production, description de l'environnement géographique du point de vue de l'emploi, développement ou déclin, possibilité de reconversion, zones d'attraction et mobilité associée à l'emploi.

LA FECONDITE POURRAIT ELLE DEVENIR FONCTION CROISSANTE DU REVENU ?

S'il est manifeste qu'une grande fratrie fait obstacle, formellement, au maintien ou à l'élévation du statut des enfants, il est clair aussi que cette relation est de moins en moins significative au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale ; de même que, dans les familles actuelles, la relation négative entre le montant des dépenses d'éducation et le nombre des enfants est d'autant plus ténue que le revenu est élevé. Cela permet-il de conclure au renversement de la relation entre la fécondité et le revenu, qu'à l'actuelle courbe en U se substituerait dans le futur une relation positive ?

(1) Pierre Bourdieu (1979) : la distinction, Critique sociale du jugement, Ed. de minuit p. 382

(2) Hugues de Roquefeuil et Nicole Tabard (1982), Typologie socio-professionnelles des communes de la région Rhône-Alpes, résumé et synthèse. Rapport CREDOC.

(3) Les résultats procèdent d'une analyse de la région Rhône-Alpes. On peut supposer sans peine qu'ils se reproduisent dans les autres régions, en moyenne moins dynamiques.

Rien ne permet de répondre par l'affirmative : si une fraction supérieure des couches aisées paraît très féconde, elle paraît aussi relativement marginale. Mais en même temps la forte relation négative entre les revenus des familles et leur nombre d'enfants vaut surtout pour les femmes peu instruites ; pour les autres il y a une quasi indépendance. La fécondité, idéale et réelle, élevée des femmes instruites des catégories supérieures, encore nette en 1971, l'est beaucoup moins ici. Bien que la diminution de la fécondité des plus jeunes concerne plutôt les femmes de niveau d'instruction moyen, les plus diplômées n'ont pas non plus une famille nombreuse. L'inactivité professionnelle des femmes représente un coût (une perte de gains) d'autant plus élevé que s'élève leur niveau d'instruction disent les économistes classiques. Mais on vérifie ici que la possibilité de concilier vie professionnelle et vie domestique est d'autant plus grande que le statut professionnel des femmes est plus élevé.

Mais le niveau de statut n'est pas seul en jeu : les différences entre type d'entreprise concernant les dispositions envers les femmes ayant des enfants à charge : possibilité de prendre des jours de congés sans solde, possibilité de rattrapage, quota de jours, rémunérés ou non, en cas de maladie de l'enfant ... se répercutent de façon significative sur l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Les différences entre le secteur public et le secteur privé sont significatives : la plus grande fréquence de l'association entre vie de travail et maternité chez les femmes travaillant dans le secteur public ne se réduit ni à des différences de niveau d'instruction, ni à celles concernant la taille des entreprises. Il n'est pas impossible que des conditions de travail favorisant la double activité ait des repercussions sur le nombre des enfants lui-même (les chiffres, relatifs ici à un petit nombre de familles non terminées sont fragiles).

Quoiqu'il en soit la généralisation d'une famille relativement réduite paraît inéluctable ; prendre conscience des tendances et constituer à partir d'elles les outils du développement humain paraît être le problème essentiel pour une politique sociale réaliste ; les dispositions favorisant l'intégration de la vie familiale et de la vie professionnelle témoignent de la valeur qu'une société attache à l'éducation. Une politique de l'enfance considérant les conditions de production d'un enfant dans sa totalité, de la naissance à l'entrée dans la vie active, devrait faire une place explicite au rôle éducateur des adultes, hommes et femmes, dans l'aménagement du temps et des conditions de travail.

MESURER LES INEGALITES ENTRE LES FAMILLES SUR LONGUE PERIODE.

D'ordinaire on compare la situation des familles, on apprécie les inégalités, à partir d'informations ponctuelles, d'une photographie instantanée : les ressources perçues dans l'année (y compris le bénéfice de certaines allocations ou prestations), l'équipement ou le patrimoine des familles ; on mesure des flux de dépenses ou d'investissement sur une période relativement courte.

Autrement dit on ignore la dimension temporelle de la vie économique, même lorsqu'il s'agit de politiques redistributives. Cependant les familles se situent à des stades différents de leur cycle de vie économique, sur des trajectoires croissantes pour les unes, en déclin pour les autres. Certaines constituent un patrimoine, d'autres prélèvent sur le leur ; des accidents, des ruptures, des handicaps ont pu raccourcir l'horizon économique ou même anéantir les projets.

Il faut dire que la recherche avance lentement en ce domaine. Les approches théoriques se limitent à élargir à une longue période, voire à la durée de vie entière (ou même au-delà de la mort), l'horizon de décision de consommation et d'accumulation d'un agent économique abstrait. Elles ignorent les différences de profil de carrière selon la position dans les rapports de production, la mobilité structurelle et les possibilités de reconversion, l'inégalité des chances d'acquisition des patrimoines social et scolaire (1). Elles ne contribuent pas à une focalisation claire et explicite sur la question des mécanismes de production et de reproduction des inégalités sociales.

Une importante transformation s'opère : la scolarisation récente et la professionnalisation qui l'accompagne sont à l'origine d'un renversement des inégalités économiques entre les générations ; d'une façon directe d'une part : le niveau de formation intervient dans la fixation du salaire et les plus jeunes sont plus diplômés que leurs aînés ; d'une façon indirecte d'autre part : le salariat féminin se généralise chez les jeunes, elles-mêmes plus diplômées que leurs aînées.

Les inégalités entre jeunes et vieux sont plus grandes, mesurées sur une longue période : les jeunes sont sur une trajectoire croissante, d'autant plus croissante, que leur niveau scolaire est plus élevé ; les vieux (ils ont à peine 60 ans dans cette enquête) sont sur la phase de stabilité, voire même de déclin, phase d'autant plus précoce que leur formation scolaire est faible.

Soulignons deux conséquences de cette transformation structurelle. D'une part, une très grande inégalité entre les adolescents : le fossé entre les générations est plus grand quant au niveau de vie que du seul point de vue du revenu, car une large fraction des couples plus anciens ont à charge des adolescents, avec des ressources relativement plus faibles que beaucoup de jeunes foyers. Ces adolescents, particulièrement ceux issus des grandes fratries, ne feront qu'un minimum d'études et auront d'autant plus de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

(1) Pour une analyse critique des orientations théoriques, voir André MASSON (1983) : Profils d'accumulation patrimonial et modèles de cycle de vie. Revue Economique n° 1, 1983 à paraître.

D'autre part, une accélération possible des transformations touchant aux institutions et aux structures familiales : l'allongement de la scolarité et l'accroissement du nombre de diplômés dans les deux dernières décennies produit une certaine indépendance des jeunes par rapport à leurs aînés, et leur confèrent un relatif pouvoir économique : ce processus les intègre dans un système d'évaluation sociale distant de leur milieu, de leur famille et plus généralement dans un système de normes qui les rapproche de leurs pairs. Si la diminution de la fécondité ne résulte pas selon nous d'une "transformation des mœurs", le relatif pouvoir économique des jeunes générations peut accélérer leur adaptation aux transformations structurelles.

DES CONSTATS ET DES MESURES QUI PRENDRAIENT LE POINT DE VUE DES ENFANTS ...

Une évidence qui mérite cependant d'être soulignée : il y a peu de familles nombreuses ... il y a beaucoup d'enfants de familles nombreuses ... plus de la moitié des enfants appartiennent à une famille d'au moins quatre enfants, en 1975, tandis que le quart seulement des familles ont quatre enfants au moins. Sachant que les familles nombreuses sont (statistiquement) plus pauvres que les autres, plus isolées, moins instruites, on peut en déduire que les inégalités entre les enfants sont toujours amplifiées par rapport aux inégalités entre les parents : concrètement par exemple, si 32 % des couples représentant les familles terminées sont sans diplôme ou le mari ouvrier spécialisé ou manoeuvre, 38 % des enfants ont des parents sans diplôme ou un père ouvrier sans qualification. Inégalités amplifiées sous bien d'autres aspects : isolement social, habitat en petites ou grandes villes, et surtout sous l'aspect essentiel du patrimoine transmis, tant culturel : durée de la scolarité d'autant plus courte qu'il y a davantage de frères et soeurs, qu'économique : héritages, dons, aides des ascendants en raison inverse de la taille de la fratrie.

Une organisation de l'information devrait permettre la production d'indicateurs représentatifs de l'ensemble des enfants, plutôt que de celui des familles. Ceci ne vise pas seulement la description des situations et des trajectoires potentielles des enfants et adolescents mais également une mesure à ce niveau de l'impact des politiques sociales ; étant donnée la "localisation" sociologique et économique des familles nombreuses, il est évident que parmi elles se trouve la plus grande proportion des ayants droits maîtrisant mal les techniques nécessaires pour bénéficier des prestations familiales (1). Ce sont ces familles qui sont dans un état de "sous-information" à l'égard de leur droit, "incapables d'affronter la dispersion de tous les sous-systèmes de l'administration sociale française" (2). Le rejet à la périphérie des villes des familles les plus nombreuses et leur plus grande fréquence en zone rurale ou peu dense n'entraînent-ils pas au niveau des enfants une inégalité amplifiée en matière d'équipements collectifs (culturels, et éducatifs) et par là encore, des logiques reproductrices.

(1) Jean-Luc OUTIN (1979), Familles et droits sociaux : les modalités d'accès aux prestations familiales Etudes CAF n° 22.

(2) Antoinette CATRICE-LOREY (1976) : inégalités d'accès aux systèmes de protection sociales et pauvreté culturelle, Revue Française des Affaires Sociales Octobre-Décembre 1976. Et pour une analyse du fonctionnement de l'Institution de Sécurité Sociale et des conditions historiques de production de ce fonctionnement : "Dynamique interne de la Sécurité Sociale, du système de pouvoir à la fonction Personnel", CREST, Centre de recherches en Sciences Sociales du Travail, 1980.

Les inégalités entre classes sociales sont d'autant plus figées qu'elles sont inscrites dans l'espace (un tiers des cadres supérieurs ayant fait des études supérieures réside dans l'agglomération parisienne, contre 11 % des ouvriers spécialisés), ségrégation contribuant par elle-même à une reproduction des inégalités dans la mesure où elle s'accompagne d'inégalité en matière d'équipements et de services, de tout ce qui peut contribuer à la "gestion de l'environnement" : participation à des associations, accès à l'information, utilisation de fonctions collectives (système d'assurance, allocation de logement, placements d'épargne). A l'intérieur même des classes sociales la répartition dans l'espace conduit à des clivages systématiques pouvant encore engendrer une dynamique inégalitaire : les ménages les plus diplômés, dont la femme est active, plus jeunes, résident plus souvent dans les grandes villes, au contraire des couples moins qualifiés dont la femme est au foyer ; or ce sont ces derniers qui ont le plus d'enfants, et surtout, vu leur âge, d'adolescents à charge.

LES LIENS ENTRE GENERATIONS SONT-ILS VRAIMENT UN FREIN AU CHANGEMENT ?

Contrairement à nos hypothèses de départ, des liens économiques plus étroits à la parenté large ne vont pas de pair avec une plus grande descendance (sauf peut-être dans une petite fraction des catégories aisées où aides et transmissions des ascendants sont fréquents). Il semblerait bien que les parents n'exercent pas d'influence sur les jeunes couples, pour qu'ils aient une famille nombreuse. Mais l'importance du lien négatif entre la mobilité sociale ascendante et le nombre de frères et sœurs est telle, qu'elle peut fonder l'expérience vécue des parents. Comme le souligne Louis Roussel "les parents font le maximum pour que la nouvelle génération s'installe dans des conditions matérielles sensiblement égales, sinon supérieures aux leurs. Autrement dit, la norme est que les enfants commencent au point de confort et d'aisance où sont parvenus, vers 50 ou 55 ans, leurs parents" (1). Mais on a vu que les aides financières de la part des parents sont, dans tous les milieux, en raison inverse de la taille de la famille. Le maintien de la dépendance aux parents, la "chaîne affective qui relie entre elles les générations" sont d'autant plus puissants que sous-tendus par une dépendance matérielle. L'hypothèse n'est pas paradoxale que les liens étroits entre générations puissent aller de pair avec la réduction de la descendance.

En période de crise, on peut être tenté de considérer la famille étendue comme un système privilégié de solidarité. Elle l'est certainement ; mais il ne faut pas perdre de vue la fonction de reproduction des inégalités sociales de ce système d'échange : aide financière d'autant plus fréquente (évidemment) que l'on monte dans l'échelle sociale, intéressant des postes budgétaires parmi les plus générateurs d'inégalité (le patrimoine). Une mesure de cette fonction de reproduction pourrait être la durée de la dépendance aux parents selon les classes sociales : les inégalités quant à la durée de la scolarité sont le plus souvent invoquées ; il est révélateur que parmi les couples de moins de trente ans, l'aide aux parents soit en raison inverse de la position dans l'échelle sociale.

(1) Louis Roussel et Odile Bourguignon : La famille après le mariage des enfants, INED travaux et documents, cahier n° 78. PUF, 1976;

DU COTE DES FEMMES ...

La filiation privilégiée "mère-fille", qui se lit ici tant sur le plan de la fréquentation que celui des aides financières (mais pour les biens domestiques seulement !) pourrait-elle constituer un lieu d'accélération des processus de transformation des conditions de vie ? Le rôle des ascendants est souvent perçu comme participant au maintien des traditions, au respect des valeurs anciennes. Mais ne pourrait-on supposer que la famille d'orientation assume plutôt une fonction d'adaptation à la société, y compris à une société se transformant ? Les aides des parents ne sont pas plus rares concernant les divorcées, les jeunes en ménage, les mères célibataires ... Les relations privilégiées mère-fille ont pu contribuer à renforcer l'infériorité des femmes, leur enfermement dans une société qui portait ces valeurs. Elle peut contribuer à libérer un potentiel de transformation des sociétés en mouvement lorsque croît la place des femmes dans la société non domestique et leur autonomie. L'accès relativement récent d'un grand nombre de jeunes filles à l'enseignement secondaire est la composante-clé de cette évolution : la descendance finale des plus jeunes mères des familles complètes devient peu sensible aux facteurs classiques de fécondité différentielle (statut social, pratique religieuse, fratrie...), lorsque l'on ne considère que celles ayant un certain niveau d'instruction.

La décohabitation des jeunes filles (quittant leurs parents pour vivre seules) est bien la traduction des possibilités d'autonomie des jeunes les plus instruites (plus que l'union libre, plus fréquente dans les couches moyennes). Cette pratique ne concerne pour l'instant qu'une petite fraction des jeunes : diplômées, citadines et même parisiennes, mais les observations de François de SINGLY sont intéressantes (1) : le mariage influe favorablement sur la carrière des hommes, défavorablement sur celle des femmes (d'autant plus, pour les deux, que "la carrière dépend moins de la dot scolaire").

Mais à côté de ces pratiques, apparemment délibérées, d'autres situations sont subies : un nombre croissant d'hommes et surtout de femmes élèvent seul(e)s leurs enfants. N'évoquons ici que le problème économique auquel la politique familiale devra trouver une solution : les inégalités de niveau de vie entre les couples et les femmes seules, considérables, croissent en fonction du nombre des enfants : celles qui se retrouvent seules pour élever trois enfants ou davantage ont évidemment eu une vie professionnelle discontinue ; elles sont le plus souvent ouvrières non-qualifiées, ont des revenus du travail de moitié inférieurs à ceux des couples ayant les mêmes charges familiales. La fréquence des retards de paiement des loyers est impressionnante : elle concerne 17 % des mères célibataires, 19 % des divorcées ayant au moins deux enfants à charge. L'intériorisation du caractère précaire du mariage et l'impossibilité d'un partage équitable des charges financières entre les conjoints séparés ne peuvent que jouer de façon dissuasive sur la fécondité.

(1) François de SINGLY (1982) : Mariage, dot scolaire et position sociale. *Economie et statistique*, n° 142, Mars 1982.

La baisse de la fécondité est antérieure à l'utilisation massive des contraceptifs modernes, mais comme le souligne Martine SEGALEN (2), le caractère essentiel de cette "seconde révolution contraceptive" est qu'elle "remet aux femmes la responsabilité de créer la vie" (3). Bien sûr, le partage des tâches relève encore du mythe ; il y a un abîme entre le discours sur ce sujet et les pratiques effectives : dans "Mariages au quotidien", l'idée du partage des tâches domestiques est très répandue au niveau idéologique et ceci d'autant plus que croît le statut social des conjoints : plus des deux tiers des universitaires acceptent cette norme ; mais en pratique ce partage n'est effectif que dans moins de 10 % des cas, quelque soit le statut. Toutefois, on constate ici des différences significatives : ce partage est beaucoup plus fréquent chez les jeunes en ménage que chez les jeunes mariés ; chez les femmes associant le travail professionnel et la maternité ; ce partage varie comme leur degré de qualification ou plus précisément de scolarisation. Mais les travailleuses qualifiées appartiennent aussi à des secteurs où sont transférées des activités jadis dévolues à la sphère domestique : travail social, santé, éducation, lieux qui occupent peut-être une position frontrière du point de vue de l'évolution de l'intégration des deux sphères d'activité.

*
* *

La politique familiale se trouve confrontée à une évolution de l'institution extraordinairement rapide, aux foyers multiples, mais dont la socialisation des enfants constitue un principe générateur dominant.

La maîtrise de la fécondité semblant un fait acquis, pour la plupart des auteurs la décision de procréer relève du seul choix du couple ; l'enfant est "privatisé" en ce sens qu'il ne remplit de fonctions que par rapport à ses parents. Et pourtant cette privatisation, cette liberté croissante des choix individuels aboutissent à une diminution de la dispersion du nombre des enfants par famille, et même peut-on dire, à l'émergence d'un modèle unique. Pour renforcer le paradoxe, la dispersion autour de ce modèle est plus faible dans les milieux où la liberté de choix est présumée plus grande : classes moyennes et aisées ; dans les couches populaires cette ample dispersion semble procéder de différences liées à l'évolution des rapports de production, dont le niveau de scolarisation serait l'indicateur.

Il nous semble que les sociétés industrielles ont passé par des stades différents de valorisation de l'enfant ; une première évolution marque le passage de la négation pure et simple de l'enfant à sa reconnaissance sociale, mis en évidence par Philippe Ariès ; de la reconnaissance sociale on passe à une sorte de normalisation, un système de valorisation reposant sur des critères dont la définition est largement socialisée, voire centralisée et échappe aux parents et aux proches. A un stade antérieur le nombre des enfants, quelque

(2) Martine SEGALEN (1981) : Sociologie de la famille, Armand Colin.

(3) Les obstacles culturels à l'adoption des techniques féminines de contraception, par opposition aux techniques masculines, sont bien mises en évidence, pour la SUISSE, par Michel BASSAND et Jean KELLERHALS : Familles urbaines et fécondité, par l'opposition entre les couples suisses, italiens et espagnols, plus encore que celles selon le milieu professionnel.

soit leur devenir, avait une fonction dans la construction de l'identité sociale que confère la maternité ou la paternité ; au stade actuel de l'évolution des sociétés industrielles, c'est l'enfant lui-même qui est évalué ; son insertion est fonction de critères définis socialement ; les échecs procèdent de la mise à l'écart autant qu'ils la génèrent.

Si les sociétés passent d'une valorisation du nombre des enfants à celle du "produit-enfant", les politiques familiales restent historiquement marquées par une inspiration nataliste ; le développement de l'enfant-bien-privé est le fait des parents eux-mêmes, la gratuité de l'enseignement assurant l'égalité des chances. Les résultats de ce rapport devraient contribuer à un changement radical vers une politique de développement. La plus ou moins grande conscience, de la part des parents, de l'enjeu de la socialisation et des investissements scolaires est essentiellement liée aux facilités d'accès aux fonctions éducatives, à la proximité des équipements et des services qui les assument, et ceci détermine les inégalités entre les jeunes générations. Ce n'est pas nouveau ; mais les résultats publiés ici sont tels, l'association si étroite entre grande fratrie - faible scolarisation - marginalisation des parents, qu'ils devraient conduire à une politique nouvelle, caractérisée par l'intégration de toutes les formes de socialisation, qu'il s'agisse du domaine des loisirs ou celui de l'éducation proprement dite. Ce caractère intégré devrait impliquer la participation d'instances politiques concernées par des domaines différents, en particulier : l'aménagement du temps et ses différentes formes de découpage, dans le quotidien comme dans les périodes de vacances, pour les parents comme pour les enfants et l'aménagement de l'espace, avec ici le souci de maîtriser les mécanismes de ségrégation et de marginalisation par lesquelles s'opère la croissance urbaine.

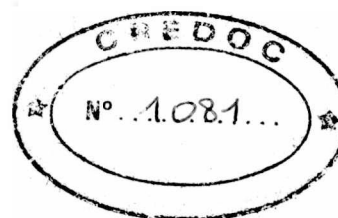
C.R.E.D.O.C.

Equipe "Methodologie des pratiques
économiques et sociales"

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

Tel : 584.14.20

FECONDITE ET CONDITIONS DE VIE



Nicole TABARD, Marie-France VALETAS
Patrick CLAPIER et Hélène KLEINMANN

Secrétariat : Chantal BAZOT et Annie BELLUT

Ce rapport est le compte rendu final d'une recherche réalisée pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales commencée en Juillet 1980.

Ce programme comportant la réalisation d'une enquête auprès de 3000 ménages sur laquelle s'appuient les résultats qui suivent.

Cette enquête a été réalisée sur le terrain en décembre 1980 et Janvier 1981, par le département "Grandes enquêtes" de la SOFRES, dirigé par Vivette SALVY, avec la collaboration de Martine DENIS et Jacqueline SULTAN.

Nous remercions les personnes suivantes qui ont accepté, en dépit des délais très courts que nous leur imposons, de lire et de critiquer une première version du questionnaire et nous ont apporté des conseils précieux : Pierre BOURDIEU, Michel GLAUDE, Bernard GUIBERT, Claire GUIGNARD, Monique de SAINT-MARTIN et Elisabeth ZUCKER. Nous remercions les membres du bureau de recherche de la CNAF, particulièrement son responsable Philippe LABUSSIERE, et Françoise LEFEBVRE.

Ce travail a bénéficié des services de la documentation du CREDOC particulièrement de la responsable de la bibliothèque Monique FEUILLET et de Joëlle MAFFRE.

Frédéric MOATY, statisticien au laboratoire de statistique du Professeur J.P. BENZECRI, a collaboré à l'exploitation de cette information.

Ont également apporté leur collaboration technique à ce programme : Brigitte André, Béatrice GOURRE, et Colette PLATRE.

INTRODUCTION

CONTEXTE DE L'ETUDE, PROBLEMATIQUE ET REFERENCES

Cette recherche sur les déterminants sociaux de la fécondité témoigne, comme beaucoup d'autres travaux actuels touchant à la famille, des interrogations que suscitent les transformations profondes observées depuis deux décennies, dont particulièrement, la baisse de la natalité.

A travers l'analyse des liens entre les pratiques de fécondité et les conditions de vie des familles, c'est l'ensemble des composantes de l'institution familiale qui est mis à l'étude : comportements vis-à-vis du mariage, de l'activité professionnelle des femmes et des rôles dans le couple, autonomie des jeunes et relations entre les générations.

La rapidité des changements qui s'opèrent donne toute son importance à la recherche des groupes sociaux, lieux de ces transformations ; cette démarche est celle adoptée ici, de façon systématique, avec sous-jacente la question fondamentale : derrière ce que beaucoup appellent un "bouleversement des mœurs" peut-on reconnaître de profondes transformations structurelles qui confèreraient à cette évolution un caractère irréversible, auxquelles les institutions devraient rapidement s'adapter ?

Cette recherche se situe dans un contexte commun à tous les pays industrialisés, de diminution tendancielle de la fécondité, phénomène dont les mécanismes pourraient être d'ordre structurel et ainsi échapper, au moins partiellement, à la stratégie consciente ou rationnelle des couples. Démographes et statisticiens sont très réservés quant à la possibilité d'expliquer la baisse de la fécondité du fait de la simultanéité du phénomène dans tous les pays industrialisés, encore moins de prévoir un éventuel changement de tendance. La ressemblance entre les pays occidentaux est fondamentale : elle ne se limite pas à la baisse de la fécondité déclenchée pour tous vers 1964. L'ouvrage de Patrick FESTY (1) met en évidence des similitudes de longue date ; le découpage de ce livre en trois périodes (la fécondité vers 1870, la baisse de la fécondité de 1870 à 1935, la reprise de 1935 à 1965) rend ces similitudes d'autant plus frappantes.

La descendance finale n'a cessé d'augmenter des femmes nées à la fin du XIX^{ème} siècle, passant de 2 enfants par femme pour celles nées en 1896 à 2,64 pour celles nées en 1930 (2). Depuis, elle ne cesse de diminuer ; les femmes nées en 1950 auront à peu près deux enfants ; elles retrouvent "la plus basse fécondité jamais enregistrée en FRANCE, celle de la génération née en 1896" (3).

(1) Patrick FESTY : *La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970*. INED 1979.

(2) Selon Patrick FESTY, "la fécondité en Amérique du Nord : vingt années de baisse", *Population* n°4-5, Juillet-Octobre 1979. Les indicateurs conjoncturels ont enregistré une baisse plus précoce au CANADA et aux ETATS-UNIS, vers 1957, avec toutefois un nombre d'enfants par femme mariée élevé, nettement supérieur à trois. Mais le commencement de la diminution de la descendance finale intéresse les générations nées vers 1930, aussi bien en Amérique du Nord qu'en EUROPE. Toutefois la descendance finale des femmes nées en 1910 et 1930 était plus élevée en Amérique du Nord: 2,7 et 3,4 enfants respectivement par femme au CANADA, 2,3 et 3,2 aux ETATS-UNIS; tandis qu'elle n'atteint pas 2,6 enfants par femme en EUROPE (FRANCE et PAYS-BAS exceptés). L'augmentation de la descendance des générations 1910-1930 est surtout due à un accroissement des familles moyennes: 3 et 4 enfants; elle est accompagnée d'un rajeunissement accéléré de l'âge moyen de la maternité qui baisse "d'un an toutes les quatre ou cinq générations".

(3) G. CALOT : la baisse de la fécondité depuis quinze ans. Actes du colloque national sur la démographie française, Juin 1980; I.N.E.D., Cahiers et Documents n°92; PUF, 1981. La descendance finale des femmes nées en 1930 et 1950, respectivement se répartit comme suit (p.39).

	Nées en 1930	Nées en 1950
Naissance de rang 1	0,87	0,88
Naissance de rang 2	0,65	0,60
Naissance de rang 3	0,40	0,22
Naissance de rang 4	0,23	0,07
Naissance de rang 5 et plus	0,31	0,08
Naissance hors mariage	0,18	0,16
Descendance finale	2,64	2,01

Cette diminution pourrait être le prolongement du déclin séculaire de la fécondité commencé dans certains pays (dont la FRANCE) vers la fin du XVIII^{ème} siècle, après une reprise accidentelle de quelques décennies ; mais la reprise et le déclin récent peuvent être aussi "la première double fluctuation d'un régime de fécondité oscillatoire, auquel seraient désormais soumises les sociétés qui sont parvenues à un haut degré de maîtrise de la fécondité" (G. CALOT, op. cité p.45).

On sait que l'indicateur conjoncturel de la fécondité a repris, à partir de 1964, le mouvement de diminution tendancielle, séculaire pour la FRANCE ; cette évolution, commune à la plupart des pays industrialisés se poursuit encore dans bon nombre d'entre-eux (1) ; en FRANCE, comme en Amérique du Nord, en ANGLETERRE, la situation est devenue stationnaire vers 1976 ; il y aurait peut-être une légère remontée du nombre d'enfants à partir de 1977 (2), surtout en FRANCE, au ROYAUME-UNI et en REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

Maximum pour la FRANCE en 1964, le nombre moyen par femme a diminué de 2,9 à 1,8 en dix ans ; mais cet indicateur du moment exagère considérablement la diminution de la descendance finale des générations concernées, incorporant des modifications de calendrier ; on observe en effet entre 1950 et le milieu des années 1960, une diminution de l'âge des femmes à la naissance de leur premier enfant, dans la plupart des pays occidentaux (1). L'indicateur conjoncturel élevé avant 1964 traduisait l'avance prise par les jeunes qui tendaient à avoir davantage d'enfants au début de leur vie féconde : abaissement de l'âge au mariage, moins de couples inféconds. Puis, comme le souligne Francisco MUNOZ-PEREZ qui étudie la période 1970-1980, "la baisse de l'indicateur conjoncturel enregistrée par l'ensemble de ces pays (industrialisés) jusqu'au milieu des années 1970, parfois au delà, paraît résulter pour l'essentiel du renversement de tendance de la fécondité avant 25 ans provoqué par l'arrêt du rajeunissement, lequel avait jusque-là compensé la baisse constante de la fécondité aux âges supérieurs" ((1)p.491). Cet auteur observe même après 1975 une remontée de la fécondité après 30 ans, dans certains pays après 25 ans, qu'il interprète comme une récupération partielle pour ces générations qui ont eu moins d'enfants aux âges jeunes.

(1) F. MUNOZ-PEREZ : l'évolution de la fécondité dans les pays industrialisés, Population n°3, 1982.

(2) Alain MONNIER : la reprise récente de la natalité dans quelques pays d'europe occidentale. Population n°4-5, Juillet-Août 1981.

Le changement soudain et simultané à beaucoup de pays de l'indicateur conjoncturel pouvait suggérer une cause brutale, par exemple une rupture des comportements de fécondité entre les générations d'avant-guerre et celles nées après 1944. Si la descendance finale est une norme pertinente pour l'analyse des pratiques, alors on a vu que ce sont les générations des années 30 qui ont été les plus fécondes. De ce point de vue, les générations d'après-guerre n'ont fait que reprendre le mouvement de réduction de la taille de la famille amorcé par leurs aînées ; en revanche, la fin du mouvement de rajeunissement de l'âge au premier enfant concerne les générations nées après la guerre.

Se pourrait-il qu'un retard de calendrier, un vieillissement de l'âge au premier enfant, n'ait pas d'influence sur la descendance finale ? Il faudrait pour cela que les femmes aient des taux de fécondité très élevés à des âges où normalement le taux de fécondité décroît (1).

Le rajeunissement de l'âge au mariage était continu du début des années 1950 au début des années 1960. Il paraît freiné avec l'accroissement du chômage sans que le célibat augmente, la relation entre chômage et mariage est de courte durée, il s'y substitue un comportement différent par rapport au mariage avec l'augmentation des unions libres, l'acceptation progressive des naissances hors mariage.

Ce bref rappel montre combien il est difficile de dégager un élément permanent parmi les tendances différentes qui s'observent ; la tendance à la baisse a surpris les observateurs dans les années soixante ; la tendance à la hausse n'avait pas moins surpris les démographes des années trente. L'objectif de ce programme paraîtra, dans ces circonstances, un peu présomptueux : à partir d'observation des pratiques de fécondité des familles une année donnée, 1981, d'une analyse des lieux de différenciation de ces pratiques, tenter de comprendre et de prévoir.

(1) Hypothèse peu probable. Cependant les estimations publiées par F. MUNOZ-PEREZ montrent que dans les trois pays presque toujours les plus "en avance" pour ce qui est des indicateurs touchant à la fécondité : l'ANGLETERRE, la REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE et la SUEDE, les taux de fécondité après 27 ans de la génération née en 1954 pourraient dépasser ceux de la génération née en 1944 (réf. citée p.501), mais sans pour autant atteindre le même niveau de descendance finale.

Les analyses de fécondité différentielle ont mis en évidence un grand nombre de facteurs démographiques, sociologiques, économiques ; elles ont contribué à hiérarchiser ces facteurs, voire à estimer les paramètres des relations entre ces variables et la fécondité, à comparer des corrélations ou des ajustements (1). D'où une mosaïque, une juxtaposition de facteurs plus ou moins discriminants, difficilement intégrables dans une démarche compréhensive. Le champ des déterminants de la fécondité apparaît ainsi vaste et peu organisé : éléments de statut socio-économique (revenu, niveau d'instruction, hiérarchie professionnelle) dont le principe générateur n'est pas mis à jour et dont les effets sont incertains (l'effet de la mobilité ascendante sur la fécondité est-il positif ou négatif ?) ; l'existence d'une relation causale entre la fécondité et le salariat des femmes n'est pas prouvée encore moins le sens de la relation. L'association n'apparaît pas mécanique entre la baisse de la fécondité et les transformations structurelles affectant, dans le temps, les facteurs de la fécondité, qui pourrait donc rendre celle-ci inéluctable : "l'intensification de l'industrialisation, la régression de la population agricole, la tertiarisation de la population active, l'amélioration de la scolarisation et de la qualification, l'extension de l'emploi féminin, la régression des croyances et pratiques religieuses, voire même la provenance de familles de dimension réduite". (P. GUILMOT op. cité).

Il n'était pas question de reprendre de façon dispersée tous les éléments intervenant dans ces travaux. On cherchait plutôt à mettre l'accent sur la recherche de relations mutuelles systématiques entre facteurs, résumant, dans sa complexité, le système de pressions s'exerçant sur les individus, quelle que soit leur origine : faits de structure (transformation du mode de production et ses conséquences : inégalités entre secteurs d'activité, mobilité et développement des tissus urbain et péri-urbain), pratiques de groupes (habitudes régionales influence religieuse ...) ; choix d'individus isolés en conformité ou en réaction aux pressions qui s'exercent sur eux, selon leurs dispositions. On parle d'une homogénéisation des pratiques vers un modèle de famille réduite, les îlots de résistance (grandes fratries, familles pratiquantes ...) étant soumis au même déclin tendanciel, à un décalage près. S'intéresser à découvrir des lieux de différences et les caractériser doit contribuer à une explication de la baisse de la fécondité d'une part, et d'autre part éclairer sur les

(1) Jean MORSA, Ghislaine JULEMONT et Pierre GUILMOT font le point sur la différenciation sociale de la reproduction en Europe Occidentale dans "les facteurs socio-économiques de la fécondité et les motivations à la parenté", Conseil de l'Europe, Etudes démographiques, n°3, Strasbourg 1979.

conditions favorables à la constitution d'une famille et à l'éducation des enfants ? Parmi ces conditions favorables, quelles seraient celles relevant de la politique familiale, des fonctions assumées par la collectivité : services sociaux, équipements destinés aux enfants et aux familles, aménagement du temps ?

Deux systèmes de déterminants des pratiques de fécondité étaient retenus à priori :

- . La famille d'origine comme lieu de formation des perceptions de l'enfant, de sa signification sociale, du sentiment d'identité familiale, lieu de pression éventuelle. Le programme prévoyait une phase préliminaire appuyée sur des entretiens semi-directifs pour circonscrire progressivement et organiser ce champ. Abondamment analysé dans la littérature sociologique, le domaine des représentations proprement dit a été progressivement réduit au cours de la phase préparatoire, tandis qu'au contraire, celui des relations à la famille d'origine a été développé avec un axe plus économique, rejoignant le point suivant.

- . La position dans la structure sociale : alliance et trajectoire professionnelles entre générations ; ce champ d'investigation sur lequel portait plus directement notre expérience passée est resté central. L'accent était mis initialement sur l'analyse de stratégies et les liens entre la mobilité professionnelle et la fécondité. Anticipant sur les résultats des travaux on peut reconnaître l'importance prépondérante du champ structuré des composantes de la position dans les rapports sociaux, dans les déterminants de la fécondité. Ce domaine de recherche aurait pu être exclusif, avec toutefois une orientation différente : un moindre intérêt pour les stratégies des ménages ; et au contraire une focalisation délibérée sur tout ce qui touche à la transformation des rapports de production, place dans la division du travail, intégration au système scolaire.

Les relations à la parenté large ont été retenues dès le commencement des travaux, à plusieurs titres : comme lieu de formation des représentations de l'enfant, comme lieu de transmissions culturelles et patrimoniales, comme champ d'analyse des stratégies professionnelles et de repérage des itinéraires, ascension ou déclin. Le regain d'intérêt que l'on peut observer dans les années récentes pour les recherches sur les relations avec la parenté étendue est significatif. Interprétant un peu hâtivement l'accroissement de la décohabitation (phénomène qui n'est jamais analysé comme résultante d'une transformation profonde

du mode de production (1), on tendait à considérer comme acquises la séparation des parents et des enfants, l'autonomie précoce des jeunes. Les travaux d'Agnès PITROU (2) ont commencé à ébranler certaines idées reçues en la matière : les liens entre les couples et leurs parents sont très étroits, les échanges fréquents; le soutien apporté par les ascendants est loin d'être négligeable. Les travaux de Louis ROUSSEL (3) viennent confirmer ces observations sur des données plus récentes (1974) : il y a décohabitation, mais une très forte proximité géographique entre les générations, des flux d'aides fréquentes et importantes dans le sens parents-enfants, des relations très régulières, un réseau interpersonnel assez dense (C. GOKALP (4)). Soulignons en passant qu'après avoir renié la famille large pendant des décennies (5) on interprète souvent à tort en terme de tendance les observations précédentes qui sont pour l'instant statiques et ne sont pas étayées par un cadre conceptuel permettant leur compréhension.

Une hypothèse portait sur l'existence d'un lien entre la fécondité et l'imprégnation des modèles familiaux : le rôle des parents et le mode de relation avec eux, voire le sentiment d'appartenance à une lignée. On opposait ainsi une société à dominante lignagère, valorisant la continuité familiale et la dépendance entre générations, à une société plus atomisée où dominent les relations intra-générationnelles. Le "déracinement", l'absence d'attache familiale devant aller de pair avec une fécondité réduite. Dans un ouvrage récent (6) des chercheurs traitent de cet aspect des représentations de l'enfant, le désignant sous le nom de "fonction de lignage" : système de représentations procédant d'une pression des ascendants sur les couples, associée à une valorisation de la grande famille, prolongeant les traditions. Le lien bien connu entre la descendance et la taille

(1) La décohabitation ne se poursuit dans les années récentes que parallèlement à la diminution tendancielle des populations vivant de l'agriculture, des petits commerçants et indépendants non agricoles.

(2) Voir en particulier A. PITROU (1977) : Le soutien familial dans la société urbaine. *Revue Française de Sociologie*, Vol.18 n°1, Janvier-Mars 1977. et (1979) : "Vivre sans famille", Ed. Privat.

(3) Louis ROUSSEL : "La famille après le mariage des enfants, étude des relations entre générations", INED, Cahiers n° 78, PUF 1976.

(4) Catherine GOKALP à partir d'une enquête INED réalisée en 1976 : "Le réseau familial", *Population* n°6, 1978.

(5) En dépit des travaux des historiens (ceux de Peter LASLETT en premier lieu) qui ont montré que le modèle "conjugal" était majoritaire dans beaucoup de sociétés pré-industrielles et non un modèle "adapté" au développement de l'industrialisation comme le voulait par exemple Talcott PARSONS.

(6) J. KELLERHALS, J.F. PERRIN, G. STEINAUER-CRESSON, L. VONECHE et G. WIRTH (1982) Mariages au quotidien, inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale, Coll. Regards sociologiques, Ed. Pierre-Marcel FAVRE, Lausanne.

de la fratrie peut être considéré comme un des éléments qui fonde cette orientation : les couples issus de familles nombreuses ont, en moyenne, plus d'enfants que les autres, (relation que nous retrouverons dans cette enquête, au moins pour les générations anciennes) et les aînés ont, à fratrie égale, plus d'enfants en moyenne, que leurs cadets. Si la fécondité n'est pas "héréditaire" (1), la dimension de la famille d'origine imprègne, de façon très complexe les comportements futurs. Consciemment ou non, cette imprégnation se manifeste à deux niveaux : l'alliance et la fécondité ; ce sont les couples homogames qui reproduisent le plus significativement le modèle de la famille d'origine : les conjoints, tous les deux uniques, ont moins d'enfants que les autres ; les couples issus de familles de plus de quatre enfants en ont davantage ; le choix du conjoint représente peut-être déjà un choix quant à la descendance : ainsi d'après Ph. COLLOMB et E. ZUCKER (2), les fils uniques épousant des femmes issues de familles nombreuses, à fratrie de la femme égale, ont davantage d'enfants que les hommes ayant au moins deux frères ou sœurs ; ce cas est en réalité rare : les fils uniques épousant plus souvent des filles uniques.

D'autres observations conduisaient à cette hypothèse, faites à partir de l'enquête de 1971 (3) : une fécondité idéale et réelle élevée dans les catégories aisées chez les femmes instruites, exerçant une activité professionnelle. On y voyait le signe possible d'une relation future positive entre le revenu et la fécondité, au lieu de la courbe en U classique. Ceci d'autant plus qu'une analyse critique des questions d'opinion sur la famille nous avait amené à contester le "traditionalisme des classes populaires" (et donc une fécondité idéale élevée) (4), comme une interprétation erronée d'attitudes ayant plus à voir avec le repli, une vision relativement autarcique de la vie familiale dans les classes populaires, tout à fait compatible avec un idéal de famille relativement réduite. Implicitement on localisait dans les familles aisées, les représentations de l'enfant associées à la continuité familiale, à la lignée. Le cas extrême étant la famille dynastique, telle que la décrivent Pierre BOURDIEU et Monique de SAINT MARTIN (5) caractéristique d'une fraction particulière du patronat : les

(1) J.C. DEVILLE : "la fécondité est-elle héréditaire ? " *Economie et Statistique* n°116, Novembre 1979.

(2) Ph. COLLOMB et E. ZUCKER (1977) : *Aspects culturels et socio-psychologiques de la fécondité française*. INED, Travaux et Documents, Cahiers n°80, PUF.

(3) *Besoins et aspirations des familles et des jeunes - Etudes CAF N°16*

(4) *Attitudes à l'égard de la famille et vie sociale, Tome II des Analyses complémentaires*, 1976.

(5) Pierre BOURDIEU et Monique de SAINT MARTIN (1978) : *le patronat*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°20/21, Mars-Avril.

dirigeants des sociétés à contrôle familial par opposition aux sociétés à contrôle technocratique, proches de l'Etat ; "la richesse en enfants constitue par soi et aussi par le capital d'alliances qu'elle permet d'instaurer, une forme d'accumulation de capital social". Il ne s'agit plus ici de représentation dans l'acception symbolique du terme mais plus concrètement de fonction sociale et économique, et bien sûr de pratiques singulières propres à une très petite partie de la classe dominante.

L'intérêt porté aux relations à la famille d'origine répondait surtout à des préoccupations plus directement économiques : l'importance accordée au repérage de la position dans la structure sociale, sous l'angle de la situation proprement dite et celui de la trajectoire entre générations.

*

*

*

L'analyse des relations entre la fécondité et la position dans la structure sociale a été l'objectif central retenu dès le commencement des travaux et a pris une place croissante au cours du déroulement de ce programme.

L'analyse de la relation entre la fécondité et le revenu est abondamment étudiée en économie, particulièrement par les économistes classiques de l'Ecole de Chicago, qui tentent d'appliquer, aux pratiques de fécondité, le raisonnement économique et la formalisation de la théorie du choix (1) : le nombre des enfants pourrait être fonction croissante du revenu, les ménages les plus riches ayant le plus de facilités pour en élever un grand nombre ; mais à cet "effet-revenu" positif s'oppose un "effet-prix" négatif ; cette estimation du coût d'un enfant incorpore des éléments différents : d'une part la "qualité" proprement dite des enfants ou plutôt les valeurs "d'utilité" que tirent les parents du niveau de qualité de leurs enfants (1), qui se mesurent par des investissements divers mais surtout éducatifs, d'autant plus élevés que les parents ont un revenu élevé ; d'autre part le prix du temps de la mère absorbé par les enfants, coût croissant avec le niveau de salaire auquel elle peut prétendre, et donc croissant en fonction directe de sa qualification, de son niveau d'instruction (2). Cette formalisation repose sur des hypothèses sur le comportement d'individu, bien qu'elle n'intègre des arguments (revenu, instruction) que pour les agréger ; la démarche nie donc les différences entre individus qui accompagnent les différences de

(1) Formalisation adaptée à des pratiques non économiques (dont la fécondité) à la suite des travaux de G.S. BECKER (1960) : "An economic analysis of fertility", *Démographic and Economic change in developed countries*. Princeton University Press.

(2) R.J. WILLIS (1973) : A new approach to the economic theory of fertility behaviour, *Journal of Political Economy*, Vol. 81, n°2, Part. II, Mars-Avril 1973.

revenu, de niveau d'instruction... Elle ne s'intéresse pas à déceler les caractères qui permettraient de mettre en relation, de façon compréhensive, des situations et des pratiques. Y. BEN-PORATH rend le caractère statique du modèle (et non la démarche réductrice) responsable de son inadéquation aux faits pour ISRAEL. Cet auteur, bien que relativement proche des économistes de Chicago, remet en cause l'hypothèse relative au coût du temps et conclut, de façon plus réaliste, que "l'éducation est sans doute un vecteur du processus de diffusion" expliquant "la convergence vers un taux de fécondité presque uniforme chez les groupes de populations les plus évoluées" en ISRAEL (1).

La forme de la relation entre la fécondité et le revenu est particulièrement intéressante à étudier, non pas pour le continuum qu'elle produit, mais au contraire en ce qu'elle permet le repérage de situations extrêmes et facilite ainsi la production de caractères pertinents pour une compréhension des différences de pratiques.

On pensait au départ que la fécondité pourrait être liée, dans le futur, positivement au statut. On en doute maintenant (2). On observait en effet des différences entre les familles situées aux deux extrémités de l'échelle sociale concernant la relation entre le travail des femmes et le nombre idéal d'enfants : ces deux groupes avaient une fécondité réelle élevée mais dans les familles ouvrières le nombre idéal (3) d'enfant était beaucoup plus faible lorsque la femme était elle-même salariée ; dans les familles de cadres supérieurs la différence entre les femmes salariées et les femmes au foyer était beaucoup plus ténue.

Cette relation ne se vérifiait cependant pas au niveau de la descendance finale effective ; on pouvait supposer que cela tenait au fait que les différentes catégories sociales sont situées à des stades différents dans la transition qui s'opère : les familles aisées ayant adopté plus tôt que les autres des comportements de fécondité réduite.

La démarche privilégiait non le revenu mais le positionnement multidimensionnel dans la structure sociale. On se proposait une analyse de la fécondité non pas seulement en fonction du statut actuel du ménage, mais en fonction de sa trajectoire intergénérationnelle - ce thème, on le verra, s'est avéré fécond, mais pas dans la logique classique des relations entre la fécondité et la mobilité sociale. C'est ainsi que le noyau du corpus d'informations construit est constitué d'un

(1) Yoram BEN-PORATH : réflexion sur la micro-économie de la fécondité, traduit dans la Revue Internationale des Sciences Sociales, Vol. XXVI, N°2, 1974.

(2) P. GUILMOT (op. cité) souligne que les analyses effectuées dans presque tous les pays d'Europe ne permettent pas de conclure à une relation positive.

(3) Il s'agit du nombre idéal "abstrait" ou "en général" et non de l'idéal "situé", ce dernier tenant compte de la situation socio-économique de la personne interrogée, de son milieu.

ensemble très détaillé de composantes du statut socio-économique : instruction, profession, types de patrimoines ... vus du point de vue de l'hérédité, comme de l'alliance ; les informations concernent les deux lignées, celle de la femme et celle du mari. Les matériaux ont été réunis pour préciser et développer la problématique que nous avons progressivement élaborée à partir des deux grandes enquêtes réalisées précédemment pour la CNAF en 1963 et en 1971, construisant un champ d'explicitation des mécanismes de consommation (au sens marchand), puis de l'accès aux services et aux équipements collectifs, avant d'aborder le problème des pratiques de fécondité. Bien qu'étendue, l'information est recentrée par rapport à cette problématique ; par exemple, elle incorpore le patrimoine dans ses acceptions devenues classiques depuis les travaux de Pierre BOURDIEU : culturel, social, économique ; sur ce dernier plan l'extension de l'enquête aux indépendants non agricoles est un enrichissement considérable, qui doit contribuer à réduire (faire disparaître ?) l'aspect unidimensionnel des facteurs antérieurement construits.

L'intérêt porté à la trajectoire professionnelle des ménages enquêtés par rapport à leurs parents conduit, pour la génération suivante, à s'intéresser à l'éducation des enfants, leurs niveaux de diplômes, seuls éléments permettant d'entrevoir leur statut futur.

On n'avait pas évacué complètement la possibilité d'apporter quelques informations sur le coût des enfants, dans une perspective un peu différente des nombreuses analyses classiques faites en ce domaine (1), intégrant des éléments non marchands et non monétaires ; une grande partie des services regardant les enfants relèvent de ces formes d'échange où interviennent la parenté, le voisinage. Mais ce sont surtout les investissements éducatifs qui ont été analysés.

*

*

*

Les analyses qui suivent reposent sur une enquête statistique. Il était prévu que la rédaction de la partie du questionnaire concernant les relations à la famille d'origine et son rôle dans les représentations de l'enfant s'appuierait sur des entretiens libres. Cette méthode était ambitieuse, compte tenu du temps disponible : six mois à peine avant le commencement sur le terrain de l'enquête statistique. Une quarantaine d'entretiens ont été réalisés qui n'ont pu être exploités

(1) Il n'était pas question de toute façon de procéder à une enquête permettant une estimation du coût d'un enfant. Cf a) Le chapitre VI de l'ouvrage *Etude CAF n°11*
 b) BIPE : "Coût de l'enfant et consommation familiale" *Etudes CAF n°19*.
 et c) Y. HOUZEL, la part de l'enfant dans les charges familiales. CNAF-CREDOC rapport, Avril 1975.

de façon aussi approfondie que le requérait leur complexité ; on connaissait par expérience la difficulté à faire émerger les significations derrière le sens immédiat des réponses aux questions d'opinion. Le thème de l'enfant s'avérait particulièrement lourd d'ambivalence et de confusion. Ce qui explique que la partie "représentations" et les questions d'opinion aient été réduites.

L'enquête par questionnaire a été réalisée par la SOFRES, en Décembre 1980 et Janvier 1981, auprès de 3000 ménages, au sens INSEE, ensemble des personnes vivant sous le même toit. Les catégories suivantes ont été exclues du champ de l'enquête :

- a) Les ménages dont le chef est exploitant ou salarié agricole, ou ancien agriculteur.
- b) Les ménages dont le chef a au moins 60 ans
- c) Les ménages dont le chef est un homme et n'a pas de conjoint.

La population agricole a été exclue du champ de l'enquête comme ne relevant pas de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Les Caisses Centrales de Mutualité Sociale Agricole n'ont pu participer à ce projet. Cette exclusion est particulièrement regrettable a posteriori, étant donnée la place que prend la transformation des rapports de production dans l'explication de la diminution de la fécondité. Les familles agricoles représentent une fraction particulière des familles d'origine agricole ; d'autres sont ouvrières, ou appartiennent à la classe moyenne ; ces trois catégories issues de fratries de tailles différentes, en relation avec leur capital scolaire, ont des pratiques de fécondité différentes en relation avec la trajectoire de leurs enfants. De plus la population agricole bien que représentant moins de 10 % de la population active, est particulièrement hétérogène, formant un peu un raccourci des étapes du développement du capitalisme.

Les chefs de ménage interrogés n'ont pas plus de soixante ans. Les autres représentent plus du tiers de la population totale des ménages. Etant donné les rapides changements affectant les structures familiales et la fécondité, il a paru préférable d'interroger des ménages plus jeunes ; la limite de soixante ans préservait un sous échantillon important de familles déjà constituées en 1964, appartenant aux générations fécondes des années 1925-1930.

Ce n'est pas du fait de leur faible poids (pour l'instant) dans l'ensemble des familles, qu'ont été exclus du champ de l'enquête les hommes chefs de ménage sans conjointe. Interroger ces ménages impliquait la rédaction d'un questionnaire complètement différent étant donnés les problèmes spécifiques de cette population. Les points de comparaison avec l'enquête sur les ménages ordinaires auraient été

relativement réduits. Autrement dit, l'analyse de la population des hommes-chefs de ménage sans conjointe aurait nécessité un programme différent de recherche.

Pour ces raisons d'homogénéité, il a également été décidé que la personne interrogée serait la femme ; c'est presque toujours le cas dans les enquêtes statistiques. Cependant il aurait été intéressant de pouvoir interroger les deux conjoints ; ceci alourdit considérablement le travail sur le terrain, imposant pratiquement deux enquêtes et obligeant à une importante réduction de l'échantillon des ménages interrogés. Cette option encourait trop de risques compte tenu de l'hétérogénéité de la population interrogée. Le choix de la femme tient à des raisons de fond (en dehors de la plus grande facilité des contacts). Tout d'abord une grande partie des informations a trait aux maternités : déroulement des grossesses, accouchement, problèmes des interruptions d'activité professionnelle liées à la naissance des enfants ou leur éducation. Par ailleurs on a pris le parti de poser très peu de questions "d'opinion" au profit de questions portant sur des situations effectives. Certains domaines abordés sont des domaines bien connus des femmes : budget de dépenses, vacances, logement. Par contre il aurait été intéressant d'avoir les réponses des hommes sur leur propre biographie et leur vie professionnelle.

Le questionnaire comporte cinq parties, découpage cohérent du point de vue du déroulement de l'entretien mais non évidemment du point de vue de la problématique, transversale à tous ces thèmes. En voici brièvement les grandes lignes :

I. Famille d'origine - environnement familial

Parents de l'enquêtée, de son mari ou compagnon éventuel ; situation professionnelle des parents, des grands-parents. Fréquentation des fratries (fécondité des fratries). Fréquentation des parents ; aide financière reçue, donnée. Education religieuse. Evénements familiaux. Taille des familles de l'entourage. Répartition des tâches dans le ménage.

II. Scolarité, études et activité professionnelle de la personne interrogée, diplômes - diplômes des parents - travail actuel ou dans un passé récent (moins de 5 ans) ; conditions de travail (horaires, trajets) ; chômage ; changement d'employeurs. Allocations, pensions individuelles. Pour les indépendants : transmission de l'entreprise.

III. Scolarité et activité professionnelle du conjoint de la personne interrogée. Chapitre identique au précédent. Le travail des hommes et des femmes est traité de façon symétrique.

IV. Maternité, enfants

Composition de la famille - caractéristiques des enfants - circonstances des maternités successives, problèmes éventuels : maladies, accidents, décès ou séparation - projets de fécondité - description des situations par rapport au travail lors de chacune des naissances, interruptions - reprise d'activité.

Garde des enfants en bas âge (effective et souhaitable), coût - garde des enfants à la sortie de l'école, le mercredi, lorsqu'il est malade, pendant les petites vacances ... (rôle de la parenté élargie).

Elément de coût des enfants : scolarité, études, leçons particulières, pratiques de sport, d'art - Achats de biens importants pour les enfants - Vacances - modes de vacances et coût - Allocations et bourses perçues - petits enfants.

V. Logement - Confort, divisé en trois sous-parties :

A) Logement et biens immobiliers

B) Dépenses obligatoires

C) Confort du logement.

Titre d'occupation du logement - financement pour les propriétaires - aide des ascendants - loyers - charges, chauffage.

Résidence secondaire - autres biens immobiliers - transmission patrimoniale - dépenses de caractère obligatoire : impôts, cotisations et assurances volontaires, crédits, remboursements effectués en 1980 - conditions de logement - espace et possibilité d'accueil - confort - aide ménagère - équipements environnants - associations et responsabilités au niveau local.

L'enquête a été réalisée par quotas avec les trois critères suivants : la situation géographique (région, catégorie de commun) , le type de famille (présence d'un conjoint, nombre d'enfants et activité professionnelle de l'épouse) et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. L'annexe générale A donne les renseignements relatifs à la construction de l'échantillon.

Le questionnaire est reproduit in extenso dans ce rapport (en tome séparé). Cette reproduction est accompagnée du profil moyen des réponses de quelques types particuliers de ménages. L'idéal, si le temps l'avait permis, eut été de choisir ces types après l'analyse intégrale de ce corpus d'informations, autrement dit de choisir les types de familles les plus pertinents du point de vue de l'objet principal de notre étude : les pratiques de fécondité et les facteurs liés à ces pratiques. Pour des raisons évidentes ce choix a été fait en cours de route. Certaines oppositions avaient été mises en évidence (chapitre I) : entre les jeunes " en ménage " et les jeunes " mariées " ; les autres types ont été choisis pour leur dissemblance : femmes seules et couples et pour ces derniers : opposition entre classes sociales, et selon l'activité de la femme, sans toutefois pouvoir affirmer que les définitions retenues les

rendent les plus dissemblables possible. On espère que tels quels, ces profils de réponses inciteront à lire le questionnaire.

Le chapitre I est une description des conditions de vie des familles interrogées utilisant une grande partie des informations collectées. Cette présentation privilégie un facteur discriminant du point de vue de la position dans la structure sociale : la catégorie " profession x instruction " qui met à jour, à côté des inégalités au sens classique, des inégalités entre générations. Certaines populations particulières sont décrites : les femmes seules selon qu'elles ont ou non des enfants à charge ; les femmes en ménage sont comparées aux jeunes mariées.

Les relations entre la fécondité et le travail des femmes n'ont pas fait l'objet d'une présentation systématique, bien que ce thème soit abordé à plusieurs reprises. En revanche a été développée au Chapitre II, la question des incidences des conditions de travail et des plus ou moins grandes facilités accordées aux mères de famille sur l'association entre la maternité et la vie professionnelle.

La présentation de l'analyse de la fécondité (chapitre III à V) reflète l'importance des difficultés rencontrées, les changements de cap imposés par certains résultats, en particulier concernant l'un des thèmes privilégiés : les relations entre la fécondité et la position et la trajectoire professionnelles. Les hypothèses (classiques) associant la réduction de la fécondité et l'ascension sociale des couples ne se vérifiaient guère. Par contre s'imposait de façon indéniable le lien entre la réduction de la fécondité des couples et l'ascension sociale de leurs enfants ; d'où les développements concernant la taille de la fratrie, ses liens avec les positions des parents et des enfants. Mais en même temps ce constat changeait l'interprétation de la réduction de la fécondité, passant de l'ordre de la rationalité consciente à celui des mécanismes de sélection par lesquels s'opère la transformation des rapports sociaux.

CHAPITRE I

INEGALITES ET DIFFERENCES ; PRESENTATION DE L'INFORMATION
A TRAVERS DES DECOUPAGES PARTICULIERS DE LA STRUCTURE SOCIALE

Résumé du chapitre I

Ce premier chapitre est une sorte d'introduction descriptive. La plupart des thèmes des questionnaires seront abordés ici, soit de façon à apprécier les inégalités entre les familles interrogées, soit pour préciser la position relative de groupes particuliers, les femmes seules, les jeunes en ménage.

Les comparaisons concernant les couples privilégient le point de vue économique; le critère choisi, qui combine catégorie professionnelle et niveau de formation du mari, ouvre une perspective diachronique : incorporant l'augmentation de la durée de la scolarité obligatoire et un fort accroissement du nombre de diplômés dans les années récentes, il met en évidence des différences selon l'âge d'autant plus importantes que le caractère instantané de l'information les sous-estime. Dans une population qui ne dépasse pas 60 ans, on lira, des différences en faveur des plus diplômés, plus jeunes, systématiques dans toutes les classes sociales, des ouvriers aux cadres supérieurs, différences que la localisation du salariat des femmes accentue; elles concernent le revenu, mais aussi les aides de la famille (aux inégalités de diplôme sont liées des inégalités d'origine sociale), la scolarité des enfants, l'adaptation à la gestion de l'environnement. On y lira aussi d'autres résultats : l'aide privilégiée de la lignée mère-fille pour l'acquisition de certains biens (domestiques!), la relation très chargée de sens entre le statut professionnel et l'habitat urbain, un aperçu de la relation fécondité-statut, plus régulièrement négative chez les jeunes...

Les inégalités entre les femmes seules et les couples seront mises en évidence entre les femmes seules elle-mêmes (célibataires, veuves, divorcées), inégalités croissantes selon le nombre des enfants à charge.

Enfin on comparera les jeunes, selon qu'elles vivent seules, qu'elles vivent en ménage ou qu'elles sont mariées : "décohabitation" d'avec les parents, plus fréquente dans les classes aisées, union libre plus fréquente dans la classe moyenne et les grandes villes. On remarquera des différences intéressantes chez les jeunes couples non mariés : plus d'égalité entre les sexes, répartition des tâches, statut professionnel et diplômes, mais aussi des emplois plus précaires.

L'enquête analysée ici constitue un recueil original d'information; ce chapitre a pour objet une première description des familles retenant les éléments les plus pertinents de leurs conditions de vie, ceux par rapport auxquels les inégalités ou les différences sont grandes.

La première section est une présentation des principaux thèmes de l'enquête sous un angle particulier combinant profession et niveau de diplôme du mari. Ce mode de découpage fait apparaître les inégalités de situation dans une dimension peu reconnue, l'âge, et de façon différentielle, selon les classes sociales. Cette section ne s'intéresse qu'aux couples, mariés ou non.

La seconde section concerne les femmes seules : célibataires, veuves ou divorcées, chargées de famille ou non, comparées à la population précédente du point de vue non seulement de la profession et du niveau de vie mais des relations aux ascendants, des indices d'intégration sociale ... des conditions de vie en général.

Dans une troisième section les jeunes femmes vivant en union libre sont comparées aux jeunes mariées n'ayant jamais vécu en ménage avant leur mariage, comparaison qui ici encore retient les éléments pertinents : origine et position sociale, situation de précarité, attitude à l'égard de la fécondité, partage des tâches.

Enfin, dans la quatrième section, une analyse multi-dimensionnelle des seules catégories professionnelles de trois générations fournit un résumé pertinent de la position dans la structure sociale, en ce sens qu'elle reproduit les oppositions entre classes dans une dimension dynamique; on y lit en effet de façon synthétique l'évolution du système de production (diminution de la population agricole et des métiers indépendants) et les déformations de structure professionnelle qui s'ensuivent entre les générations.

I - PROFESSION-FORMATION ET CYCLE DE VIE

Cette section repose sur une présentation inusuelle des catégories socio-professionnelles, incorporant des informations sur le niveau de diplôme du mari ou compagnon de la personne interrogée; les différences selon l'âge, sensibles à partir des catégories classiques, apparaîtront beaucoup plus clairement ici, montrant l'intérêt, pour une réflexion sur les inégalités et leur mesure, d'une prise en compte du cycle de vie économique, du stade d'accumulation.

Un mode unique de répartition des couples interrogés sera utilisé ici, dit "catégorie profession-instruction". On s'intéresse au mari seulement, puisque 60% des femmes de l'échantillon appartenant à un couple ne travaillent pas actuellement. On décrira avec ce critère de partition, (tableaux I.1 à I.11), la population interrogée selon les thèmes importants par les inégalités qu'ils permettent de faire ressortir; tous ces thèmes seront repris par la suite : origine sociale, type d'activité de la femme, habitat, aide entre les générations, fécondité réelle et idéale, scolarité des jeunes et dépenses d'éducation, vie associative et autres indices de plus ou moins grande maîtrise de l'environnement.

Les catégories socio-professionnelles : des sous ensembles hétérogènes ... selon l'âge, la génération.

La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage sert couramment d'indicateur des inégalités de situation. Les catégories classiques sont cependant chacune des ensembles très hétérogènes, même vues sous des angles très élémentaires : l'âge, la formation, l'activité des femmes, l'origine sociale... Par exemple la catégorie des employés est la plus jeune de toutes; les indépendants sont au contraire les plus âgés surtout les patrons-industriels suivis de près par les cadres supérieurs à une extrémité de l'échelle sociale, par les OS à l'autre extrémité.

Bref, à travers un découpage par "C.S.P." on repère donc quelque chose de très imprécis, ayant certes à voir avec la position dans la structure sociale mais aussi avec le moment dans le déroulement d'une carrière.

Ces différences selon l'âge sont accentuées ici par la considération du niveau de formation (tableau I.1) : les cadres supérieurs sont répartis en deux groupes selon qu'ils ont fait ou non des études supérieures; les cadres moyens selon qu'ils ont ou non le baccalauréat 2ème partie ou un BTS. Les employés trop peu nombreux à avoir des diplômes n'ont pu être distingués. Les ouvriers en revanche ont été classés différemment selon qu'ils ont un BTS (ou BAC1 ou BEPC), un CAP ou le CEP, ou rien du tout. On a maintenu l'opposition classique OQ, OS bien que nettement moins pertinente que l'opposition par la formation.

Le lien entre l'âge et le diplôme tient évidemment à l'allongement de la scolarité et une généralisation de la formation au cours des dernières décennies, mais

(1) L'annexe générale n°2 fournit une répartition des hommes et des femmes, de leurs parents et des grands-parents de la femme, selon leur catégorie professionnelle dans la nomenclature la plus détaillée.

c'est aux conséquences de ce processus qu'on s'intéresse ici, du point de vue des inégalités entre générations.

TABLEAU I.1
Répartition des ménages de chaque catégorie
selon l'année de naissance du mari

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	Effectifs	Proportion dans la population	1950 à 1962	1938 à 1949	avant 1938
Artisans, petits commerçants	200	7,0	23	38	39
Patrons, industriels	43	1,6	20	22	58
Professions libérales	67	2,4	15	47	38
C. sup. { études supérieures	154	5,3	28	43	29
{ pas d'études sup.	90	3,3	18	32	50
C. moy. { BAC2 ou BTS	200	6,1	46	37	17
{ < BAC2 et < BTS	351	11,3	26	40	34
Employés	270	10,6	45	26	29
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	140	6,0	59	27	14
{ CAP ou CEP	500	22,0	35	34	31
{ aucun diplôme	212	9,8	26	27	47
O.S. { au moins CAP ou CEP	153	7,0	35	32	33
{ ni CAP ni CEP	119	5,6	34	34	32
CSP non déclarée	46	2,0	48*	33*	13*
Ensemble	2545	100,0	34	34	32

*le renseignement sur l'âge manque pour 6% des ménages de cette catégorie.

Données redressées

Les inégalités selon l'âge à l'intérieur de chaque catégorie sont extrêmement importantes, sauf chez les OS. Les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures sont relativement jeunes; la moitié des autres arrivés "par le rang", a plus de 40 ans (ces derniers ont à peu près la même structure par âge que les "patrons-industriels"). L'hétérogénéité est encore plus grande chez les cadres moyens visiblement situés sur des trajectoires professionnelles différentes selon qu'ils ont ou non le niveau BAC : 46% des premiers ont à peine 30 ans et ont une probabilité non négligeable de devenir

cadres supérieurs; les chances sont évidemment beaucoup plus faibles pour le tiers des seconds qui a dépassé la quarantaine. La population des ouvriers qualifiés est la plus hétérogène de toutes : ceux qui ont au moins un BTS sont presque tous très jeunes (60% ont moins de 30 ans), tandis que près de la moitié de ceux qui n'ont aucun diplôme a dépassé 40 ans. Aucune des trois catégories d'ouvriers qualifiés n'est marginale : les plus diplômés sont moins nombreux mais représentent quand même 16% de l'ensemble⁽¹⁾.

Dans chaque catégorie, l'âge varie en fonction inverse de la qualification, du moins, selon son acception normalisée et légitimée⁽²⁾.

(1) Bien que les catégories ouvrières les plus qualifiées se soient masculinisées depuis le recensement de 1962 et surtout celui de 1968 : voir Laurent THEVENOT, les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat, Economie et Statistique n° 91, juillet-août 1977. Ce mouvement est corrélatif d'un processus de déqualification de la main d'oeuvre ouvrière féminine : voir Patricia BOUILLAGUET-BERNARD, Annie GAUVIN-AYEL, Jean-Luc OUTIN "Femmes au travail, Prospérité et crise", Economica, Université de Paris1, 1981, spécialement p. 171 et sq.

(2) Il y a eu de fait un accroissement rapide des diplômés au cours des deux dernières décennies, mais avec un retard dans les catégories ouvrières : les plus jeunes parmi les non-diplômés sont plus fréquemment d'origine ouvrière et réciproquement la proportion de jeunes non-diplômés reste élevée chez les hommes dont le père est (était) ouvrier. On verra au chapitre IV que ces inégalités se reproduisent chez les adolescents.

... selon l'activité des femmes

Le fait que l'épouse travaille ou non accentue les disparités entre jeunes et vieux, entre diplômés et non diplômés.

Entre les catégories socio-professionnelles classiques, les variations du taux

TABLEAU I.2

Proportion de ménages
selon l'activité de la femme et l'urbanisation

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	% de femmes actives ¹	% en villes > 200 000 h.	femmes actives et villes > 200m.	la femme ne travaille pas et villes < 200m.
Artisans, petits commerçants	50,4	34,1	18,1	36,1
Patrons, industriels	46,8	41,4	13,4	27,3
Professions libérales	38,7	46,8	20,4	41,4
C.sup. { études supérieures	45,3	62,0	25,4	21,9
{ pas d'études sup.	32,4	56,0	18,0	34,7
C.moy. { BAC2 ou BTS	62,4	51,7	28,0	20,6
{ < BAC2 et < BTS	45,2	46,8	21,4	35,2
Employés	53,8	45,3	25,4	33,1
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	62,0	36,0	19,7	31,3
{ CAP ou CEP	46,2	33,5	14,1	40,9
{ aucun diplôme	34,4	33,7	10,9	46,8
O.S. { au moins CAP ou CEP	40,4	31,6	13,4	46,6
{ ni CAP ni CEP	32,6	35,0	8,6	48,4
CSP non déclarée	42,7	66,1	23,7	22,9
Ensemble	46,1	40,8	18,0	36,9

Données redressées

¹ exerçant actuellement ou au chômage

ont au moins le BTS, comparés aux ouvriers qualifiés n'ayant que le CAP et a fortiori n'ayant aucun diplôme... Qualification et âge jouent ici de façon cumulative ; les femmes plus âgées ont d'autant plus de difficultés à s'insérer ou se réinsérer dans la vie active après avoir élevé leurs enfants, qu'elles sont moins diplômées. En outre, l'homogamie selon l'âge se renforce d'une homogamie selon la qualification.

... selon le type d'habitat

Ce résultat paraît de la plus grande importance tant sont discriminants, du point de vue de l'ensemble des pratiques économiques et sociales, les deux facteurs "profession" et "degré d'urbanisation" : il existe une relation étroite entre la localisation au sens spatial et la position dans l'échelle sociale ou la structure sociale. D'une part, entre les régions, les "catégories socio-professionnelles" ne sont pas uniformément distribuées. Les phénomènes de polarisation économique ont été largement étudiés et mis en évidence⁽¹⁾.

(1) : voir, par exemple, les travaux publiés dans la revue : "Travaux et recherches de prospective", en particulier, Antoine VALEYRE : "Emplois et régions, la polarisation de l'emploi dans l'espace français" et Alain LIPIETZ : "La dimension régionale du développement tertiaire" (N° 75 - Février 1978).

Les auteurs insistent surtout sur la domination de Paris, mais ce qui se passe pour la région parisienne devrait être analysé pour toutes les métropoles régionales. La domination économique de l'agglomération parisienne ne tend pas à diminuer dans les années récentes : la part prédominante des sièges sociaux a augmenté entre 1958 et 1976; le bassin parisien joue, de plus en plus, le rôle de bassin de main-d'oeuvre pour l'agglomération parisienne ; les variations dans l'espace du taux d'évolution de la population des ouvriers spécialisés entre les deux recensements de 1968 et 1975 sont éloquentes à ce titre : en prenant pour centre Paris et en s'éloignant de façon concentrique, on constate que leurs effectifs ont considérablement diminué à Paris même (- 31%), légèrement diminué dans le reste de l'Ile de France (- 3%), fortement augmenté dans le reste du bassin parisien (+ 13%), plus que dans le reste de la France (+ 4%).

D'autre part, au niveau des agglomérations, les phénomènes de ségrégation sociale sont évidents, sorte de sous-polarisation. Ainsi la structure socio-professionnelle de l'agglomération parisienne est soumise à deux systèmes de force : ségrégation sociale proprement dite (des communes ouvrières aux quartiers résidentiels) et expansion centrifuge vers des communes et villes nouvelles de la périphérie⁽¹⁾.

En bref, l'implantation et la dynamique socio-spatiale paraissent bien un lieu privilégié pour tenter de faire le pont entre les phénomènes structurels, qui tiennent aux transformations du système de production : décentralisation des entreprises et sous-traitance, diminution de l'agriculture et des métiers indépendants, spécificités régionales des activités tertiaires ... et les pratiques économiques et sociales, elles-mêmes comportant des stratégies d'adaptation, d'évitement, voire de gestion de ces mécanismes, selon la position sociale occupée, le montant des capitaux économiques et sociaux auxquels est liée la plus ou moins grande maîtrise de l'environnement.

Du point de vue de la compréhension des pratiques, il paraît impossible de tenter une interprétation des différences de position dans la structure sociale, entre "catégories socio-professionnelles", en ignorant cette opposition croissante : les ouvriers habitent beaucoup plus fréquemment les petites villes et les zones rurales, et les cadres au contraire, les grandes villes et plus préci-

(1) - Ce phénomène a été étudié par nous lors de la mise en place de l'échantillon de l'enquête "Sur les besoins et aspirations des familles et des jeunes" voir Etudes CAF n° 16, 1974 et L. LEBART et N. TABARD : "Morphologie sociale des communes urbaines", consommation n° 2, 1971.

sément le centre des villes. Les chiffres du tableau I.2 ne sont qu'une indication, mais éloquent. Les oppositions sont les plus grandes entre cadres supérieurs ayant fait des études supérieures (62% habitent dans des villes ayant au moins 200 000 habitants) et les ouvriers sans diplômes (32 à 35%), oppositions encore plus tranchées si au lieu des villes de plus de 200 000 habitants on s'intéresse à la seule agglomération parisienne (les pourcentages ci-dessus deviennent : 32% pour les cadres supérieurs, 11% pour les ouvriers spécialisés).

... selon l'origine sociale évidemment

L'absence de mobilité entre générations est un phénomène bien connu⁽¹⁾ et les chiffres du tableau I.3 n'étonneront pas; seule différence avec les présentations usuelles : la prise en compte de la formation, qui pourrait contribuer à la discussion sur le contenu des tables de mobilité; l'origine sociale des cadres supérieurs est loin d'être la même qu'ils aient fait ou non des études supérieures (plus d'un tiers des premiers sont fils de patron ou de cadre supérieur, contre 22% des seconds). Dans les catégories moyennes, l'absence de diplôme est

plus fréquente chez les fils d'agriculteurs ou de petits indépendants. La qualification permet une différenciation systématique dans la classe ouvrière, en particulier chez les ouvriers qualifiés : ceux qui n'ont pas de diplômes sont pratiquement tous

TABLEAU I.3
Répartition des ménages de chaque catégorie
selon la catégorie professionnelle du père du mari
(% horizontaux)

Catégorie "profession X formation" du père du mari → du mari ou compagnon de la femme enquêtée	agriculteur	artisan petit commerçant	patron	cadre supérieur	cadre moyen	employé	ouvrier avec CAP ou CEP	ouvrier sans CAP ni CEP	non déclaré	élevé par une femme seule
Artisans, petits commerçants	13,3	22,8	6,3	3,4	7,0	5,1	6,1	22,6	9,5	3,8
Patrons, industriels	9,4	21,9	19,0	5,8	8,9	2,5	6,6	18,0	1,9	5,9
Professions libérales	5,1	10,4	25,0	19,6	14,4	8,7	2,5	4,7	1,6	8,0
C. sup. { études supérieures	4,8	7,4	11,3	24,3	18,4	6,1	8,1	8,9	7,7	2,9
pas d'études sup.	6,0	11,8	6,5	16,5	20,1	8,4	7,1	13,2	4,4	6,1
C. moy. { BAC2 ou BTS	8,9	6,8	5,4	12,4	20,0	8,9	6,2	15,6	10,5	5,5
< BAC2 et < BTS	11,1	12,4	3,6	3,9	14,8	7,2	12,3	21,8	6,5	6,5
Employés	10,0	11,0	2,4	3,7	10,6	11,9	8,4	26,5	8,0	7,7
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	11,5	12,8	2,7	3,7	8,8	8,8	11,9	25,6	7,3	6,8
CAP ou CEP	15,0	8,2	0,5	0,3	5,5	7,4	8,9	39,2	8,8	6,3
aucun diplôme	14,0	8,1	0,5	1,9	0,9	3,2	4,3	49,0	11,5	6,5
O.S. { au moins CAP ou CEP	15,4	5,8	0,6	1,6	4,5	5,3	5,0	41,3	12,7	8,0
ni CAP ni CEP	13,7	8,1	0,0	0,0	2,9	8,0	2,7	35,9	17,1	11,5
CSP non déclarée	6,0	2,4	11,9	9,2	12,4	8,3	4,0	18,8	21,9	5,0
Ensemble	11,3	10,2	3,7	5,0	9,2	7,3	7,6	29,4	9,3	6,5

Données redressées

inférieure de la classe ouvrière, de l'agriculture (ou de père de profession inconnue); les ouvriers diplômés sont plus souvent fils d'ouvriers diplômés ou

(1) - Voir à ce sujet l'ouvrage récent très documenté et très clair de Claude THELOT : "tel père, tel fils", position sociale et origine familiale. Dunod 1982.

d'employés ou de cadres moyens. Qualification du père et qualification du fils sont étroitement liées, on le verra au chapitre III, et en raison inverse de la taille de la fratrie.

Des inégalités de revenu dans chaque catégorie socio-professionnelle, mieux spécifiées.

L'hétérogénéité des catégories selon l'âge, le taux d'activité des femmes permet une meilleure appréciation de l'hétérogénéité des catégories du point de vue des ressources. On s'intéresse ici aux seuls revenus du travail, salaires et bénéfices commerciaux, avec les restrictions de prudence qu'impose ces mesures⁽¹⁾.

L'écart est maximum entre les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures (129 000 francs/an⁽²⁾) et les ouvriers spécialisés sans diplôme (49 000 francs). Mais c'est aux différences à l'intérieur de chaque catégorie qu'on portera notre attention. A noter dans les deux groupes précédents : les premiers sont les plus jeunes de leur catégorie, les seconds les plus âgés.

L'affinement, par la formation, de la catégorie socio-professionnelle, fait ressortir des formes d'hétérogénéité de chaque "C.S.P.". Les cadres moyens occupent une position inférieure, globalement, aux cadres supérieurs, avec des revenus sensiblement plus bas. En termes de cycle de vie économique, les comparaisons deviennent plus ambiguës. Un cadre moyen sur dix a fait des études supérieures et a un salaire plus élevé que celui des neuf autres, bien que plus jeune : les deux

tiers des cadres moyens ayant fait des études supérieures ont moins de 35 ans. D'un autre côté, quatre cadres supérieurs sur dix n'ont pas fait d'études supérieures; 70% d'entre eux ont plus de 35 ans. En termes de salaire l'avantage est à ces derniers, par rapport au groupe ci-dessus (cadres moyens avec études supérieures); on ne peut dire de même en ce qui concerne le cycle de vie économique, donc la maîtrise de l'avenir, les espérances de patrimoine ...

¹ Note sur la qualité de la mesure des revenus.

On sait que les déclarations sont toujours largement sous-estimées ; fait plus grave, ces sous estimations sont très inégales, plus importantes encore pour les indépendants que pour les salariés et chez ces derniers plus importantes vers les statuts élevés.

La proportion des déclarants donnée ci-dessous est un élément d'appréciation des différences de qualité des réponses entre catégories socio-professionnelles ; on peut penser qu'elle varie de la même façon que la fiabilité des déclarations elles-mêmes. Le pourcentage des femmes ayant répondu aux questions sur leurs revenus et ceux de leur mari (salaires et bénéfices seulement) varie ainsi :

Petits indépendants		28,5	}	31,1
Gros indépendants		35,8		
Cadres supérieurs	+ études supérieures	76,3	}	80,3
	- études supérieures	86,6		
Cadres moyens	+ études supérieures	93,2	}	86,1
	- études supérieures	85,4		
Employés	niveau B.T.S.	87,9	}	87,3
	niveau < B.T.S.	87,2		
	niveau B.T.S.	88,1		
Maîtrise, O.Q.	niveau C.A.P., C.E.P.	92,8	}	91,0
	ni C.A.P., ni C.E.P.	89,1		
	C.A.P., C.E.P.	92,7		
O.S, manoeuvres	ni C.A.P., ni C.E.P.	90,3	}	91,8
ENSEMBLE				80,1

Bonnes ou mauvaises, des réponses ont été données chez les salariés, avec une fréquence fonction inverse du statut. Chez les indépendants les résultats sont particulièrement lacunaires.

Pour une estimation des sous déclarations de revenu chez les indépendants, on se reportera au rapport N° 53 du C.E.R.C. : Le revenu des non-salariés, 1er trimestre 1980.

(2) qui se trouvent avoir un revenu supérieur à celui des patrons industriels du fait de la forte sous-estimation chez ces derniers.

Dans chaque catégorie, les familles dont le mari est moins diplômé perçoivent des revenus ⁽¹⁾ plus bas que les autres en dépit des différences d'âge. Le rapport en faveur des plus diplômés est de 12% chez les cadres supérieurs, de 18% chez les cadres moyens; il est particulièrement élevé chez les ouvriers qualifiés dont le revenu varie de 70 000 à 54 000 francs selon qu'ils ont au moins le BTS ou aucun diplôme.

Entre les ménages où la femme exerce une activité professionnelle et les autres, les inégalités sont d'autant plus importantes que l'activité des femmes est moins fréquente dans les franges inférieures des catégories inférieures : c'est chez

TABLEAU 1.4
Ressources moyennes¹ ...
selon que la femme travaille ou non

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	la femme est au foyer	la femme travaille			
		...du mari	...de la femme	...du couple	part de la femme
Artisans, petits commerçants	66,9	52,1	39,3	91,4	43,0%
Patrons, industriels	101,0*	81,5*	47,5*	129,0	36,8%
Professions libérales	79,9*				
C.sup. { études supérieures	109,2	99,9	55,8	155,8	35,8%
{ pas d'études sup.	106,5	91,4	47,2	138,5	34,1%
C.moy. { BAC2 ou BTS	77,8	67,0	51,2	118,2	43,3%
{ < BAC2 et < BTS	69,0	67,7	42,7	110,5	38,6%
Employés	52,4	50,4	40,2	90,7	44,3%
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	53,7	50,6	38,0	88,6	42,9%
{ CAP ou CEP	53,2	51,6	35,6	87,2	40,8%
{ aucun diplôme	45,2	47,3	31,1	78,4	40,0%
O.S. { au moins CAP ou CEP	44,4	47,0	34,5	81,5	42,3%
{ ni CAP ni CEP	42,1	42,0	29,8	71,8	41,5%
CSP non déclarée	53,7*	ns	52,0	106,2	49,0%
Ensemble	59,3	57,8	39,9	97,6	40,9%

Données redressées

¹ Ressources du travail non compris les prestations familiales.
(en milliers de francs par an et par ménage).

* moins de 20 ménages.

les ouvriers spécialisés sans CAP ni CEP que la proportion d'actives est minimum (32,6%), et ceci dans toutes les catégories sociales. En outre, on remarquera que le salaire du mari est plus bas lorsque la femme est au foyer dans les couches inférieures, légèrement plus élevé dans les couches moyennes, nettement plus élevé dans les couches supérieures. Tous ces facteurs combinés font que les inégalités extrêmes sont de 1 à 4 entre les familles dont le mari est ouvrier spécialisé sans diplôme et la femme au foyer : le salaire

du mari est ici de 42 000 francs environ ⁽²⁾, et à l'opposé les familles dont le mari est cadre supérieur diplômé et où la femme travaille : le salaire global des époux est ici de 155 000 francs. Lorsque les deux époux travaillent, la part de la femme dans les ressources du ménage est systématiquement plus élevée, toujours dans chaque catégorie, chez les plus diplômés.

(1) - Il s'agit ici de la somme des revenus de l'homme et de la femme.

(2) - Dans tous ces calculs, on élimine les déclarations incomplètes, ce qui diminue l'échantillon particulièrement chez les indépendants. Les ressources du couple par exemple ne concernent que les ménages dont les deux déclarations simultanément, sont complètes.

Et ces inégalités sont accentuées par des différences d'âge car les plus pauvres (ou les moins riches) dans chaque classe sont presque toujours les plus âgés, bien que cet échantillon ne comporte que des ménages dont le mari (ou la femme, si elle est seule) a moins de 60 ans. Le découpage incorporant le niveau de diplôme met bien en évidence ce phénomène. Mais il est d'autant plus intéressant de regarder ce qui se passe dans chacune de ces catégories relativement homogènes et de constater que le salaire des hommes n'augmente entre les catégories d'âge que chez les diplômés, tableau I.5. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un suivi dans le temps de l'évolution des salaires de chaque catégorie, mais d'une comparaison entre classes d'âge à un instant donné; les individus d'une même catégorie peuvent être sur des trajectoires très différentes : des jeunes employés, futurs

TABLEAU I.5
Ressources moyennes¹ ...
selon l'activité de la femme et l'âge du mari

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	... du mari la femme est au foyer âge du mari			... du couple la femme travaille âge du mari			... du mari ou du couple selon que la la femme travaille ou non âge du mari		
	19-31	32-43	≥44	19-31	32-43	≥44	19-31	32-43	≥44
Artisans, petits commerçants	-	65,6	68,4	84,2*	106,7*	85,4*	75,6	78,6	74,5
Patrons industriels	75,1	-	110,3	129,2*	132,3*	ns	96,2*	95,5*	111,4*
Professions libérales		89,7*				na			
C.sup. { études supérieures	84,4	117,5	133,7	142,6*	157,0	171,3*	105,0	138,0	147,1
{ pas d'études sup.	80,2	114,6*	110,0	101,8*	150,7*	154,2*	88,2*	129,3	115,6
C.moy. { BAC2 ou BTS	69,4	77,8	86,8	107,0	124,1		91,5	104,9	108,6
{ < BAC2 ou < BTS	60,0	76,6	67,4	96,8	114,4	117,6	73,7	92,4	82,5
Employés	45,7	54,6	59,3	84,9	101,1	92,0	64,8	73,9	75,3
{ BEPC ou BAC1 ou BTS	46,4	59,2	61,0	85,4	101,3		68,1	80,2	62,8*
O.Q. { CAP ou CEP	43,6	56,8	57,8	79,2	95,4	88,1	59,1	70,5	68,4
{ aucun diplôme	45,1	48,1	42,5	86,3	73,2*	74,6	59,2	52,6	51,6
O.S. { au moins CAP ou CEP	41,2	45,1	47,4	77,1	90,7*	82,2*	56,7	54,2	60,0
{ ni CAP ni CEP	40,3	45,4	40,0	72,4*	80,0*	66,2*	48,1	51,2	48,7
CSP non déclarée	-	57,2	-	ns	-	-	-	70,1*	-
Ensemble	50,7	62,9	63,6	89,0	110,4	95,5	67,6	80,1	73,8

Données redressées

¹ ressources du travail non compris les prestations familiales
(en milliers de francs par an et par ménage.)

* moins de 20 ménages.

cadres moyens, des jeunes ouvriers spécialisés diplômés futurs ouvriers qualifiés, des jeunes ouvriers qualifiés diplômés futurs techniciens ... une chose est sûre : la probabilité de promotion sociale est d'autant plus faible qu'on passe de catégories de jeunes à des catégories plus âgées, de telle sorte qu'en terme de cycle économique la situation relative des aînés par rapport aux jeunes telle qu'elle ressort de ces chiffres ne peut être meilleure. Christian BAUDELLOT a fait une analyse très intéressante des trajectoires des bas salariés reposant sur la comparaison des mêmes individus à cinq ans d'intervalle⁽¹⁾, montrant que les

(1) - Ch. BAUDELLOT : Bas salaire : état transitoire ou permanent ? Economie et statistique, n° 131, mars 1981.

situations stagnent pour la majorité de ces couches de salariés (près de 8 sur 10 des personnes étudiées ayant un bas salaire en 1970 sont restées dans la zone des bas salaires en 1975) spécialement les femmes ouvrières (textiles en particulier), les hommes et les femmes dont le salaire est le plus voisin du SMIC. Le bas salaire n'a de chances d'être une étape initiale provisoire que pour une fraction des apprentis (masculins) et plutôt ceux travaillant dans le bâtiment ou la mécanique. Cet auteur montre également que les salariés des professions manuelles⁽¹⁾ sont beaucoup plus nombreux que les autres à connaître des regressions de salaire à partir de 40 ans. Les cadres et employés, quelquefois les contremaîtres, connaissent des évolutions de salaires "très collectives": les salaires se déplacent vers le haut, sans que la structure de l'ensemble se modifie.

Aux inégalités de revenu à l'intérieur de chaque catégorie, tenant au niveau de qualification (par exemple le salaire des ouvriers qualifiés ayant au moins le B.T.S. est d'environ 20% supérieur à celui des ouvriers qualifiés sans C.A.P. ni C.E.P.) s'ajoutent celles tenant aux différences de taux d'activité et à la qualification des femmes : les revenus du couple dont le mari est ouvrier qualifié varient de 1 à 1,4 selon que le mari n'a ni C.E.P. ni C.A.P. ou a au moins le B.T.S., bien que dans ce dernier cas il soit en moyenne plus jeune.

L'activité des femmes tend à gommer les différences d'une classe d'âge à l'autre, voire à les inverser. Elle les gomme ou les réduit dans la classe moyenne ou chez les ouvriers qualifiés diplômés; elle les inverse chez les ouvriers spécialisés manoeuvres et les ouvriers qualifiés sans C.A.P. : là, les ressources du couple sont plus élevées chez les plus jeunes (20-34 ans comparés aux 35-59 ans). Dans les catégories supérieures les effets de carrière de l'homme sont suffisamment importants par rapport à l'effet "travail féminin" pour que les différences de ressources restent en faveur des plus âgés; encore que le travail des femmes accentue les disparités entre diplômés-non diplômés âgés.

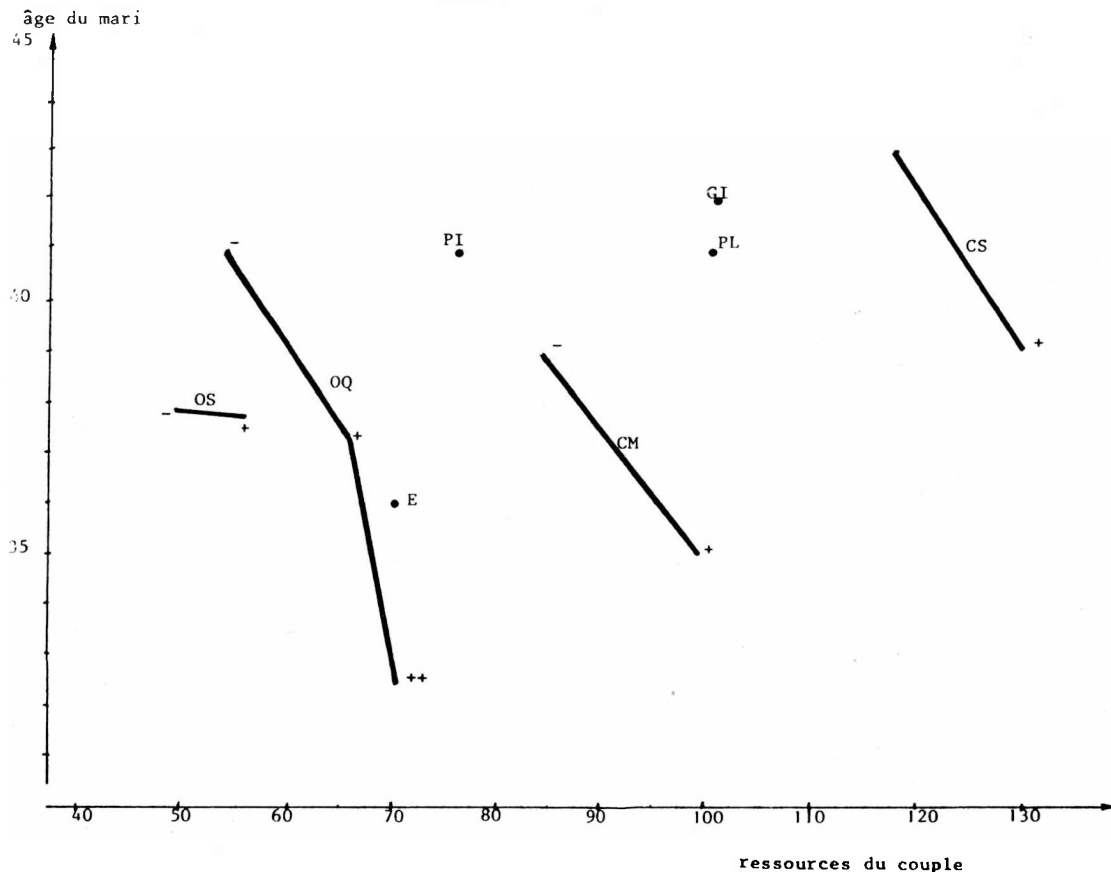
En définitive, lorsqu'on prend globalement les familles de chaque catégorie, que la femme travaille ou non et que l'on considère les revenus du couple (qui incorpore donc des différences de taux d'activité et de qualification des femmes) on aboutit, par le biais de notre critère "formation" à une relation inverse

(1) - Ch. BAUDELLOT : Salaires : évolutions individuelles ou collectives ? INSEE, Salariés III, note numéro 4, 1-07-81, note interne à l'INSEE.

entre les ressources et l'âge, qu'illustre le graphique I.1 ci-dessous.

On avait remarqué antérieurement⁽¹⁾ que les inégalités entre catégories socio-professionnelles sont d'autant plus accentuées que l'observation porte sur des

GRAPHIQUE I.1



signe - : pas de diplôme
 signe + ou ++ : diplômés selon les intitulés des tableaux I.1 à I.11.
 GI, PI : gros et petits indépendants; PL : professions libérales;
 CS, CM : cadres supérieurs et moyens; E : employés;
 OQ, OS : ouvriers qualifiés et spécialisés.

cohortes plus âgées⁽²⁾. Ici les salaires moyens des hommes de 30 ans varient entre les C.S.P., en milliers de francs, de 40 à 90 environ; ceux des hommes de 45 à 59 ans varient de 40 à 130. De fait, quelque soit leur âge, les ouvriers spécialisés-manoeuvres sans C.A.P. déclarent un salaire compris entre 40 000 et 45 000 francs (maximum entre 30 et 40 ans); celui des cadres supérieurs ayant fait des études supérieures progresse continuellement selon l'âge de 90 000 à 130 000 francs.

(1) - A partir des résultats de l'enquête C.N.A.F.-1971 sur les "besoins et aspirations des familles et des jeunes", Etudes CAF n° 16, p. 404, ou: "sur les effets redistributifs des services collectifs destinés aux familles", Consommation n° 3, 1977.

(2) Ce constat important ne peut être observé que sur un matériau relativement homogène (salariés en activité, couples avec enfants, urbains,...)

Ce qui précède fournit une piste pour caractériser de façon opératoire les situations extrêmes de pauvreté ou de richesse; souvent considérées comme atypiques, en rupture avec les caractères majoritaires, elles sont présentées ici comme un prolongement logique, structurel, des situations ordinaires. Les plus pauvres sont ici simplement les plus âgés, les moins qualifiés ou ceux dont la qualification n'est pas légitimée par un C.A.P. ou un autre diplôme, dont la femme également âgée ne peut se réinsérer dans la vie active. Leur âge laisse présager que les inégalités du patrimoine seront encore plus grandes que celles se mesurant en flux. On verra ce point plus loin.

Cet éclatement des catégories socio-professionnelles qui, à travers la qualification, débouche sur des considérations d'âge, peut contribuer à considérer sous un autre angle la question des inégalités plus souvent abordée de façon statique. Il est à peu près évident (du moins pour une large frange d'intervalle d'âges) qu'à ressources égales le niveau de vie est d'autant plus bas que l'âge est plus élevé : J.-C. CHAMBOREDON et M. LEMAIRE⁽¹⁾ analysant la population des H.L.M. et les conditions d'accès à ce type de logement constataient que l'habitat en H.L.M. était pour certaines catégories (cadres débutants) un stade provisoire en attendant le passage vers des quartiers et un habitat en rapport avec leur promotion; tandis que pour les familles ouvrières ayant un certain nombre d'enfants, c'était une "fin de carrière urbanistique" rendue possible par l'apport dans les ressources des prestations sociales. Dans la présente enquête on observe de fait que, si les cadres sont beaucoup moins nombreux à avoir perçu dans leur vie une allocation de logement, ils l'ont eu en revanche plus tôt que les ouvriers.

Ces considérations peuvent conduire d'une part, à une réflexion sur la mesure de l'impact redistributif des politiques sociales selon que les comparaisons se font entre catégories de revenu à un instant donné (revenu-statique) ou dans une optique de dynamique des revenus pendant la vie active, d'autre part, à une réflexion sur la répartition des revenus primaires, le mode de prise en compte des qualifications professionnelles réelles ou légitimées par un diplôme.

Cette présentation devrait conduire surtout à une réflexion sur les inégalités de niveau de vie en fonction de l'âge des enfants, en particulier dans les couches moyennes et populaires. Elle fait ressortir l'importance statistique des

(1) - "Proximité spatiale et distance sociale". Les grands ensembles et leur peuplement. Revue française de sociologie XI, 1970, p.3-33.

familles qui ont paradoxalement les niveaux de vie les plus bas (y compris dans leur propre catégorie) et les charges familiales les plus élevées : enfants d'âge scolaire et adolescents. Elle laisse entrevoir un aspect des mécanismes de reproduction des inégalités : l'impossibilité pour ces familles de doter leurs enfants d'un bagage scolaire suffisant renforcée par l'éloignement s'il s'agit d'un habitat en zone peu dense, d'envisager le moindre prolongement de durée de scolarité après la période obligatoire (période, de surcroît, le plus souvent terminée sans diplôme). On comprend que l'acquisition d'un minimum de formation n'est compatible dans ces couches que si le nombre d'enfants est réduit (cf. chapitre IV).

Famille, belle-famille, ... relations dissymétriques ...

Les questions étaient posées à la femme. Elle peut être encline à surestimer ce qui vient de son côté à elle, mais pas au point de produire les différences qu'on peut lire aux tableaux I.6 et I.7 : la famille de la femme aide le ménage (ou l'a aidé dans le passé) de façon systématiquement plus fréquente que la famille

du mari pour l'acquisition des biens d'équipements ménagers ou pour l'ameublement. Et surtout s'il s'agissait d'une appréciation erronée, on retrouverait les mêmes différences en ce qui concerne l'aide immobilière; or aux deux questions "votre famille vous a-t-elle aidé pour acheter ce logement soit par des prêts, soit par des dons?" et "votre belle-famille..." le taux de réponses est voisin : 3,3% des couples ont reçu un don de la famille de la femme, 3,2% de celle du mari; pour les dons ou prêts les pourcentages sont respectivement de 6,0% et 5,9%. Il est donc raisonnable de penser qu'il y a effectivement une différence entre les deux lignées, différence sexuelle liée selon nous à la différence des rôles : l'espace domestique est celui de la femme; comme les pratiques et savoir-faire, la transmission des biens mobiliers,

les aides pour les acquérir suivent une filiation privilégiée de mère à fille, stratégies facilitées par une plus grande

proximité relationnelle et peut-être même spatiale, une plus grande coopération (garde des enfants).

TABLEAU I.6

Aides financières des ascendants

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	aide pour équipement, mobiliier			
	aide immobilière ¹	famille	belle-famille	jamais d'aide ²
Artisans, petits commerçants	31	26	25	61
Patrons, industriels	34	25	20	47
Professions libérales	34	41	34	33
C.sup. { études supérieures	29	40	28	35
{ pas d'études sup.	27	23	18	53
C.moy. { BAC2 ou BTS	23	37	31	44
{ < BAC2 et < BTS	22	26	17	55
Employés	14	27	25	54
{ BEPC ou BAC1 ou BTS	14	33	35	55
O.Q. { CAP ou CEP	14	22	18	63
{ aucun diplôme	12	17	8	69
O.S. { au moins CAP ou CEP	13	19	16	59
{ ni CAP ni CEP	7	17	14	77
CSP non déclarée	28	37	30	45
Ensemble	18	26	21	57

Unité : pourcentage de ménages
Données redressées

¹ ont reçu une aide de la famille ou de la belle-famille pour l'achat du logement ou d'autres biens immobiliers.

² Réponse "jamais" à la question : arrive-t-il ou est-il arrivé dans le passé que votre famille ou celle de votre mari vous offre des sommes d'argent ou vous aide financièrement ?

Le fait que la contribution de la famille dans l'acquisition des biens d'équipement soit plus importante que celle de la belle-famille n'est pas nouveau pour nous; cette observation était déjà très claire à partir des résultats de l'enquête CNAF-CREDOC 1971⁽¹⁾; on y décelait même une différenciation selon la nature des biens eux-mêmes : l'aide de la belle-famille ne devenait plus importante que pour l'achat de la voiture (on retrouve à nouveau ce résultat dans la présente enquête). C'est précisément cette différenciation, plus évidente ici, qui paraît signifiante, différenciation entre le domestique et le non-domestique.

Il n'est pas question d'approfondir ici ce phénomène qui pourrait être le point de départ d'une analyse des filiations et systèmes de solidarité dont l'économie ne serait que la partie visible. Rien dans le type de partition présentée ne permet de différencier les catégories profession-instruction : la supériorité des aides venant de la famille par rapport à la belle-famille est partout de même amplitude; les différences ne sont pas plus grandes dans les couches populaires où la fonction domestique est essentielle pour détourner la dépendance au système marchand, où certaines solidarités mère-fille sont particulièrement fortes.(2)

Il nous a paru intéressant de mettre l'accent ici sur les aides de type monétaire, entre mères et filles. On se place en général sur le plan des échanges de services(3) et parmi ceux-ci les services de garde des enfants en bas âge. Une sorte de substitution s'opère entre la crèche et la famille (mère de la femme et plus rarement belle-mère) au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale. Parmi les femmes qui ont travaillé en élevant leurs enfants, 30 % ont eu recours aux services de leur mère (ou belle-mère), 13 % seulement ont utilisé la crèche ; les situations extrêmes en la matière sont d'un côté celle des ouvrières spécialisées où les solidarités familiales sont les plus fortes : les proportions ci-dessus deviennent respectivement, pour la famille 38 %, pour la crèche 7 % ; à l'opposé celle des femmes de cadres supérieurs et professions libérales où les proportions deviennent presque égales 23 %, 21 %.

(1) Etudes CAP n°16 et Agnès PITROU : A l'ombre des grands-parents, autrement n°3 - 1975

(2) Dans le même numéro de la revue citée ci-dessus, Françoise HERITIER s'interroge sur le potentiel de cette solidarité (mère-fille)... "Ver dans le fruit"... "Qui peut être le levier d'un changement radical des modes de pensée, de vie, de l'organisation sociale et des types de société". Les dogmes ne meurent pas, p.156

(3) Voir en particulier les travaux de Danielle CHABAUD, Dominique FOUGEYROLLAS et Françoise SONTONNAX, 1981 : "Le travail domestique et les pratiques de déplacement des femmes et des hommes". Egalement : "Travail domestique et espace-temps des femmes" CAESER.

Mais cette solidarité mère-fille concernant les enfants semble aller de soi dans un domaine où la division sexuelle des rôles est le plus profondément ancrée. Les solidarités financières sont moins attendues. La division sexuelle du travail aurait des racines plus profondes que la morale familiale qui voudrait que tous les enfants soient traités de la même façon par leurs parents...

Les inégalités entre classes sociales du point de vue des aides des parents sont attendues ; ces aides accentuent

TABLEAU I.7
Relations avec les ascendants

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	voient au moins une fois/semaine		voient au plus une fois/an		la femme voyait très souvent ses grands-parents ⁵ se souvient nom famille grand- mère maternelle ⁶	
	parents ³	beaux- parents ³	parents ⁴	beaux- parents ⁴		
Artisans, petits commerçants	49	52	8	12	33	67
Patrons, industriels	67	60	7	21	52	84
Professions libérales	46	40	10	6	44	72
C.sup. { études supérieures	32	25	9	14	47	79
{ pas d'études sup.	48	31	8	7	36	81
C.moy. { BAC2 ou BTS	41	31	6	12	41	84
{ < BAC2 et < BTS	43	32	11	17	38	68
Employés	52	46	14	15	42	64
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	60	52	13	13	39	61
{ CAP ou CEP	58	49	10	18	39	63
{ aucun diplôme	56	50	16	22	28	49
O.S. { au moins CAP ou CEP	50	47	17	19	32	59
{ ni CAP ni CEP	50	38	22	37	37	54
CSP non déclarée	34	55	25	25	31	66
Ensemble	50	43	12	17	38	65

Unité : pourcentage de ménages

Données redressées

^{3,4} Pour ceux ayant encore des parents ou des beaux-parents.

⁵ Pendant son enfance, la femme voyait très souvent ses grands-parents maternels.

⁶ Le femme se souvient du nom de famille de sa grand-mère maternelle.

différences traduisant avant tout les inégalités d'origine sociale de ces fractions (tableau I.3) que la partition "profession-formation" accentue avec plus d'acuité que les catégories classiques.

Pour ce qui est du rythme des fréquentations des familles et belles-familles, (pour ceux qui ont encore un parent au moins), les différences entre les catégories présentées ici ne sont pas très importantes. La classe ouvrière est particulièrement hétérogène de ce point de vue : la fréquentation hebdomadaire y est maximum, surtout dans la frange inférieure de cette population témoignant d'une proximité spatiale entre générations, résultat des processus de fixation de la main d'oeuvre peu qualifiée dans les petites communes ; mais la fréquentation " au plus une fois par an" est aussi maximum dans les couches populaires,

encore les inégalités dans chaque classe entre diplômés et non-diplômés, entre jeunes et moins-jeunes ; ces inégalités sont probablement liées à la tendance au rajeunissement tendanciel de l'âge d'accès à la propriété, stimulé par les conditions de crédit ; les parents contribuent à l'apport initial. A contrario, les aides immobilières chiffrées ici comprennent aussi les transmissions et héritages qui devraient intéresser plus fréquemment les ménages plus anciens. Il s'agit donc de

Particulièrement en ce qui concerne les couples issus des grandes fratries (même si l'on exclut évidemment les familles d'origine étrangère), témoignant sans doute de ce que l'éloignement spatial, plus rare chez les ouvriers, est aussi plus rédhibitoire, que le déracinement est particulièrement facteur d'isolement dans ces catégories.

La fréquentation quotidienne des parents est aussi maximum chez les indépendants, en particulier les patrons et industriels. C'est dans cette classe que les liens avec la génération précédente paraissent les plus étroits.

La fréquentation des grand-parents pendant l'enfance, est, elle, en raison directe de la position dans l'échelle sociale ; dans les couches populaires, 25 à 30 % des femmes enquêtées n'ont pas connu leur grand-parents.

Un autre point de vue rarement abordé : les aides des enfants à leurs parents.(1) il est vrai que ces aides sont particulièrement rares : 14 % aux parents des femmes (ayant au moins père ou mère) 9 % aux parents des maris, encore sont elles trois fois plus souvent "occasionnelles" que "régulières". Particulièrement intéressantes sont les variations de ces aides selon à la fois l'âge et la classe sociale ; chez les jeunes l'aide aux parents est en raison inverse de la position dans l'échelle sociale : elle concerne 25 % des couples de la frange inférieure de la classe ouvrière, 6 à 13 % des cadres supérieurs et jeunes patrons. A partir de trente ans le mouvement s'inverse. Ceci manifeste encore la longue dépendance des enfants aux parents dans les classes aisées, et au contraire, la nécessité de se débrouiller seuls très tôt dans les couches populaires. Bref, les liens entre générations devraient être au centre de l'analyse de la reproduction des inégalités sociales. Cette catégorie d'échanges ne peut être considérée comme un palliatif à la crise économique, si l'on prend conscience de leur logique inégalitaire.

La taille de la fratrie d'origine est fonction inverse du statut professionnel.

Sept sur dix des ouvriers spécialisés-manoeuvres sans C.A.P. ni C.E.P. sont issus de fratries d'au moins quatre enfants ; la fratrie moyenne est de 5 enfants ; les minima concernent les gros indépendants et les cadres supérieurs ayant fait ou non des études supérieures. Dans chaque catégorie, et pour un âge donné, la

(1) 3 % des ménages ont déclaré aider des grands-parents.

TABLEAU I.8
Nombre d'enfants du ménage

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	Nbre d'enfants quand l'ainé a eu 10 ans ¹ selon :				nbre d'enfants famille complète ²	fratrie de la femme ³
	l'âge de la femme <40 ans ≥ 40 ans		l'urbanisation agglom. prov. de Paris			
Artisans,petits commerçants	2,2	2,4	2,3	2,4*	2,8	3,9
Patrons,industriels	1,9*	2,5*	2,3	2,1*	2,6*	3,6
Professions libérales		2,3	2,4		2,9	3,4
C.sup. { études supérieures	2,3	3,0	2,7	2,6	3,4	3,4
pas d'études sup.	2,2	2,4	2,3	2,5*	2,6	3,3
C.moy. { BAC2 ou BTS	2,3	2,5	2,4	2,2*	2,9	3,6
< BAC2 et < BTS	2,1	2,6	2,5	2,2	2,8	3,9
Employés	2,7	2,4	2,6	2,4	2,8	4,2
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	2,4	2,3*	2,4	2,5	2,6*	4,5
CAP ou CEP	2,7	2,7	2,8		3,2	4,4
aucun diplôme	3,1	3,1	3,2	2,3*	3,7	4,5
O.S. { au moins CAP ou CEP	3,3	2,4	2,8	2,7*	2,7	4,6
ni CAP ni CEP	3,9*	2,7	3,1		3,4	5,0
CSP non déclarée	2,4*	ns	2,7	ns	ns	4,1
Ensemble	2,6	2,6	2,7	2,4	3,1	4,2

Données redressées

¹ Nombre d'enfants qu'avait le ménage lorsque l'ainé a eu ses 10 ans.

² Nombre moyen d'enfants pour les familles complètes en ayant au moins un.

³ Nombre total d'enfants élevés par la mère de la femme

* Moins de 20 ménages.

taille de la fratrie d'origine est plus faible lorsque la qualification ou les diplômes sont plus élevés; le chapitre III sera consacré à une analyse systématique de la relation entre la taille de la fratrie et le statut. Dans chaque catégorie socio-professionnelle la proportion des ménages aidés par leurs parents (en biens immobiliers ou en biens d'équipement) est d'autant plus faible que les frères et soeurs sont en plus grand nombre, comme on peut s'y attendre.

Du point de vue de la fécondité, ce découpage "profession-qualification" accentue la répartition en "U" bien connue, tant en ce qui concerne la fécondité idéale, (considérée en général et non par rapport au milieu) qu'en ce qui concerne la fécondité réelle ; dans le premier cas, la dissymétrie paraît inversée (la branche droite plus haute que la gauche) : chez les ouvriers le nombre idéal d'enfants n'est élevé que pour les catégories sans qualification professionnelle : il décroît lorsque le nombre des diplômés augmente ; il est de toute façon inférieur au nombre idéal déclaré par les femmes de cadres supérieurs.

Les minima ne concernent pas les employés et cadres moyens mais plutôt les ouvriers qualifiés diplômés. Les cadres moyens tendent à s'aligner sur les cadres supérieurs en ce que la relation entre nombre idéal et niveau d'instruction est positive, mais les différences sont faibles.

On observe pour la fécondité réelle à peu près le même mouvement général ; mais alors l'échantillon est réduit aux seules familles terminées(1) et les effectifs

TABLEAU I.9

Pourcentages de femmes déclarant un nombre idéal d'enfants au moins égal à trois

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	âge de la femme		Ville de province			aggl. de paris			
	<34 ans	≥35 ans	moins de 100 000h.	100 000h. et plus	aggl. de paris	<34 ans et province	<34 ans et aggl. paris	>35 ans et province	>35 ans et aggl. paris
Artisans, petits commerçants	29	45	34	38	55	26	57	44	53
Patrons, industriels	31	45	26	43	52	15*	63	45	38*
Professions libérales	40	61	46	62	53	36*	48	67	61
C.sup. études supérieures	46	62	56	53	51	48	43	61	63
C.sup. pas d'études sup.	49	53	52	52	51	57	33*	49	61*
C.moy. BAC2 ou BTS	41	45	35	49	42	42	40	45	47*
< BAC2 et < BTS	34	50	33	44	56	30	53	48	57
Employés	35	45	39	41	35	34	37	49	30
BEPC ou BAC1 ou BTS	33	44	34	27	57	29	50*	37	49
O.Q. CAP ou CEP	31	43	34	38	37	32	28	42	44
aucun diplôme	45	52	49	49	45	44	43	54	35
O.S. au moins CAP ou CEP	30	46	36	41	15*	32	43	47	35
ni CAP ni CEP	40	25	34	28	47*	36	24	45*	ns
CSP non déclarée	50	35	21*	55	51	43	43	46	48
Ensemble	36	47	38	42	45	34	43	46	48

Données redressées

* Moins de 20 ménages

deviennent trop faibles pour certaines catégories; ces familles terminées ne sont évidemment pas représentatives du comportement actuel de fécondité : la femme a au moins 45 ans au moment de l'enquête. C'est pour cette raison qu'on propose une mesure de la fécondité lorsque l'ainé a eu ses dix ans. On voit ici des différences selon l'âge : une fécondité moins élevée chez les jeunes dans les catégories supérieures, plus élevée chez les ouvriers spécialisés, moins élevée dans l'agglomération parisienne, plus élevée en province... C'est toutefois à propos du nombre idéal que les différences selon l'âge sont particulièrement importantes (tableau I.9) y compris chez les ouvriers spécialisés avec diplômes,

(1) - La définition des familles terminées retenues ici est donnée au chapitre V.

mais non chez les ouvriers spécialisés sans C.A.P. ni C.E.P. : 47% des femmes ayant au moins 35 ans, 36% des plus jeunes, déclarent un nombre idéal supérieur ou égal à trois enfants; les différences selon l'âge sont plus grandes dans chaque classe chez les diplômés. La relation entre la fécondité idéale et le statut professionnel apparaît positive, surtout chez les moins de 35 ans, si l'on excepte les familles ouvrières dont le mari n'a aucun diplôme. Tandis que la relation entre le nombre réel d'enfants et le statut reste négative, globalement, même chez les couples dont la femme a moins de 40 ans. On reviendra sur cette contradiction au chapitre V.

Les niveaux de scolarisation préfigurent les inégalités entre enfants...

La partition "profession-formation" est très pertinente pour l'analyse de cet aspect de la reproduction des inégalités sociales : la scolarité des adolescents. Les différences entre classes sociales sont évidemment très importantes aussi bien du point de vue de la seule existence d'une dépense de scolarité que de

celui des montants dépensés : les dépenses de scolarité proprement dite varient dans la proportion de plus de 1 à 10 entre ouvriers spécialisés et cadres supérieurs; si l'on y ajoute les frais de transports, cantine... elles varient de 1 à 5. La proportion de bacheliers parmi les enfants de plus de 17 ans varie de 7% à 60%... Mais c'est à l'intérieur des catégories, selon le niveau de formation du père que les variations, bien que moins amples, sont révélatrices : la dépense de scolarité des enfants de 6 à 19 ans est plus que doublée dans les familles d'ouvriers qualifiés selon que le père est sans diplôme ou a un BTS. Chez les cadres supérieurs eux-mêmes la différence est presque du simple ou double.

TABLEAU 1.10

Diplômes des jeunes de plus de 17 ans et dépenses d'éducation pour les enfants d'âge scolaire

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	ménages ayant au moins 1 enfant de 6 à 19 ans				ménages ayant au moins 1 enfant de plus de 17 ans	
	nombre moyen d'enfants de 6 à 19 ans	% dépenses de scolarité ¹	dépenses par enfant de 6 à 19 ans de ⁴ :		nombre d'enfants de ≥ 18 ans	% au moins BAC ou études sup. ³
Artisans, petits commerçants	1,71	59,7	305	667	2,14	23,1
Patrons, industriels	1,62	59,1	436	808	2,17*	27,5
Professions libérales	1,93	80,3	726	1361	2,07	51,5
C.sup. { études supérieures	1,86	84,5	981	1487	2,58	64,1
{ pas d'études sup.	1,69	82,0	558	1072	2,24	52,4
C.moy. { BAC2 ou BTS	1,65	77,6	371	775	2,24	53,9
{ < BAC2 et < BTS	1,87	63,0	291	678	2,06	26,6
Employés	1,98	50,0	189	446	2,03	16,5
{ BEPC ou BAC1 ou BTS	1,97	59,5	377	689	1,65*	44,6
O.Q. { CAP ou CEP	2,12	58,3	174	546	2,37	16,3
{ aucun diplôme	2,20	37,5	158	542	2,90	7,7
O.S. { au moins CAP ou CEP	2,20	50,4	88	303	1,87	8,1
{ ni CAP ni CEP	2,63	35,1	64	274	2,30	6,5
CSP non déclarée	2,07	61,2	162	555	2,62*	5,9
Ensemble	2,02	57,4	274	634	2,29	22,4

Données redressées

¹ pourcentage de ménage ayant une dépense non nulle pour la scolarité (leçons, trimestres scolaires, art, sports).

² comprend : scolarité, cantine, transports, fournitures scolaires.

³ pourcentage d'enfants de 18 ans et plus ayant le baccalauréat (sans diplôme professionnel) ou de diplômes d'études supérieures.

* moins de 20 ménages.

⁴ en francs par an et par ménage

Dans toutes les classes, la coupure "pères diplômés-pères non-diplômés" est essentielle. La question de la scolarité des enfants sera analysée au chapitre IV, dans sa relation négative, très forte avec la taille de la fratrie, relation différenciée selon les milieux sociaux.

Inégalités entre classes et intra classes selon le niveau de formation vont dans le même sens en ce qui concerne ce qui est désigné au tableau I.11 comme des pratiques de gestion de l'environnement. La participation à des associations lo-

TABLEAU I.11
Indicateur de "gestion de l'environnement"

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	associations locales ¹	associations parents élèves ²	mari a mutuelle et ass. vie ³	au moins 1 livret d'épargne ⁴	bénéficiaire ou a bénéficié de l'AL ⁵
Artisans, petits commerçants	17	22	46	43	37
Patrons, industriels	28	7	40	34	28
Professions libérales	30	51	58	54	28
C.sup. { études supérieures	37	43	37	50	40
{ pas d'études sup.	31	38	50	41	40
C.moy. { BAC2 ou BTS	31	40	37	51	41
{ < BAC2 et < BTS	23	29	46	38	47
Employés	13	26	33	40	56
O.Q. { BEPC ou BAC1 ou BTS	19	17	34	44	62
{ CAP ou CEP	14	25	41	31	66
{ aucun diplôme	9	11	32	22	64
O.S. { au moins CAP ou CEP	13	11	34	16	62
{ ni CAP ni CEP	5	10	25	16	69
CSP non déclarée	24	16	22	29	40
Ensemble	18	24	38	35	54

unité : % de ménages

Données redressées

¹ le mari ou la femme participent à au moins une association de propriétaire, d'usager, de consommateur...

² parmi les femmes ayant des enfants d'âge scolaire, % de celles appartenant à une association de parents d'élèves.

³ le mari cotise à une mutuelle ou assurance privée et à une assurance vie.

⁴ le ménage possède au moins 1 livret ou plan d'épargne logement ou en a utilisé un pour l'achat de son logement.

⁵ allocation logement

concerne la possession d'un livret ou plan d'épargne logement⁽¹⁾. Le fait de cotiser individuellement à une mutuelle et d'avoir une assurance vie⁽²⁾ n'est fonction directe du niveau de formation que chez les ouvriers.

cales (association de locataires ou de co-propriétaires, d'usagers, de consommateurs...comités de quartier) qui croît avec le statut professionnel au sens classique, est positivement corrélée avec le niveau de diplôme du mari dans chaque classe sociale : les ouvriers sans diplôme sont pratiquement absents de ces organisations, manifestement composées de cadres ayant au moins le second baccalauréat. Les résultats sont les mêmes en ce qui concerne la participation à des associations de parents d'élèves pour les couples ayant des enfants d'âge scolaire : le taux d'adhésion ne devient

important pour les cadres moyens

que s'ils ont eux-mêmes fait au minimum des études secondaires.

Les différences liées au niveau de

diplôme sont supérieures aux dif-

férences entre classes en ce qui

(1) - Possession actuelle d'un livret ou utilisation passée lors de l'achat d'un logement pour les propriétaires.

(2) - En dehors de l'assurance obligatoire contractée à l'occasion d'un crédit.

Toutefois cet indicateur est lié au mode de couverture des salariés; il varie donc en fonction inverse du degré de protection, maximum ici chez les cadres diplômés. Quant à l'allocation de logement, elle reflète bien, en gros, les inégalités de ressources lorsqu'on se limite à des oppositions larges : cadres-ouvriers; A ce niveau, le critère ressource d'attribution fonctionne. Mais à l'intérieur de ces grands ensembles, les variations ne semblent pas obéir à la même logique⁽¹⁾.

Les différences et oppositions précédentes qui procèdent d'une observation à un instant donné sous-estiment celles qui procéderaient de l'analyse de données de type biographique; mais la présentation rend précisément lisible cette sous-estimation : si l'on admet que le revenu tend plutôt à croître au cours de la vie active, au moins jusque vers quarante ans, alors en termes de revenu actualisé sur tout le cycle de vie, les ouvriers non diplômés, plus âgés, sont encore plus pauvres que les autres et que l'ensemble, les cadres supérieurs diplômés plus riches; les enfants des premiers, plus nombreux, vivent leur adolescence dans un monde inégalitaire, avec les chances les plus faibles d'améliorer leur position faute d'un capital scolaire minimum. La compensation à la dépendance marchande que pourrait opérer les échanges intergénérationnels n'est guère évidente; ces échanges semblent au contraire renforcer les inégalités, il sera d'autant plus intéressant d'observer le lien entre la diminution de la fécondité et l'élévation du niveau scolaire des enfants, dans les couches moyennes et inférieures où la charge des adolescents au delà d'un certain âge est impossible. L'aptitude à "gérer" les institutions : participation à des associations, système de cotisation, possession de livret d'épargne... contribuent aussi à la reproduction des inégalités.

(1) - La répartition de l'allocation de logement en fonction des ressources ne semble pas fondamentalement différente de ce qu'on observait en 1971; croissance du taux d'allocataires jusqu'à un certain seuil (du fait des normes exigées) diminution régulière au-delà. Cf. le tome IV des analyses complémentaires de l'enquête CNAF-CREDOC 1971, pages 104-112.

II - LES FEMMES CHEFS DE MENAGE

Cette enquête permet une description de cette population encore mal connue⁽¹⁾. On s'intéressera tout d'abord au niveau de ressources. Les femmes seules ont un niveau de vie beaucoup plus faible que celui des couples, mais n'en constituent pas moins une population très hétérogène.

La plus grande partie des femmes interrogées sont mariées; 14% seulement vivent seules, proportion variant peu au-dessous de 50 ans (rappelons que cet échantillon ne comporte pas de personnes âgées de plus de 60 ans). Les femmes seules sont

dans des situations très différentes⁽²⁾

réparties en quatre

sous-groupes :

1) Plus d'un tiers parmi elles n'ont jamais vécu en ménage; ce sont en général des femmes sans enfant (87%) et jeunes (78% ont moins de 40 ans); 7 femmes sur dix de ce groupe remplissent les deux conditions simultanément : pas d'enfant et âge inférieur à 40 ans.

TABLEAU 1.12

Statut matrimonial des femmes enquêtées
répartition selon l'âge

	effectifs	Ensemble %	Age de la femme								proportion ayant au moins 1 enfant
			<		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		
			30 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		
Mariée , premier mariage	2246	75,4	76	36	79	31	77	20	64	13	86,3
Remariée après un veuvage	21	0,8	0	0	1	25	1	29	3	46	88,9
Remariée après un divorce	98	3,2	1	12	5	41	4	22	5	25	93,8
En ménage, n'a jamais été mariée	127	4,9	12	88	1	7	1	4	0	1	22,9
En ménage après un veuvage	6	0,2	0	-	0	-	1	-	0	-	-
En ménage après un divorce, une séparation	47	1,5	2	42	2	31	1	17	1	10	74,9
Seule, n'a jamais vraiment vécu en ménage	140	4,9	6	45	5	31	2	10	5	14	13,2
Seule après avoir vécu en ménage (sans être mariée)	39	1,2	1	41	1	34	1	17	1	8	20,3
Seule après un veuvage	80	3,3	0	3	0	5	5	31	13	61	92,8
Seule après un divorce, une séparation	194	4,6	2	13	5	33	7	30	8	24	87,4
		100,0	100		100		100		100		
Proportion dans l'échantillon	2998	-	36		29		20		15		79,2

Données redressées

2) A peine une femme seule sur dix a vécu en ménage dans le passé; il s'agit alors de femmes jeunes et sans enfant, comme dans le groupe précédent.

(1) - Nadine LEFAUCHEUR décrit les familles à un seul parent dans : "QUI SONT-ELLES ?", informations sociales n° 6-7, 1979; elle ne dispose pour cela que des recensements de la population, et souligne l'absence d'enquête auprès de femmes divorcées ou célibataires chargées de famille. On reportera à cet article pour une description selon l'âge, l'habitat, le niveau d'instruction... et des indices d'évolution entre les trois derniers recensements.

(2) - Les effectifs qui figurent en première colonne ne permettent pas une analyse détaillée de ces quatre catégories de situation.

- 3) Deux femmes seules sur dix sont veuves; au contraire des précédentes, elles sont relativement âgées (92% ont plus de 40 ans) et ont au moins deux enfants.
- 4) Enfin un tiers des femmes seules sont divorcées; plus jeunes que les précédentes (54% ont plus de 40 ans), elles ont en général des enfants mais moins que les veuves (1 ou 2 enfants).

Les revenus présentés ici sont des revenus du travail ⁽¹⁾, liés en conséquence à la structure socio-professionnelle des femmes comparées (tableau I.13).

TABLEAU I.13
Comparaison entre les couples et les femmes seules
structure professionnelle de la femme (%), ressources de la famille (R)

Catégorie socio-professionnelle de la femme ¹	Ensemble des...		famille ayant ... enfant					
			0		1 ou 2		3 et plus	
	couples	femmes seules	couples	femmes seules	couples	femmes seules	couples	femmes seules
Effectifs	2542	452	384	157	1394	192	764	103
Age moyen de la femme	35	40	28	33	34	43	41	49
	% R	% R	% R	% R	% R	% R	% R	% R
Indépendante	2 75	- -	1 -	- -	2 85*	- -	2 69*	2 -
Prof.lib.,cadre sup.	3 120	7 72	5 107*	12 68*	3 124	4 -	2 129	- -
Institutrice,PECC	5 110	6 52	6 88*	7 49*	5 117	6 64	3 111	3 -
C.moy.trav.social,santé	3 106	7 53	4 104*	11 58*	3 106	4 -	2 109	1 49*
Autres cadres moyens	5 107	6 65	6 109*	9 62*	5 111	5 47*	3 96	2 -
Empl.qual. de bureau	13 86	11 44	15 83	14 43	15 90	10 44	9 81	8 48*
Empl. travail social	5 80	6 38	6 92	4 -	5 77	4 36	5 76	11 31*
Empl. commerce	10 65	6 37	12 64	6 45	10 63	6 46	8 71	7 45*
Autres employées	9 79	4 43	9 71	4 -	10 84	6 46	8 74	2 31*
Maîtrise,o.qualifiée	6 62	8 48	4 63*	5 -	6 69	8 46	6 50	11 45*
Gardiennne	3 62	1 20	2 53*	- -	4 65	1 29*	4 60	2 31*
O.S.,manoeuvre	10 58	8 34	9 60	4 -	5 60	12 29*	12 54	12 31*
Personnel de nettoyage	8 57	15 29	7 55	3 32	6 63	23 31	12 54	25 28*
Sans profession	15 53	9 -	11 41	11 -	12 56	6 -	21 53	10 -
n.d.	4 74	7 36	3 -	10 -	5 81	5 44*	3 63	4 -
Ensemble	100 74	100 45	100 73	100 50	100 79	100 43	100 66	100 36
Pourcentage dans la population	86	14	15	6	44	5	27	3

¹ Profession exercée actuellement ou dernière profession exercée

R = Ressources du mari et de la femme, ou de la femme seulement (10³ francs/an)
prestations sociales exclues.

* Effectif: moins de 20 ménages.

critère identique. Cette partition ne maximise pas les inégalités à l'intérieur de l'ensemble des couples dont le statut est évidemment mieux déterminé par la profession du mari ⁽²⁾.

(1) - Ce sont les revenus moyens des femmes ayant effectivement déclaré des revenus de travail; celles qui n'ont que des pensions ou des prestations ne figurent pas ici. Les écarts de niveaux de vie sont donc sous-estimés et ceci d'autant plus que le nombre d'enfants est grand (plus d'inactives).

(2) - D'autant que 4 femmes mariées sur dix ne travaillent pas au moment de l'enquête.

On a pris le parti de présenter le profil professionnel des femmes.

même pour les couples, ce qui est inusuel.

Cette présentation a pour

objet une com-

paraison de la

situation des

femmes selon

qu'elles sont

seules ou ma-

riées, selon

qu'elles ont

ou non des

enfants, ce qui

implique un

Il y a toujours la même proportion d'employées pour les femmes seules, quelque soit leur nombre d'enfants (26 à 28%); par contre, il y en a davantage parmi les femmes mariées, et leur proportion décroît lorsque le nombre d'enfants augmente. La qualification professionnelle des femmes est en raison inverse de leur nombre d'enfants mais cette relation est surtout forte pour les femmes seules : la diminution importante de niveau de vie des femmes-chefs de ménage en fonction du nombre de leurs enfants est liée à l'augmentation du poids des ouvrières, surtout non qualifiées, il y en a 7% seulement parmi les femmes seules sans enfants, 36% parmi les mères de 1 ou 2 enfants, 39% parmi les mères de 3 enfants et plus; corrélativement, la proportion des cadres diminue : 39%, 19%, 6% respectivement.

Les relations sont de même sens pour les femmes ayant un conjoint, mais il y a parmi elles beaucoup moins de cadres et beaucoup moins d'ouvrières, moins de personnel de nettoyage surtout.

Les inégalités de revenu entre les couples et les femmes seules diffèrent selon qu'il y a ou non des enfants; sans enfant le rapport est de 1,5 à 1; avec au moins un enfant le rapport est de 1,8 ou davantage, rapport oscillant sans grande régularité entre les différentes catégories sociales.

Bien que les effectifs soient réduits, on tentera des comparaisons à l'intérieur du groupe des femmes seules.

a) - Les femmes n'ayant jamais vécu en ménage ont le revenu moyen le plus élevé des quatre sous-groupes (50 000 francs annuel). Mais elles constituent une population très hétérogène : d'un côté, les femmes sans enfants, souvent cadres (43% d'entre elles), rarement ouvrières (3%); leur revenu déclaré est de 51 000 francs; de l'autre côté, les mères célibataires qui représentent une petite fraction de ce sous-groupe (11%), rarement cadres (9%), plus souvent ouvrières (34%), déclarant un revenu moyen de 38 000 francs.

b) - Les femmes seules après avoir vécu en ménage ont un revenu peu inférieur aux précédentes (48 000 francs), avec une différence plus sensible encore entre celles qui ont au moins un enfant (31 000) et celles qui n'en ont pas (53 000). On compte parmi elles beaucoup d'employées (52%).

Ces deux catégories sont regroupées aux tableaux I.14 et I.15 où les comparaisons privilégiées concernent le nombre d'enfants; les différences sociales sont

évidentes ; les femmes célibataires avec enfant sont beaucoup plus fréquemment ouvrières ou d'origine ouvrière que celle sans enfants, un peu plus souvent actives ou au chômage; elles ont un niveau de vie nettement plus bas (17% d'entre elles ont eu des retards de paiement de leur loyer dans les six derniers mois); les célibataires sans enfant, surtout celles n'ayant jamais vécu en ménage, semblent au contraire plus intégrées ou "installées"; par exemple une plus forte proportion adhère à une association locale, possède un livret d'épargne-logement, est propriétaire de son logement, d'une voiture, habite en centre ville - toutes particularités compatibles avec des revenus plus élevés.

TABLEAU I.14
Comparaisons entre les différentes situations familiales
selon certains éléments de conditions de vie
(% de femmes ou de familles...)

Situation de famille			Effectifs	Age de la femme	N'ayant jamais exercé Indépendantes, cadres ou employées qual. Gardiennes, O.S., pers. de nettoyage	Ressources de la femme ⁴	Cadres, profes- sion libérale Agriculteur Ouvrier	Au chômage ou à la recherche d'un emploi	Travaillant actuelle- ment	Voyant un ascendant ² au moins 1 fois par sem.	Les achats immobiliers L'équipement le mobilier	aidees par les parents pour:	N'ayant jamais eu d'aide des parents ³	Elevée par leur mère et leur père	Se souvenant du nom de leur (NN) ⁵	Voyant grds-parents pendant leur enfance
Femmes seules, jamais mariées	{ 0 enfant ≥ 1 enfant	136 43	32 32	10 57 4 2 40 23	51 41	43 35	7 7 3 3	21 33	5 86	50 35	21 16	40 33	43 51	87 77	78 58	14 7
Femmes seules, veuves	{ 0-1 enfant ≥ 2 enfants	80 68	50 37	11 10 40 3 53 9	34 51	20 29	13 12	38 25	8 56	20 50	21 13	13 8	8 49	70 77	61 66	9 18
Femmes seules, divorcées	{ 0-1 enfant ≥ 2 enfants	126 961	39 29	3 37 27 9 38 17	39 39	28 22	9 9	30 39	13 58	35 55	9 16	23 47	62 53	78 88	59 66	14 16
Couples	{ 0-1 enfant ≥ 2 enfants	1584	38	14 31 22	39	19 12	38 38	7 7	42 45	45 22	28 28	60 60	88 84	66 66	16 16	

1 Sur 80 veuves, 5 ont 0 enfant, 4 en ont 1, 71 en ont au moins 2.

2 Parmi les femmes ayant encore leur père ou leur mère.

³ Voir note 2 du tableau I.6.

⁵ CMV = co-morbidité matérielle.

⁵ GMM = grand-mère maternelle

⁶ Réponse "très souvent" aux 2 questions : "pendant votre enfance voyez-vous vos grands-parents paternels ?
 " " " "
 " " " " "

Les mères célibataires sont issues de fratries beaucoup plus grandes, ont connu pendant leur enfance de gros problèmes financiers, des problèmes de mésentente de leurs parents; elles sont moins nombreuses que les autres, en proportion, à avoir été élevées par leur père et leur mère (donc l'ont été un peu plus souvent par des parents seuls ou remariés) et à avoir encore leurs parents. Elles sont plus rares à avoir fréquenté régulièrement leurs grands-parents maternels... En dépit de ces liens familiaux apparemment plus distendus, et bien que citadines, elles sont particulièrement natalistes : près de la moitié opte pour un nombre idéal d'enfants au moins égal à trois. Elles ne sont dépassées sur ce point que par les veuves mères de famille (mais qui, elles, sont nettement plus âgées). Enfin ce sont les plus nombreuses, en proportion à avoir interrompu une grossesse : 36% des jeunes célibataires ayant au moins

un enfant (qu'elles aient ou non vécu en ménage auparavant) sont dans ce cas⁽¹⁾. La situation matrimoniale semble le caractère le plus associé à l'I.V.G., au niveau de l'ensemble des femmes interrogées⁽²⁾. Mais toutes ces observations sont peut être le produit de relations complètement différentes dans une population très hétérogène, d'effectif faible. Enfin, avec ou sans enfant, les célibataires ont en commun d'habiter fréquemment dans l'agglomération parisienne : près d'un tiers sont dans ce cas (tableau I.15).

c) - Les femmes seules après un veuvage ont le revenu moyen le plus bas (34 000 francs, bien qu'ayant davantage d'enfants); ce groupe comprend davantage d'ouvrières (40%), surtout d'ouvrières spécialisées-manoeuvres, que les trois autres c'est aussi là qu'on observe le plus de femmes d'origine ouvrière. Elles voient⁽³⁾ moins souvent leurs parents (celles qui les ont encore) mais sont (ou ont été)

TABLEAU I.15
Comparaisons entre les différentes situations familiales
selon certains éléments de conditions de vie
(% de femmes ou de familles...) (suite)

Situation de famille	Ayant un nombre idéal ≥ 3 enfants	Ayant fait une IVG	Possédant le téléphone	Au moins 1 voiture	Au moins 1 salle de bains	Participant à une association locale	Ayant (ou ayant utilisé) un plan d'épargne logement	Propriétaires	Ayant eu des retards de paiement dans le loyer	Habitant en centre ville	Habitant dans l'agglomération parisienne
Femmes seules, { 0 enfant	32	13	64	65	77	18	37	20	10	28	32
jamais mariées { ≥ 1 enfant	47	33	77	49	79	9	16	7	17	19	35
Femmes seules, veuves	50	6	81	55	81	14	26	46	5	21	14
Femmes seules, { 0-1 enfant	29	31	78	60	91	18	31	22	15	22	2
divorcées { ≥ 2 enfants	31	25	68	45	83	15	25	14	19	18	8
Couples { 0-1 enfant	29	11	60	90	89	12	39	25	6	16	11
{ ≥ 2 enfants	48	13	79	92	93	16	36	47	8	12	13

Au cours des six derniers mois précédant l'enquête, 27 ménages ont été menacés d'expulsion dont 5 des 43 femmes non mariées seules avec enfants, 6 parmi les 194 divorcées, 16 parmi les 2545 couples.

(1) - A titre indicatif : 12% des femmes interrogées (dans l'ensemble de l'échantillon) ont interrompu volontairement une grossesse; 10% parmi les femmes qui n'ont pas d'enfant, 13% parmi les femmes ayant eu au moins un enfant (proportion qui ne varie pas selon le nombre des enfants); le pourcentage varie également peu selon l'âge de la femme, du moins entre 25 et 55 ans; elle est plutôt élevée entre 25 et 40 ans (14 à 16%), plutôt plus faible entre 40 et 55 ans (12% à 13%), minimum pour les moins de 25 ans et les plus de 55 ans (6% à 8%).

(2) - La proportion d'I.V.G. est minimum chez les femmes mariées dont c'est le premier mariage (ou le seul) et chez les veuves remariées ou non. Elle est le plus élevée chez les femmes divorcées qu'elles vivent seules ou non, qu'elles soient remariées ou non. En général, cette proportion est plutôt plus élevée chez les femmes diplômées, surtout parmi les non-mariées.

(3) - On lit ici la différence entre classes sociales du point de vue de l'espérance de vie. Ces veuves qui ont moins de 60 ans sont plus souvent femmes d'ouvriers.

aidées par leur famille; seuls indicateurs de niveau de vie en leur faveur : la propriété du logement (mais elles ont de 10 à 20 ans de plus que les autres) et le téléphone. Elles ont beaucoup d'enfants et ont des opinions très natalistes.

d) - Enfin, les femmes seules après un divorce ont un revenu intermédiaire (46 000 francs), plus élevé lorsqu'elles n'ont pas d'enfants ou lorsqu'elles n'en ont qu'un (51 000 francs) que lorsqu'elles en ont deux ou davantage; on compte parmi elles surtout des employées (41%) et des cadres moyens (19%).

Elles sont un peu plus âgées que les célibataires, et très loin des veuves de ce point de vue. Mais elles sont en fait très semblables aux célibataires y compris par les différences entre celles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas. Les divorcées sans enfant sont beaucoup moins fréquemment ouvrières que les autres, ont donc des ressources un peu moins faibles. Celles qui ont des enfants sont un peu plus "intégrées" que les mères célibataires au sens : un peu plus souvent propriétaires de leur logement, plus nombreuses à participer à des associations locales, à posséder un livret d'épargne-logement. Mais elles sont nombreuses aussi à avoir des retards de paiement du loyer. La proportion des chômeuses est plus forte aussi. Elles sont (ou ont été) moins aidées par leurs parents.

Mais ce type d'analyse ne peut prétendre à une description dans leur diversité de ces femmes seules, en particulier des mères célibataires, population extrêmement hétérogène comme le montre Nadine Lefaucœur et Marie Françoise Le Drian(1). Une analyse sur les dossiers constitués pour cette enquête, sans être véritablement des monographies, permettrait d'aller un peu plus loin. Au moins avons nous tenté de sensibiliser le lecteur et tout particulièrement les responsables de la politique familiale, sur la spécificité de ces situations.

(1) - Nadine LEFAUCOEUR et Marie Françoise LE DRIAN, 1980 : "Mères célibataires : trajectoires sociales et modèles familiaux, histoires de Marie Lambert - du bâti de la recherche. Rapport CORDES, fondation ROYAUMONT".

III - JEUNES VIVANT SEULES, JEUNES EN MENAGE ET JEUNES MARIEES

L'union libre se généralise chez les jeunes; selon Louis ROUSSEL⁽¹⁾, l'ampleur de ce que les sociologues scandinaves désignent sous le nom de "cohabitation" n'a été socialement visible en France que vers 1973. Mesurant le pourcentage des cohabitations prénuptiales, celles se terminant par un mariage, il montre une rapide croissance, de 17% pour les mariés de 1968 à 1969 à 44% pour ceux de 1976-1977; les mariages des années récentes auront donc été précédés le plus souvent d'une période de cohabitation.

Mais il est trop tôt pour diagnostiquer dans cette évolution une mutation des pratiques à l'égard de l'institution du mariage. Les jeunes diffèrent-ils seulement le moment du mariage, le subordonnant à une période d'essai; ou bien s'agit-il d'un changement plus radical préfigurant un accroissement du célibat dans les années futures. Sur des données récentes, Pierre-Alain AUDIRAC⁽²⁾ montre que l'âge moyen au mariage tend à augmenter de 1972 à 1980 et surtout le célibat des 30-34 ans augmente de 2 points pour les hommes et de 3 points pour les femmes entre 1975 et 1981, avec une différenciation sociale très significative : "dans Paris intra-muros, 36% des femmes de 30 à 34 ans sont célibataires". La progression des naissances d'enfants de mères non mariées est elle-même significative⁽³⁾ : elles représentaient moins de 6% des naissances vers 1965, 10% en 1979, 11% en 1981; en outre à partir de 1972, la proportion, parmi ces enfants naturels, de ceux reconnus par leur père, a augmenté brutalement : actuellement plus de la moitié de ces enfants sont reconnus, contre 22% avant 1971.

La première enquête faite sur les "cohabitants" a été réalisée en 1977 par Louis ROUSSEL et Odile BOURGUIGNON⁽⁴⁾. Plus que le léger décalage dans le temps, le fait que cette enquête ait pour unité l'individu et non le ménage comme dans la présente enquête, rend les comparaisons difficiles;

(1) - Louis ROUSSEL : la cohabitation juvénile en France. Population n° 1, janvier-février 1978.

(2) - Pierre-Alain AUDIRAC : Cohabitation et mariage : qui vit avec qui? Economie et statistique, n° 145, juin 1982.

(3) - Jean-Claude DEVILLE et Edmonde NAULLEAU : Les nouveaux enfants naturels et leurs parents, Economie et statistique, n° 145, juin 1982.

(4) - Louis ROUSSEL et Odile BOURGUIGNON : Générations nouvelles et mariage traditionnel; enquête auprès des jeunes de 18 à 30 ans - INED - Cahier n° 86, PUF, 1978.

La structure de la population selon le statut matrimonial, est très différente dans les deux échantillons⁽¹⁾, il y a beaucoup plus de célibataires évidemment dans l'enquête sur les personnes et moins de mariées.

Sur les 451 célibataires de l'enquête INED, 197 ne vivent plus chez leurs parents; ce sont elles qui pourraient être comparées aux célibataires de notre échantillon; cette comparaison est impossible du fait de la présentation des données.

Des différences sont certainement explicables par la sélection qu'opère le fait de quitter le domicile des parents; ainsi dans l'enquête INED les opinions⁽²⁾ sont de plus en plus "progressistes" des mariées aux célibataires, puis aux "cohabitantes". Ici les célibataires semblent, verbalement du moins, plus progressistes que les cohabitantes, mais les différences de statut professionnel expliquent certainement ces attitudes. Visiblement la probabilité pour les jeunes d'habiter tôt seules, est plus élevée dans les catégories aisées. La "décohabitation" d'avec les parents nous paraît un phénomène aussi important à analyser que le phénomène de la cohabitation juvénile, auquel elle est liée.

TABLEAU I.16
Femmes en ménage et femmes mariées (< 30 ans)
Proportion par classes d'âge

Age de la femme	Femmes en ménage jamais mariées		Femmes mariées jamais vécu en ménage	
	Distribution selon l'âge	Prop. dans la classe d'âge	Distribution selon l'âge	Prop. dans la classe d'âge
Moins de 21 ans	19,8	23,2	8,5	53,7
21 - 22 ans	30,6	22,1	12,9	50,0
23 - 24 ans	22,5	11,4	21,9	59,5
25 - 26 ans	10,8	5,1	24,2	61,2
27 - 29 ans	16,2	5,3	32,4	57,1
Ensemble	100	3,7	100	19,9

Une minorité de femmes vivent en ménage : 6,6% de l'échantillon. 4,9% vivent en ménage et n'ont jamais été mariées; les autres sont veuves, ou, plus souvent, divorcées ou séparées (Tableau I.12 de la section précédente). On

(1)-L'enquête INED (A) est faite auprès des personnes de 18 à 30 ans, dont 1206 femmes. L'enquête CNAF (B), faite auprès de 3 000 ménages, en comprend 1046 dont la femme a moins de 30 ans. Ces deux échantillons se répartissent ainsi :

	A	B
Mariées	631	804
Célibataires	451	113
Cohabitants	124	129
	<u>1 206</u>	<u>1 046</u>

(2) - A la différence de la publication citée qui est particulièrement centrée sur des questions d'opinion, la présente section s'intéressera surtout aux différences d'ordre socio-économique.

comparera en général les femmes vivant en ménage qui n'ont jamais été mariées, aux femmes mariées n'ayant jamais vécu en ménage. On restreint cette comparaison aux jeunes de moins de 30 ans, ce qui n'empêche de grandes différences d'âge comme le montre le tableau I.16. Le choix de 30 ans tient en ce que 94% des femmes vivant en ménage sans avoir été mariées ont moins de 35 ans, 88% ont moins de 30 ans. On gagne en homogénéité sans trop perdre d'informations.

Revenant momentanément à l'ensemble des femmes ne vivant pas seules (mariées ou vivant avec un compagnon), il est frappant de

TABLEAU I.17
Femmes en ménage et femmes mariées
Proportion par classes d'âge

Age de la femme	Proportion dans chaque classe d'âge, des femmes:		
	mariées ou remariées	en ménage	TOTAL ¹
Moins de 21 ans	63	23	86%
21 - 22 ans	66	24	90%
23 - 24 ans	79	12	91%
25 - 26 ans	80	7	87%
27 - 28 ans	83	10	93%
29 - 30 ans	83	6	89%
31 - 32 ans	85	4	89%
33 - 34 ans	86	3	89%
≥ 35 ans	80	2	82%
Ensemble	80	6	86%

¹ les femmes seules forment le complément dans les générations plus jeunes ; cette substitution apparente ne devrait pas durer. Bon nombre de jeunes, en ménage, ne se mariront pas.

L'union libre : un phénomène propre aux grandes villes et à la classe moyenne,
la décohabitation : plus caractéristique des catégories supérieures.

TABLEAU I.18
Répartition des femmes de moins de 30 ans
dans chaque situation de famille
selon la catégorie des communes

Catégorie commune	Femmes mariées jamais vécu en ménage	Femmes en ménage jamais mariées	Femmes seules
Communes rurales	12,9	9,9	6,2
U - de 5 à < 20m hab.	21,2	9,9	7,1
UU 20m à < 100 000 h.	19,4	11,7	14,2
100m à < 200 000 h.	11,9	14,4	10,6
200m à < 2 millions	20,2	29,7	28,3
Agglomération Paris	14,4	24,3	33,6
Ensemble	100	100	100

seules habitent dans des grandes villes.

constater que leur proportion est presque invariable, quel que soit l'âge, jusqu'à 35 ans. Mais les résultats sont très différents si, précisément, on sépare les femmes mariées de celles vivant en union libre : la proportion des femmes mariées augmente avec l'âge, celle des femmes vivant avec un compagnon diminue; sur ces données statiques, le mariage se substitue progressivement à la cohabitation au fur et à mesure que les années passent. Mais les choses évoluent rapidement

Plus de la moitié des femmes en ménage vivent dans des villes d'au moins 200 000 habitants; l'opposition petites villes-grandes villes est encore plus marquée pour la décohabitation : plus de 60% des jeunes femmes qui ont quitté le domicile de leur parent pour vivre

Le caractère très urbain de ces deux phénomènes, union libre et décohabitation, n'est pas induit par des différences de statut social. Il est vrai que les jeunes en ménage ou vivant seules sont d'origine sociale plus aisée que les jeunes mariées : la proportion de ces dernières issues des catégories ouvrières est

TABLEAU I.19
Répartition des femmes de moins de 30 ans
dans chaque situation de famille
selon la catégorie socio-professionnelle de leur père

Catégorie socio-professionnelle du père de la femme	Femmes mariées jamais vécu en ménage		Femmes en ménage jamais mariées		Femmes seules	
	Ensemble	Commune ≥ 100 000 hab.	Ensemble	Commune ≥ 100 000 hab.	Ensemble	Commune ≥ 100 000 hab.
Agriculteur	11,0	5,4	5,4	5,3	6,2	4,9
Artisan, pt. commerçant	8,4	7,6	5,4	3,9	13,3	17,1
Entrepreneur, grossiste, prof. lib.	4,2	5,8	9,9	9,2	8,0	9,8
Cadre supérieur	5,2	6,8	9,0	11,8	15,0	20,7
Cadre moyen	10,9	15,1	16,2	19,7	12,4	13,4
Employé	8,2	7,9	9,9	13,2	8,8	4,9
Ouvrier avec CAP ou CEP	16,9	18,7	15,3	15,8	8,8	6,1
Ouvrier sans CAP ni CEP	26,1	22,3	18,0	10,5	20,4	15,9
Autres cas, n.d., s.o.	4,2	5,0	3,6	3,9	2,7	3,7
Elevé par une femme seule ou institution	5,0	5,4	7,2	6,6	4,4	3,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

beaucoup plus élevée (43%) que celle des jeunes en ménage (33%) ou vivant seules (29%), mais ces différences entre les trois situations demeurent lorsqu'on ne considère que les habitants des grandes villes (tableau I.19). En outre, les différences selon le statut d'origine ne sont pas de type hiérarchique : la position particulière des filles d'indépendants mérite d'être soulignée; il y a certainement un lien entre l'importance accordée à la légitimité et les pratiques patrimoniales : la gestion du patrimoine d'exploitation ou d'entreprise implique une cohésion entre les générations et un mode de régulation légitimé de ces relations, que n'implique pas une plus grande dépendance au marché de l'emploi. Il est intéressant de noter aussi les différences entre les femmes en ménage et les femmes seules : le degré de résistance des ascendants à l'union libre se mesure-t-il à l'importance de la décohabitation ? l'union libre n'aurait pas besoin du détour de la décohabitation pour les filles de la classe moyenne, cadre moyen, employé, ouvrier qualifié ou celles élevées par une femme seule. Mais la décohabitation mesure probablement avant tout le degré d'autonomie potentielle des femmes : niveau de diplômes et situation professionnelle. Les tableaux I.20 et I.21 mettent en évidence la différence de statut des femmes. Clairement, les femmes mariées sont rarement cadres, ou même employées

TABLEAU I.20

Répartition des femmes de moins de 30 ans
dans chaque situation de famille
selon leur catégorie socio-professionnelle

Catégorie socio-professionnelle de la femme	Femmes mariées jamais vécu en ménage	Femmes en ménage jamais mariées	Femmes seules
Indp., prof. lib., c. sup.	4,2	0,9	4,4
Institutrice	4,8	8,1	4,4
Autre cadre moyen	7,0	9,0	13,3
Empl. qual. de bureau	13,9	20,7	16,8
Autres employées	28,6	31,5	26,5
Contremaître, O.Q.	4,8		
O.S., manoeuvre	12,0	14,4	14,2
Gardien., pers. net.	8,8		
Sans profession	12,0	12,6	13,3
ND.	3,7	2,7	7,1
Ensemble	100	100	100

qualifiées; plus d'un quart d'entre elles sont ouvrières et en général ouvrières spécialisées, manoeuvres ou gardiennes et n'ont aucun diplôme d'études générales. les femmes seules sont au contraire les plus nombreuses à avoir fait des études supérieures, sept sur dix d'entre

elles ont au moins le baccalauréat première partie, moins de cinq sur dix pour pour les femmes mariées.

TABLEAU I.21

Répartition des femmes de moins de 30 ans
dans chaque situation de famille
selon leur diplôme d'études générales

Diplôme d'études générales	Femmes mariées jamais vécu en ménage	Femmes en ménage jamais mariées	Femmes seules
Aucun	25,4	19,8	15,9
CEP - DF.ED	27,6	12,6	12,4
BEPC, BAC1	27,1	32,4	32,7
BAC2, propédeutique	14,9	27,9	25,7
Etudes supérieures	5,0	7,2	13,3
Ensemble	100	100	100

C'est aussi dans ces catégories que les études sont les plus longues et le mariage plus tardif, voire, le célibat définitif⁽¹⁾. De par leur propre profession, les jeunes femmes vivant seules s'opposent nettement aux deux

autres groupes: plus fréquemment cadres, très rarement ouvrières spécialisées ou manoeuvres; ou bien alors, elles n'exercent pas encore d'activité professionnelle. Les femmes en ménage sont un peu moins diplômées que les femmes seules; elles appartiennent plus nettement à la classe moyenne de par leur origine comme par leur propre situation.

Plus d'égalité entre les sexes chez les jeunes en union libre

Ceci vaut d'être souligné d'autant qu'il ne s'agit pas de réponses à des questions d'opinion. On sait que l'adhésion verbale à certains modèles est très directement fonction du statut socio-culturel sans qu'elle s'accompagne toujours d'une authenticité dans les pratiques⁽²⁾. C'est ainsi que les femmes vivant

(1) - Cf Pierre-Alain AUDIRAC (op. cité)

(2) - On a rappelé en introduction ces phénomènes mis à jour à partir de l'enquête CNAF-1971 sur les besoins et aspirations des familles et des jeunes, cf. "attitudes à l'égard de la famille et la vie sociale", Tome II, des analyses complémentaires, 1976.

TABLEAU I.22

Répartition des femmes de moins de 30 ans et de leur mari ou compagnon
dans chaque situation de famille
selon leur niveau d'études générales et professionnelles respectif

Niveau d'études générales et professionnelles	Femmes mariées jamais vécu en ménage		Femmes en ménage jamais mariées		Femmes seules
	Elle	Mari	Elle	Compagnon	
Aucun diplôme	16,2	15,9	10,8	17,1	11,5
CEP seul ou Et.prof. < BTS seules	22,7	24,4	16,2	28,8	8,0
CEP et Et.prof. < BTS	13,7	21,1	5,4	11,7	8,8
BEPC avec CAP ou BP; ou < CEP et BTS	27,1	19,1	32,4	18,9	32,7
BAC2, études supérieures	19,9	19,1	35,1	23,4	38,9
Ensemble	100	100	100	100	100

seules se montrent
souvent plus moder-
nistes que les femmes
vivant en ménage :
partisanes d'une fa-
mille encore plus
réduite, répondant
plus souvent par

l'affirmative à la question "auriez-vous envisagé, ou envisageriez-vous, d'avoir un enfant tout en vivant seule sans mari ou sans compagnon", beaucoup plus oppo-
sées au rôle d'autorité du père ...

C'est donc au niveau des pratiques effectives que se situent ici les observations. On remarque tout d'abord que les différences selon le niveau d'instruction entre mari et femme sont plutôt en faveur de ces dernières chez les ménages en union libre, par rapport aux jeunes mariés. De même il y a beaucoup plus de ressemblance entre homme et femme du point de vue du statut professionnel. Si l'on s'en tient aux seules salariées pour lesquels une hiérarchie de qualification est à peu près claire, 40% des femmes en ménage ont un statut professionnel supérieur à celui de leur compagnon, 23% un statut inférieur; ces pourcentages deviennent respectivement 29 et 33% pour les jeunes mariées.

Contrairement à ce qui est quelquefois allégué, l'union libre n'apparaît pas comme une situation d'attente pendant la fin des études du compagnon. La proportion d'étudiants est la même chez les filles et les garçons.

TABLEAU I.23

Répartition des tâches domestiques
dans le couple

Situation de famille	% des hommes n'accomplissant jamais au moins 5 sur 8 des activités ménagères les plus courantes.		
	ensemble des <30 ans	dont <25 ans 25-29 ans	
Mariées jms vécu en mén.	45,5	45,6	45,4
En ménage jms mariées	23,4	27,2	13,3

Le partage des tâches domestiques, sans être égalitaire, il s'en faut de beaucoup, est plus fréquent chez les jeunes en ménage (tableau I.23). On considère 8 activités (ménage, cuisine, vaisselle, lavage, rangement...) (on exclut les activités liées à la présence d'enfants); les

aides des hommes sont rares ce qui explique la présentation des résultats sur le mode négatif; mais les différences entre les couples mariés et ceux vivant en ménage sont évidentes, surtout parmi les plus âgés.

Une tendance à une plus grande égalité dans les faits, entre hommes et femmes,

chez les jeunes vivant en union libre, semble plus signifiante du point de vue de leur capacité comme révélateurs de changements dans le domaine de la famille, même s'il s'agit de mariages différés, que l'expression d'attitudes modernistes.

Les jeunes mariées, plus fécondes et plus natalistes que les autres

A 29 ans, 11% des femmes mariées ont au moins trois enfants, contre 2% des femmes

TABLEAU 1.24

Question : "Au début de votre vie de couple, souhaitiez-vous vous-même avoir des enfants?" ...

(1) Réponses	Femmes mariées jamais vécu en ménage		Femmes en ménage jamais mariées	
	Elle	Mari	Elle	Compagnon
1 - 2	84,8	85,5	43,2	36,0
4 - 5	11,0	9,7	47,7	55,0
3 - 6	4,2	4,8	9,0	9,0

(1) Réponses possibles :

- 1 - Oui, sûrement.
- 2 - Oui, mais c'était vague.
- 3 - Je n'étais (il n'était) pas très fixée(é)
- 4 - Non, je(il) n'en avais(t) pas vraiment envie
- 5 - Non, je(il) n'en voulais(t) pas.
- 6 - Non réponse ou ne sait pas.

en ménage et les différences d'attitude sont importantes tant du point de vue du nombre idéal d'enfants⁽¹⁾ que des attitudes au début de la vie en couple. Il est évident que le mariage est pratiquement toujours associé au désir de "fonder une famille", tandis que les jeunes qui se mettent en

ménage n'envisagent pas d'avoir des enfants, au moins dans l'immédiat. Si le fait de se mettre en ménage recule l'âge des femmes au premier enfant par rapport à celles qui se marient, la descendance peut s'en trouver réduite.

TABLEAU 1.25

Répartition des femmes de moins de 30 ans dans chaque situation de famille selon leur nombre idéal d'enfants

nombre idéal d'enfants	Femmes mariées jamais vécu en ménage	Femmes en ménage jamais mariées	Femmes seules
0 enfant	0,7	0,9	7,1
1 ou 1,2 ou 2 enfants	52,6	58,5	45,9
2,3 ou 3 ou 3,4 ou + de 4	44,7	36,0	41,6
Hésite ou ne sait pas	2,0	4,5	5,3

Les jeunes en ménage ont des situations d'emploi plus précaires

TABLEAU 1.26

Précarité des situations d'emploi selon la situation de famille

Situation de famille	% des couples où l'un ou l'autre des conjoints est vacataire, ou intérimaire ou sous contrat à durée déterminée.		
	ensemble des < 30 ans	dont < 25 ans	25-29 ans
Mariées jms vécu en mén.	55,7	54,4	56,6
En ménage jms mariées	67,6	69,1	63,3

Il y a une contradiction entre ce résultat, cependant évident (tableaux I.26 et I.27) et le niveau de qualification généralement supérieur des jeunes vivant en union libre; il est vrai que les jeunes mariées ont

(1) On ne trouve que chez les femmes seules un pourcentage non négligeable de suffrages en faveur de "0" enfant"

TABLEAU I.27

Chomage des jeunes selon la situation de famille

Situation de famille	% des couples où l'un ou l'autre des conjoints a été au chômage en 1980		% des couples où l'un ou l'autre des conjoints a connu au moins 1 période de chômage depuis le début de sa vie active	
	ensemble des < 30 ans	dont < 25 ans 25-29 ans	ensemble des < 30 ans	dont < 25 ans 25-29 ans
Mariées jms vécu en mén.	15,4	22,4 10,0	46,2	51,0 42,5
En ménage jms mariées	29,7	35,8 13,3	56,8	64,2 36,5

plus souvent
une qualifica-
tion profession-
nelle (infé-
rieure au BTS)
et occupent

des emplois d'ouvrières spécialisées, très décalées par rapport à cette qualification; les jeunes en ménage ont plutôt une formation d'études générales et se trouvent peut être devant un marché de l'emploi défavorable. Plus diplômées, elles admettent moins facilement une déqualification; elles sont un peu plus nombreuses que les jeunes mariées à estimer que leur travail ne correspond pas à leur qualification réelle : 43% contre 33%. Mais ce n'est pas une question d'âge; Pour l'ensemble des femmes interrogées, jeunes ou non, cette attitude est directement liée à leurs conditions objectives d'emploi : à niveau de diplômes égal, ce pourcentage croît rapidement lorsque le statut professionnel diminue : minimum (15%) pour les cadres ayant au moins le baccalauréat, il dépasse 50% pour les ouvrières ou gardiennes ayant au moins le BEPC ou un BTS, les employées qualifiées ou non ayant le BAC. L'analyse de ces attitudes relativiserait certainement l'idée courante d'un changement d'attitude des jeunes à l'égard du travail; mais cette orientation sort de notre objectif immédiat.

Revenant aux jeunes en ménage, non intégrés du point de vue de l'institution familiale, elles le sont moins que les couples mariés du point de vue du marché du travail.

IV - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MENAGES : Trajectoires intergénérationnelles et alliances.

Cette section repose entièrement sur l'analyse de la catégorie socio-professionnelle de cinq types de personnes :

- le grand-père paternel de la femme
- le père de la femme
- le père de son mari ou compagnon
- la femme elle-même
- son mari ou compagnon.

On construit un résumé de la structure sociale fondé sur la seule profession, corpus à la fois très homogène où n'interfèrent pas de propriétés plus ou moins spécifiques de certains groupes sociaux, et très réduit puisque ne faisant intervenir que cinq types de personnes.

L'objectif est de reconnaître dans l'échantillon analysé des groupes différents, de construire des indicateurs pertinents pour une comparaison entre les ménages enquêtés; bref, d'organiser l'information ayant à voir avec la position dans la structure sociale, de façon opératoire pour les analyses qui suivront c'est à dire facilitant à la fois le repérage de pratiques distinctes et leur compréhension.

Cette démarche a été introduite lors des exploitations de l'enquête CNAF 1971⁽¹⁾; on cherchait avant tout à obtenir un indicateur de statut, remplaçant avantageusement le revenu pour sa fiabilité. C'était donc un point de vue statistique ou plus précisément économétrique au départ : le revenu est une variable explicative médiocre du fait des erreurs de mesure, des sous estimations qu'il incorpore. L'analyse des relations entre profession et niveau d'instruction des ascendants du mari et de la femme a permis de construire une variable mesurable (à partir d'informations cependant qualitatives) qui s'est avérée beaucoup plus efficace que le revenu du point de vue de sa relation avec la fréquentation des équipements collectifs, avec bon nombre de pratiques économiques et sociales, d'attitudes et d'opinion⁽²⁾. Cette première expérience était réalisée sur un

(1) - Etudes CAF n° 16, pages 401 et suivantes.

(2) - Cette démarche a été présentée de façon systématique dans : N. TABARD, "Sur les effets redistributifs des services collectifs destinés aux familles, Consommation n° 3, 1977.

ensemble de ménages salariés; on avait attribué à ce fait le caractère strictement unidimensionnel de l'indicateur construit. Les premières analyses de la présente enquête, comparant à la fois des salariés et des petits et gros entrepreneurs individuels, faisaient aussi ressortir une dimension dominante : la prise en compte du niveau d'instruction dans les éléments de la position dans la structure sociale marginalise les indépendants; le niveau d'instruction classe les salariés de façon plus radicale qu'il ne classe les indépendants, dont la compétence professionnelle est, encore maintenant, moins fréquemment légitimée par un diplôme. Ainsi les stratégies de filiation et d'alliance, à l'intérieur du monde des indépendants et entre indépendants et salariés, étaient peu perceptibles devant l'amplitude des relations entre niveau d'instruction et statut social chez les salariés.

Ceci explique la réduction du champ d'analyse à la seule profession. Sa limitation à cinq informations, démarche qui va à l'encontre des utilisations courantes de l'analyse multi dimensionnelle, sensée efficace pour le traitement d'un grand nombre d'observations.

Les partitions selon la catégorie socio-professionnelle sont relativement détaillées, 25 à 30 rubriques et différentes selon les personnes. Elles sont identiques pour les pères et grands-pères⁽¹⁾; la présence parmi eux de bon nombre d'exploitants et salariés agricoles, de mineurs, le petit nombre d'ouvriers spécialisés désignés comme tels... justifiait des définitions à part ; les différences avec les maris ou compagnon concernent surtout les ouvriers spécialisés; quant aux femmes il est clair que leurs catégories sont spécifiques : travailleuses du domaine de la santé et du travail social, différenciation du groupe très large des employées, faible différenciation des ouvrières avec, parmi elles, des métiers très spécifiques : personnel de nettoyage et gardiennes.

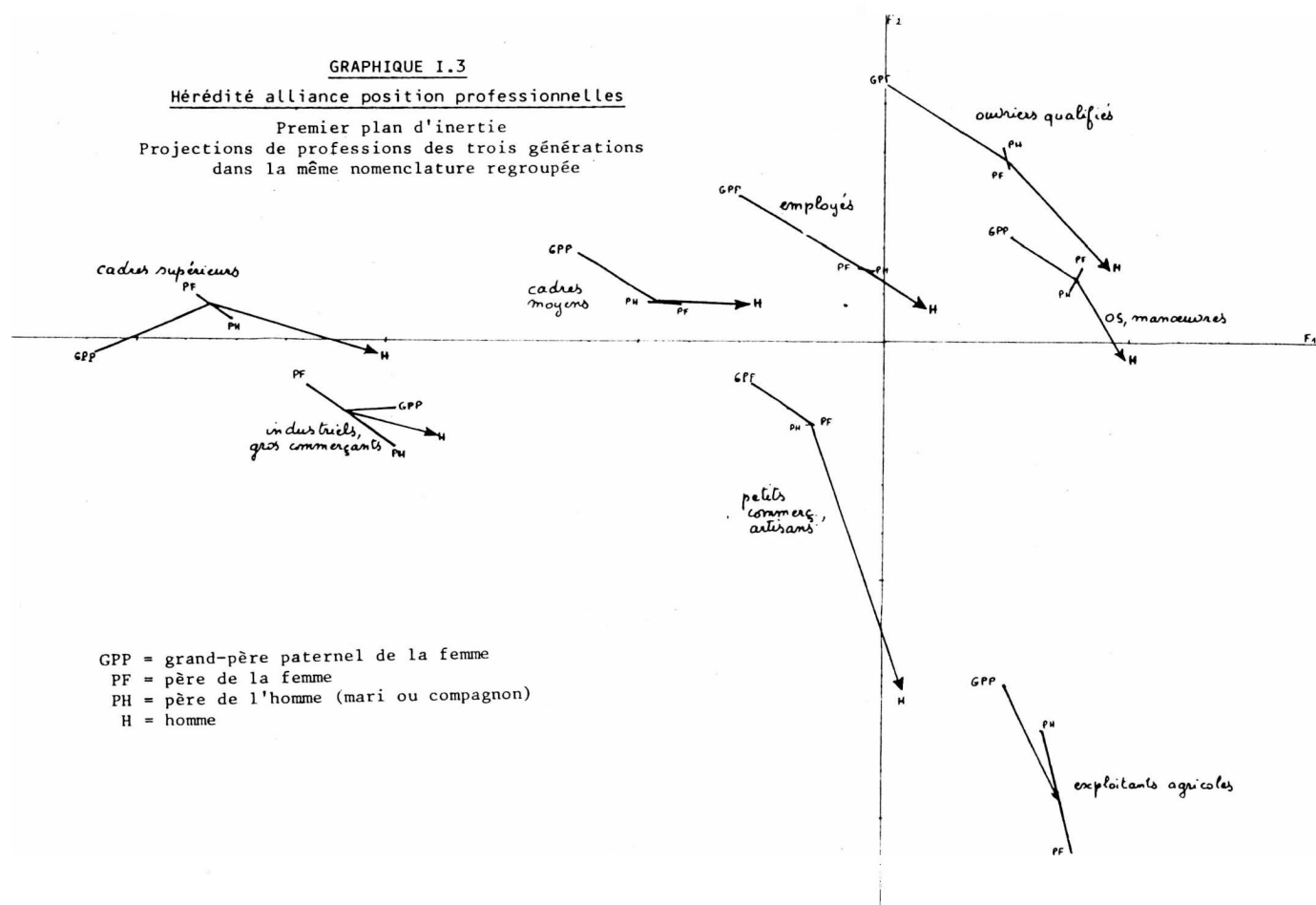
Les proximités et oppositions mises en évidence sont donc fonction uniquement de l'hérédité, de l'alliance et de la position professionnelles des couples à l'exclusion de toute autre information.

Il y a une certaine dissymétrie, en faveur de la femme, dans ce corpus d'information: la profession des grands-pères et grands-mères de son mari ou compagnon ne figure pas dans nos données; ainsi la génération des grands-parents est

(1) - Sauf pour la rubrique "techniciens" : les quatre(!) grands-pères concernés ont été regroupés avec les cadres moyens du commerce.

représentée par la seule profession du grand-père paternel de la femme enquêtée⁽¹⁾. D'où, quelquefois, des proximités du grand-père paternel avec le père de la femme, plus compréhensibles qu'avec le père du mari, parce que moins médiatisées.

Le premier plan d'inertie fait l'objet du graphique I.2. On se gardera d'en faire une lecture spontanée, de s'arrêter aux oppositions évidentes entre les salariés selon le statut professionnel⁽²⁾, entre salariés et indépendants, entre agriculture et industrie. En se reportant d'abord au graphique I.3 on constatera que



(1) - Il va de soi qu'on aurait pu prendre le grand-père maternel; mais on a privilégié les lignées masculines, et les professions masculines, par réalisme et souci d'efficacité : cette analyse devrait conduire à un indicateur opératoire du statut. On n'a pas introduit les deux grands-pères dans l'analyse; on devine aisément pourquoi : très fréquemment simultanément agriculteurs, il conférerait à l'agriculture un poids tel que la majeure partie des informations restantes était escamotée. Les mineurs n'ont pas non plus été introduits dans les informations analysées, du fait de l'homogamie et de l'hérédité propre à cette catégorie, qui leur donnaient un poids disproportionné à leur nombre.

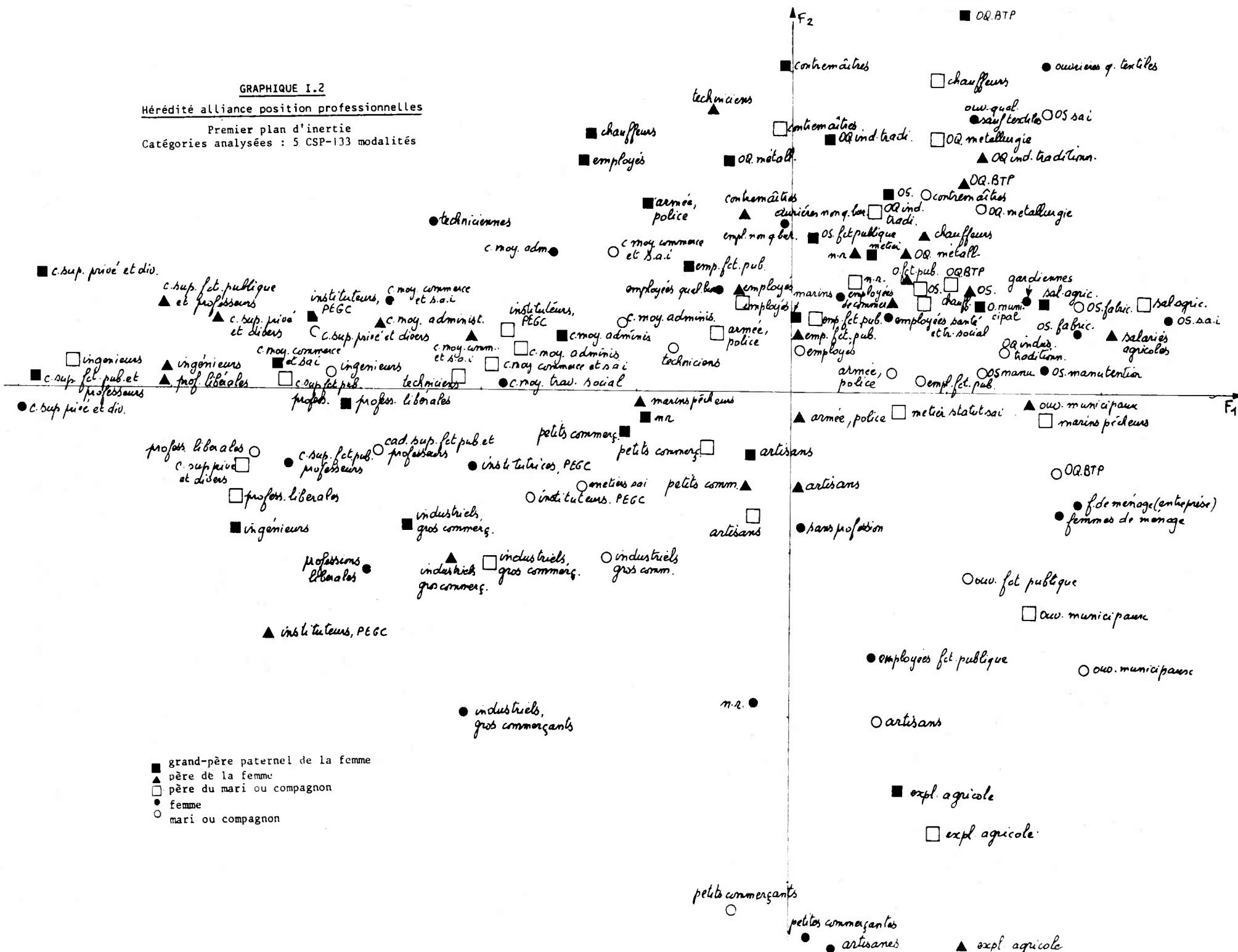
(2) - Cette opposition est très efficace au demeurant, elle constitue l'indicateur opératoire utilisé dans les chapitres suivants sous le nom d'indicateur professionnel "hérédité-alliance-position"; cet indicateur est la mesure de l'abscisse des ménages sur l'axe F1.

GRAPHIQUE 1.2

Hérédité alliance position professionnelles

Premier plan d'inertie

Catégories analysées : 5 CSP-133 modalités



cette analyse restitue une part plus intéressante, plus organisée, de la complexité du réel : on observe en effet une direction systématique : des grands-pères, aux pères, puis aux fils, image de l'évolution du système de production, de l'état le plus récent : grands-pères salariés, à l'état le plus ancien : pères agriculteurs (il n'y a pas de fils agriculteurs dans notre enquête; s'il en était ainsi on devine qu'ils occuperaient la partie en bas à droite du premier plan d'inertie). On lit sans doute une opposition entre le salariat et les métiers indépendants; c'en est une; mais qui prend ici une signification beaucoup moins triviale, incorporant l'évolution progressive qui l'a accompagné; on ne peut être agriculteur (statistiquement, bien sûr), que si l'on est fils ou fille d'agriculteur et réciproquement un grand-père salarié signifie un père salarié; cette dissymétrie radicale génère la configuration générale du résumé de la structure sociale représentée : opposition entre les grands-pères salariés et les pères agriculteurs.

V - TYPLOGIE DES MENAGES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE SOCIALE

Les résultats de cette analyse seront utilisés de deux façons différentes : l'indicateur uni-dimensionnel de statut que fournit le premier axe d'inertie, constituera un substitut du revenu pour la population des salariés, utilisation devenue classique pour nous ; mais cette analyse fournit un résumé particulièrement riche, multi-dimensionnel, de la position dans la structure sociale, permettant une typologie des ménages enquêtés en terme d'ascendance sociale, construit ici. Relisons tout d'abord la structure produite dans l'analyse présentée au paragraphe IV, en prenant comme pivot l'origine sociale.

Les ménages d'ascendance agricole ; ils ne forment pas un bloc : exploitants et salariés sont très éloignés. Interressons-nous aux premiers. Tout d'abord un grand-père agriculteur n'est pas une situation rare⁽¹⁾ : sur 2998 femmes interrogées, 843 ont au moins un grand-père agriculteur, 323 ont les deux. Au contraire il est moins fréquent d'avoir un père exploitant agricole (282 sur 2545 femmes vivant en couple), ou un beau-père (308), ou les deux (105). Si l'un des deux n'est pas agriculteur, il est le plus souvent artisan ou petit commerçant; il peut être aussi ouvrier qualifié des industries traditionnelles ou de la fonction publique, mais c'est plus rare. Quant aux enfants, ils ont toutes chances d'être soit petits indépendants-artisans ou petits commerçants, soit ouvriers du bâtiment, ouvriers

(1) - Le point correspondant est intérieur, plus proche du centre, par rapport aux positions des pères et beaux-pères, caractérisant une situation plus banale. Comme exemple opposé : le point "grand-père contremaître" est très extérieur par rapport à la position des pères et beaux-pères contremaîtres, eux plus près du centre.

municipaux, ouvriers ou employés de la fonction publique; cette dernière situation concernera surtout les femmes : employées des PTT ou des collectivités locales.

Les descendants des salariés agricoles, très groupés, prolongent le salariat et en marquent la limite inférieure extrême⁽¹⁾; l'homogamie est forte, lorsque l'un des ascendants n'est pas salarié agricole il est ouvrier municipal, ouvrier spécialisé plus généralement. Les enfants seront immanquablement ouvriers du bâtiment ou des industries traditionnelles, ouvrier spécialisé et pour les femmes : femmes de ménage, gardiennes, ouvrières spécialisées de la manutention.

Les ascendants artisans ou petits commerçants représentent une situation fréquente et peu typée; ils occupent le centre de l'espace, relativement éloignés des hommes et femmes exerçant actuellement des professions semblables (petits indépendants) qui ne constituent évidemment pas l'essentiel de leur descendance; celle-ci est éparpillée : armée police, employé, instituteur, voir cadre moyen. Ces métiers en déclin alimentent par leur descendance une classe moyenne hétérogène plus que la classe ouvrière et dans ce cas il s'agit d'ouvriers plutôt qualifiés.

Les ascendants ouvriers représentent un groupe relativement séparé avec une coupure très nette entre ouvriers qualifiés et ouvriers spécialisés : la situation extrême est celle où le grand-père lui-même est (était) contremaître ou ouvrier qualifié; les descendants sont alors ouvriers qualifiés plutôt des industries modernes (métallurgie, électronique...) ou contremaîtres. Lorsqu'ils ne sont pas issus du salariat agricole, les ouvriers spécialisés sont plus souvent issus de famille d'ouvriers spécialisés; lorsqu'un ascendant est qualifié il s'agit plutôt des secteurs BTP, textile, industries alimentaires... dans de nombreux cas la profession du père est inconnue.

Instituteurs, cadres subalternes de l'armée et la police exceptés, les cadres moyens sont rares dans les générations antérieures et ce sont les cadres administratifs plutôt que commerciaux ou techniciens qui dominent dans la génération des grands-pères qui compte en tout 108 cadres moyens (observation sur les 2545

(1) - En fait, ils ne prolongent le monde salarial que sur le premier plan d'inertie. Dans tout le reste de l'espace, ils sont complètement excentriques; on ne s'attachera pas par conséquent à juger sur le plan 3-4 de leur plus grande proximité avec les cadres supérieurs des commerces et services; ils sont en réalité très loin de l'espace formé par les autres catégories sociales à partir de la dimension 3.

couples); dans la génération suivante, le poids de l'armée et la police reste majoritaire, mais les cadres du commerce, les techniciens et les administratifs progressent; la catégorie est dans l'ensemble nettement plus importante : 250 pères et 244 beaux-pères cadres moyens. Il y en a 551 parmi les maris ou compagnons des femmes interrogées; elles-mêmes sont assez souvent cadres moyens (373) mais il s'agit alors de profession tout à fait différente : elles sont cadres moyens du travail social et de la santé (102) ou institutrices (146).

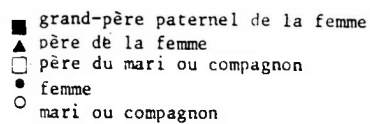
La lecture simultanée des quatre premières dimensions de la structure produite est indispensable pour différencier les ménages des catégories supérieures (graphique 1.4). L'opposition entre les professions indépendantes et les professions salariées est assez nette, ce qui signifie ici que les alliances sont rares entre ces deux classes sociales, que les filières intergénérationnelles sont disjointes : les fils de cadres ne devenant pas entrepreneurs, pas plus que ne deviennent cadres supérieurs les fils de patrons, du moins en première lecture.

Il y a des liens de transmission et d'alliance entre les petits et les gros indépendants, entre les gros indépendants et les professions libérales; mais il y a peu de lien entre cette dernière catégorie et les petits indépendants; les professions libérales constituant la catégorie frontière entre la classe des indépendants et celle des salariés du point de vue alliance-hérédité.

Revenons sur la temporalité manifeste sur le premier plan d'inertie : la classe des professions libérales se recrute (en partie) chez les patrons et pas l'inverse; les classes de cadres supérieurs se recrutent (en partie encore) chez les professions libérales et pas l'inverse. Les membres des professions libérales paraissent plus proches des ingénieurs et cadres des commerces-services (plan 3-4) que des cadres administratifs et cadres supérieurs de la fonction publique (catégorie qui comprend aussi les professeurs); La proximité entre ces derniers et les instituteurs est évidente sur le plan 3-4.

Les instituteurs sont la seule fraction des cadres moyens ayant des liens, statistiquement parlant, non négligeables avec les catégories supérieures; ils font un peu le passage entre les cadres moyens et la fraction intellectuelle des catégories supérieures, fraction dont sont surtout exclus les gros indépendants, mais aussi les cadres supérieurs du commerce et les professions libérales.

Plan 3-4



ce lien est très spécifique et donc tenu pour l'ensemble des classes moyennes ; les autres cadres moyens, VRP, cadres du travail social, proches des milieux d'employés sont à mi-chemin entre la classe ouvrière et la classe supérieure ; bon nombre d'entre eux ont eu un grand-père petit commerçant ou artisan.

CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE DES 2545 COUPLES⁽¹⁾ INTERROGES SELON LEUR ORIGINE SOCIALE

A. Origine sociale ouvrière ou agricole

A.1. Origine "exploitants agricoles" : le père du mari et celui de la femme sont ou étaient agriculteurs ; s'il n'y en a qu'un des deux dans ce cas, alors soit le grand-père paternel de la femme était agriculteur soit l'une au moins des trois personnes suivantes : père du mari, père de la femme, mari, est ou était artisan ou petit commerçant.

Aucune des trois personnes : père du mari, père de la femme, grand-père paternel de la femme n'est ou n'était salarié agricole. On remarquera qu'on fait une place secondaire au grand-père paternel agriculteur, situation moins rare et donc moins discriminante comme on l'a vu à l'analyse.

A.2. Origine "salariés agricoles" :

Deux au moins des trois personnes suivantes : grand-père paternel de la femme, père de la femme ou du mari est ou était salarié agricole ; s'il n'y en a qu'une, alors on a l'une au moins des situations suivantes : le père de l'homme ou de la femme est ou était ouvrier municipal (voierie, jardins, forêts).

- La femme est (ou était si elle a cessé d'exercer) ouvrière spécialisée, personne de service ou gardienne.
- Le mari est ouvrier qualifié des secteurs traditionnels (textiles, BTP, alimentation, papier, édition) ou ouvrier spécialisé ou manoeuvre.

A.3. Origine "ouvriers sans qualification" : Deux au moins des trois personnes suivantes : grand-père paternel de la femme, père de la femme ou du mari sont ou étaient ouvriers qualifiés d'industries traditionnelles ou ouvriers spécialisés.

S'il n'y en a qu'une alors le mari appartient lui-même à ces catégories. On exclut de cette classe les ménages d'origine "salarié agricole".

(1) Cette typologie nécessitant des informations sur l'ascendance du mari, les femmes seules ne sont pas concernées.

A.4. "Origine ouvriers qualifiés" : Les trois personnes suivantes : grand-père paternel de la femme, père de la femme ou du mari sont ou étaient agent de maîtrise, ouvrier qualifié du travail artisanal ou des industries modernes (électronique, chimie, conducteur d'engin), ou bien on connaît leur métier (maçon, carreleur, ferronnier, serrurier...) sans connaître leur statut (patron ou salarié) si seulement une de ces trois personnes appartient à ces catégories, alors le mari y appartient lui-même ou est technicien.

Enfin si le grand-père lui-même était ouvrier qualifié, il suffit qu'un seul des deux pères le soit. On a vu la position particulièrement discriminante des grands-pères ouvriers qualifiés sur l'analyse. On exclut de cette classe les ménages appartenant aux classes A.2. et A.3. précédentes.

Les classes A.2., A.3. et A.4. sont disjointes par définition ; on verra que la catégorie A.1. a très peu d'interférence avec les autres. Sur les 2545 couples analysés ici, 1335 n'appartiennent à aucune des catégories ci-dessus ; on les retrouvera en partie dans les catégories d'origine "indépendants non agricoles", "cadres et "employés" définis ci-après ; les 1210 autres se répartissent ainsi :

ORIGINE :

Exploitant agricole.....	396
Salarié agricole.....	112
Ouvrier non qualifié.....	458
Ouvrier qualifié.....	186
Exploitant agricole <u>et</u> ouvrier non qualifié.....	39
Exploitant agricole <u>et</u> ouvrier qualifié.....	19

B. Origine indépendants non agricoles, cadres employés

B.1. Origine "fonction publique subalterne, employés" → petits indépendants :

Au moins deux des trois personnes suivantes : grand-père paternel (GPP), père de la femme (PF) ou du mari (PH) est ou était cadre moyen de l'armée ou la police, employé (précisons que cette situation est rare et que les rares ascendants employés sont employés de la fonction publique : collectivités locales, PTT, SNCF... voir annexes générales page A.G.22

s'il n'y en a qu'une des trois, alors au moins une des deux autres est ou était artisan, petit commerçant.

c'est ce qu'indique la flèche ci-dessus ; la définition principale du groupe est le caractère "armée-police et employé, avec un lien privilégié avec les "petits indépendants"

B.2. Origine "enseignants" : au moins une des trois personnes GPP, PH, PF est ou était cadre supérieur de la fonction publique, professeur ou instituteur. S'il n'y en a qu'un alors le mari ou la femme est professeur ou instituteur. (ces proximités sont évidentes sur le plan d'inertie 3-4 page 1.41)

B.3. Origine "industriels, cadres supérieurs" : Deux au moins des trois personnes GPP, PH, ou PF sont ou étaient industriels, grossistes, professions libérales ou cadres supérieurs. S'il n'y en a qu'une, le mari lui-même appartient à ces catégories.

On exclut de cette classe les ménages appartenant à la catégorie ci-dessus. Séparant ici les fractions de la classe supérieure (ne disons pas "dominante" lorsque les données proviennent d'une enquête ; c'est irréaliste de penser que ces catégories puissent être touchées par des enquêteurs) que Pierre Bourdieu désigne par leur opposition en terme de structure de capital ; capital économique capital culturel.

Mais ce découpage tient ici aux proximités mises en évidence sur le plan 3-4 page 1.41

B.4. Origine "petits indépendants" → cadres moyens : Deux au moins des trois personnes GPP, PH, PF, sont ou étaient artisans, petits commerçants S'il n'y en a qu'une des trois, au moins une des deux autres est ou était cadre moyen (à l'exclusion des instituteurs, de l'armée et de la police). C'est la signification de la flèche ci-dessus : on privilégie les indépendants, mais on leur associe éventuellement les cadres moyens.

B.5. Origine "cadres moyens - employés" : Deux au moins des trois personnes : GPP, PH, PF, sont ou étaient cadres moyens ou employés (armée exclue). S'il n'y en a qu'une le mari est lui-même cadre moyen ou employé.

Seules les catégories B.2. et B.3. sont disjointes par définition et cependant les interférences entre ces cinq classes sont faibles.⁽¹⁾ Sur 2545 couples, 858 peuvent être classés :

ORIGINE

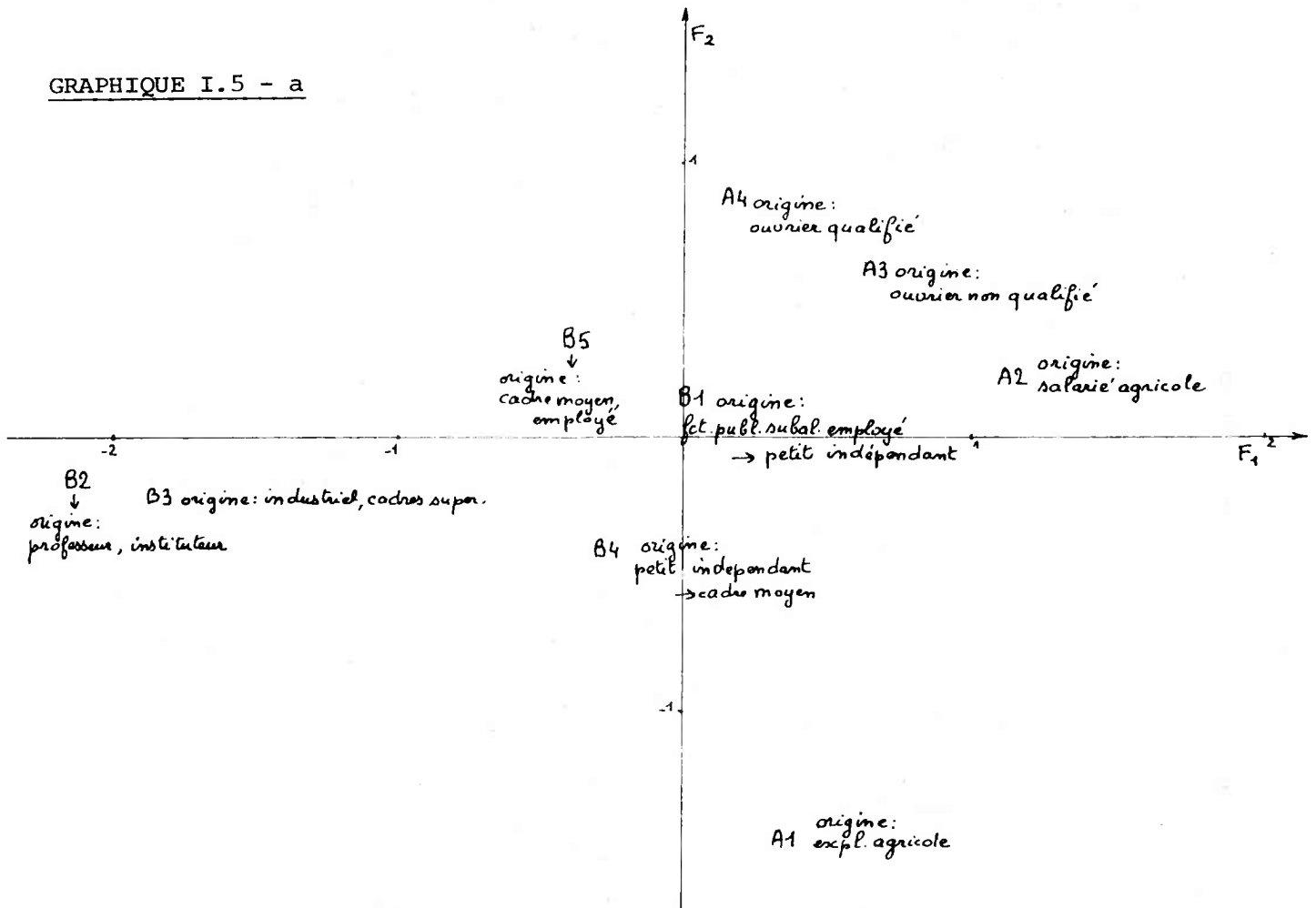
B.1. fonction publique subalterne, employés → petits indépendants	128
B.2. professeurs, instituteurs	59
B.3. industriels, professions libérales, cadres supérieurs	182
B.4. petits indépendants → cadres moyens.....	118
B.5. cadres moyens, employés	198

RECOUPEMENT ENTRE LES TYPES PRECEDENTS

B.1. + B.2.....	1	B.1. + B.5.....	94
B.1. + B.3.....	5	B.2. + B.5.....	2
B.1. + B.4.....	11	B.3. + B.5.....	15
B.2. + B.4.....	6	B.1. + B.3. + B.5..	1
B.3. + B.4.....	12	B.4. + B.5.....	15
		B.1. + B.4. + B.5..	11

Comme on pouvait s'y attendre ces neuf groupes sont très distants les uns des autres dans l'espace construit dans la section IV (figure 5a et 5b)

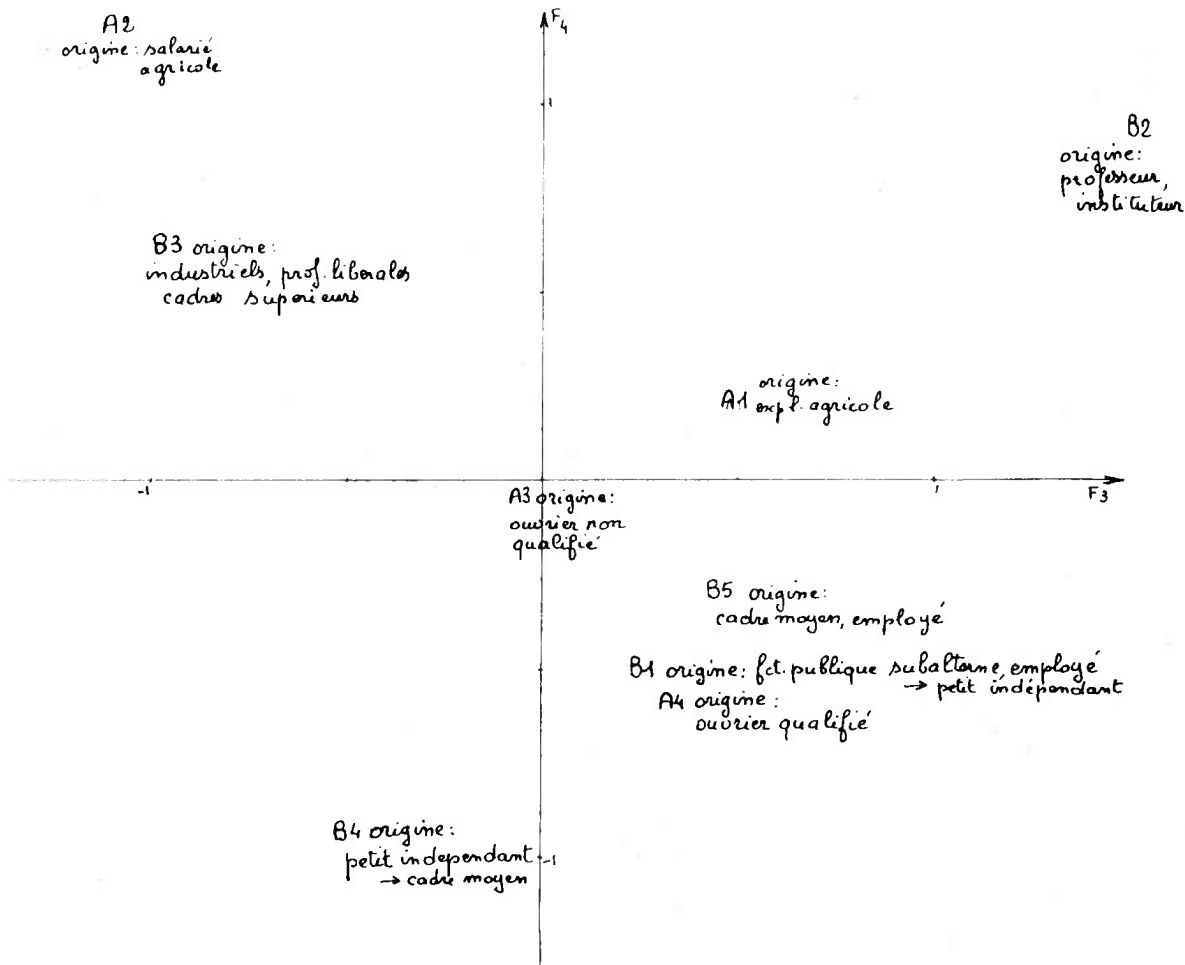
GRAPHIQUE I.5 - a



La hiérarchie est nette entre les trois types d'origine ouvrière (A2, A3, A4) mais ils marquent aussi une évolution des rapports de production se manifestant ici par des différences d'âge décroissant, des salariés agricoles (37 ans) aux ouvriers qualifiés (33 ans), ouvriers de deuxième ou troisième génération. Différence d'âge aussi dans la classe moyenne entre les ménages issus des milieux petits indépendants, les plus âgés, et ceux issus des milieux d'employés et cadres moyens, les plus jeunes.

Proches sur l'axe de statut, les couples d'origine aisée se séparent au graphique 5b, selon qu'ils sont issus des catégories d'enseignants (B2) ou de milieux industriels (B3).

On comprend que cette typologie soit plus discriminante que ne le serait par exemple la seule catégorie professionnelle du père du mari ou de la femme. En particulier du point de vue de la descendance des familles terminées. Les



couples d'origine "salariés agricoles" apparaissent de loin les plus féconds 3,8 enfants ; beaucoup plus que ne le sont ceux d'origine "exploitants agricoles (3 enfants) ; tandis que les familles réduites (2,4 enfants) sont issues de la classe moyenne quel que soit le milieu, en dépit de l'hétérogénéité de cette classe, c'est à dire qu'il s'agisse des descendants de petits indépendants, ou des descendants de cadres moyens et employés (cf. chapitre V).

Faute de temps, cette typologie n'est pas réellement achevée en ce sens qu'elle ne permet pas un classement de la totalité des ménages. C'est seulement une piste pour un repérage opératoire de l'origine sociale dont l'originalité vaut surtout par les liens explicites qu'elle permet avec l'évolution des rapports de production.

CHAPITRE II

MATERNITE, ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET SITUATIONS D'EMPLOI

Résumé du chapitre II

L'articulation de l'activité professionnelle et de l'activité domestique est étudiée auprès des femmes, mères de famille et salariées au moment de l'enquête ou l'ayant été au cours des cinq années précédant celle-ci.

Les 1 485 enquêtées concernées ont été réparties selon deux pôles de comportement, le premier étant défini par l'établissement d'une dichotomie entre maternité et travail, le second par l'alliance des deux activités sans pratiquement recourir à des interruptions de travail prolongées. La structure même de l'échantillon de référence favorise une meilleure représentation de la deuxième modalité qui regroupe en effet 63 % des enquêtées.

Il a été vérifié ce qui est déjà connu, à savoir que la conciliation des deux rôles est, pour les femmes ayant plusieurs enfants, une possibilité qui se réalise d'autant plus que leur statut socio-professionnel est élevé. (Cependant, si des regroupements en grandes catégories (ouvrières, employées, enseignantes), font bien apparaître des comportements différentiels, la prise en considération de catégories plus fines montre en particulier que les employées constituent un groupe très hétérogène, et en premier lieu en ce qui concerne le rapport à la vie professionnelle.) Les unes sont proches des ouvrières, d'autres ont un comportement semblable aux cadres moyens.

Pour tenter de rendre compte de la totalité du phénomène on a pris en considération les situations d'emploi dans leur globalité ; c'est-à-dire les éléments constitutifs de la stabilité ou de la précarité de l'emploi, mais aussi la présence à l'entreprise de dispositions favorisant la maternité.

On a aussi mis en valeur le rôle discriminant du secteur d'appartenance. Le secteur public favorise une meilleure intégration des deux activités. Cependant en ce qui concerne le domaine des représentations, cette discrimination ne s'exerce pas de manière univoque.

Enfin se pose en conclusion l'évaluation de la dynamique propre que peut engendrer les domaines les plus féminisés dès qu'il s'agit de l'association du travail rémunéré et du travail reproductif.

Le travail des femmes peut être étudié sous de multiples aspects. Ici, nous nous proposons d'examiner la discontinuité ou éventuellement la continuité de l'activité professionnelle des femmes en présence d'enfants. Cela revient à étudier l'articulation de la sphère professionnelle et de la sphère domestique, entre le travail rémunéré⁽¹⁾ et le travail reproductif.

La discontinuité de l'activité rémunérée féminine s'effectue de manière différentielle selon le statut professionnel mais aussi selon la situation d'emploi, c'est-à-dire les conditions d'embauche, les perspectives professionnelles offertes ou perçues, les avantages sociaux liés à l'entreprise.

L'énumération de ces déterminations constitue le plan du chapitre. Nous introduirons également quelques éléments relatifs aux pratiques (partage de certaines tâches) et aux représentations (quelques opinions sur les rôles familiaux).

Compte tenu de la dimension de l'échantillon et par conséquent des populations comparables, on ne retiendra que les femmes effectuant ou ayant effectué une activité salariée et donc rattachables à un employeur, et non celles qui travaillent à leur compte (professions libérales ou artisans). Par ailleurs, lors de la passation du questionnaire, certaines femmes avaient interrompu leur activité professionnelle depuis de longues années. Il avait donc été décidé qu'à celles qui n'exerçaient plus d'activité salariale depuis plus de cinq ans, un certain type d'informations ne serait pas demandé afin d'éviter un trop grand nombre de non réponses ou de réponses par trop approximatives. Il s'agissait précisément de la plupart des questions relatives aux conditions d'emploi. Il s'ensuit donc que pour aborder le sujet qui nous préoccupe, nous observerons une population d'enquêtées qui ont eu des enfants, qui n'ont pas interrompu leur activité depuis plus de cinq ans (soit avant 1975) et qui ont le statut de salariée.

(1) - Afin d'éviter d'avoir à prendre en considération la notion de travail directement ou indirectement productif, nous n'utiliserons pas ce terme.

Cependant, afin de justifier la composition socio-professionnelle de la population retenue, il est nécessaire de la comparer avec la population des femmes qui ont interrompu avant 1975. Une telle comparaison fournit d'ailleurs un premier élément d'analyse du phénomène que constitue la discontinuité du travail féminin.

I - STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL ET ACTIVITE

I.1 - Le retrait du marché du travail

Une interruption de l'activité salariée d'autant plus ancienne que le statut socio-professionnel est peu élevé.

La répartition des femmes ayant des enfants, en trois sous populations (selon qu'elles ont arrêté leur activité professionnelle salariée avant 1975, depuis 1975 ou qu'elles étaient en activité lors de l'enquête), et leur ventilation selon leur catégorie socio-professionnelle, permet d'aboutir à un tel constat (cf. tableau n° 1).

C'est ainsi que les ouvrières se sont massivement interrompues : hormis les ouvrières spécialisées du nettoyage⁽¹⁾, plus de 40% se sont retirées du

TABLEAU N° 1

L'interruption de l'activité salariée
selon les catégories professionnelles

Interruption d'activité C S P	travaillent actuellement	arrêt depuis 75	arrêt avant 75	ensemble	
Enseignantes	80,3	8,3	11,4	193	100
Cadres moyens :					
Trav.social,santé	67,7	15,1	17,2	93	100
Administr.,autres	61,0	21,2	17,8	118	100
Employées :					
Bureau qual.	51,4	20,2	28,3	321	100
Fonction pub.	81,7	1,6	16,7	60	100
Trav.social,santé	71,5	13,2	15,3	144	100
Bureau non qual.	49,0	17,3	33,7	104	100
Commerce	36,0	30,5	33,5	164	100
Autres	46,2	28,8	25,0	104	100
Ouvrières qual.	39,4	17,4	43,2	132	100
Ouvrières spé. :					
d'usine + SAI	30,8	25,1	44,1	195	100
du nettoyage	67,2	16,0	16,8	113	100
Femmes de ménage	42,8	14,3	42,9	105	100
Gardiennes	76,9	13,2	9,9	91	100
Autres	59,1	28,2	12,7	71	100

marché du travail avant 1975. Il en va de même pour le tiers des employées de bureau non qualifiées et les employées de commerce. Cette proportion est légèrement moins importante chez les employées de bureau qualifiées. Mais on peut établir une véritable ligne de démarcation à partir des employées de la fonction publique d'une part et de celles de la santé et du travail social d'autre part. En effet elles ne sont qu'entre 15 et 17% à avoir interrompu leur travail salarié avant cette date ; elles sont donc proches des cadres moyens de la santé et du travail social ou des cadres administratifs. Viennent ensuite

les enseignantes qui ont la plus faible proportion d'interruption prolongée, soit 11%.

(1) - L'aspect âge intervient ici de façon suffisamment nette pour qu'on puisse le présenter comme élément d'explication. Les ouvrières spécialisées du nettoyage sont les plus âgées : 56% ont plus de 40 ans contre 26% en moyenne de l'ensemble ayant actuellement une activité. Il est donc vraisemblable qu'elles ont repris un travail rémunéré après avoir élevé leurs enfants.

Avec l'arrivée des enfants, une cessation durable de l'activité salariée s'effectue d'autant plus tôt que le statut professionnel est moins élevé.

Le phénomène est connu. Il se vérifie ici lorsqu'on considère les trois sous-populations et que l'on retient le taux d'activité actuel selon le nombre d'enfants (tableau n° 2). L'activité professionnelle chute chez les ouvrières spécialisées d'usine dès le premier enfant; cette baisse va en s'accroissant après

TABLEAU N° 2
L'interruption de l'activité salariée selon le nombre d'enfants
et en fonction des catégories professionnelles

Interruption et nbre d'enfants		1 enfant				2 enfants				3 enfants				4 enfants et plus			
C S P		travail actuel	arrêt depuis 75	arrêt avant 75	ensemble	travail actuel	arrêt depuis 75	arrêt avant 75	ensemble	travail actuel	arrêt depuis 75	arrêt avant 75	ensemble	travail actuel	arrêt depuis 75	arrêt avant 75	ensemble
Enseignantes		86,8	9,4	3,8	100	88,4	7,4	4,2	100	54,8	6,4	38,7	100	57,1	14,3	28,5	100
Cadres moyens : Trav. social, santé Administ., autres		81,2 67,5	15,6 22,5	3,1 10,0	100 100	69,8 65,2	20,9 19,6	9,3 15,2	100 100	63,6 53,8	0,0 26,9	36,4 19,2	100 100	0,0 16,7	0,0 0,0	100,0 83,3	100 100
Employées : Bureau qual. Fonction pub. Trav. social, santé Bureau non qual. Commerce Autres		65,5 93,7 62,1 75,0 40,0 60,5	28,2 0,0 27,6 12,5 43,3 28,9	6,3 6,3 10,3 12,5 16,7 10,5	100 100 100 100 100 100	52,3 76,0 73,8 39,4 28,3 42,8	18,5 11,5 14,7 27,2 35,8 31,4	29,2 20,0 14,7 33,3 35,7 25,7	100 100 100 100 100 100	34,0 85,7 81,5 30,0 45,4 40,0	12,8 0,0 3,7 15,0 9,1 33,3	53,2 14,3 14,8 55,0 45,4 26,7	100 100 100 100 100 100	19,1 66,0 66,7 18,2 27,8 25,0	8,5 0,0 11,1 0,0 11,1 18,7	44,7 40,0 22,2 40,0 61,1 56,2	100 100 100 100 100 100
Ouvrières qual. Ouvrières spc. : d'usine + SAL du nettoyage		55,2 42,5 63,0	24,1 44,7 33,3	20,7 12,8 3,7	100 100 100	46,3 30,4 80,0	14,8 23,2 11,4	38,9 46,4 8,5	100 100 100	28,1 26,3 52,0	18,7 23,7 0,4	53,1 50,0 44,0	100 100 100	11,7 22,0 69,2	11,7 7,3 15,4	76,5 70,7 15,4	100 100 100
Femmes de ménage		50,0	40,0	10,0	100	59,4	6,5	34,4	100	50,0	4,1	45,8	100	13,8	13,8	72,4	100
Gardiennes		80,0	13,3	6,6	100	74,3	15,4	10,2	100	77,2	4,5	18,2	100	80,0	20,0	0,0	100
Autres		45,0	45,0	10,0	100	81,5	14,8	3,7	100	50,0	30,0	20,0	100	42,8	28,6	28,6	100

chaque naissance. A l'opposé, la naissance d'un ou deux enfants modifie peu le taux d'activité des enseignantes. Si comme les ouvrières spécialisées d'usine, elles interrompent plus souvent leur activité à partir du troisième enfant, elles le font cependant deux fois moins souvent que ces dernières.

On peut rendre compte de ces comportements opposés en grande partie par des données objectives qui apparaissent à l'évidence. En effet la situation d'emploi des ouvrières spécialisées d'usine⁽¹⁾ peut, la plupart du temps, être caractérisée par une rémunération insuffisante (le plus souvent non équilibrée par le salaire du mari, compte tenu de l'homogamie sociale) pour compenser les "coûts de remplacement de l'activité domestique" dès qu'il y a présence d'enfants; leur situation est également caractérisable par des conditions de travail difficiles, la précarité de statut et l'absence d'avantages sociaux liés à l'entreprise. Alors que la situation des enseignantes présente, la plupart du temps, des caractéristiques opposées.

(1) - cf. Danièle KERGOAT, "Les ouvrières", Ed. Le Sycomore - Paris 1982.

Mais qu'en est-il des catégories se situant entre les deux extrêmes de la hiérarchie classique des statuts socio-professionnels ? On a observé une proximité de comportement entre ouvrières, employées de commerce et employées de bureau. Mais ce n'est qu'à partir du deuxième enfant que les employées de bureau non qualifiées interrompent massivement leur activité salariée ; on en compte 39% en exercice alors que 75% d'entre elles travaillent avec un enfant. Pour leur part si les employées de bureau qualifiées s'interrompent au premier enfant, un peu plus souvent que les non qualifiées, elles le font moins souvent au second et décrochent véritablement au troisième.

Au-delà de la ligne de démarcation que nous avons indiquée, on voit que parmi celles qui ont un taux d'activité élevé, l'interruption en fonction du nombre d'enfants s'opère également de manière différentielle. L'interruption au deuxième enfant est pratiquée chez les cadres moyens du travail social et de la santé et chez les employées de la fonction publique. Parmi les cadres administratifs le décrochage se fait au troisième enfant.

En ce qui concerne les employées de la fonction publique, leur effectif peu élevé rendrait peut être compte de l'aspect anarchique de leur pratique par rapport au nombre de leurs enfants. Il n'en va pas de même pour les employées du travail social et de la santé. On ne peut rendre compte du fait que leur taux d'activité croît avec le nombre de leurs enfants par la dimension de leur effectif car il est important. Outre les considérations relatives à des conditions favorables d'emploi, il faudrait considérer le fait qu'elles ont une proportion élevée de femmes ayant quarante ans et plus (36,6 % contre 26,4 % en moyenne). Ceci pose la question non seulement du retrait mais aussi du retour des femmes sur le marché du travail.

1.2 - La discontinuité du travail féminin

La ventilation des enquêtées telle que nous l'avons présentée ne peut rendre compte de divers types de discontinuité du travail féminin pas plus que de son éventuelle continuité en dépit des maternités. Pour ce faire, il faut examiner les réponses aux questions de type diachronique⁽¹⁾ concernant d'une part la sortie du marché du travail dès le mariage ou le premier enfant, d'autre part le retour ou même l'entrée dans la vie active après la naissance du dernier

(1) - On se rapportera plus particulièrement à la question D32, en annexe.

enfant, enfin le maintien de l'activité salariée après la naissance du premier enfant, comme la reprise entre toutes ou plusieurs naissances. On peut constituer ainsi trois indicateurs de comportements par rapport à l'emploi. Le premier correspondrait plutôt à l'absence d'un projet professionnel - tout au moins dans le court terme -, le second à l'établissement d'une dichotomie entre activité salariée et activité de reproduction, le troisième à l'association (même si elle n'est pas définitive) des deux activités professionnelle et domestique. Cependant, on regroupera les deux premiers indicateurs. En effet, celles qui se retrouvent aujourd'hui apparemment sans projet professionnel occuperont peut être un emploi demain (ou tout au moins seront peut-être demandeuses d'emploi). Cela s'inscrit en tout cas dans la tendance générale observée au cours de ces dernières années.

. Statut professionnel et articulation des 2 activités, professionnelle et domestique.

L'échantillon de référence qui regroupe les femmes actives au moment de l'enquête ou n'ayant interrompu leur activité professionnelle que depuis 1975 favorise de par sa structure l'association des deux activités professionnelle et domestique (cf. tableau n° 3). Cette modalité concerne en effet 63% des salariées mères

de famille. Mais cette partition s'effectue différemment selon le statut. Si l'on s'en tient à quelques regroupements professionnels courants (ouvrières spécialisées, ouvrières qualifiées, employées, cadres moyens et enseignantes), on observe que l'association maternité/travail progresse selon cette hiérarchie sociale classique. Cependant à cet égard au moins de tels regroupements ne sont pas homogènes.

Par exemple, si les ouvrières spécialisées sont toutes minoritaires sur la modalité, les ouvrières qualifiées s'y retrouvent beaucoup plus souvent que certaines catégories d'employées telles que les employées de commerce ou les employées de bureau non qualifiées.

De la même façon les employées de la fonction publique sont mieux représentées que les administratives cadres, tout en l'étant un peu moins bien que les cadres du travail social et de la santé. Quant aux enseignantes elles se maintiennent en tête.

TABLEAU N° 3

L'articulation maternité-travail
selon les catégories professionnelles

articulation maternité travail C S P	dichotomie	association	ensemble 1483 = 100
Enseignantes	14,6	85,4	171
Cadres moyens :			
Trav.social,santé	18,2	81,8	77
Administr.,autres	27,8	72,2	97
Employées :			
Bureau qual.	30,1	69,8	229
Fonction pub.	24,0	76,0	50
Trav.social,santé	36,9	63,1	122
Bureau non qual.	43,5	56,5	69
Commerce	53,2	46,8	109
Autres	44,9	55,1	78
Ouvrières qual.	37,3	62,7	75
Ouvrières spé. :			
d'usine + SAI	51,4	48,6	109
du nettoyage	51,1	48,9	94
Femmes de ménage	53,4	46,7	60
Gardiennes	48,8	50,0	81
Autres	43,5	56,5	62

. Association des deux activités et partage des tâches domestiques

En retenant quelques tâches relatives à l'organisation courante de la vie domestique, on constate que la participation du mari ou du compagnon fluctue selon les postes et aussi selon la CSP de la femme (cf. tableau 3bis et en annexe la question A 101). On examine également la participation masculine à l'élevage de l'enfant (cf. même tableau et en annexe les questions D25, 26 et 27).

Les femmes considérées sont celles qui se trouvent sur la modalité "association travail/maternité". Parmi elles, 8% ne sont jamais aidées pour les tâches domestiques courantes; mais on constate que c'est chez les ouvrières qualifiées et les employées de bureau non qualifiées que cette situation arrive le moins souvent (respectivement 2,5 et 2,7 %), en cela elles sont suivies par les salariées cadres moyens puis par les enseignantes (3,5 et 4,6 %).

TABLEAU N° 3 bis
Le partage de quelques tâches
quand il y a association des 2 activités
selon les catégories professionnelles

C S P	Association partage des tâches		Association partage des tâches		Association partage des tâches	
	jamais donné biberon	jamais changé bébé	jamais cuisine ts les jours	jamais courses alim.	jamais devoirs enfants	femmes jamais aidées
Enseignantes	13,1	22,6	51,1	14,5	29,8	4,6
Cadres moyens :						
Trav. social, santé	14,3	30,2	42,6	14,8	42,3	3,7
Administr., autres	20,0	35,3	52,4	23,8	31,6	3,2
Employées :						
Bureau, qual.	19,4	40,5	52,9	21,3	31,4	11,0
Fonction pub.	13,2	28,9	62,2	24,3	32,1	10,8
Trav. social, santé	29,7	27,6	58,5	26,2	30,0	10,8
Bureau non qual.	13,1	33,3	35,1	13,5	15,6	2,7
Commerce	26,5	53,1	52,3	22,7	25,0	9,1
Autres	23,1	45,2	41,7	25,0	28,6	2,8
Ouvrières qual.	28,9	54,3	59,0	17,9	8,3	2,5
Ouvrières spé. :						
d'usine + SAI	23,1	47,2	61,2	14,3	40,0	10,2
du nettoyage	43,9	63,0	58,1	19,3	64,7	9,1
Femmes de ménage	62,5	85,2	70,0	15,0	60,0	10,0
Gardiennes	33,3	51,2	64,9	29,7	43,5	18,9
Autres	25,0	36,4	58,6	41,4	52,9	17,2
Moyenne	22,8	39,1	53,5	20,7	45,0	8,1

Parmi celles qui sont aidées, la participation masculine varie selon les postes; elle s'avère peu fréquente pour la cuisine quotidienne et les devoirs aux enfants et beaucoup plus élevée pour les courses alimentaires. Elle évolue selon les CSP. En ce qui concerne les courses alimentaires cette participation est assez élevée chez les ouvrières spécialisées d'usine, les employées de bureau non qualifiées, les cadres du travail social et de la santé et les enseignantes. Pour la cuisine quotidienne, il semble que ce sont les employées de bureau non qualifiées

les mieux aidées, et pour faire faire les devoirs aux enfants, l'intervention masculine est plus fréquente chez ces mêmes employées, chez les ouvrières spécialisées d'usine, puis chez les employées de commerce.

En ce qui concerne l'élevage du petit enfant, la moyenne des pères s'est montrée plus active pour donner le biberon que pour "changer" le bébé (39 contre 23%). Mais si les écarts entre les deux tâches varient dans des proportions modestes, en revanche la fréquence de la participation masculine évolue

fortement selon le statut professionnel de la femme. Elle est beaucoup moins forte dans les catégories ouvrières et chez les employées de commerce, ni très élevée chez les employées de bureau qualifiées tout du moins pour changer le bébé.

Pour justifier les comportements différentiels selon le statut et les chevauchements que nous venons d'observer, on pourrait examiner successivement l'impact de certaines variables particulièrement significatives comme le niveau d'études ou la qualification. On considère qu'en l'occurrence, c'est tout un environnement qui intervient ; c'est pourquoi on analysera le rôle des situations d'emploi.

II - SITUATIONS D'EMPLOI ET ARTICULATION DES DEUX ACTIVITES, PROFESSIONNELLE ET DOMESTIQUE

Sur le graphique n° 1⁽¹⁾, des constatations s'imposent. En premier lieu stabilité de l'emploi (partie gauche du graphique) s'oppose à précarité (partie droite); en deuxième lieu la présence de toute une série de dispositions intégratrices des deux activités (partie supérieure du graphique) s'oppose parfaitement à l'absence de cette même série de dispositions (partie inférieure).

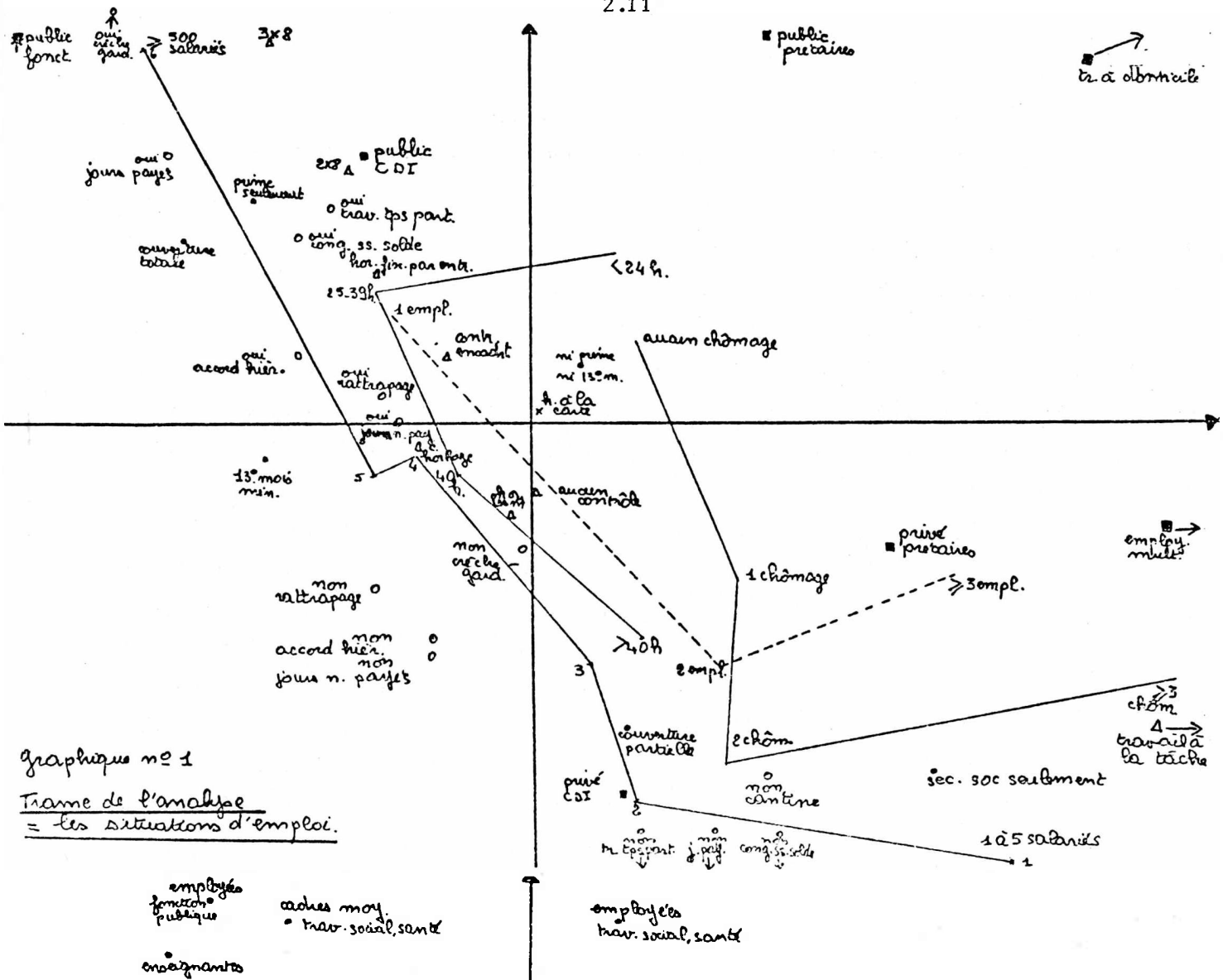
Sur le graphique n° 2⁽²⁾, on observe que la projection de la modalité "association des deux activités" s'effectue dans le cadre supérieur de gauche, là où se trouve réuni le plus grand nombre de situations favorables d'emploi, alors que la modalité "dichotomie travail/maternité" se projette dans le cadran inférieur de droite, regroupant plusieurs données caractéristiques des emplois précaires. Par ailleurs, les enseignantes, les cadres moyens du travail social et de la santé, les employées de la fonction publique se situent dans le premier cadran cité, alors que les catégories ouvrières ainsi que les employées de commerce se situent dans le second. Cependant la projection des variables "âge de la femme" et "nombre d'enfants" ne se présente pas de manière aussi tranchée.

(1) - Le graphique n° 1 représente la mise en relation des 94 modalités concernant les situations d'emploi. Ces situations d'emplois sont caractérisées par 21 variables que l'on peut classer de la façon suivante :

- 1° - Les variables relatives à l'entreprise (taille, secteur privé ou public,...), les modalités d'organisation du travail (nature du contrôle horaire, type d'horaire, durée hebdomadaire du travail), la nature du contrat de travail (CDI, fonctionnaire, précaire), les garanties sociales (degré de couverture en cas d'arrêt-maladie, structure du salaire) et quelques données individuelles pouvant être liées aux données précédentes (changement d'employeur, expérience du chômage).
- 2° - Les avantages au sein de l'entreprise dont certains sont plus particulièrement intégrateurs de l'association des deux sphères d'activité, professionnelle et domestique. Il s'agit des facilités accordées en cas de maladie des enfants, de dispositions relatives soit à la reprise du travail (congrés sans solde), soit à la durée hebdomadaire et aussi d'aménagements au sein de l'entreprise (crèche, garderie, cantine).

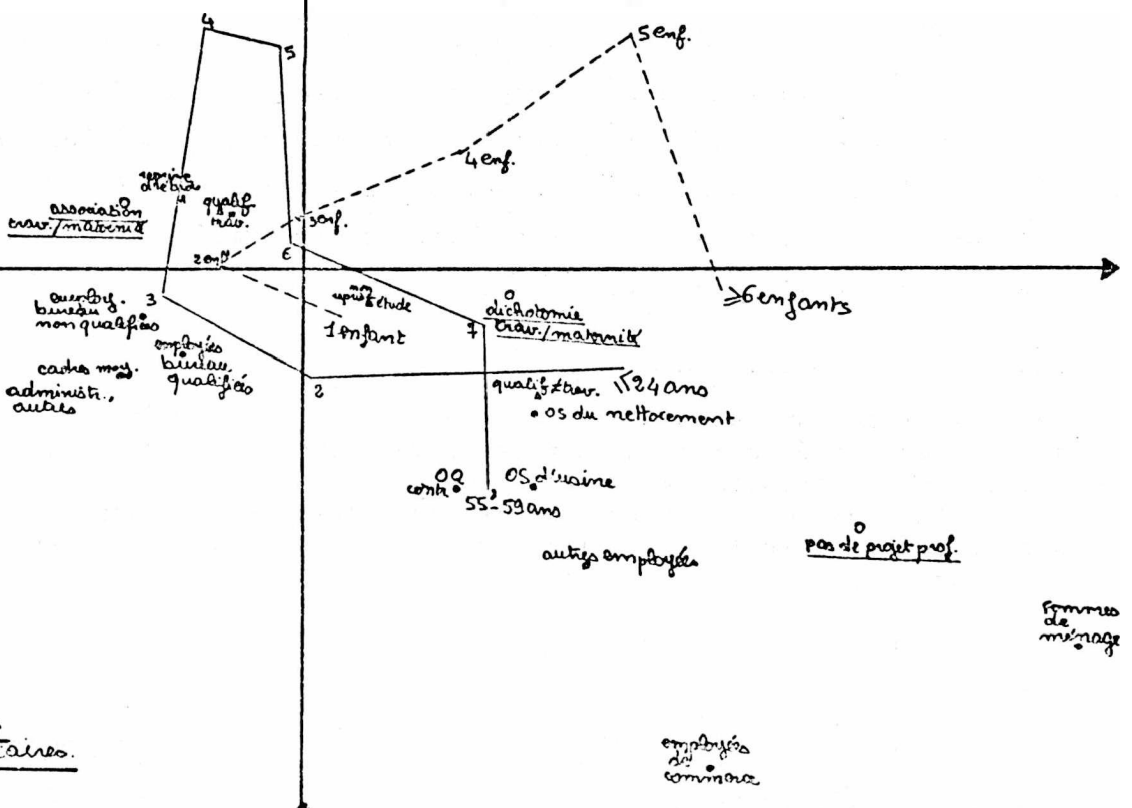
(2) - Le graphique n° 2 représente la projection de quelques données socio-démographiques et professionnelles sur la trame représentée au graphique n° 1. Il s'agit des catégories professionnelles des salariées, de leur âge et du nombre de leurs enfants, et enfin de la manière dont elles articulent activité professionnelle/activité domestique.

Si l'on revient au graphique n° 1, on voit que des proximités très fortes apparaissant plus particulièrement dans le cadran supérieur gauche, pourraient amener à conclure que les conditions d'emploi les plus favorables sont conditionnées par la taille des entreprises et qu'ainsi ce sont les grandes entreprises qui autorisent l'intégration de la sphère professionnelle et domestique. C'est ce que nous nous proposons d'examiner.



Graphique n°2

Projection de quelques
variables supplémentaires.



II.1 - L'association est plus fréquente dans le secteur public

Pour étudier une différence de comportement selon que l'emploi relève du secteur privé ou du secteur public, on ne retiendra que des catégories comparables, c'est-à-dire les catégories comptant des effectifs relativement suffisants, dans chacun des deux secteurs. Il s'agit des enseignantes, des cadres moyens, des employées de bureau qualifiées, celles de la santé et du travail social, des employées de bureau non qualifiées et aussi des ouvrières spécialisées du nettoyage (cf. tableau n° 4).⁽¹⁾

TABLEAU N° 4

L'articulation maternité/travail

selon le secteur et en fonction des catégories comparables

C S P	Privé			Public		
	dicho- tomie	asso- ciation	ensemble 347 = 100	dicho- tomie	asso- ciation	ensemble 516 = 100
Enseignantes	36,3	63,6	22	11,5	88,5	148
Cadres moyens :						
Trav.social,santé	14,3	85,7	21	18,5	81,5	54
Administr.,autres	30,0	70,0	60	25,0	75,0	36
Employées :						
Bureau,qual.	44,0	66,0	144	23,9	76,1	117
Trav.social,santé	40,0	60,0	25	29,7	70,3	74
Bureau non qual.	54,3	45,7	35	34,3	65,7	35
Ouvrières spé. : du nettoyage	60,0	40,0	40	46,2	53,8	52

La proportion des salariées alliant activité salariée et activité domestique varie donc selon le statut professionnel; l'écart entre les enseignantes et les employées de bureau non qualifiées est de 30 points. Mais ce comportement d'alliance est plus fréquent dans le secteur public, pour toutes les catégories sauf une, celle des employées de la santé et du travail social. Selon les cas, c'est

parfois une différence très forte au bénéfice du secteur public qui est observable : 25 points chez les enseignantes (63,6% dans le privé et 88,5% dans le public), mais aussi 20 points chez les employées de bureau non qualifiées (45,7% et 65,7%). Cette différence est moins forte chez les autres catégories d'employées : 9 points chez les employées de bureau qualifiées, 10 points chez celle de la santé et du travail social. Elle est faible chez les cadres moyens où elle s'effectue de manière opposée : 5 points au bénéfice du public chez les administratives, mais 4 points au bénéfice du privé chez les salariées de la santé et du travail social.

(1) - De fait ce sont surtout les ouvrières et les employées de commerce, c'est-à-dire celles qui établissent le plus souvent une dichotomie entre travail et maternité qui se trouvent ainsi éliminées.

Les premières sont en effet très nombreuses dans les secteurs "réservés" aux femmes (comme le textile, l'habillement, ect...) et dont le statut des entreprises a un caractère privé.

a) Une corrélation avec le niveau de formation

Dans le secteur public, le niveau de formation est nettement plus élevé chez les enseignantes et chez les salariées cadres moyens (cf. tableau n° 5). En effet la fréquence du baccalauréat comme minimum y est beaucoup plus forte ; l'écart favorable au public est de 38 points pour les enseignantes mais aussi de 22 points pour les cadres moyens. Or c'est dans cette dernière catégorie que les différences de comportement selon le secteur ne s'avéraient pas très significatives et qu'en

TABLEAU N° 5

Association des 2 activités, niveau de formation
selon le secteur et en fonction des catégories comparables

CSP \ Assoc. des act., niveau de formation selon le secteur	Association des 2 activités			Niveau de formation	Niveau de formation		
	privé	public	écart par rapport au public		privé	public	écart par rapport au public
Enseignantes	63,6	88,5	+25	≥BAC2	42,8	93,9	+51
Cadres moyens :							
Trav. social, santé	85,7	81,5	- 4	≥BAC2	38,9	68,2	+29
Administr., autres	70,0	75,0	+ 5	≥BAC2	26,2	48,2	+22
Employées :							
Bureau, qual.	66,0	75,4	+ 9	BEPC+<CAP	31,6	34,3	+ 3
Trav. social, santé	60,0	70,3	+10	CEP+ <BTS	40,0	34,6	- 5
Bureau, non qual.	45,7	65,7	+20	BEPC+<CAP	56,2	43,4	-13
Ouvrières spé. : du nettoyage	40,0	53,8	+14	CEP+<BTS aucun dip.	25,0 37,5	32,1 28,6	+ 7 (- 9)

tout état de cause elles étaient opposées selon qu'il s'agissait d'administratives ou de cadres de la santé et du travail social.

En ce qui concerne les employées, il en va différemment. Le niveau de formation n'entraîne pas de grands écarts entre les deux secteurs et ces écarts jouent le plus souvent en faveur du privé.

Or les comportements sont nette-

ment différenciés et l'association des deux activités est plus fréquente dans le public. On remarquera que les employées de bureau non qualifiées sont aussi celles qui ont le niveau de formation le plus élevé de toutes les employées ; c'est dans leur catégorie que le comportement d'alliance entraîne l'écart le plus fort au bénéfice du public.

Dans les catégories ouvrières, une seule catégorie permet la comparaison privé/public, celle des ouvrières spécialisées du nettoyage. L'association des deux activités s'effectue également au bénéfice du public avec 14 points et le niveau de formation y est nettement plus élevé (+ 12 ou + 20 points).

En bref, l'appartenance au secteur public ou au secteur privé s'avère discriminante en matière de comportement pour les enseignantes, les employées et les ouvrières spécialisées du nettoyage, mais fort peu pour les cadres moyens. Le niveau de formation ne peut rendre compte d'un tel phénomène, car une plus forte pratique de l'alliance des deux activités dans le public se trouve associée aussi bien à un niveau de formation plus élevé qu'à un niveau moins élevé. Par ailleurs, lorsque cette même pratique s'avère peu différente selon le secteur, on constate un niveau de formation beaucoup plus élevé dans le public.

b) Peut-on identifier taille de l'entreprise et nature du secteur ?

Le fait d'avoir à retirer certaines catégories dont les effectifs sont insuffisants pour procéder à une comparaison entre les deux secteurs, inverse leur

TABLEAU N° 6

La taille de l'entreprise
en fonction du secteur

secteur taille entreprise	privé	public
50 salariés	46,9	25,1
50-499	31,4	25,2
>500	21,7	49,7
Moyenne	40,8	59,2

représentation respective : de 55% sur l'ensemble de l'échantillon, le secteur privé passe à 41% ; de 45% le secteur public passe à 59%. De plus, la représentation du secteur privé décroît avec l'augmentation de la taille des entreprises alors que c'est l'inverse qui se produit dans le public (cf. tableau n° 6). En ce qui concerne les catégories socio-professionnelles la ventilation de certaines ne s'effectue pas selon ce schéma

TABLEAU N° 7

Répartition de catégories comparables,
selon le secteur et la taille de l'entreprise

Secteur-taille de l'entreprise	PRIVE				PUBLIC			
	N	<50 salar.	50-499 salar.	≥500 salar.	N	<50 salar.	50-499 salar.	≥500 salar.
CSP								
Enseignantes	20	50,0	45,0	5,0	127	34,6	22,0	43,3
Cadres moyens :								
Trav.social,santé	21	47,6	19,1	33,1	49	6,1	14,3	79,6
Administr.,autres	57	43,8	31,6	24,6	35	17,1	37,1	45,7
Employées :								
Bureau,qual.	133	48,9	30,1	21,0	118	23,7	31,4	44,9
Trav.social,santé	21	38,1	52,4	9,5	68	16,2	26,5	57,3
Bureau,non qual.	33	33,3	30,3	36,4	31	29,0	25,8	45,2
Ouvrières spé. :								
Nettoient	36	58,3	25,0	11,1	41	39,1	21,9	39,1

à l'intérieur de chaque secteur (cf. tableau n° 7). Dans le privé un tiers des cadres du travail social et de la santé se trouve dans des entreprises d'au moins 500 salariés, de même que plus du tiers des employées de bureau non qualifiées ; pour leur part les employées du travail social et

de la santé sont majoritaires dans les entreprises intermédiaires. Dans le public ce sont les enseignantes, les employées de bureau non qualifiées, les ouvrières spécialisées qui ne respectent pas cette progression car elles chutent par rapport à la moyenne de ce secteur dans les entreprises intermédiaires.

La prise en compte d'avantages favorables à l'intégration des 2 activités, par CSP et en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du secteur aurait permis de mieux analyser la fréquence plus grande de l'association travail/maternité dans le public. Mais on se heurte une nouvelle fois à la petitesse des effectifs. C'est pourquoi on appliquera cette procédure d'abord à l'ensemble des catégories retenues, puis à un sous-ensemble après élimination de deux catégories véritablement dissemblables de par leur statut socio-professionnel et leurs conditions d'emploi, soit les enseignantes et les ouvrières spécialisées du nettoyage.

1. L'ensemble des catégories numériquement comparables

Les principales dispositions intégratrices des deux activités progressent avec l'accroissement de la taille de l'entreprise (cf. tableau n° 8); mais elles

TABLEAU N° 8

Avantages liés à l'entreprise selon la taille de l'entreprise et le secteur pour les catégories comparables

Taille entreprise - secteur	50 salariés		50-499 sal.		>500 salariés	
	privé N = 151	public N = 117	privé N = 101	public N = 118	privé N = 70	public N = 232
Aménagements dans l'entreprise :						
oui, cantine	18,5	44,4	53,5	81,3	74,3	85,3
oui, crèche	2,6	11,1	4,9	14,4	2,8	27,6
oui, garderie	2,6	19,6	2,9	12,7	2,8	22,0
Dispositions/reprise ou durée du travail:						
oui, congés ss solde	44,4	70,9	67,3	79,6	87,1	90,9
oui, temps partiel	43,0	68,4	33,7	78,0	64,3	77,1
Facilités, si enfant malade :						
qq jours/an rém.	23,8	68,4	38,6	89,0	65,7	89,2
accord hiérarchie	38,4	36,7	31,7	48,3	48,6	33,6
rattrapage, hor.+souv.	45,7	22,2	40,6	44,1	58,8	28,4
qq jours non payés	49,7	41,0	61,4	45,8	72,8	42,2

sont toujours plus nombreuses dans le public, à taille d'entreprise égale, si l'on se réfère à la présence de cantine, de possibilité de prendre des congés sans solde ou à celle de disposer annuellement de quelques jours rémunérés ou non en cas d'enfants malades. En ce qui concerne cette dernière possibilité, on voit que dans le privé la préférence est donnée aux jours non payés ou au système de rattrapage; dans le public au contraire

cette possibilité peut se traduire par un pourcentage très élevé (près de 90%). Cependant cette même disposition reste dans des proportions non négligeables dans les grosses entreprises du privé, car elle doit être incluse dans les conventions collectives.

Le sous-ensemble après élimination des enseignantes et ouvrières spécialisées du nettoyage

TABLEAU N° 9

Avantages liés à l'entreprise selon la taille de l'entreprise et le secteur, après retrait des enseignantes et des OS du nettoyage

taille entr./ secteur	<50 salariés		50-499		>500	
	privé	public	privé	public	privé	public
avantages sociaux						
Oui, cantine dans l'entreprise	15,1	15,5	49,4	73,5	76,2	86,3
Oui, crèche	3,4	7,2	6,0	15,7	3,2	29,8
Oui, garderie	3,4	8,2	3,6	12,0	3,2	19,2
Oui, possibilité congés sans solde	48,7	35,0	65,1	81,9	87,3	93,8
Oui, possibilité temps partiel	45,4	34,0	30,1	78,3	63,5	73,3
Si enfants malades						
Quelques jours rémunérés par an	23,5	39,2	34,9	91,6	63,5	91,3
Rattrapage, horai- res + souples	53,8	16,5	39,7	54,2	57,1	33,5
Accord hiérarchi- que (non rattrapage)	40,3	21,6	32,5	49,4	49,2	36,1
qq jours non payés	52,1	22,7	62,6	47,0	74,6	47,8

On n'observe pas de bouleversement sur les entreprises moyennes et grandes (cf. tableau n° 9), mais des modifications importantes sur les petites. La présence d'une cantine est la même dans les deux secteurs, la possibilité de prendre des congés sans solde est inférieure dans le public. Mais on observe dans le public le maintien d'un % supérieur, même s'il a véritablement chuté sur la présence d'un quota annuel de jours rémunérés en cas de maladie des enfants.

Dans le public au contraire apparaissent de grandes différences de traitement du personnel, et tout particulièrement sur la modalité la plus intéressante qui permet de disposer annuellement d'un quota de jours rémunérés, la fréquence décroît à mesure que le degré de stabilité baisse. L'accord de la hiérarchie qui permet un non rattrapage est également dispensé de manière différentielle et ce sont les mieux intégrées qui en bénéficient le plus souvent. Par contre, les fréquences sur les modalités "rattrapage" ou "jours non payés" ne sont pas sensiblement différentes.

● Les dispositions relatives à la reprise ou à la durée hebdomadaire du travail.

Dans le privé le statut n'interfère pas dans la possibilité de prendre des

TABLEAU N° 13

Dispositions relatives à la reprise
ou à la durée hebdomadaire du travail

selon le secteur et le statut des salariées

Privé				Public			
CDI		précaires		fonct. tit.		CDI	
oui, congés s. solde	oui, temps partiel poss.	congés s. solde	tps partiel	congés s. solde	tps partiel	congés s. solde	tps partiel
51,4	38,7	50,5	48,5	85,8	77,7	68,6	57,7

congés sans solde (cf. tableau n° 13); par

contre la pratique du temps partiel est

plus fréquente chez les précaires. A

l'inverse dans le public le temps partiel

est plus souvent pratiqué par les titu-

laires, mais il est aussi un peu plus

fréquent chez les précaires que chez les

salariées sous CDI; par ailleurs le re-

cours aux congés sans solde est inversement proportionnel au degré de stabilité.

On remarquera que le temps partiel est - dans les 2 secteurs - plus souvent associé au statut le plus défavorable.

● Aménagements au sein de l'entreprise.

Les résultats qui apparaissent au tableau n° 14 ne semblent pas révéler des

TABLEAU N° 14

Aménagements au sein de l'entreprise
selon le secteur et le statut des salariées

Privé			Public		
C D I			C D I		
oui cantine	oui crèche	oui garderie	oui cantine	oui crèche	oui garderie
35,9	4,3	3,2	45,4	1,0	1,0

différences du

de traitement

significatives.

d) Y a-t-il un effet d'âge ?

La moyenne d'âge des femmes concernées

TABLEAU N° 15

Moyenne d'âge selon la taille de l'entreprise et le secteur et en fonction de différents regroupements de catégories comparables

Taille entreprise- secteur Regrou- pements dif- férents des caté- gories comparables	< 50 salariés		50-499 salar.		> 500 salar.	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Totalité des catégories	35,2	35,3	33,6	35,2	34,1	34,0
Après retrait des enseig. et des OS nettoyage	34,1	34,1	33,1	35,3	33,0	32,6

Elle est la même dans les entreprises les plus petites, (soit 34,1 ans) quelque soit le secteur et quelque soit le nombre de catégories prises en compte. Dans les entreprises moyennes une discrimination s'opère selon le secteur et non selon le nombre de caté-

gories considérées ; les salariées du public sont plus âgées que celles du privé (35,3 ans et 33,1 ans). Dans les grandes entreprises, on n'observe pas de différence lorsqu'on considère la totalité des catégories comparables (34 ans environ) ; et lorsqu'on retire les enseignantes et les O.S. du nettoyage, on voit que les salariées du public seraient légèrement plus jeunes (32,6 et 33,0 ans).

Le nombre moyen d'enfants après 10 ans de vie commune

Excepté dans les petites entreprises lorsque l'on examine toutes les catégories comparables, le nombre moyen d'enfants est légèrement plus élevé dans le public quelque soit la taille de l'entreprise et le nombre de catégories professionnelles prises en compte.

TABLEAU N° 16

Nombre moyen d'enfants après 10 ans de vie commune selon la taille de l'entreprise et le secteur et en fonction de différents regroupements de catégories comparables

Taille entreprise- secteur Regrou- pements de catégories compa- rables	< 50 salariés		50-499 salar.		> 500 salar.	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Totalité des catégories	2,0	1,9	2,0	2,3	1,8	2,0
Après retrait des enseig. et des OS du nettoyage	1,8	2,0	1,8	2,4	1,7	2,1

L'âge ne semble donc pas pouvoir rendre compte des différences de comportements observées en matière de rapport au travail lorsqu'il s'agit du secteur et de la taille de l'entreprise. D'autant que lorsque ces différences sont les plus évidentes (grandes entreprises du public), les

salariées sont très légèrement plus jeunes et ont un nombre moyen d'enfants plus élevé.

II.2. A situations d'emploi spécifiques, représentations et pratiques spécifiques ?

a) Le partage des tâches

Des pratiques différentielles par rapport à l'emploi trouvent-elles leur prolongement dans d'autres pratiques relatives au mode de vie et qui seraient ici, complémentaires, à savoir une meilleure répartition des tâches ménagères ou éducatives, avec le mari ou le compagnon ?

L'observation de quelques tâches domestiques courantes telles qu'elles ont déjà été étudiées (cf. tableau n° 3 bis), et auprès des femmes qui se trouvent également sur la modalité "association des deux activités", montre que pour, la plupart des activités retenues l'appartenance à un secteur ou à un autre s'avère discriminante (cf. tableau n° 17). En effet les salariées du public voient s'opérer à leur foyer une répartition des tâches domestiques plus favorable que celle des salariées du privé. L'écart maximum ne dépasse cependant pas les dix points et il concerne la participation à la cuisine quotidienne, tâche qui est par ailleurs la moins pratiquée de toutes.

TABLEAU N° 17

Le partage de quelques tâches quand il y a association des activités,
selon le secteur pour des catégories comparables

Partage des tâches Regroupements de catégories comparables	Jamais donné biberon	Jamais changé bébé	Rarement, jamais cuisine ts les jours	Rarement, jamais courses aliment.	Jamais devoirs enfants	Femmes jamais aidées
Totalité des catégories :						
. Privé	24,0	36,9	57,2	18,9	37,4	9,5
. Public	16,8	30,0	48,7	20,0	33,6	5,9
Après retrait des enseig. et des OS nettoyage :						
. Privé	22,3	34,5	57,0	19,0	39,2	10,6
. Public	16,4	31,3	47,0	23,3	32,5	6,4

b) Des perceptions liées à la vie professionnelle

- *L'adéquation qualification/travail effectué*

Le secteur s'avère discriminant et dans le public les salariées considèrent plus souvent que dans le privé que les tâches professionnelles qu'elles effectuent correspondent bien à leur qualification (cf. tableau n° 18). En ce qui

TABLEAU N° 18
Quelques représentations
selon le secteur et le statut des salariées

opinions sur ... secteur statut	...lorsqu'une femme a l'enfant, elle devrait lui consacrer tout son temps et par conséquent, s'arrêter de travailler pendant un certain temps?	...c'est bien que le père ait plus que la mère un rôle d'autorité?	... le travail que vous faites correspond à votre qualification réelle?
	Non	Non	Oui
Secteur privé	23,6	61,1	69,2
C D I	24,0	60,9	69,0
Précaires	21,1	63,2	71,1
Secteur public	34,8	63,4	80,1
Fonc., tit.	37,8	64,7	83,0
C D I	26,6	62,8	80,9
Précaires	32,2	57,6	69,5
Moyenne	30,5	62,5	76,3

concerne le statut personnel on observe peu de différence dans le privé alors que dans le public, les précaires se distinguent nettement des titulaires et de celles qui sont sous contrats à durée indéterminée, car elles considèrent moins souvent que le travail qu'elles font correspond

à leur qualification réelle.

- *L'interruption de l'activité salariée en cas de maternité*

Pratique et représentation se trouvent particulièrement liées par la question relative au devoir qui incombe à la femme de s'arrêter de travailler ne serait-ce que très temporairement afin de consacrer tout son temps à l'enfant. Moins du tiers des femmes concernées ne sont pas d'accord avec un tel point de vue ; ce qui revient à dire qu'une majorité d'entre elles se retrouve ainsi en contradiction avec leur propre pratique. Cependant plus souvent que celles du privé, les salariées du public ne partagent pas cette opinion. On notera toutefois que les salariées sous contrats à durée indéterminée de ce dernier secteur y sont plus favorables.

c) Des opinions et pratiques liées au mode de vie familial

Le rôle privilégié de l'homme en matière d'autorité

Une nette majorité s'oppose à une telle spécialisation. Mais ici le secteur ne constitue pas un élément vraiment discriminant (tout juste deux points au bénéfice du public (cf. tableau n° 18).

Considérons maintenant des questions relatives à la reproduction, pouvant induire des réponses plus ou moins modernistes ou plus ou moins traditionalistes (cf. tableau n° 19). Ainsi, un homme peut-il s'accomplir sans enfant ? Les réponses tournent autour de la moyenne, mais le secteur introduit une discrimination qui sans être très forte (jamais supérieure à 8 points), s'effectue cette fois au bénéfice du privé : Y a-t-il un âge au-delà duquel une femme ne devrait pas avoir d'enfant ? La quasi totalité pense que oui et encore plus souvent dans le public. Cependant la maternité dans le célibat qui est envisagée par moins d'un tiers des salariées concernées, trouve très légèrement plus d'adeptes dans le secteur public. Ce non "retard" par rapport à l'acceptation d'une famille monoparentale trouve-t-il sa justification dans le sentiment d'une bonne stabilité professionnelle ? On remarque encore une conduite légèrement moins moderniste à propos de la contraception. Elles y ont recours en moyenne à plus de 70 %, mais cette pratique apparaît légèrement plus faible dans le public (pas d'écart supérieur à 3 % cependant).

TABLEAU N° 19

Représentations et pratiques selon la nature du secteur
pour les catégories comparables

Opinions et Catégories pratiques de secteur		Etes-vous tout-à-fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec cette opinion : "sans enfant un homme ne peut s'accomplir " ?	
		D'accord	Pas d'accord
Totalité des caté- gories	Privé	47,3	52,6
	Public	55,1	44,8
Après retrait des enseig. et des OS net.	Privé	47,7	52,3
	Public	51,9	48,1
		Auriez-vous envisagé (ou envisageriez-vous) d'avoir un enfant tout en vivant seule sans mari ou sans compagnon ?	
		OUI	NON
Totalité des caté- gories	Privé	30,3	69,7
	Public	31,6	68,4
Après retrait des enseig. et des OS net.	Privé	31,0	69,0
	Public	34,0	66,0
		Avez-vous déjà utilisé ou utilisez-vous actuel- lement une méthode contraceptive ?	
		OUI	NON
Totalité des caté- gories	Privé	70,3	29,7
	Public	73,5	26,5
Après retrait des enseig. et des OS net.	Privé	75,2	24,8
	Public	72,2	27,8
		Pensez-vous qu'il y a un âge après lequel il est préférable pour une femme de ne pas avoir d'enfant ?	
		OUI	NON
Totalité des caté- gories	Privé	88,5	11,5
	Public	91,2	8,7
Après retrait des enseig. et des OS net.	Privé	88,1	11,8
	Public	92,6	7,4

CONCLUSION

L'articulation de l'activité professionnelle et de l'activité domestique telle que nous l'avons étudiée, auprès de femmes salariées au moment de l'enquête ou l'ayant été au cours des cinq années précédant celle-ci, nous a amenés à procéder à plusieurs constats.

Cette articulation définie selon deux pôles de comportements répartissait les enquêtées ainsi : celles qui avaient une vie professionnelle discontinue, en établissant une dichotomie entre maternité et travail et celles qui avaient allié vie professionnelle et activité domestique sans pratiquement recourir à des interruptions de travail prolongées.

Articulation différentielle selon le statut socio-professionnel

Il va de soi qu'il a été vérifié ce que les statistiques générales ont amplement démontré : la conciliation des deux rôles est, pour les femmes ayant plusieurs enfants, une possibilité qui se réalise d'autant plus que le statut socio-professionnel est élevé. Cependant, si des regroupements en grandes catégories (ouvrières, employées, enseignantes), font bien apparaître des comportements différentiels, la prise en considération de catégories plus fines montre en particulier que les employées constituent un groupe très hétérogène, et en premier lieu en ce qui concerne le rapport à la vie professionnelle. Une partie d'entre elles, comme les employées de commerce ou les employées de bureau non qualifiées sont proches des ouvrières, alors que celles du travail social et de la santé et surtout celles de la fonction publique, se rapprochent des salariées cadres moyens qui ne sont elles-mêmes pas très éloignées des enseignantes. On peut faire intervenir le niveau de qualification, mais il ne peut expliquer à lui seul, la totalité du phénomène. En fait il faut prendre en considération les situations d'emploi dans leur globalité. Cela revient à dire qu'il est indispensable de tenir compte de l'aspect précarité/stabilité de l'emploi, mais aussi de la présence à l'entreprise de dispositions favorisant la maternité (congrés sans solde, temps partiel, quota annuel de jours payés en cas de maladie des enfants).

Le rôle discriminant du secteur d'appartenance

La mise en relation de l'ensemble des données décrivant une situation par rapport à l'emploi, montre que lorsque toutes les modalités positives sont réunies, elles se trouvent à proximité du secteur public. Mais afin d'éviter l'amalgame secteur public/grande entreprise, on a procédé à des comparaisons terme à terme, en fonction de la taille de l'entreprise. Le cumul de données positives : stabilité, qualification, conditions de travail relativement favorables, présence à l'entreprise de dispositions intégratrices des deux activités, se retrouve le plus souvent sur la modalité secteur public. Là où précisément l'association du travail rémunéré et des charges inhérentes au foyer est plus fréquente.

Le prolongement des comportements par rapport à la vie professionnelle dans des représentations et pratiques relatives au mode de vie

Si le partage des tâches ménagères et éducatives s'effectue de façon différente selon le type de tâche et de manière différentielle selon les C.S.P. de l'ensemble de l'échantillon, de nouvelles spécificités apparaissent lorsqu'on considère la nature du secteur. Qu'en est-il des perceptions liées à la vie professionnelle ? Là aussi le secteur s'avère discriminant. En ce qui concerne l'adéquation entre qualification réelle et travail effectué, c'est dans le public que le niveau de satisfaction est le plus élevé. Et quant à une interruption systématique du travail par les femmes afin d'élever leurs enfants, c'est encore dans ce secteur que l'on comptabilise le plus d'oppositions. On constate donc une relative homogénéité entre pratique et représentation.

Sur d'autres questions, indépendantes en principe de la vie professionnelle, la variable secteur intervient peu, ou dans un sens opposé sur celle du rôle d'autorité dévolu au père, la différence est insignifiante entre les deux modalités. Mais elle s'avère plus significative lorsqu'on aborde l'âge au-delà duquel une femme ne devrait plus avoir d'enfant. C'est dans le privé que l'on se montre le moins défavorable à des grossesses "tardives". Quant au recours passé ou présent à la contraception, on note une fréquence légèrement moins importante chez les salariées du public. Enfin, le fait d'envisager favorablement la création d'une famille monoparentale en ayant un enfant tout en vivant seule, est légèrement plus fréquent dans le secteur public. Est-ce la conscience d'une certaine autonomie liée à une plus grande stabilité d'emploi ?

Une simple dynamique des domaines les plus féminisés ?

Pour étudier l'impact du secteur dans les comportements, on a été amené à éliminer du champ de l'analyse les catégories sociales dont l'insuffisance numérique ne permettait pas de procéder à des comparaisons. Ce sont en fait celles qui pratiquent le moins l'alliance des deux activités, à savoir les ouvrières (sauf les O.S. du nettoyage) et les employées de commerce. Par ailleurs les salariées qui ont pu être étudiées dans cette perspective, appartenaient précisément aux domaines les plus féminisés, soit le travail social et la santé, et l'enseignement. Il s'agit donc des secteurs qui assurent par l'intervention de l'Etat mais aussi du capital privé, les fonctions qu'autrefois les femmes étaient chargées d'assumer et qui relevaient plus de la sphère domestique. Ces domaines professionnels exercent-ils sur les femmes une attraction particulière parce qu'il n'entrent pas en contradiction, d'un point de vue éthique, avec les tâches pour lesquelles elles se pensaient destinées ? Favorisent-ils une meilleure intériorisation du bien fondé du travail salarié sans négliger toutefois les charges domestiques ? Le poids de tels déterminants ne saurait être remis en cause. Mais il faut dire aussi, que le fait de travailler avec des perspectives de carrière professionnelle en des lieux où la fonction de mère est socialement reconnue, encourage l'alliance des deux rôles, quelque soit la nature du travail effectué. En l'occurrence, on dira que les conditions faites aux femmes qui travaillent dans le secteur public favorisent - même en présence de plusieurs enfants -, une vie professionnelle plus continue.

Mais pour étayer une telle hypothèse, il faudrait procéder aux mêmes travaux auprès de femmes qui, actuellement, établissent le plus souvent une dichotomie entre les deux activités. Il s'agit plus particulièrement des ouvrières O.S. et O.Q. ; en prenant soin cependant de les situer dans un secteur d'activité autorisant la comparaison entre secteur privé et secteur public.

CHAPITRE III

RELATION ENTRE LA TAILLE DE LA FRATRIE DES CONJOINTS
ET LEUR POSITION SOCIALE PAR RAPPORT A CELLE DE LEURS PARENTS

Résumé du chapitre III

Les trois chapitres qui suivent sont consacrés à l'analyse de la fécondité, thème central du programme. Le lecteur sera surpris du point de départ : l'analyse des relations entre la taille de la fratrie et le statut des individus. De fait, les recherches n'ont pas commencé ainsi et ceci n'était nullement prévu : on a d'abord analysé la fécondité des couples interrogés en fonction de leur position dans la structure sociale et de leur trajectoire, autrement dit en fonction de leur mobilité. Ce résultat s'est imposé à nous : c'est moins une diminution de la fécondité des couples qui est liée à leur ascension sociale, qu'une diminution de la taille de leur fratrie ; leur propre sort était donc joué du fait de la fécondité de leurs parents.

L'ordre de présentation adopté est en quelque sorte "chronologique" du point de vue de la constitution des familles : la pratique de fécondité des parents des couples enquêtés a déterminé en partie leur statut actuel (chapitre III) ; leur propre pratique déterminera en partie la position de leurs enfants (chapitre IV).

Ainsi, on étudie une information peu souvent utilisée : la taille de la fratrie des personnes enquêtées, maris et femmes.

Il existe une relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut des personnes enquêtées que celui-ci soit apprécié par la profession, le niveau de diplômes ou mieux, pour les salariés, par l'indicateur construit au chapitre I, incorporant hérédité, alliance et position professionnelles.

Mais le plus important : la relation inverse "fratrie-statut" se reproduit à un niveau très fin, dans chaque milieu d'origine, avec une amplitude d'autant plus forte que ce milieu est bas. Ainsi une personne d'un milieu donné a d'autant plus de chances d'avoir un statut supérieur à son père ou de faire des études, que la taille de sa fratrie est réduite. Enfin, la possession du seul CEP par les parents (peu diplômés en général) est associée à une réduction très importante de la taille de la fratrie, au point que les catégories connues comme les plus fécondes telle celle des agriculteurs, se situent alors au même niveau que les autres. En même temps la probabilité pour les fils d'avoir au moins le "premier bac" varie du simple au double dans toutes les catégories d'origine selon que le père a ou non le CEP.

Cependant il demeure aussi que cette élévation de statut et cette diminution de la taille de la famille sont toutes deux associées à une différence de statut du père, même dans ce milieu d'origine donné. Car il est pratiquement impossible de circonscrire de façon stricte l'origine sociale dans les tables de mobilité : à "profession du père soi-disant "égale" le statut professionnel du père varie en réalité en fonction directe de celui du fils et ce, de façon continue, et pas seulement aux situations extrêmes et les plus improbables, de fils de cadres devenus ouvriers ou de cadres d'origine ouvrière.

On étudiera dans ce chapitre les relations entre la taille de la fratrie et la position sociale ou le niveau de diplôme des personnes enquêtées issues d'un même milieu social. On s'intéresse donc aux enquêtés, à leur fratrie et à leurs parents, non à leur descendance qui sera étudiée dans les chapitres suivants.

A origine sociale égale, la position sociale paraît, à première vue, en raison inverse de la taille de la fratrie (sections II et IV) :

les enquêtés dont les pères appartenaient à une catégorie socio-professionnelle donnée ont eux-mêmes un statut - profession pour les hommes, instruction pour les hommes et pour les femmes - d'autant plus élevé que leurs parents avaient moins d'enfants, quelle que soit la catégorie d'origine; la relation inverse statut actuel-fratrie est d'autant plus forte que le milieu d'origine est bas, mais les ouvriers sont toujours issus des plus grandes familles quelle que soit la profession de leur père;

l'observation vaut pour les générations les plus récentes, comme pour les plus anciennes :

les maris des femmes enquêtées ont un statut d'autant plus élevé que ces femmes avaient, à origine sociale constante, moins de frères et soeurs.

Ces relations inverses entre la taille de la fratrie et le statut actuel, mesuré par la profession ou l'instruction dans chaque milieu, pourraient aussi être réduite à une seule et même relation, valable pour l'ensemble de la population continuum, faisant abstraction de ce qui se passe dans chaque milieu social. En effet, le croisement des catégories socio-professionnelles des pères et des fils, la classique table de mobilité, incorpore une déformation continue du contenu de chacune des positions d'un sujet, le père par exemple, lorsque varie la position du fils ; bref à profession du père égale, le statut du père (origine, instruction) augmente systématiquement avec celui du fils...

Toutefois l'amplitude des variations de la taille de la fratrie associée aux différences de statut du fils est telle qu'elle ne peut s'expliquer par une imprécision du statut du père. On tient pour sûre l'existence d'une relation inverse, à origine constante entre le statut des enfants et le nombre de leurs frères et soeurs.

L'information utilisée dans ce chapitre est un peu abusivement désignée sous le nom de "fratrie" ; car c'est l'ensemble des enfants élevés par la mère de l'intéressé, (la femme enquêtée ou son mari ou compagnon) ou par la femme l'ayant élevé, qu'il s'agisse d'enfants d'unions différentes, des enfants d'un conjoint en cas de remariage, d'enfants adoptés ou recueillis.

Quelques considérations techniques

Comme le souligne G. CALOT (1), les études consacrées aux frères et soeurs sont rares et les données statistiques sont quasiment absentes. On n'est donc pas familier avec ce type de mesure et une fratrie moyenne de 4,27 enfants, pour les femmes, paraîtra peut-être élevée au lecteur plus habitué aux statistiques de descendance finale. Mais la dimension moyenne des fratries d'appartenance est bien supérieure à la descendance finale des parents ayant au moins un enfant. G. CALOT le montre à l'aide d'une formalisation statistique simple ; mais la différence se comprend fort bien intuitivement : il y a peu de familles ayant au moins 4 enfants, 24% de familles complètes au recensement de 1975, il y a beaucoup d'enfants issus de familles d'au moins quatre enfants, 51% des enfants appartenant à une famille complète à la même date.

En 1975 (réf. citée p. 379), le nombre moyen d'enfants par famille complète en ayant au moins un est 2,89⁽²⁾ ; la taille moyenne des fratries c'est-à-dire, si l'on prend le point de vue des enfants, le nombre d'enfants qu'ont eu leurs parents, est beaucoup plus élevée (proche de nos observations) 4,12 enfants. On ne connaît pas la date de naissance des mères des femmes enquêtées (comprise entre 1890 et 1960...) ce qui peut expliquer en partie les différences ci-contre.

 (1) G. CALOT : enfants, frères et soeurs, aînés et jeunes, Population n°2, 1981.

(2) Le nombre moyen par famille qu'elles en aient ou non est de 2,56 enfants.

Nous ne chercherons pas à comparer plus précisément ces deux statistiques qui ne portent pas sur les mêmes populations⁽¹⁾.

On aurait pu estimer la descendance finale des groupes de parents étudiés ici, à partir de la distribution des fratries des enfants. G. Calot a fait ce type d'estimation à partir des données du recensement de 1975⁽²⁾; son modèle s'applique, avec des erreurs d'estimation très faibles (la descendance finale estimée diffère de la descendance observée de 2,6% environ sur les données de ce même recensement (op. cite p. 386); elle s'applique déjà moins bien sur les données de l'enquête famille de 1962.

Comme ici, l'échantillon, l'unité statistique de base, la période différent, il a été jugé préférable de ne pas faire subir aux informations une transformation dont il n'aurait pas été possible de maîtriser l'incidence, et, pire pour notre analyse, d'éventuelles différences dans les distorsions entre les catégories socio-professionnelles comparées dans la suite de ce chapitre. C'est donc une information peu courante qui sera utilisée ici : la taille de la fratrie, mais sachant que cette grandeur est liée de façon linéaire

(1) L'unité statistique ici appartient à la génération des enfants mais à travers la notion de ménage, et après élimination de certaines populations; l'unité statistique retenue dans les enquêtes famille appartient à la génération des parents, avec une définition précise des familles complètes, que nos informations sur la génération précédente ne permettent pas de reconstituer.

Nos chiffres sont supérieurs de 4% environ à ceux des dernières données disponibles, différences variables selon les catégories professionnelles :

Catégorie socio-professionnelle	Fratrie des enfants des familles complètes dont la mère est née de 1892 à 1916	de 1917 à 1929	Nombre d'enfants élevés par la mère de l'enquêtée ou la personne qui l'a élevée
	(1)	(2)	
agriculteurs exploitants	4,51	4,36	4,93
salariés agricoles	5,06	3,01	5,21
patrons de l'industrie et du commerce	3,46	3,44	3,86
cadres supérieurs	3,57	3,54	3,85
cadres moyens	3,07	3,39	3,35
employés	3,63	3,74	4,21
ouvriers	4,29	4,37	4,54
personnels de service	3,76	4,19	4,66
autres catégories	3,51	3,57	4,11(CSP non déclarés)
ensemble	4,11	4,11	4,27
(1) CALOT, réf. citée, p. 390, enquête famille 1962			
(2) CALOT, réf. citée, p. 366, 1975			

(2) Connaissant, par les familles complètes, la descendance finale et sa dispersion, donc pouvant calculer la taille de la fratrie, le rang des enfants et essayer différents types d'ajustement pour trouver le meilleur prédicteur de la descendance finale.

à la descendance finale des parents du groupe concerné⁽¹⁾, sachant également que cette relation fait intervenir la variance de la descendance ou son coefficient de variation qui peuvent être différents selon les professions des parents.

Il semble y avoir très peu de recherches sur les relations entre la taille de la fratrie et la situation professionnelle relative des enfants et des parents; peu de travaux, même d'observations statistiques, permettant d'étudier l'influence de la taille de la fratrie sur la mobilité sociale intergénérationnelle et à plus forte raison d'étudier la spécificité des classes sociales par rapport à ce problème. La question n'est jamais entrevue en "remontant" d'une génération, dont on étudierait la fratrie, à ses ascendants mais toujours en "descendant" des parents, dont on étudie la fécondité, aux enfants. Et comme on a très peu d'informations sur la situation professionnelle de ces derniers, souvent encore scolarisés, la question tourne traditionnellement autour des problèmes des différences de fécondité entre catégories sociales, entre parents de niveaux d'instruction différents, et, au mieux, des relations entre le degré d'instruction des enfants et la taille de leur fratrie, leur rang. A ces difficultés s'ajoute celle de la mesure de la descendance finale, elle-même, lorsqu'on ne veut pas se limiter aux seules familles complètes, et que, pour étudier des pratiques plus récentes, on doit utiliser les déclarations des enquêtés sur le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir.

Le peu de travaux sur les relations entre statut et fratrie ne tient probablement pas à une absence de statistiques, car les informations nécessaires sont faciles à collecter, relativement peu entachées d'erreurs de mesure, mais plutôt aux problématiques implicites ou explicites avec lesquelles sont abordées les analyses de la fécondité différentielle : en terme de décision de la part des parents - choix sous contrainte -, projets rationalisés et

(1) G. CALOT (op. cité) démontre que la descendance finale des parents, $\bar{x}$, et la taille de la fratrie $\bar{y}$ des enfants sont liées par la relation :

$$\bar{y} = \bar{x} + \{V(x)/\bar{x}\} = \bar{x} (1 + C_x^2)$$

ou $V(x)$ représente la variance de x , C_x son coefficient de variation.

planification⁽¹⁾ et non en termes structurels, de probabilités objectives.

En revanche, la littérature abonde sur la question des relations entre la fécondité des couples et leur mobilité sociale, avec les hypothèses les plus diverses permettant tous les cas de figure; il faut souligner que les faits ne contribuent pas à étayer une théorie, les résultats souvent contradictoires (une mobilité ascendante pouvant être associée avec une fécondité plus faible ou plus forte). Les difficultés tiennent un peu au rétrécissement de la dispersion du nombre d'enfants (associée à la diminution de la fécondité), au fait que les différences entre groupes sociaux demeurent. C'est avec cette orientation classique que nous avons engagé cette recherche pour aboutir au fait que la mobilité sociale en tant que telle est peu liée à la descendance et réciproquement et qu'elle est bien au contraire à la taille de la fratrie d'origine ; d'où cette présentation.

On relève cependant une étude déjà ancienne⁽²⁾ traitant de la mobilité sociale à partir de la fratrie comme on le fera ici et non à partir de la descendance. On peut s'étonner que les résultats surprenants publiés par l'auteur n'aient pas suscité l'exploration systématique de ce domaine important. Rares sont d'ailleurs maintenant les enquêtes qui, comme celle exploitée par cet auteur, réalisée en 1948, renseignent sur la profession de trois générations successives. L'auteur considère les pères et les fils selon leur catégorie socio-professionnelle (évidemment les cultivateurs, salariés agricoles et les indépendants non agricoles forment une grande partie de l'échantillon : les deux tiers des pères, un peu plus de la moitié des fils, ce qui pose des problèmes pour raisonner en termes d'ascension - stabilité - déclin) et sépare les fratries selon qu'elles comptent moins de trois enfants ou trois enfants et plus; réserves faites sur la hiérarchie adoptée pour les catégories professionnelles, il est clair que la proportion de fils ouvriers est toujours plus élevée dans les fratries d'au moins trois enfants, celles de cadres et professions libérales toujours plus faible, quelle que soit la profession du père. L'auteur ne remet cependant pas en cause ses catégories d'origine.

(1) Certains auteurs distinguent même les enfants attendus ou planifiés et ceux qui ne l'étaient pas, voir :

F.D. BEAN et G. SWICEGOOD, intergenerational occupational mobility and fertility : a reassessment, American Sociological Review, vol 44, août 1979.

(2) Marcel BRESARD : Mobilité sociale et dimension de la famille. Population, juillet-septembre 1950.

I - UN APERCU DE L'EVOLUTION DE LA TAILLE DE LA FRATRIE SELON L'AGE DES ENQUETES

La taille de l'échantillon ne nous permettra pas d'éliminer le facteur "temps", de restreindre nos observations à des générations. On parlera de générations des fils et filles (les enquêtés) par opposition aux générations des pères; mais ce terme est impropre : les enquêtés ont de 20 à 60 ans au moment de l'enquête et appartiennent donc à des générations différentes, de même que leurs parents.

Il fallait cependant nous assurer que la taille de la fratrie n'avait pas trop évolué dans le temps, au point d'absorber les différences entre milieux sociaux, par exemple, pour nous permettre de raisonner, sous ce rapport, au niveau de l'ensemble des ménages enquêtés. La fratrie moyenne évolue en effet assez peu selon l'âge ⁽¹⁾. Les enquêtés nés de 1920 à 1930 appartiennent à des familles un peu plus réduites; ceux nés de 1931 à 1945 à des familles plus grandes que ceux nés après la dernière guerre. On retient ces trois "générations" aux tableaux 3.1 ⁽²⁾.

On observe un certain resserrement de la taille de la fratrie entre descendants de milieux différents, une légère diminution en moyenne.

Les variations entre les trois générations n'escamotent pas en général les différences entre catégories socio-professionnelles des pères; qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, les fratries des descendants de cadres moyens sont plutôt plus réduites; celles des descendants d'agriculteurs ou d'ouvriers sans diplômes sont toujours les plus élevées. Entre ces deux extrêmes, il n'y a pas de différence : les intervalles de variation des fratries se

(1) Voir en annexe à ce chapitre (annexe 3.1) les fratries moyennes des hommes et des femmes selon leur âge.

(2) Le tableau a) concerne les hommes; le tableau b) les femmes; tous les deux ne concernent que les couples (les femmes vivantes seules ne sont pas incluses dans le tableau b). Malgré cela, on ne peut comparer strictement ces deux populations, comme s'il s'agissait de deux échantillons aléatoires de personnes; il s'agit au contraire d'une sélection dans ces deux populations, sélection par le mariage ou la cohabitation et la séparation du domicile des ascendants, qui n'opère peut être pas les mêmes effets selon le sexe et le milieu d'origine (célibat des hommes dans l'agriculture pour citer un exemple connu).

Tableaux 3.1

Taille moyenne, $\bar{f}$, et coefficient de variation, C,
des fratries des maris ou compagnons, selon leur âge,
et la catégorie socio-professionnelle de leur père

Catégorie socio-professionnelle du père, du mari ou compagnon	maris ou compagnons nés de 1920 à 1930		maris ou compagnons nés de 1931 à 1945		maris ou compagnons nés de 1946 à 1962	
	$\bar{f}$	C	$\bar{f}$	C	$\bar{f}$	C
Agriculteurs	4,17	0,61	5,06	0,60	4,42	0,56
Artisans, petits commerçants	3,51	0,69	4,05	0,65	3,36	0,63
Patrons, industriels, profes- sions libérales	3,48	0,48	3,96	0,50	3,46	0,51
Cadres supérieurs	3,90	0,65	3,43	0,55	3,38	0,55
Cadres moyens	2,93	0,63	3,37	0,56	3,42	0,44
Employés	3,48	0,56	3,66	0,67	4,19	0,59
Ouvriers avec CAP ou CEP	3,27	0,79	4,00	0,65	4,07	0,58
Ouvriers sans CAP ni CEP	4,37	0,64	4,74	0,57	4,60	0,60
CSP inconnue, non précisée	3,88	0,68	4,10	0,60	4,32	0,48
Elevés par une femme seule	3,50	0,61	3,94	0,69	4,12	0,65
	3,84	0,65	4,25	0,62	4,08	0,59

Taille moyenne, $\bar{f}$, et coefficient de variation, C,
des fratries des femmes, selon leur âge,
et la catégorie socio-professionnelle de leur père

Catégorie socio-professionnelle du père de la femme	femmes nées de 1920 à 1930		femmes nées de 1931 à 1945		femmes nées de 1946 à 1962	
	$\bar{f}$	C	$\bar{f}$	C	$\bar{f}$	C
Agriculteurs	5,00	0,47	4,96	0,59	4,87	0,54
Artisans, petits commerçants	3,55	0,66	3,66	0,67	3,98	0,66
Patrons, industriels, profes- sions libérales	3,81	0,50	3,94	0,64	3,71	0,55
Cadres supérieurs	4,21	0,44	3,60	0,60	3,63	0,55
Cadres moyens	2,67	0,67	3,70	0,61	3,49	0,61
Employés	4,46	0,73	4,05	0,63	4,28	0,56
Ouvriers avec CAP ou CEP	3,67	0,99	4,09	0,65	4,19	0,54
Ouvriers sans CAP ou CEP	3,96	0,53	4,97	0,59	5,07	0,54
CSP inconnue, non précisée	4,50	0,86	5,20	0,63	4,32	0,74
Elevés par une femme seule, en institution	3,92	0,74	4,09	0,72	3,80	0,72
	3,99	0,66	4,37	0,64	4,33	0,59

recouvrent pour les fils et filles d'indépendants, de cadres supérieurs, d'employés et d'ouvriers ayant un diplôme, mais les moyennes sont proches.

On remarquera la proximité des catégories "non déclarées" avec celles d'ouvriers sans diplômes : on peut situer approximativement la profession des pères et beaux-pères lorsque la femme ne les connaissait pas; comme souvent, les non-déclarations proviennent des milieux les plus pauvres. Ici, sans doute, la femme n'a pas connu son père ou son beau-père (la probabilité est d'autant plus grande qu'il s'agit de milieux où la durée de vie est la plus courte). Le profil socio-professionnel des enfants (hommes et femmes) confirme qu'il s'agit de catégories proches des statuts bas (1).

Apprécier des similitudes ou des oppositions entre milieux d'origine du point de vue de la tendance paraît difficile du fait que les résultats concernant les hommes et les femmes ne sont pas toujours identiques. Tout au plus observerait-on entre l'avant et l'après-guerre une diminution de la fratrie des descendants d'agriculteurs et gros indépendants, voire des cadres supérieurs, et à l'opposé une augmentation de la fratrie des enfants d'ouvriers et d'employés.

Selon Guy DESPLANQUES et Jean-Claude DEVILLE (2), la tendance à la diminution de la fécondité aurait été amorcée bien avant 1964 dans les couches aisées : les femmes des générations 1915-1919, ayant fait des études supérieures ou épouses de cadres, ont eu une fécondité maximum; alors que pour l'ensemble de la population la fécondité maximum est celle des générations nées aux alentours de 1930. Mais les chiffres de cet article montrent que la précocité concerne aussi les femmes d'agriculteurs et d'indépendants, bien que les premières restent les plus fécondes. A l'opposé, les femmes d'ouvriers et d'employés, les femmes sans diplômes ont eu une descendance finale croissante des générations de 1891 à 1916 aux générations de 1925-1929.

(1) Voir les profils socio-professionnels des enfants par rapport à leurs pères en annexe 3.2 et 3.3.

(2) Fécondité et milieu social : les différences demeurent. Economie et statistique n° III, mai 1979.

Les résultats des tableaux 3.1 vont dans le même sens⁽¹⁾. Mais les différences sont dans l'ensemble peu importantes.

Mais surtout il semble - et les résultats de cette enquête y engagent - qu'une analyse compréhensive de l'avance ou du retard, en matière de fécondité, de certaines catégories par rapport à d'autres, devrait mettre en relation les deux types de transformation : d'une part les différences d'évolution des descendances finales entre catégories sociales, d'autre part l'évolution de la mobilité intergénérationnelle, du "recrutement" social de ces catégories.

Introduire la fécondité des générations dans l'analyse des tables de mobilité ajouterait sans doute à ce phénomène une dimension fructueuse pour la compréhension de l'hérédité, des mécanismes d'exclusion. Réciproquement les tendances de la fécondité d'une catégorie peuvent être liées à l'évolution de ses origines sociales. Le retard des catégories populaires à la diminution de leur descendance pourrait tenir en partie au recrutement des ouvriers non qualifiés dans la population agricole en déclin (chez les salariés agricoles surtout, catégorie la plus féconde); de même, le recrutement des cadres a nécessairement évolué, puisque cette catégorie a considérablement augmenté entre 1954 et 1975 : alors que la population active ne s'est que faiblement accrue (de 13% environ), le nombre des cadres supérieurs a triplé, celui des cadres moyens a été multiplié par 2,5, celui des employés par 1,85; par contre le profil des indépendants s'est modifié : les gros commerçants ont plutôt augmenté, les autres indépendants ont diminué d'un tiers⁽²⁾.

L'analyse de la mobilité et de l'immobilité, à structure sociale constante c'est à dire une fois éliminée, autant que possible, la mobilité structurelle, conduit Claude THELOT⁽³⁾ à conclure à une certaine diminution de l'immobilité entre 1953 et 1977, mais aussi à une conservation des proximités entre catégories (entre ouvriers et employés, entre cadres supérieurs et cadres

(1) Bien que difficilement comparables répétons-le puisque notre statistique porte sur les enfants, donc les survivants, et une sélection d'entre eux.

(2) Laurent THEVENOT : les catégories socio-professionnelles en 1975, l'extension du salariat, tableau 1 pages 4 et 5.

(3) Claude THELOT : Tel père, tel fils, position sociale et origine familiale. Dunod 1982 (chapitre 4, p. 73-93 en particulier).

moyens, les changements s'étant opérés en conservant les mêmes orientations.

On suggérerait une analyse des tendances de la fécondité des différentes catégories socio-professionnelles en fonction de leur milieu d'origine. On devrait alors distinguer les deux composantes classiques de la mobilité sociale :

- La mobilité dite structurelle, qui tient aux modifications du système de production : déclin de l'agriculture ou plus précisément disparition des petites exploitations au profit de grandes unités de production, déclin de l'artisanat et du petit commerce... accroissement du secteur tertiaire qui entraîne une reconversion obligatoire des descendants.
- La mobilité dite nette (ou d'échange ou de circulation...) censée caractériser le mouvement spontané des individus, les stratégies individuelles, mais aussi les mécanismes inégalitaires de fermeture et d'exclusion qui tendent à entretenir les inégalités de statut.

L'analyse esquissée dans ce chapitre, sur coupe instantanée, laisse entrevoir tout l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre ce travail, sur le plan diachronique, à quelques recensements d'intervalle par exemple. Ce serait la façon la plus rigoureuse d'isoler la composante structurelle de la diminution tendancielle de la fécondité, composante fondamentale d'après ces résultats.

II - MOBILITE PROFESSIONNELLE ENTRE GENERATIONS ET TAILLE DE LA FRATRIE : UN MOUVEMENT APPARENT ASSOCIE LE DECLIN AUX GRANDES FRATRIES.

On comparera ici le statut professionnel et la taille de la fratrie des enquêtés issus d'un même milieu social (repéré par la catégorie socio-professionnelle du père), en se limitant, pour l'instant, aux hommes pour lesquels le repérage de la profession est plus aisée.

Certaines catégories seront éclatées en fonction des diplômes possédés d'enseignement général et technique; en particulier pour la classe ouvrière, ce mode de découpage paraît beaucoup plus discriminant que les découpages classiques ouvriers "qualifiés", ouvriers "spécialisés", appellations sujettes à des erreurs d'appréciation de la part des enquêtés, à des différences de contenu selon les branches d'activité, à des glissements dans le temps. Il opère également une coupure très nette chez les cadres tant du point de vue de l'origine sociale, que du salaire...

L'efficacité de cette précision est très nette sur les grandeurs qui nous intéressent ici, les fratries moyennes, et permet d'affiner les catégories aux extrémités de l'échelle sociale.

Les hommes exerçant, au moment de l'enquête, une profession libérale sont issus des plus petites fratries, 2,8 enfants en moyenne, et ceci quelle que soit la profession de leur père⁽¹⁾

Les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures et les cadres moyens ayant au moins le baccalauréat ou le BTS ont également moins de frères et soeurs que les autres catégories professionnelles (fratries de 3,1 et 3,3 enfants). Les fratries minima concernent donc les hommes ayant un niveau d'instruction relativement élevé.

A l'opposé se détachent les ouvriers n'ayant aucun diplôme (5,3) ou seulement un CAP ou un CEP (4,6); ils sont issus des fratries les plus élevées. Toutes

(1) Evidemment, cette catégorie est peu représentée parmi les fils d'ouvriers ou d'employés, voire de cadres moyens; dans les présentations chiffrées de ce texte, s'intéressant aux positions relatives père-fils, des regroupements ont été nécessaires, fondés sur les similitudes observées à un niveau agrégé celui de la fratrie moyenne des hommes classés selon leur propre catégorie professionnelle, sans tenir compte de celle de leur père.

les autres catégories : indépendants, cadres non diplômés, employés, ouvriers diplômés, ont en moyenne le même nombre de frères et soeurs, la fratrie moyenne oscillant entre 3,3 et 4 enfants. La relation entre la taille de la fratrie et le niveau d'instruction générale ou technique est particulièrement évidente pour les ouvriers que l'on peut subdiviser en trois groupes selon qu'ils ont au moins le BTS ou le BEPC, un CAP ou un CEP, ni CAP ni CEP; la progression moyenne de la fratrie est nette : 4 enfants, 4,6 et 5,3 respectivement.

Voyons maintenant ce qu'il en est en tenant compte simultanément de l'origine sociale et de la position actuelle des hommes enquêtés. Le tableau 3.2 présente les résultats avec des regroupements qu'imposait quelquefois la taille de l'échantillon⁽¹⁾. Le commentaire renseigne, dans quelques cas, sur un détail plus grand

(1) En général, on précisera, en petits caractères le nombre d'enquêtés correspondant à chaque cellule des tableaux. Toutefois des regroupements ont été faits lorsqu'un chiffre était inférieur à 10. Ces regroupements respectent autant que possible les similitudes entre catégories sociales.

Tableau 3.2

Nombre moyen d'enfants dans la fratrie du mari (compagnon)
selon sa catégorie "profession-instruction" et celle de son père
(répartition, en %, des ménages enquêtés par catégorie du père)

Catégorie professionnelle du père ↓	du fils →	indépendants	prof. libérales et cadres supérieurs avec études supérieures	autres cadres au moins le BTS ou le 2ème bac	autres cas	employés	ouvriers avec au moins BEPC ou BTS, ou CAP et BP	ouvriers avec le CAP et au plus le BP	ouvriers avec au plus un CAP	Ensemble (1)
Agriculteurs	31 5,73 10,3	31 3,64 10,3	45 3,55 15,0	28 4,82 9,3	23 3,70 7,7	77 4,97 25,7	65 5,23 21,7	303 4,63 100		
Artisans, petits commerçants	53 3,30 20,0	39 3,02 14,8	51 3,41 19,3	31 4,10 11,7	21 3,29 8,0	30 4,07 11,4	39 4,56 14,8	265 3,64 100		
Gros indépendants, professions libérales, cadres supérieurs	29 3,72 12,4	84 3,07 35,9	47 3,96 20,1	36 3,83 15,4	17 2,94 7,3	21 4,07 9,0		244 3,55 100		
Cadres moyens	20 2,85 8,4	37 3,00 15,5	43 3,47 18,1	63 3,38 26,5	39 3,16 16,4	36 3,78 15,1		244 3,35 100		
Employés	11 4,46 6,0	36 3,36 19,8	29 3,69 15,9	33 3,42 18,1	46 4,74 25,2	27 3,81 14,8		185 3,93 100		
Ouvriers avec CAP ou CEP	15 3,27 7,5	33 3,48 16,4	44 3,71 22,4	22 3,96 10,9	20 3,75 10,0	41 4,59 20,4	25 4,52 12,4	203 3,93 100		
Ouvriers sans CAP ni CEP	55 3,96 7,8	52 2,92 7,4	86 4,11 12,2	70 4,09 9,9	52 4,27 7,4	185 4,72 26,2	206 5,55 29,2	725 4,62 100		
n.d. ou élevé par une femme seule	29 4,11 7,8	21 2,38 5,6	33 2,68 8,8	51 3,71 13,6	44 4,48 11,8	27 3,59 7,2	78 3,91 20,9	91 5,19 24,3	386 4,05 100	
Ensemble	243 3,91 9,5	221 2,96 8,7	235 3,44 9,2	400 3,70 16,0	270 3,97 10,6	182 3,92 7,2	469 4,52 18,4	473 5,14 20,4 (1)	2545 4,10 100	

(1) y compris profession du mari non déclarée (catégorie regroupée avec les ouvriers sans CAP ni CEP pour le calcul des profils).
Les chiffres en haut à gauche, dans chaque case, correspondent au nombre de ménages enquêtés.

Les fils d'agriculteurs représentent 12% de l'échantillon (303 ménages); ils sont un peu plus âgés que la moyenne : 58% sont nés avant 1946 (50% pour l'ensemble) du fait du déclin tendanciel de la population agricole. Ceux d'entre eux qui ont le maximum de frères et soeurs (fratrie de 5,7 enfants, contre 4,6 en moyenne) sont ceux exerçant des professions indépendantes : petits et gros commerçants, artisans-patrons. C'est une exception; dans chacun des autres groupes professionnels des pères, la fratrie maximum concerne les fils ouvriers non qualifiés. On peut distinguer, du point de vue de la fécondité, quatre types de descendance pour les agriculteurs, qui correspondent, pour les fils, aux quatre catégories professionnelles suivantes, dans l'ordre décroissant de la taille de la fratrie :

- les indépendants: (10% des fils d'agriculteurs;
fratrie : 5,7 enfants)
- les ouvriers ayant au plus un CAP ou le CEP :
(49% des fils d'agriculteurs;
fratrie: 5,0 enfants)
- les ouvriers ayant au moins le BEPC ou un BTS et les
employés : (15% des fils d'agriculteurs;
fratrie : 4,4 enfants)
- les cadres et professions libérales :
(26% des fils d'agriculteurs; ce sont
surtout des cadres moyens (19%)
fratrie : 3,6 enfants)

Plus de deux tiers des fils d'agriculteurs exerçant une profession indépendante (non agricole) sont nés avant la guerre et sont issus de fratries de plus de six enfants. Pour la génération suivante, les fils d'agriculteurs sont logés à la même enseigne que ceux issus des classes moyenne et inférieure : la taille de leur fratrie est en raison inverse de leur statut professionnel.

Les fils de petits commerçants et artisans , qui ont en moyenne un frère ou une soeur de moins que les précédents (fratrie: 3,6 enfants), se répartissent en quatre groupes, toujours dans l'ordre décroissant de la taille de la fratrie :

- les ouvriers sans CAP ni CEP : (10%; fratrie : 4,6 enfants)
- les ouvriers plus qualifiés et les employés : (36%;
fratrie : 4,0 enfants)

- les cadres moyens et les cadres supérieurs sans diplômes :
(27%; fratrie : 3,4 enfants)
auquels se rattachent les indépendants (20%;
fratrie : 3,3 enfants)
- les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures
et les professions libérales (7%; fratrie : 2,6 enfants)

Ce dernier groupe a un poids un peu plus important que chez les fils d'agriculteurs, mais une fratrie moyenne particulièrement basse : les fils de petits indépendants ayant accédé à des études supérieures et occupant des fonctions de cadres supérieurs sont issus de familles de 2,8 enfants; ceux exerçant une profession libérale, de familles de 2,4 enfants. On a vu que ces deux groupes sont issus des familles les plus réduites, quelle que soit leur origine sociale, mais ce trait est accentué ici.

Les patrons et professions libérales (regroupés sur le tableau avec les cadres supérieurs) ont rarement une descendance ouvrière. Comme ils sont déjà peu nombreux, les effectifs des fils ouvriers sont très faibles : 9 fils ouvriers pour 106 pères patrons. Il est donc impossible de reconnaître une régularité pour l'ensemble de la descendance. Contentons-nous de comparer la taille des fratries des fils occupant les positions les plus probables : les fils-cadres moyens ou cadres supérieurs n'ayant pas fait d'études supérieures : 31 ménages, à peu près le tiers des descendants des patrons-professions libérales, à celle des fils-cadres supérieurs ayant fait des études supérieures ou exerçant une profession libérale, ou patrons-gros commerçants : 41 ménages (39%); les premiers sont issus de fratries plus importantes (4,3 enfants) que les seconds (3,3 enfants). Pour ces deux groupes la règle générale serait suivie : la taille de la fratrie des fils serait en raison inverse de son statut. Mais les fils ouvriers et employés ne sont pas issus de familles comparativement plus nombreuses (3,4 enfants), et les petits indépendants sont issus des familles les plus réduites (2,9 enfants).

Mais comme s'interrogeait C. THELOT (op cité) : qui sont ces ouvriers fils de patrons-professions libérales? c'est évidemment une question fondamentale soulevée par l'utilisation des tables de mobilité; elle est en fait plus générale encore comme on le verra plus loin.

Remarquons que c'est lorsque le père est patron ou profession libérale que les fils cadres supérieurs ou exerçant eux-mêmes une profession libérale ont la fratrie maximum par rapport aux autres fils cadres supérieurs, résultat opposé à ce qu'on a vu lorsque le père est petit indépendant. On retrouvera toujours, y compris dans la descendance des familles enquêtées elles-mêmes, ces lignées fécondes appartenant aux statuts supérieurs (ce sont en partie les mêmes ménages).

Les fils de cadres supérieurs posent un peu les mêmes problèmes que les précédents : ils sont 138 dans l'échantillon et parmi eux 12 ouvriers, 10 employés, 9 indépendants. Comparons encore les catégories les mieux représentées : les cadres moyens et les cadres supérieurs n'ayant pas fait d'études supérieures (52 ménages soit 38% des fils de cadres supérieurs) sont issus de familles de 3,7 enfants en moyenne. Les fils cadres supérieurs et ceux exerçant une profession libérale (51 ménages) ont des fratries beaucoup plus faibles : 3,0 enfants. Enfin les 12 ouvriers appartiennent à des familles nombreuses : 4,8 enfants, mais non les 10 employés : 2,6 enfants. Ici encore la règle générale ne s'observe que pour les groupes les mieux représentés, en fait ceux correspondants au type de mobilité intergénérationnelle la plus probable.

Les fils de cadres moyens forment un échantillon relativement important (244 ménages), un peu plus jeune que la moyenne : 56% d'entre eux sont nés après 1945. Ils sont issus des familles les plus réduites, 3,35 enfants, avec autour de cette moyenne une dispersion faible :

- 21% d'entre eux sont ouvriers et ont des fratries de 3,7 enfants
- 47% sont employés ou cadres moyens et ont des fratries de 3,2 enfants
- 24% sont cadres supérieurs ou professions libérales et ont des fratries de 3,4 enfants
- 8% sont indépendants et ont une fratrie réduite : 2,9 enfants

Ce sont les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures qui sont issus des familles les plus réduites : 2,8 enfants, ce qui confirmerait la règle générale bien qu'ils soient peu nombreux : 27 ménages ; mais les cadres supérieurs n'ayant pas fait d'études supérieures (encore moins nombreux : 19 ménages) ont la fratrie maximum : 4,1 enfant. La taille de

la fratrie n'est donc qu'irrégulièrement fonction inverse du statut; elle ne s'observe qu'à un niveau très agrégé opposant chez les salariés, les ouvriers aux non-ouvriers. Encore faut-il souligner une fratrie plus basse que la moyenne dans les catégories stables par rapport à la génération précédente : les fils cadres moyens; mais ces derniers ne sont peut être pas au sommet de leur carrière, surtout les plus jeunes d'entre eux qui, en majorité, ont au moins le baccalauréat.

Les fils d'employés, eux aussi, sont un peu plus jeunes que la moyenne : 57% sont nés après 1945 du fait de la progression récente du secteur tertiaire.

- 40% d'entre eux sont ouvriers, issus de fratries de 4,4 enfants en moyenne
- 18% sont employés, issus de fratries de 3,4 enfants
- 23% sont cadres moyens issus de fratries de 3,7 enfants
- 13% sont cadres supérieurs ou professions libérales issus de fratries de 3,2 enfants
- 6% sont indépendants issus de fratries de 4,5 enfants (11 ménages seulement)

La règle se vérifie aux deux extrémités de l'échelle des salariés; mais il faut noter, comme pour les cadres moyens, une fratrie plus faible que celle attendue dans la catégorie stable : fils eux-mêmes employés. Ces employés stables ont-ils un comportement particulier, dans un groupe qui est précisément le moins stable de toutes les catégories sociales (avec, mais de moins en moins, celui des cadres moyens), voir à ce propos C. THELOT (op cité p. 83).

Les ouvriers ayant au moins un CAP ou le CEP sont apparemment la catégorie la plus récente : leurs fils sont les plus jeunes de l'échantillon (58% nés après 1945). Ils ont davantage de descendants ouvriers qualifiés (avec au moins CAP ou CEP) que les employés. Parmi les fils d'ouvriers qualifiés :

- 34% sont ouvriers avec au plus CAP ou CEP et sont issus d'une fratrie de 4,5 enfants
- 8% (17 ménages) sont ouvriers avec au moins BTS ou BEPC et sont issus d'une fratrie de 4 enfants
- 11% sont employés et ont une fratrie de 4 enfants
- 28% sont cadres moyens et ont une fratrie de 3,7 enfants
- 11% sont cadres supérieurs ou professions libérales et ont une fratrie de 3,4 enfants
- 8% sont indépendants et ont une fratrie de 3,3 enfants

Ici la règle générale ne souffre pas d'exception : chez les descendants salariés la taille de la fratrie décroît régulièrement lorsque le statut professionnel du fils s'élève. Cette régularité est-elle générale, visible ici du fait du nombre plus important de ménages ?

Les filis d'ouvriers sans CAP ni CEP représentent évidemment la plus grande partie de l'échantillon (28%, 715 ménages); les trois catégories d'ouvriers peuvent être distinguées; en revanche peu d'entre eux sont cadres. Rappelons que les filis d'ouvriers non qualifiés, ont, avec les filis d'agriculteurs, les plus grandes fratries : 4,6 enfants.

Parmi eux on peut retenir huit groupes :

- 20% sont ouvriers sans CAP ni CEP et ont une fratrie égale à 5,6 enfants
- 37% sont ouvriers avec CAP ou CEP au plus et une fratrie égale à 4,9 enfants
- 5% sont ouvriers avec au moins le BEPC ou un BTS et une fratrie égale à 4 enfants
- 10% sont employés et une fratrie égale à 4,1 enfants
- 11% sont cadres moyens, sans le baccalauréat et ont une fratrie égale à 4,1 enfants
- 4% sont cadres moyens avec le baccalauréat et ont une fratrie de 2,7 enfants
- 4% sont cadres supérieurs ou professions libérales et ont une fratrie de 3,4 enfants
- 8% sont indépendants avec une fratrie égale à 4 enfants

La relation inverse entre taille de fratrie et statut, chez les salariés, est très régulière. Apparemment même, le saut entre père et fils, d'ouvrier non qualifié à ouvrier très qualifié, n'est compatible qu'avec une descendance beaucoup moins nombreuse (4 enfants), que le maintient dans la même catégorie (5,6 enfants).

La profession du père du mari est ignorée dans 9 cas sur 10 par la femme enquêtée. A en juger par la taille moyenne de la descendance (4,1 enfants) et sa structure professionnelle (plus de la moitié des filis sont ouvriers),

il s'agit de catégories appartenant aux statuts bas⁽¹⁾. On distingue 5 groupes parmi les fils :

- 20% sont ouvriers sans CAP ni CEP et sont issus d'une famille de 5,3 enfants
- 33% sont ouvriers avec au moins un CAP ou CEP et une fratrie de 4,2 enfants
- 21% sont employés ou cadres moyens sans baccalauréat avec une fratrie de 4,0 enfants
- 16% sont cadres avec au moins le baccalauréat ou professions libérales et sont issus d'une famille de 2,5 enfants
- 9% sont indépendants et sont issus d'une famille de 4,7 enfants

6% des maris des personnes interrogées ont été élevés par une femme seule ou en institution. Ce groupe est donc probablement hétérogène; toutefois, ici encore, le profil socio-professionnel des fils l'apparenterait à des origines plutôt pauvres⁽²⁾.

Quelque soit l'hétérogénéité du groupe, la relation inverse statut-fratrie reste vraie.

- 17% des fils ouvriers sans CAP ni CEP sont issus d'une famille de 5,6 enfants
- 34% de fils ouvriers avec au moins le CAP ou le CEP, d'une famille de 3,5 enfants
- 27% de fils employés ou cadres moyens sans baccalauréat, d'une famille de 4,3 enfants
- 22% de fils autres catégories (cadres, profession libérales, indépendants) d'une famille de 2,8 enfants

(1) On a une indication concernant le statut d'origine de ces ménages par la profession du père de l'enquêtée elle-même. Celui-ci est effectivement beaucoup plus souvent ouvrier spécialisé lorsque la femme ignore la profession de son beau-père que lorsqu'elle la connaît; il est également plus souvent retraité, laissant supposer que la femme n'a pas connu son beau-père. Enfin lorsqu'elle ignore la profession de ce dernier, elle ignore aussi plus souvent la profession de son père à elle.

(2) Le profil socio-professionnel du père de la femme fait apparaître une plus grande hétérogénéité de ce milieu que dans les cas précédents (de profession inconnues); un peu plus d'ouvriers mais aussi une proportion un peu supérieure à la moyenne, de cadres supérieurs et de professions libérales. Mais on a vu (tableau 3.1) que la taille de la fratrie de ces hommes qui n'ont pas été élevés par un couple, croît, des générations anciennes aux plus jeunes. Y-aurait-il une évolution du "recrutement" de ces populations qui seraient issues, de plus en plus, de catégories de statut bas?

L'amplitude de ces variations montre l'hétérogénéité de cette catégorie : plus une catégorie est floue, plus l'amplitude des variations de la taille de la fratrie selon la catégorie socio-professionnelle du fils se rapproche de celle du profil marginal : les variations entre catégories du fils, à l'intérieur d'une même catégorie du père étant en général plus faibles que celles calculées pour l'ensemble quelle que soit l'origine sociale.

En résumé de cet examen, de façon plus ou moins régulière, avec une amplitude inégale selon l'origine sociale, la relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut professionnel du fils apparaît dans toutes les catégories d'origine. Le graphique 3.1 donne une autre présentation du phénomène : dans chaque catégorie d'origine, on calcule d'une part la proportion de maris ouvriers^(a), d'autre part la proportion de cadres et professions libérales^(b), en fonction de la taille de la fratrie. Le caractère ordonnable de cette variable permet d'apprécier la régularité d'ensemble du phénomène.

La régularité des variations est en partie fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie d'origine : les relations les plus régulières concernent les pères ouvriers sans CAP ni CEP, plus de 700 observations; mais ce critère n'est pas le seul en jeu : la relation inverse entre statut social et taille de la fratrie est d'autant meilleure que l'on descend dans l'échelle sociale(1) : une grande fratrie fait moins obstacle à une élévation du statut ou au maintien de celui-ci dans les catégories aisées que dans les catégories pauvres (2).

En fait, pour comparer rigoureusement les relations en question, il serait nécessaire de disposer d'un échantillon surpondérant les extrémités de l'échelle sociale et d'informations permettant d'affiner les catégories aux extrêmes. Ici on a très peu de ménages dont les ascendants ont un statut élevé; à l'opposé, les pères ouvriers sont nombreux mais il est difficile de répartir ce groupe en catégories pertinentes; on a vu que le clivage par le diplôme est un critère très discriminant; cependant, les pères ouvriers sans diplômes constituent les trois quarts de la population ouvrière

(1) Selon les trois catégories professionnelles des pères : cadres, employés-ouvriers avec CAP ou CEP, ouvriers sans CAP ni CEP, le coefficient de corrélation entre la proportion des fils ouvriers et la taille de leur fratrie prend la valeur 0,10, 0,16 et 0,20 respectivement (ajustement linéaire sur données individuelles); le coefficient de corrélation entre la proportion des fils cadres supérieurs ou moyens ou professions libérales et la taille de leur fratrie prend la valeur -0,07, -0,11 et -0,17 respectivement. Alors que les effectifs de certaines populations sur lesquels portent les calculs sont respectivement : 375, 385 et 713 ménages.

(2) Il faut d'ailleurs noter que l'amplitude de variation de la fratrie moyenne, lorsque l'on regroupe les professions des fils de façon à avoir des effectifs convenables, est beaucoup plus faible lorsque le père est cadre : 3,18 à 3,50 enfants; elle est un peu plus élevée lorsqu'il est employé ou ouvrier qualifié : 3,32 à 4,29; elle est maximum pour les pères ouvriers sans CAP ni CEP : 3,66 à 5,55. Voir l'annexe 3.5, colonne 1.

Graphique 3.1

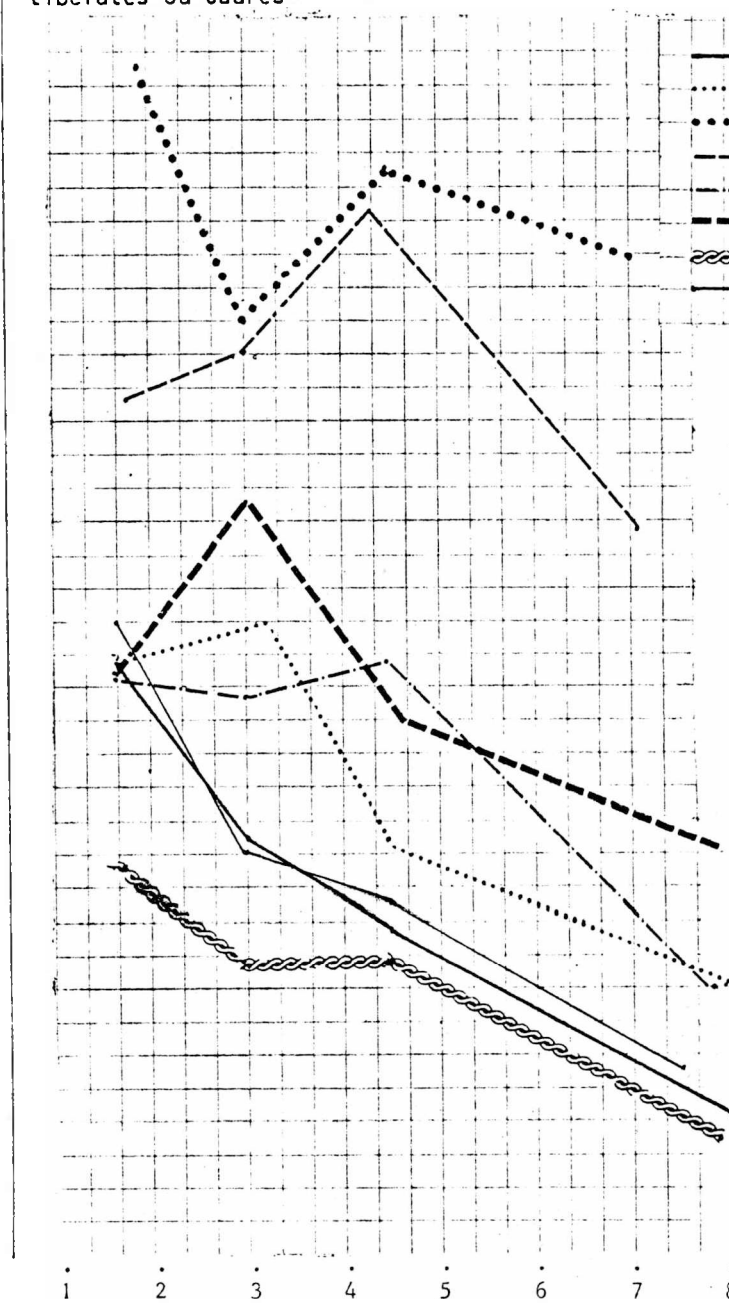
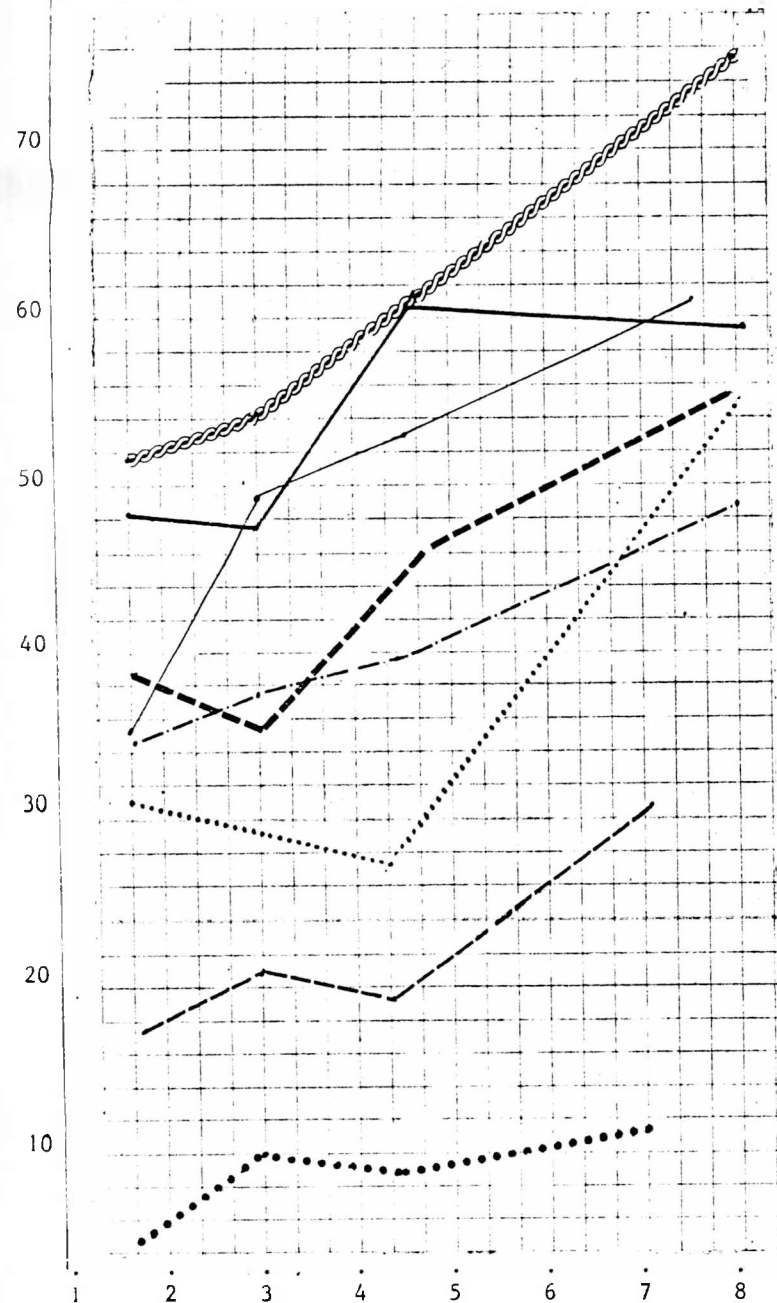
Les chances pour les hommes d'être ouvriers ou cadres... selon la taille
de la fratrie et la catégorie socio-professionnelle de leur père

▲ pourcentage de maris ouvriers

▲ pourcentage de maris professions
libérales ou cadres

le père du mari est (était) :

- agriculteur (303)
- petit indépendant (265)
- gros indépendant, cadre sup. (244)
- cadre moyen (244)
- employé (185)
- ouvrier avec CAP ou CEP (203)
- ~~~~~ ouvrier sans CAP ni CEP (725)
- profession inconnue ou mari élevé
par une femme seule (386)



nombre moyen d'enfants dans la fratrie du mari

(alors que chez les fils, les sans-diplômes sont nettement plus rares : 35% de la génération 1920-1945, à peine le quart de ceux nés après la guerre); le CAP surtout est, on le sait, de plus en plus fréquent. On dispose d'informations plus détaillées sur la catégorie socio-professionnelle des parents (annexes générales), mais le clivage qu'elles permettent est en général qualitatif. Voici quelques exemples de différences dans la taille de la fratrie des fils pour quelques définitions plus détaillées, suffisamment représentées (nombre de ménages entre parenthèse), de la profession du père ouvrier :

Pères :	avec CAP ou CEP	sans CAP ni CEP
contremaîtres	3,76 (25)	3,96 (48)
ouvriers qualifiés du bâtiment	4,00 (15)	4,63 (43)
ouvriers qualifiés de la métallurgie	3,63 (30)	3,98 (53)
ouvriers qualifiés de l'alimentation, du papier-carton-bois, de l'impression-édition, tous regroupés	4,50 (16)	4,24 (50)
Conducteurs de véhicules	3,53 (15)	4,52 (60)
ouvriers spécialisés de la fabrication manutention et divers (nettoyement)	4,14 (36)	4,33 (149)
salaire agricole	ε	5,52 (52)
mineurs	ε	4,98 (43)
ouvrier municipal	ε	5,48 (23)
ouvrier de la fonction publique	3,47 (17)	4,65 (43)
désignation par un métier	ε	5,24 (51)

Outre la coupure évidente entre la possession ou non d'un diplôme, on distingue, à travers les différences de fratrie, une hiérarchie dans les professions ouvrières associée certainement (on reverra ce point pour les femmes) à l'origine du père lui-même : ouvrier d'origine ouvrière ou ouvrier d'origine paysanne.

Certaines questions portant sur l'enfance tendraient à soutenir l'idée que la relation apparente, inverse, entre statut professionnel et fratrie du fils, est de plus en plus forte lorsqu'on descend dans l'échelle du statut du père. On choisit celle-ci : "Durant l'enfance ou l'adolescence de votre mari (compagnon), sa famille avait-elle de gros problèmes d'argent?" Bien sûr, comme toute question d'opinion, celle-ci conduit à une multiplicité de sens pour une même réponse donnée, problème particulièrement intéressant mais qui n'est pas celui qui nous occupe pour l'instant. On n'est pas surpris que

la réponse "Oui, de gros problèmes pratiquement tout le temps" soit d'autant plus fréquente que l'origine du mari est basse dans la hiérarchie sociale : 3% des réponses données par les belles-filles de cadres supérieurs, 30% par les belles-filles d'ouvriers sans CAP ni CAP (1); à l'inverse la réponse "Non, pas de problèmes du tout, ils avaient une vie aisée" obtient 42% des suffrages chez les premières, 7% chez les secondes (2).

En isolant la première réponse (oui, de gros problèmes pratiquement tout le temps) on aboutit à un clivage tout à fait pertinent du groupe des 715 pères ouvriers sans diplôme, du point de vue de la taille de la fratrie du fils : les maris des femmes ayant donné cette réponse sont issus d'une fratrie de 5,8 enfants; les autres d'une fratrie de 4,2 enfants. L'amplitude de la relation entre statut professionnel et fratrie est considérable dans le premier cas : elle varie de 4 enfants pour les fils cadres (41 cas) à 7 enfants pour les fils ouvriers sans CEP et ayant au plus un CAP (67 cas); dans le second cas, elle est moindre : de 3,5 pour les fils cadres (97 cas) à 4,9 pour les fils ouvriers sans CEP et ayant au plus un CAP (137 cas).

Les relations mises en évidence demeurent pour les générations des adultes nés après la guerre; on ne peut évidemment les présenter dans un grand détail, l'échantillon ne comporte plus que 1200 hommes environ nés de 1946 à 1962; on se bornera donc à donner une présentation graphique analogue au graphique 3.1 pour cette sous population; on reporte en annexe 3.5 les comparaisons chiffrées des générations 1920-1945 et 1946-1962 avec des nomenclatures nécessairement plus agrégées.

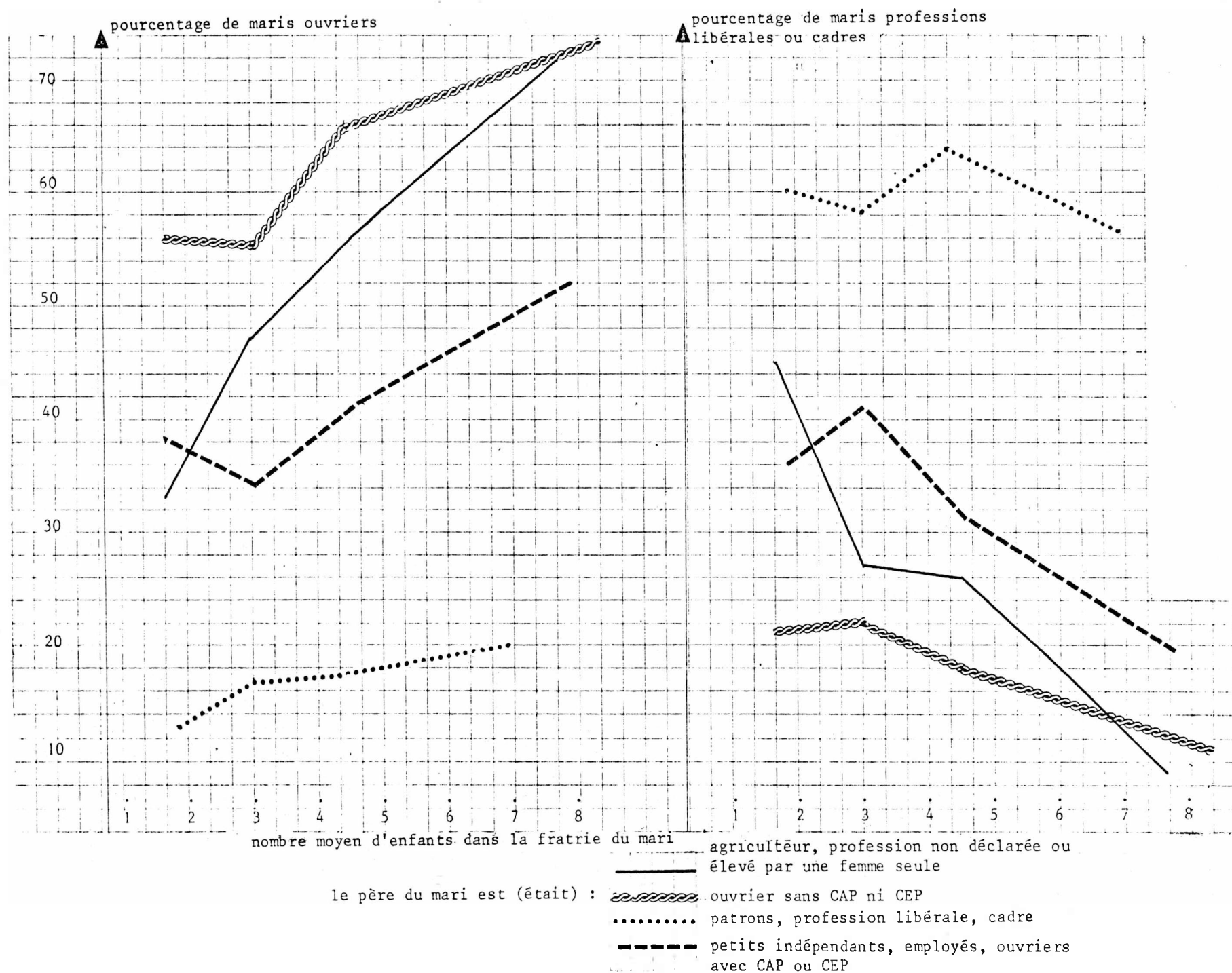
Les chances d'être (ou de demeurer) ouvrier augmentent avec la taille de la fratrie des hommes quelle que soit leur milieu d'origine; celles de devenir ou de rester cadre diminuent. La relation inverse fratrie-statut est, ici encore, beaucoup plus ténue dans les catégories aisées où d'une part la taille de la fratrie varie moins que dans les catégories pauvres et où d'autre part la relation n'est pas monotone : il y a de grandes fratries

(1) On note également 30% de réponses pour les femmes n'ayant pas indiqué la profession de leur beau-père; le maximum 43% provenant de femmes dont le mari a été élevé par une femme seule ou en institution.

(2) Maximum 49% chez les belles-filles d'industriels et professions libérales; minimum 4% par les épouses des hommes élevés par une femme seule.

Les chances pour les hommes d'être ouvriers ou cadres.. selon la taille
de la fratrie et la catégorie socio-professionnelle de leur père

Maris ou compagnons des personnes enquêtées nés de 1946 à 1962



dans les couches supérieures des catégories aisées, compatible avec le maintien des enfants au même niveau que leurs parents, du point de vue économique et social.

Les résultats précédents se reproduisent si on remplace la profession des hommes enquêtés par le niveau de diplômes d'études générales ou professionnelles obtenus. En outre, les comparaisons avec les femmes seront dans ce cas plus aisées.

Diplômes d'études générales et diplômes d'études techniques sont combinés en une seule variable dont les modalités figurent au graphique 3.3 et à l'annexe 3.4. (1).

Dans tous les milieux d'origine, repérés par la profession du père, on observe la relation inverse entre le niveau de diplôme et la fratrie du fils; la relation est, ici encore, d'autant plus forte que le statut d'origine est bas. Chez les fils d'industriels, gros commerçants et cadres, la taille de la fratrie décroît peu entre les fils n'ayant aucun diplôme (3,9 enfants) et ceux ayant fait des études supérieures (3,4); ces derniers ne sont d'ailleurs pas issus des familles les plus réduites : le minimum correspond à un niveau moyen d'étude (BEPC ou Baccalauréat 1ère partie).

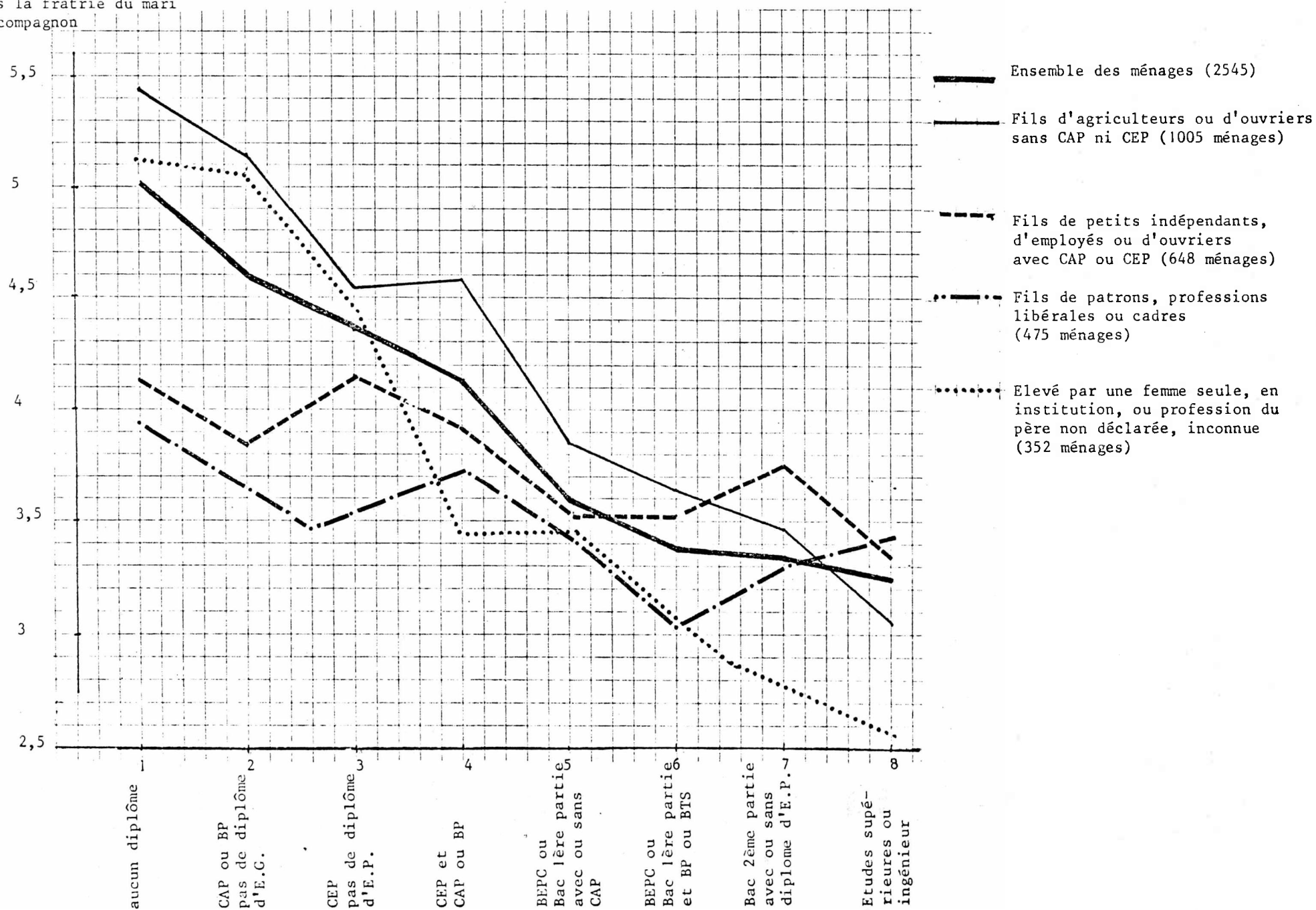
L'amplitude des variations de la taille de la fratrie est particulièrement grande pour les fils d'agriculteurs et les fils d'ouvriers sans CAP ni CEP, c'est à dire au plus bas de l'échelle sociale : les fils sans diplôme (le quart de cette population) sont issus de fratries de 5,5 enfants; ce chiffre diminue très régulièrement lorsque le niveau d'études s'élève et atteint 3,3 enfants pour ceux qui ont au moins la 2ème partie du baccalauréat (9% de la catégorie) .

(1) Les regroupements ont été faits en tenant compte des corrélations entre les diplômes techniques et les diplômes d'études générales. La hiérarchie présentée respecte l'ordre dans la taille de la fratrie : ainsi l'absence de diplômes d'études générales est associée à une fratrie plus élevée (également à un salaire plus faible - 43 000 francs -) que l'absence de diplômes d'études professionnelles (49 000 francs).

Graphique 3.3

Relation entre la taille de la fratrie
et les diplômes du mari (compagnon)
selon la catégorie professionnelle de son père

Nombre moyen d'enfants
dans la fratrie du mari
ou compagnon



Il est plus bas encore, 3,1 enfants, pour ceux ayant fait des études supérieures, qui ne représentent plus que 5% à peine (47 ménages) des fils d'agriculteurs et d'ouvriers non-diplômés. Les fils dont la profession du père est inconnue ou ceux élevés par une femme seule sont assez proches de cette catégorie; c'est chez eux que la taille de la fratrie associée aux études supérieures est minimum : 2,6 enfants.

On pourrait répartir ainsi la population en trois groupes :

- . milieux d'origine modeste : origine agricole ou frange inférieure de la classe ouvrière, ou conditions précaires. Les variations de la taille de la fratrie sont maxima (5,6 - 3,2) et la relation inverse entre taille de la fratrie et niveau d'étude est régulière et forte.
- . classes moyennes, c'est à dire petits indépendants, employés, ouvriers diplômés. Les variations de la taille de la fratrie sont moins amples (4,1 - 3,3); la relation inverse entre la taille de la fratrie et le niveau d'étude est encore régulière et assez forte.
- . milieux d'origine aisée : industriels, cadres, professions libérales, faible amplitude de la taille de la fratrie (3,9 - 3,3); le minimum ne correspond plus ici aux études supérieures mais à un niveau intermédiaire.

Ces résultats valent aussi bien pour les hommes nés avant 1945 que pour ceux nés après la guerre. Avec l'extension de l'enseignement, les sans-diplômes sont de moins en moins nombreux : ils ne représentent plus que 14% environ des hommes nés de 1946 à 1962 (21% de ceux nés de 1920 à 1945); mais ils ont davantage de frères et soeurs que leurs aînés. A l'opposé les études supérieures sont un peu plus fréquentes et associées à une fratrie plutôt plus élevée (3,4) que dans les générations d'avant guerre (3,1)⁽¹⁾;

(1) Mais ceci n'est pas dû à une " démocratisation " de l'enseignement supérieur pour les personnes enquêtées qui conduirait à ce que les diplômés d'études supérieures fussent de plus en plus issus de couches plus fécondes (49% des enquêtés nés avant la guerre sont issus des couches supérieures contre 54% de ceux nés après la guerre); la taille de la fratrie des diplômés nés après la guerre est un peu plus élevée que celle de leurs aînés, quelle que soit le milieu d'origine.

La relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut professionnel ou les diplômes pourrait à première vue illustrer les différences de tension entre les couches sociales pour l'accès des enfants à un statut comparable sinon équivalent.

Si l'on ne considère que deux types d'origine sociale : les gros indépendants-professions libérales et cadres supérieurs d'un côté, tous les autres de l'autre, les descendants des premiers ont la même fratrie (3,6 enfants) qu'ils aient ou non fait des études supérieures (ce qui est le cas pour 41% d'entre eux); tandis que pour les autres le clivage est très net : la fratrie moyenne passe de 3,1 enfants pour les quelques 8% ayant fait des études supérieures, à 4,3 pour ceux n'en ayant pas fait, bien que cet ensemble soit particulièrement hétérogène, mélangeant couches moyennes et couches populaires.

III. "A ORIGINE SOCIALE EGALE"... UNE SITUATION BIEN DIFFICILE A CERNER DANS LES TABLES DE MOBILITE

Les résultats de la section précédente sont moins évidents qu'il n'y paraît.

Il faut revenir sur un problème que rencontrent économistes et sociologues, cherchant à comparer des populations ayant une propriété commune : le glissement du contenu des catégories par rapport à leur désignation lorsque ces catégories résultent du croisement de propriétés non indépendantes.

Ce problème est la source de contestation majeure de l'utilisation des tables de mobilité sociale. Les catégories socio-professionnelles du père et du fils sont évidemment très fortement liées entre elles et le système de liaison se retrouve toujours à l'intérieur même d'une cellule de ce croisement ou de groupes de cellules contiguës en dépit des efforts pour préciser les définitions : les pères cadres moyens qui ont eu des fils ouvriers ne sont pas les mêmes cadres moyens que les pères cadres moyens qui ont eu des fils cadres moyens ou supérieurs; les premiers sont peut être plus proches des contre-maîtres, ou auront moins de diplômes, ou une origine sociale inférieure aux seconds ... Une part de la différence de leur descendance sera liée à ce glissement, aux différences de statut réel de ces deux catégories pareillement désignées.

Mais alors le nombre élevé d'enfants dans la fratrie des fils issus d'une même catégorie sociale ne tient-elle pas en partie au fait que les pères en

question ont en réalité un statut plus bas que ceux de la même catégorie ayant eu moins d'enfants, et ont eu en conséquence une pratique de fécondité plus proche de la catégorie immédiatement inférieure (et inversement pour les autres)? Et dans ce cas la probabilité de déclin pour les fils viendrait aussi de ce que leur origine sociale, qu'on croit être la même que celle des autres descendants de cette catégorie issus de fratries plus réduites, est en réalité inférieure.

Les auteurs critiques des tables de mobilité focalisent leur attention sur les situations extrêmes (fils de cadres supérieurs devenus ouvriers ...). Si le problème s'arrêtait là nos scrupules seraient superflus puisque la relation mise en évidence est toujours observée pour les situations de mobilité les plus "probables". L'ambiguïté de ces tables est plus fondamentale : il n'y a pas de variation de statut du fils, interprétée comme déclin ou promotion, sans variation du statut du père.

Nous verrons ceci dans les lignes qui suivent avec, pour les hommes, la prise en compte du niveau d'instruction du père, pour les femmes, la profession du grand-père paternel.

Et cependant, la relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut du fils ou de la fille résiste à cette définition plus fine des catégories ; il y a donc peu de chance pour que les résultats ci-dessus soient de fausses évidences (dues à des glissements de contenu des catégories) ; effectivement, les chances de promotion des enfants sont inversement liées à la fécondité des parents de même milieu.

On terminera donc l'analyse concernant les hommes, en différenciant les pères selon leur niveau de diplôme ; dans le paragraphe concernant les femmes, on insistera surtout sur la définition du milieu d'origine.

On cherche à affiner la définition du milieu d'origine par le niveau d'instruction du père. On obtient une partition beaucoup plus discriminante que celle selon la seule catégorie socio-professionnelle, surtout dans les catégories moyennes et inférieures : mais la relation inverse entre le statut et la fratrie du fils demeure apparente dans ces catégories.

Rares sont les pères diplômés : 72% n'ont ni CAP, ni CEP (proportion encore élevée chez les cadres supérieurs eux-mêmes, 34%); les diplômes d'études professionnelles sont encore moins fréquents que les diplômes d'études générales : 5% des pères ont un diplôme professionnel, 2% n'ont que cela. Le CEP est le diplôme le moins rare (16%); 4% seulement des pères ont fait des études supérieures et sont presque tous cadres ou professions libérales (89 personnes sur 103).

De telle sorte que réduire le niveau d'instruction du père à la "seule possession ou non" d'un diplôme quelconque produit un clivage pertinent dans presque toutes les catégories socio-professionnelles. Remarquons que c'est ce qui avait été fait pour les pères ouvriers.

Dans tous les milieux d'origine, la position du fils est liée à la possession ou non d'un diplôme par le père.

Autrement dit, même lorsqu'on tente de localiser l'origine sociale par la profession du père, il subsiste des différences de statut et ces différences se répercutent sur le statut professionnel ou le niveau d'instruction des fils.

Prenons l'exemple des fils d'agriculteurs; ceux qui ont au moins le premier bac ont plus souvent que les autres un père diplômé (37% d'entre eux contre 19%); de même 31% des pères de ceux devenus employés ou cadres ont un diplôme, contre 18% des pères de ceux devenus ouvriers. La taille de la fratrie est significativement différente selon que le père a ou non un diplôme : 3,8 enfants à 4,9 respectivement.

L'influence de l'instruction du père sur la position du fils est aussi sensible dans tous les milieux; les fils de cadres supérieurs qui sont eux-mêmes cadres supérieurs ont plus souvent un père diplômé d'études supérieures que les autres (39% contre 25%); les fils de cadres moyens devenus employés ou ouvriers ont plus souvent que les autres un père non-diplômé (70% contre 46%); les fils d'ouvriers quittant la classe ouvrière ont plus souvent que les autres un père diplômé (30% d'entre eux contre 16% de fils-ouvriers)...

La taille de la fratrie est nettement réduite lorsque le père a au moins le CEP ou un CAP dans les catégories suivantes : ouvriers, agriculteurs, petits indépendants; les différences sont faibles chez les pères cadres moyens et employés; elles sont inversées chez les pères professions libérales et cadres supérieurs. Toutefois chez les agriculteurs, petits indépendants et ouvriers, la différence est surtout sensible lorsque le fils est ouvrier; lorsqu'il a un statut supérieur, sa fratrie est réduite quelque soit le niveau d'études de son père; les différences sont alors moins sensibles.

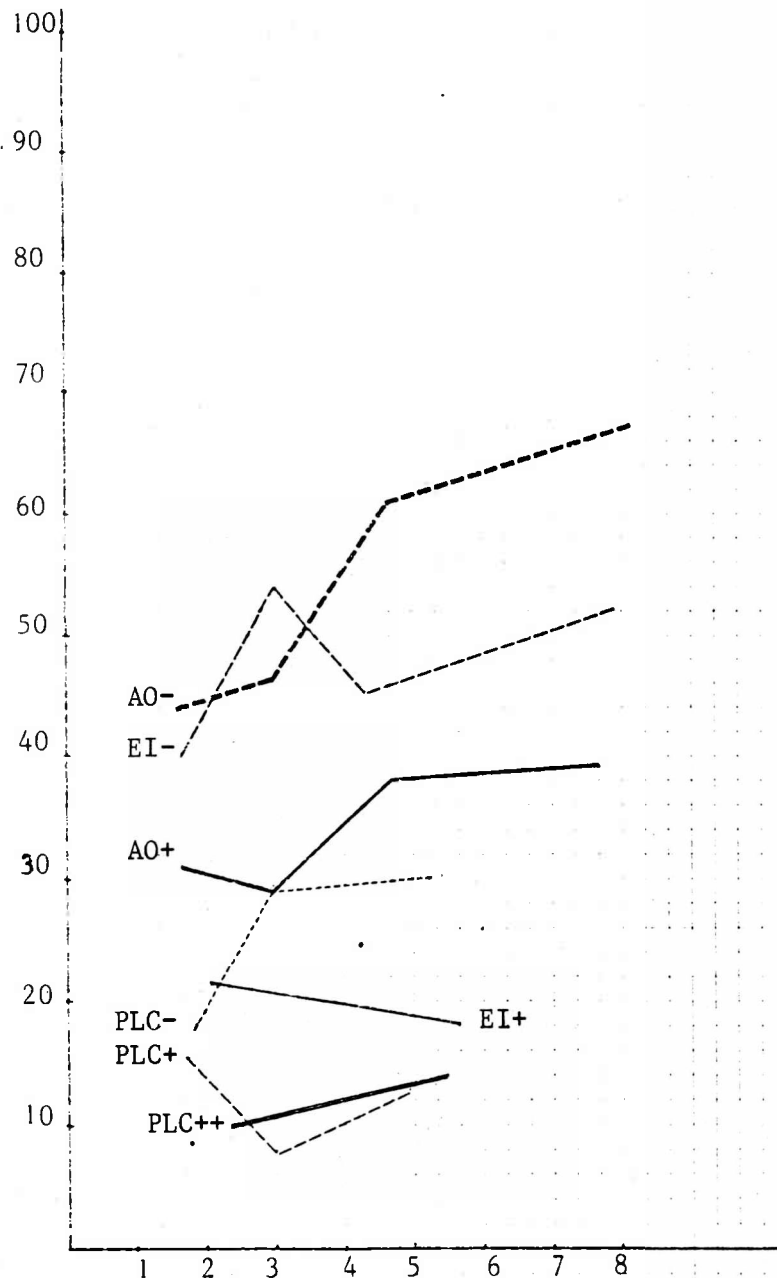
La présence ou l'absence de diplôme pour le père est un facteur plus décisif que sa catégorie socio-professionnelle, pour ce qui est de la position de son fils. Ainsi, par exemple, la probabilité d'avoir au moins le "premier bac" varie du simple au double à peu près dans toutes les catégories d'origine selon que le père n'a aucun diplôme ou qu'il a au moins le CEP ou un CAP. Si l'on considère les quatre situations suivantes pour le fils : probabilité d'être cadre, d'être ouvrier, de n'avoir au plus qu'un CAP, d'avoir au moins le premier bac, les variations à l'intérieur d'une catégorie professionnelle du père, selon la possession ou non d'un diplôme, sont supérieures aux variations entre catégories d'une part pour les quatre groupes suivants : père agriculteur, père ouvrier, père employé, père petit indépendant, d'autre part pour les professions libérales et cadres supérieurs : les pères cadres moyens se rapprochent de ce dernier groupe.

Les oppositions concernant le statut du fils sont plus marquées lorsqu'on agrège certaines des catégories socio-professionnelles du père et qu'en revanche on opère une distinction concernant son niveau d'instruction (graphique 3.4) Plus différents les uns des autres, ces milieux d'origine n'en sont pas pour autant devenus homogènes ; la relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut des fils résiste à tous ces découpages ; elle est en outre de grande amplitude, surtout dans les classes populaires.

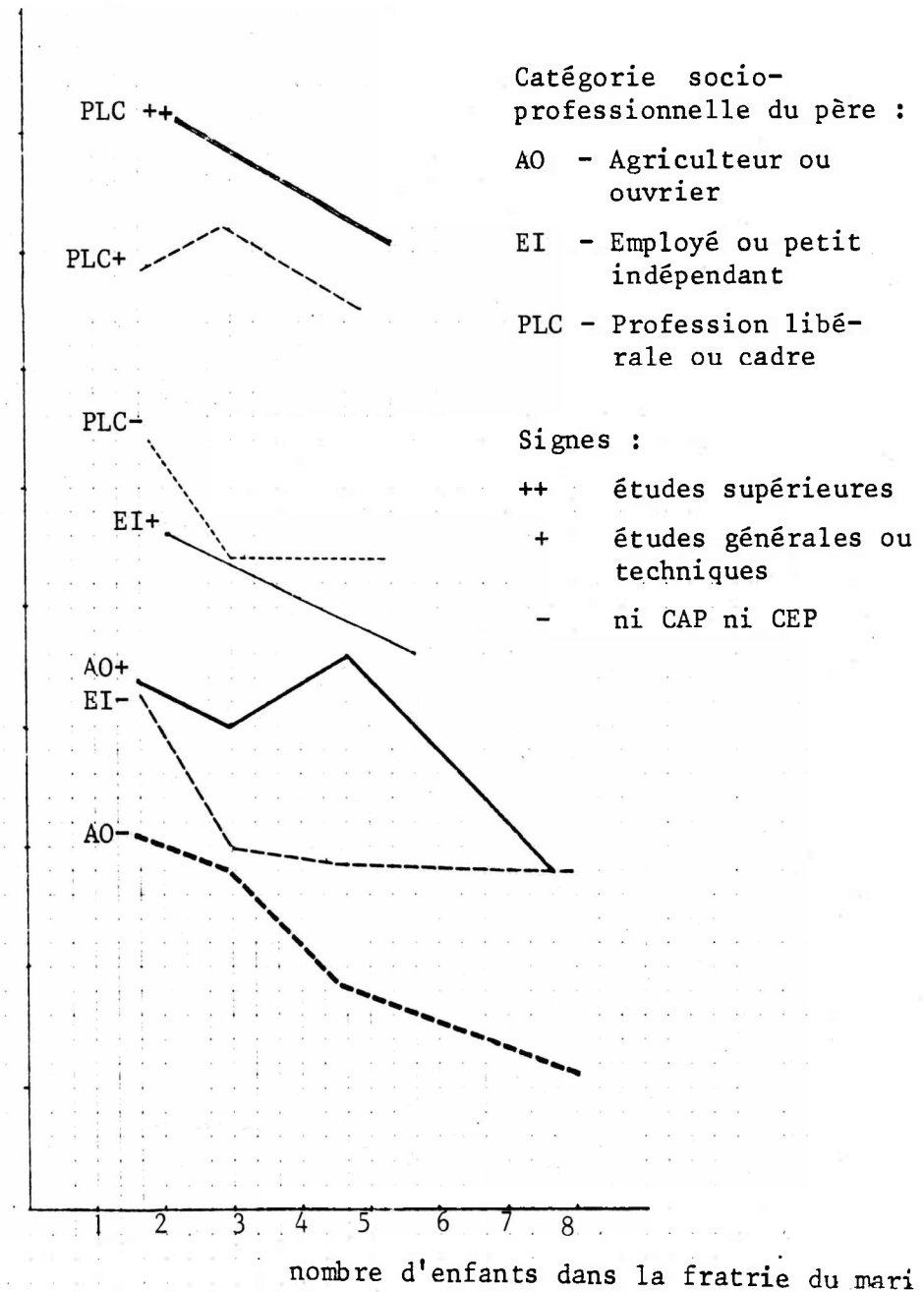
Les chances pour le fils, d'être ouvrier ou cadre,
selon la taille de sa fratrie et le niveau d'instruction de son père
dans chaque milieu d'origine

Graphique 3.4

pourcentage de maris ouvriers



pourcentage de maris cadres ou
exerçant une profession libérale



Toutefois il convient d'atténuer un peu ce résultat : une partie de ces variations tient au fait que les grandes fratries sont elles-mêmes associées à un statut du père plus bas, même dans un milieu relativement homogène. En partie aussi le fait que la relation observée soit de plus en plus ténue lorsqu'on monte dans l'échelle sociale, est lié au retournement de la fécondité que l'on observe dans les fractions supérieures des catégories aisées, plus fécondes que les classes moyennes, on retiendra surtout qu'avoir beaucoup de frères et soeurs dans les classes très aisées ne constitue guère un handicap ni du point de vue des études, ni du point de vue du statut professionnel.

Tout ce que nous venons de dire concernant les hommes pourrait être dit pour les femmes. C'est pourquoi nous ne reproduisons pas la même démarche. On se contentera d'évoquer les spécificités et surtout on reviendra sur le problème de la définition de l'origine sociale, cette fois avec, comme information supplémentaire, la profession du grand-père paternel.

IV - STATUT DES FEMMES PAR RAPPORT A LEUR PERE ET TAILLE DE LEUR FRATRIE

Les femmes ne peuvent être comparées à leur père du point de vue du statut professionnel. Une raison évidente est l'inactivité professionnelle de certaines d'entre elles : 11% des femmes n'ont jamais travaillé. Pour les autres on a en général une information, mais la profession déclarée remonte à plusieurs années pour bon nombre d'entre elles : une femme sur cinq environ a cessé de travailler en 1975 ou avant, cinq ans avant l'enquête. On ne peut donc parler à proprement parler d'un statut professionnel que pour celles exerçant actuellement : un peu plus de la moitié de l'échantillon. Une raison s'ajoute à la précédente pour interdire une comparaison des statuts père-fille en termes d'ascension ou de déclin, même si on se limitait au petit nombre de femmes menant une vie professionnelle complète : la spécificité connue des emplois qu'elles occupent (annexe 3.3); plus d'un tiers (37,4%) sont (ou étaient) employées contre 10% des hommes⁽¹⁾; les femmes cadres supérieurs sont en majorité professeurs ou chercheurs (68% des cadres supérieurs) alors que chez les hommes c'est la catégorie des ingénieurs qui domine; les femmes cadres moyens sont surtout institutrices (38%) ou cadres moyens du travail social ou de la santé (28%). Il y a beaucoup moins d'ouvrières (21%) que d'ouvriers (45%) et, dans cette catégorie, les femmes de ménages et les ouvrières spécialisées dominent largement (76% des ouvrières); alors que chez les hommes, les contremaîtres et les ouvriers qualifiés représentent 72% des ouvriers.

L'annexe 3.3 permet d'apprécier les relations entre catégories socio-professionnelles des pères et des filles. Certaines catégories sont très marquées par l'immobilisme social : les femmes cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale sont issues des catégories supérieures; de même les cadres moyens lorsqu'il ne s'agit pas des professions de la santé ou du travail social dont le recrutement est plus dilué. A l'opposé les ouvrières

(1) Ici la comparaison est faite avec les maris, pour éliminer les transformations structurelles entre générations.

sont presque toujours d'origine ouvrière, ou , pour les moins qualifiées d'entre-elles, d'origine paysanne (ouvrières spécialisées, manoeuvres et surtout personnels de nettoyage).

L'origine sociale est moins marquée pour les professions d'employées, d'ailleurs elles-mêmes floues : la proportion des employées qualifiées de bureau varie peu selon la catégorie professionnelle du père (elle est cependant minimum chez les agriculteurs); les employées du travail social glissent un peu plus vers les origines ouvrières (comme glisse vers le bas l'origine sociale des cadres moyens du travail social par rapport aux autres cadres moyens).

La relation entre le statut professionnel des femmes issues d'un même milieu et la taille de leur fratrie se retrouve ici (tableau 3.3); elle paraît un peu plus atténuée par rapport à ce qu'on a vu pour les hommes (pour bien des raisons : l'existence de beaucoup de catégories floues chez les employées en particulier; le petit nombre de femmes dans les catégories supérieures; on remarquera que malgré cela la taille de la fratrie des rares femmes cadres supérieures ou exerçant une profession libérale est minimum, et du même ordre de grandeur, que ce que l'on a observé pour les hommes : 3 enfants ; enfin le caractère moins décisif du statut professionnel de la femme dans les déterminations du statut de la famille ne serait-ce que du fait de la cessation d'activité pour bon nombre d'entre elles.

A l'extrémité inférieure des statuts les résultats sont encore comparables à ceux relatifs aux hommes, mis à part le contenu des catégories correspondantes : chez les hommes les statuts les plus bas correspondaient aux ouvriers sans CAP ni CEP avec une fratrie de plus de 5 enfants; ici la fratrie maximum concerne les femmes de ménage , les ouvrières spécialisées, les gardiennes, et bien sûr elle est particulièrement élevée lorsque celles-ci sont filles d'ouvriers sans diplôme.

Dans beaucoup de milieux d'origine, sauf lorsque le père est agriculteur ou appartient aux catégories supérieures ou lorsqu'il est cadre moyen, les femmes n'ayant jamais travaillé sont issues de familles plus nombreuses que

Tableau 3.3

Nombre moyen d'enfants dans la fratrie de la femme
selon sa catégorie professionnelle et celle de son père
(ensemble des femmes qu'elles vivent ou non avec un compagnon)

Catégorie socio-professionnelle ↓ du père de la femme →	indépendante	profession libérale cadre supérieur	institutrice, PEGC	cadres moyens du travail social et de la santé	autre cadre moyen	employée qualifiée de bureau, dactylo, caissière	employée non qualifiée de bureau, standardiste, opératrice, employée communale, employée sans autre indication	employée de la santé et du travail social	employée de commerce, du tourisme et de l'hôtellerie	ouvrière qualifiée	ouvrière spécialisée	gardienne, nourrice	femme de ménage, personnel de service	n'a jamais travaillé	ensemble y compris les professions non déclarées
Agriculteur	4,4 ⁷	4,4 ⁴³				4,2 ⁵⁰		5,0 ⁴⁷		5,9 ⁴³		5,3 ⁵⁴		4,4 ⁵³	4,4 ³¹⁸
Petit indépendant	12	2,6 ⁴⁶			3,7 ⁵⁸			3,7 ⁷²		4,1 ²⁸		5,4 ⁴⁰		4,2 ³³	3,8 ³⁰⁹
Gros indépendant, profession libérale	2,7	3,3 ⁴⁸	3,6 ³⁵	3,9 ²⁷	3,5 ⁴⁴	3,5 ⁵⁶								3,7 ⁴²	3,8 ¹⁵¹
Cadre supérieur								4,2							3,6
Cadre moyen	27	2,9 ²⁴		3,1 ²⁵	3,3 ⁵⁵	3,0 ³³		4,2		3,8 ²⁷				3,4 ³⁶	3,4 ³⁰⁹
Employé		3,4 ²⁷		3,5 ²⁷	4,4 ³³			3,7 ⁷⁴		5,7 ²⁹		4,5 ²⁵		4,8 ²¹	4,2 ²⁵⁵
Ouvrier avec CAP ou CEP	4,0	3,5 ³⁴		3,7 ³³	4,0 ⁵⁸	3,4 ⁴⁶		3,4 ²⁶	4,8 ⁴¹	4,2 ⁵¹		5,0 ³²		4,3 ²⁰	4,1 ³⁶⁴
Ouvrier sans CAP ni CEP			3,7 ⁷²		4,3 ⁸²	4,5 ⁵⁰		5,0 ⁴⁵	4,7 ⁷⁸	5,3 ⁶⁸	5,6 ⁹²	5,5 ¹²⁰		5,5 ⁹¹	5,0 ⁷³⁸
Non déclaré, ne sait pas															
Elevé par une femme seule ou en institution		3,4 ⁴⁸			4,2 ⁵³	3,6 ⁸⁶		4,0 ⁴⁶		4,1 ⁶¹		4,9 ⁵⁸		4,7 ³⁸	4,6 ¹⁴²
															3,8 ²⁰⁶
Ensemble	46 ^{3,7}	133 ^{3,0}	175 ^{3,6}	128 ^{3,5}	156 ^{3,5}	409 ^{4,1}	257 ^{3,7}	176 ^{4,3}	274 ^{4,4}	145 ^{4,6}	245 ^{5,2}	100 ^{5,1}	249 ^{5,2}	334 ^{4,5}	2986 ^{4,3}

3.37

la moyenne; ce qui laisse à penser qu'elles sont issues des fractions plutôt inférieures de chaque classe⁽¹⁾ ou en corollaire que les femmes exerçant ou ayant exercé une activité appartiennent du point de vue du statut à la moitié supérieure de chaque groupe d'origine; ce serait le contraire pour les filles d'agriculteurs, les actives seraient issues des catégories inférieures.

Le niveau de diplôme est lui aussi en raison inverse de la taille de la fratrie (le graphique 3.5 peut être comparé au graphique 3.3 relatif aux hommes); les filles d'agriculteurs et d'ouvriers sans CAP ni CEP sont toujours issues des familles plus nombreuses que les hommes, même les diplômées. Il semble que la sélection, par le mariage ou la vie en couple, des fils d'agriculteurs soit aussi une sélection sur la taille de la fratrie : le célibat dans l'agriculture intéresse surtout les fils de famille nombreuse.

Ce cas excepté la relation inverse entre niveau de diplôme et taille de la fratrie est très semblable qu'il s'agisse des hommes ou des femmes : relation très nette, mais avec une amplitude décroissante lorsque le statut d'origine s'élève.

Encore un autre élément de différenciation : le statut professionnel du mari des femmes enquêtées. Il est, lui aussi, en raison inverse de la taille de la fratrie de la femme quelque soit le milieu d'origine de celle-ci. Par exemple, les filles d'ouvriers non diplômés qui ont épousé des ouvriers ou des employés sont issues d'une famille de plus de cinq enfants (5,3), celles qui ont épousé des cadres sont issues de famille de 4,3 enfants.

En définitive, toutes les composantes de la position du ménage dans l'échelle sociale obéissent à la même logique et traduisent différemment une relation inverse entre taille de la fratrie et position sociale. De telle sorte qu'on peut se demander si ces composantes ne conduisent pas tout simplement à préciser la catégorie d'origine, donc à affiner la position sociale du ménage.

(1) On vérifiera plus loin que dans chaque milieu d'origine, la fratrie de la fille est en raison inverse du niveau d'instruction du père ou de son statut d'origine.

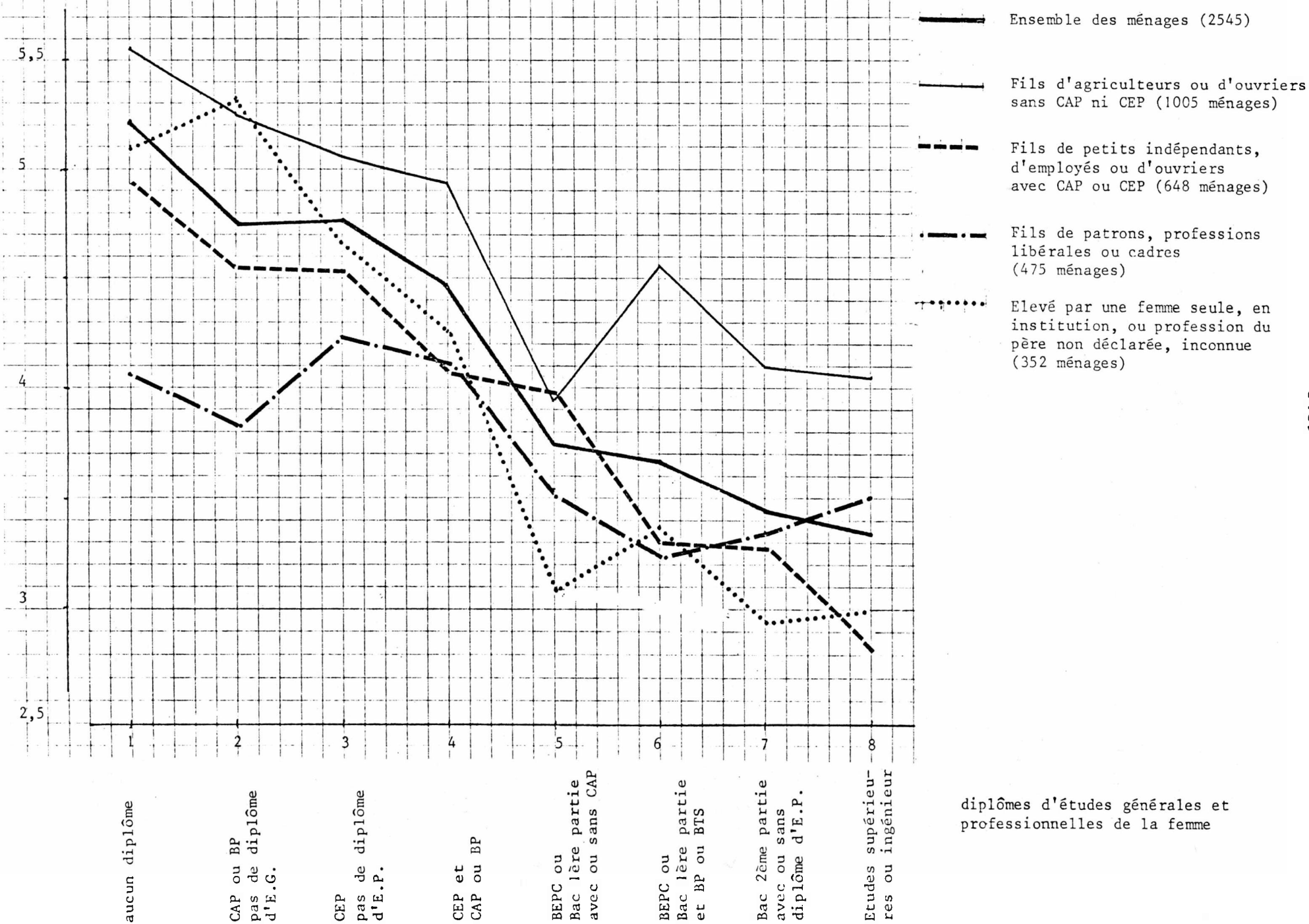
graphique 3.5

Relation entre la taille de la fratrie

et les diplômes de la femme

selon la catégorie professionnelle de son père

Nombre moyen d'enfants
dans la fratrie de la femme



Disposant d'une information supplémentaire, la catégorie socio-professionnelle des grands-pères de la femme interrogée⁽¹⁾, on va tenter de définir de façon plus homogène que par la seule catégorie du père, le milieu d'origine.

- Cas des pères cadres supérieurs ou gros indépendants ou exerçant une profession libérale. La fratrie moyenne de leur fille est de 3,7 enfants, 21% d'entre elles sont employées non qualifiées, ouvrières ou personnes de service et sont alors issues d'une fratrie de 4,2 enfants; le profil socio-professionnel de leur grand-père est le même que celui des grands-pères des employées qualifiées et des cadres moyens non médico-sociaux issues d'une fratrie cependant plus réduite (3,5 enfants). Le statut d'origine des pères cadres supérieurs ne semble donc pas différent pour ces deux populations. En revanche le profil socio-professionnel des grands-pères des femmes cadres supérieurs témoigne lui d'une origine plus élevée. Mais dans cette fraction, la fécondité tend à remonter. Ainsi les filles cadres supérieurs de pères cadres supérieurs sont issues d'une fratrie plus élevée lorsque le grand-père était cadre supérieur (3,8 enfants), plus faible dans les autres cas (3,4 enfants).

- Cas des pères employés ou ouvriers avec CAP ou CEP. La fratrie moyenne est élevée : 4,1 enfants, plus élevée encore lorsque la fille est ouvrière ou personne de service (4,8), beaucoup plus faible lorsqu'elle est cadre (3,5). Cette fois le profil socio-professionnel des grands-pères est très différent : 12% de cadres et d'indépendants chez les ouvrières, 26% chez les cadres; 47% d'inconnus chez les ouvriers, 22% chez les cadres.

Le milieu d'origine est donc ici très différent selon la situation de la femme : le statut du père bien qu'employé ou ouvrier qualifié décroît comme celui de la fille. Cependant à catégorie professionnelle du grand-père constante - donc, on peut le penser, à milieu d'origine plus homogène - la taille de la fratrie est en raison inverse du statut de la fille, avec des différences très importantes. Bien que les effectifs (entre parenthèse) soient faibles,

(1) Du moins lorsque la femme la connaît elle-même : plus d'une femme sur trois l'ignorait.

Tableau 3.4

Fratrie moyenne des filles d'employés et d'ouvriers
ayant le CAP ou CEP
selon leur catégorie socio-professionnelle
et celle de leur grand-père

Grand-père	filles cadre	filles employée	filles ouvrière ou personne de service ou gardienne
cadre ou indépendant	3,3 (32)	3,4 (44)	3,7 (19)
employé, ouvrier qualifié	3,3 (24)	4,3 (40)	4,1 (16)
ouvrier spécialisé	3,0 (16)	4,0 (40)	5,4 (21)
agriculteur	3,5 (27)	3,7 (40)	5,0 (19)
CSP inconnue	4,6 (22)	4,1 (114)	5,0 (64)
ensemble	3,5 (121)	3,9 (278)	4,8 (137)

deux sortes de régularités retiennent l'attention, d'une part il y a un glissement du statut du père vers le bas lorsque la fille est ouvrière, d'autre part les ouvrières se "recrutent" parmi les grandes fratries dans des catégories quand même assez homogènes.

- Cas des filles d'ouvriers sans CAP ni CEP

La fratrie moyenne est beaucoup plus élevée encore 4,9 enfants et on va se retrouver devant le même phénomène : un très net glissement du contenu de l'origine de ces ouvrières, si on se réfère à la profession de leur père, lorsqu'on passe de femmes employées qualifiées et cadres, aux autres employées, puis aux ouvrières et gardiennes; c'est surtout alors le poids des grands-pères inconnus qui augmente. Mais à profession constante du grand-père, les ouvrières se recrutent régulièrement dans les fratries les plus élevées, les employées qualifiées dans les fratries les plus faibles.

Tableau 3.5

Fratrie moyenne des filles d'ouvriers
sans CAP ni CEP
selon leur catégorie socio-professionnelle
et celle de leur grand-père

Grand-père	(cadres) employées 'qualifiées de bureau	autres employées	ouvrières gardiennes femmes de service
indépendant, cadre employé	3,4 (18)	4,9 (17)	4,8 (29)
ouvrier	3,5 (47)	3,9 (39)	5,4 (72)
agriculteur	3,9 (29)	5,2 (34)	5,1 (48)
CSP inconnue	4,6 (60)	4,9 (83)	5,9 (131)
ensemble	4,0 (154)	4,8 (173)	5,5 (280)

La relation inverse entre le statut et la taille de la fratrie de la femme se conserve même lorsqu'on précise davantage son origine sociale par la profession de son père et de son grand-père. Une grande fratrie semble conditionner particulièrement le recrutement des ouvrières, personnes de service et gardiennes. Ainsi cette incursion plus avancée dans l'origine sociale de la femme enquêtée nous permet de conclure de façon évidente à l'existence d'une relation inverse entre la taille de la fratrie des enfants et leur position sociale par rapport à celle de leur père.(1)

(1) Remarquons encore (annexe 3.6) que l'ascension du père de la femme par rapport au grand-père paternel s'accompagne d'une descendance presque toujours inférieure à la descendance moyenne de la catégorie d'origine, et inversement pour ce qui est du déclin.

Mais en même temps elle nous conduit à remettre en cause l'homogénéité de l'origine sociale d'où une double logique à l'oeuvre : la taille de la fratrie des filles, dans un même milieu, est en raison inverse de leur statut, statut de destination ; mais en même temps le milieu d'origine, défini par la profession du père n'est pas tout à fait homogène ; à ses variations, définies par la profession du grand-père, correspondent à nouveau une variation de la fratrie des filles ; celle-ci serait en raison inverse du statut d'origine ainsi défini. Mais la relation entre profession du grand-père et fratrie de la fille, à profession du père constante, est peu nette : la fratrie minimum correspond aux grands-pères cadres ou indépendants, que père soit employé, ouvrier diplômé ou ouvrier non diplômé (sauf une exception : filles employées, tableau 3.5). Au contraire, la fratrie maximum concerne les femmes ignorant la profession de leur grand-père, du moins en général.

Autrement dit, l'affinement de la position sociale qui résulte de la prise en compte simultanément de la profession du père et du grand-père conduit à rendre plus explicite la relation entre la diminution de la fécondité et le changement (l'observation ?) du statut : de longue date, la diminution de la fécondité a accompagné l'intégration dans le secteur tertiaire.

V - CE QUI PARAÎT IMPORTANT DANS LA RELATION INVERSE ENTRE LA TAILLE DE LA FRATRIE DES PERSONNES INTERROGÉES ET LEUR STATUT, C'EST SON CARACTÈRE LOCAL, LE FAIT QU'ELLE S'OBSERVE DANS TOUS LES MILIEUX D'ORIGINE

On pourrait l'assimiler à la relation inverse, connue, entre la fécondité et le revenu ou le niveau de vie (on néglige ici la légère remontée de la fécondité dans les couches aisées), et plus généralement la regarder comme l'observation en coupe instantanée de la diminution tendancielle qui s'observe dans les pays industrialisés : baisse de la fécondité lorsque le niveau de vie s'élève... vague de fond, transformation des mœurs...

Mais ce qui précède montre que la relation inverse entre la taille de la fratrie et le statut des enfants résiste à la définition la plus fine du milieu d'origine ; partout, mais surtout dans les couches populaires, l'élévation du statut des enfants est pratiquement conditionnée par une réduction de leur nombre.

Alors la diminution séculaire de la fécondité dans les pays riches, de même que la relation inverse en coupe instantanée, entre la fécondité et le niveau de vie (on néglige ici la légère remontée dans les couches très aisées) ne nous paraissent être que l'intégration au niveau de l'ensemble de la population de toutes ces relations locales.

Si dans des milieux homogènes, sociologiquement proches, cette relation subsiste, la perspective devient différente ; la diminution de la fécondité se comprend comme un facteur de transformation : facteur de sélection si on regarde le changement de statut qui lui est associé comme une élévation ; ou de façon plus neutre un facteur de passage d'un système de production traditionnel, voire archaïque, à un système de production très intégré. Ce n'est pas la même chose de dire que les familles appartenant aux statuts les plus bas ont plus d'enfants que les autres, que d'observer que dans tous les milieux, les ouvriers se recrutent parmi les enfants des familles les plus nombreuses.

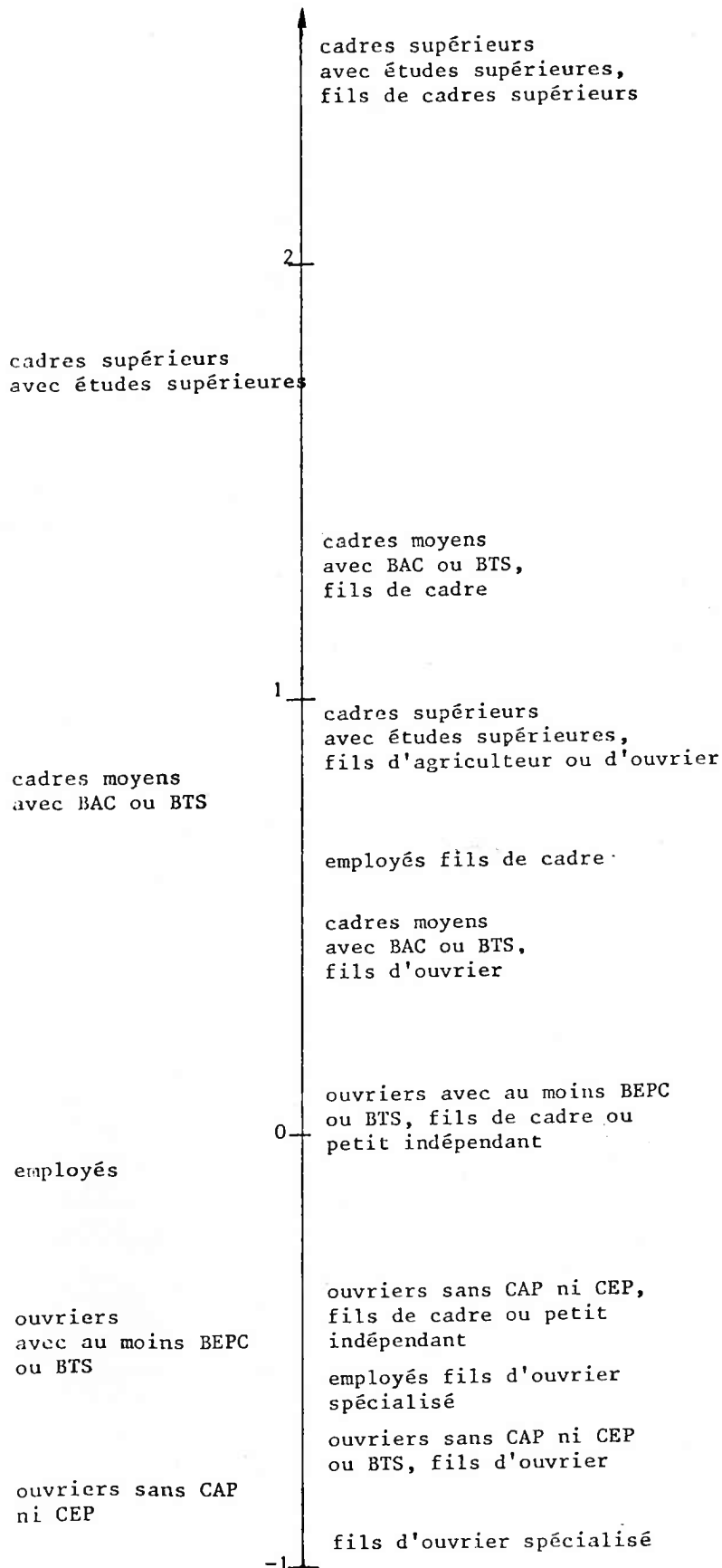
La relation inverse entre la taille de la fratrie des personnes et leur statut ressemble à celle entre la fécondité des familles et leur statut. L'analyse présentée au chapitre I, concernant l'information sur la profession des ascendants et des membres des couples, permet une présentation synthétique.

On peut en effet positionner les salariés⁽¹⁾ dans l'échelle sociale en fonction non pas de la seule profession du mari mais de la distribution des probabilités de passage d'une profession à l'autre entre générations, (mobilité ou immobilité sociale) et en fonction des probabilités d'alliance entre groupes sociaux. Les couples de l'échantillon (professions indépendantes exclues) peuvent être ainsi classés sur un axe ; leur position résume l'ensemble de leurs propriétés, du strict point de vue professionnel, incorporant les informations relatives aux différentes générations tant du côté de l'homme que de celui de la femme.

On précisera le statut du couple enquêté, lui donnant une expression mesurable qui rend plus rigoureuse les comparaisons et facilite le traitement de l'information.

On donnera une présentation intuitive de l'indicateur retenu, fondée sur quelques exemples : d'un côté on donne la position de quelques professions des hommes enquêtés, de l'autre ces mêmes rubriques assorties de la profession de leurs pères. Evidemment tous les ouvriers sans CAP ni CEP ne se positionnent pas au même endroit ; ils n'ont pas le même statut : celui-ci

(1) Les professions libérales et patrons d'entreprise forment un noyau à part, auquel cette échelle ne convient pas comme on l'a vu au chapitre II.



est fonction du statut de leur épouse et de celui des ascendants des deux côtés; les fils d'ouvriers spécialisés ont un statut plus bas, les fils de petits indépendants un statut (donc une position sur l'axe) plus élevé.

Les distances entre catégories reflètent les probabilités objectives de passage entre génération: la position moyenne "employés" est beaucoup plus proche de la position "employés - fils d'ouvriers spécialisés" que de la position "employés-fils de cadre".

Plus encore la position "ouvriers sans CAP ni CEP" est très proche des "ouvriers sans CAP ni CEP fils d'ouvriers spécialisés, que de celle des "ouvriers sans CAP ni CEP fils de cadres et petits indépendants"...

Encore les rubriques sont-elles regroupées car les filiations extrêmes sont rares.

Cet indicateur est évidemment fortement corrélé avec le salaire ($\rho = 0,5$); mais la relation entre ces deux variables met en évidence un écrasement des salaires élevés fonction probable de la sous estimation des chiffres donnés dans ces catégories, compatible avec l'évolution du taux de non-déclaration donnée au chapitre précédent.

On a montré, dans des travaux antérieurs, que cette mesure, outre son intérêt sociologique, est un indicateur

plus fiable que le revenu, probablement la meilleure expression des différences de statut social, chez les salariés.

Pour exprimer son contenu on le désignera sous le nom d'indicateur de "statut professionnel - filiation - alliance - position".

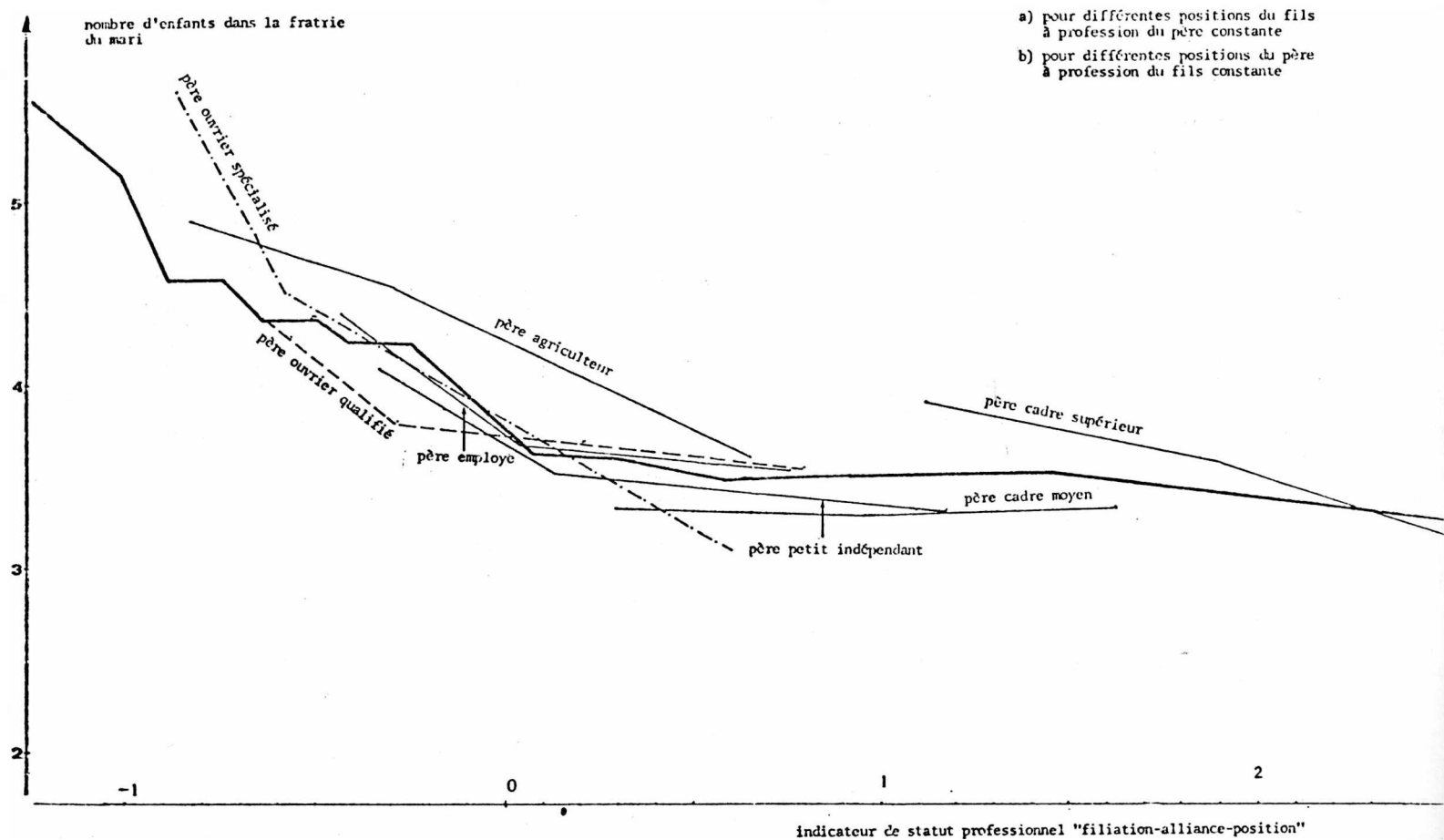
Cet indicateur précise la relation générale entre la taille de la fratrie et le statut (trait en caractères gras des graphiques 3.6 a et b). La taille de la fratrie est d'abord très rapidement décroissante, puis décroît lentement vers les statuts moyens - l'allure générale de cette courbe ne varie pas selon l'âge des enquêtés; le relèvement aux statuts élevés (qui traduirait le mouvement en "J" inversé connu de la descendance finale en fonction du statut) est à peine esquissé⁽¹⁾.

Sur la partie supérieure (a) du graphique 3.6, chaque ligne brisée est relative à une catégorie professionnelle du père, elle-même décomposée en trois selon la profession du fils; le statut du fils croît sur chaque ligne de la gauche vers la droite; par exemple la ligne correspondant aux pères ouvriers spécialisés comprend trois sommets relatifs, en partant de la gauche, respectivement aux fils ouvriers sans CAP ni CEP, aux fils ouvriers qualifiés ou employés, enfin aux fils cadres, etc...⁽²⁾ Tous les groupes ainsi délimités se superposent à une même direction d'ensemble; les décalages sont faibles: les fils d'ouvriers spécialisés ont, à statut égal, plus de frères et soeurs que les fils d'ouvriers qualifiés, de cadres moyens; les fils d'agriculteurs et de cadres supérieurs ont, à statut égal, une fratrie un peu plus élevée...

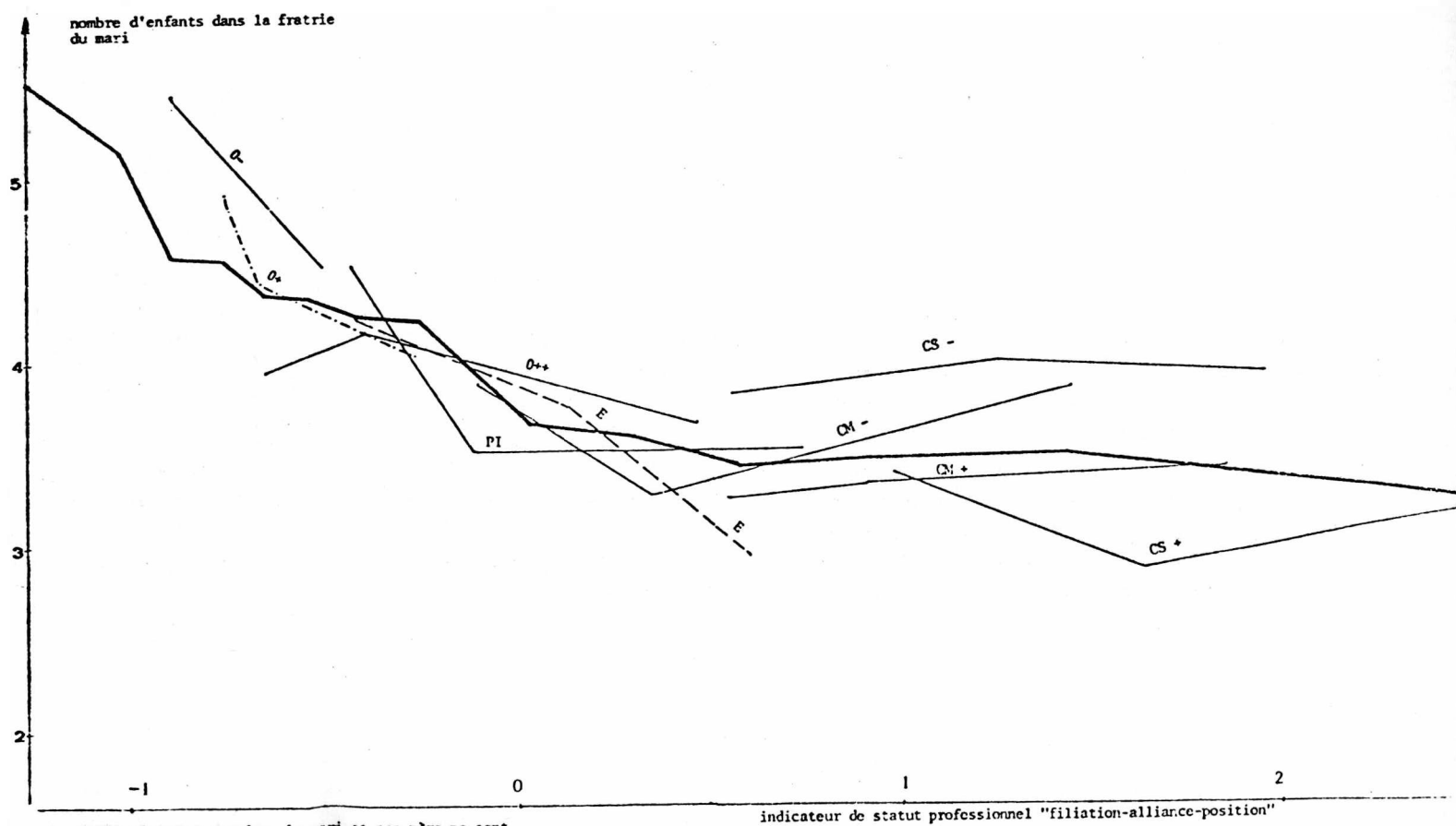
(1) Mais il s'agit du statut du fils et non de celui du père; de plus la correspondance entre fratrie des enfants et descendance des parents est, comme on l'a rappelé au début de ce chapitre, fonction directe de la variance de la descendance. Calculé pour les familles complètes, le coefficient de variation de la descendance finale varie peu avec le statut. Il serait plutôt plus élevé aux statuts bas.

(2) Rappelons que la position de chaque famille est fonction de cinq variables: la profession du grand-père paternel de la femme, du père de la femme et de son mari, de la femme elle-même et de son mari; aux graphiques 6a et 6b une de ces variables est fixée (grossièrement); la position relative des familles ne dépend plus que des quatre autres.

Relation entre la fratrie du fils et l'indicateur de statut professionnel
" filiation - alliance - position "



Graphique 3.6 b)



(1933 ménages : couples, le mari et son père ne sont
ni gros indépendants, ni profession libérale)

La diminution de la taille de la fratrie semble surtout importante dans les milieux d'origine les plus bas, et elle est associée à une faible élévation du statut.

La partie inférieure, b, du graphique 3.6 est construite de la même façon, mais cette fois les lignes se rapportent chacune à une profession donnée du fils ; leurs trois sommets correspondent à une partition selon la profession des pères. Aux extrémités droites les fils seraient donc en déclin par rapport à leurs pères. C'est aux statuts élevés que certaines différences apparaissent ; les fils cadres se positionnent différemment selon leur niveau d'instruction : les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures ont eu beaucoup moins de frères et soeurs que ceux n'en ayant pas fait. La remarque vaut pour les cadres moyens avec des écarts moins importants.

Le niveau d'instruction du père à l'origine des relations locales

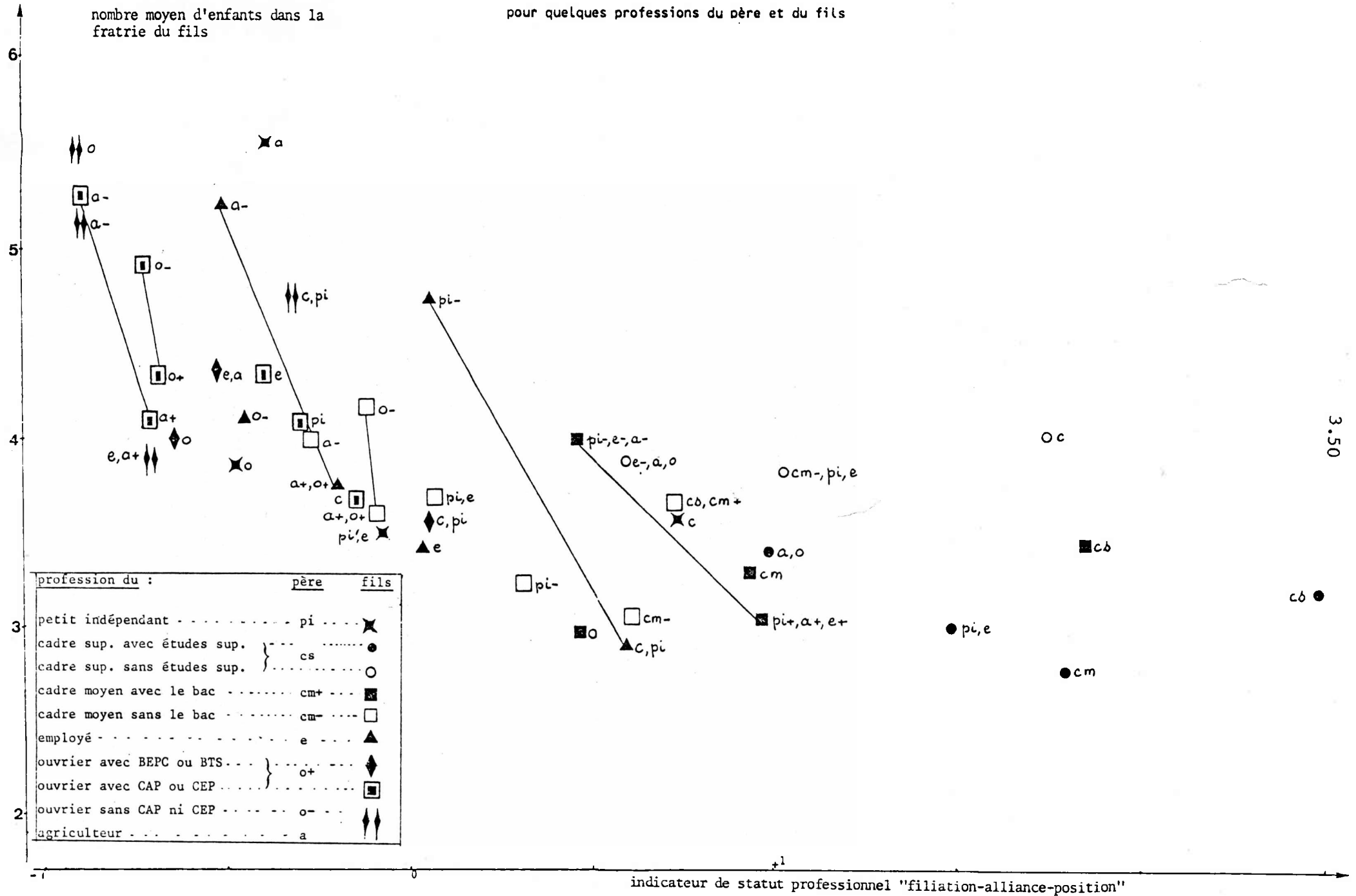
L'indicateur du statut utilisé ici est fonction des seules catégories socio-professionnelles et non du niveau d'instruction.

Le graphique 3.7 isole, quand les effectifs le permettent, les père (signe "+") des non-diplômés (signe "-"). Si les pères agriculteurs semblent avoir été beaucoup plus féconds que les autres, cette supériorité disparaît lorsqu'on isole parmi eux ceux ayant eu au moins le CEP ; ils sont très rares dans cette catégorie, mais une élévation du niveau d'instruction est associée à une réduction importante de la descendance : les fils d'agriculteur diplômé semblent même avoir la fratrie la plus faible à statut égal. On verrait de même que les fils sans diplôme occupent la position inférieure de l'axe de statut lorsque leur père est ouvrier ou agriculteur qu'il ait ou non un diplôme, bien que dans le premier cas la fratrie soit particulièrement réduite.

En règle générale la possession d'un diplôme par le père entraîne une réduction importante de la fratrie du fils, apparemment plus importante que celle qui résulterait de la relation d'ensemble : les segments tracés sur le graphique 3.7 ont une inclinaison plus forte que l'ensemble du schéma.

relation entre la fratrie et le statut du fils

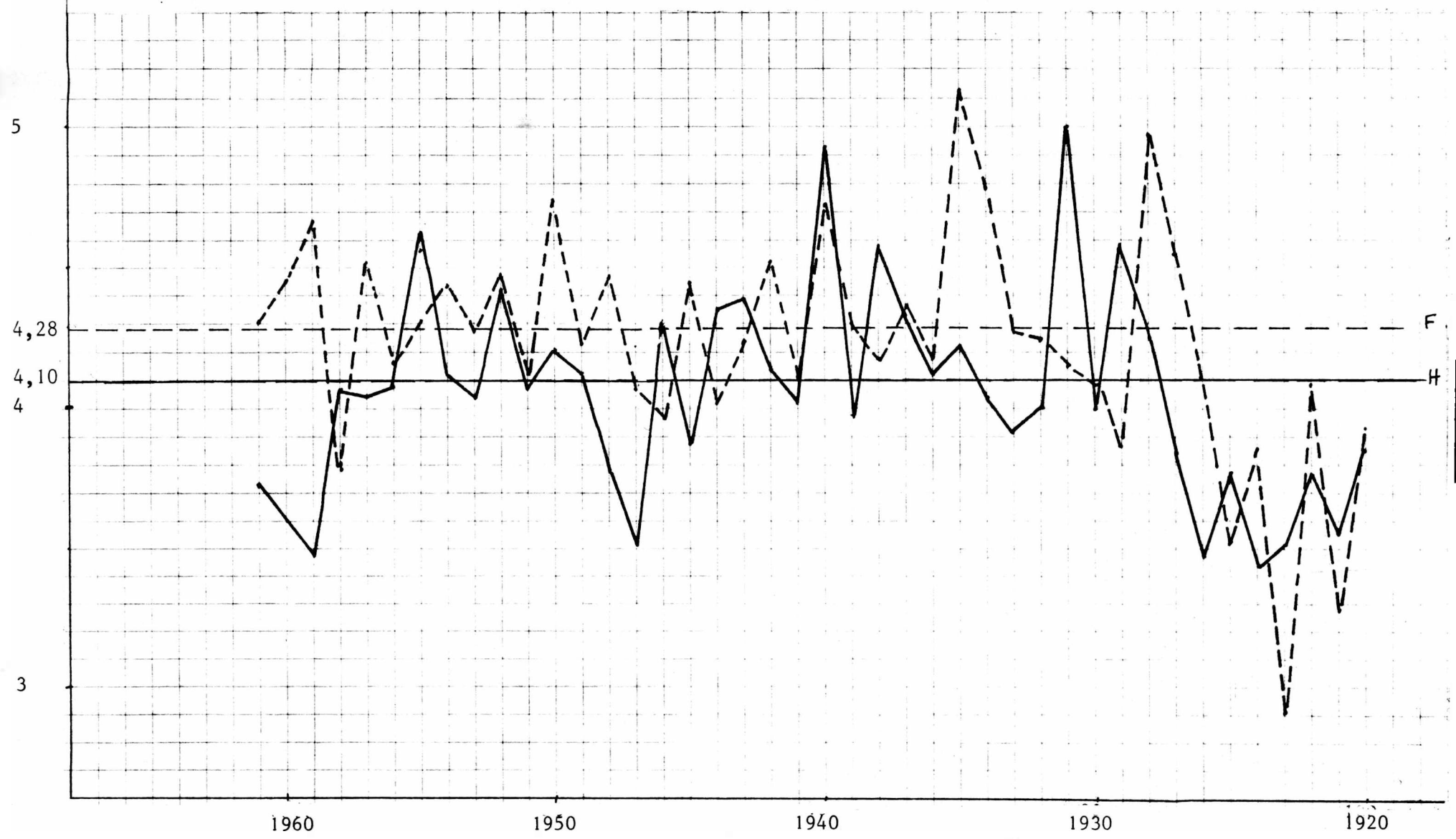
pour quelques professions du père et du fils



On pourrait penser que cette réduction de la descendance ne s'accompagne que d'un faible accroissement du statut final du fils; c'est en partie vrai; toutefois "présence ou absence de diplôme" se limite vers les statuts les plus bas à la seule présence ou absence du CEP, tandis qu'aux statuts élevés cela devient un clivage entre absence de diplôme et présence du BEPC, du baccalauréat, voire d'études supérieures, ce qui explique probablement la progression de l'inclinaison des segments vers la droite.

Ces résultats nous semblent d'autant plus importants qu'ils mettent peut-être en discussion une idée reçue, à savoir : la diminution de la fécondité ferait partie d'une stratégie d'ascension sociale des couples. Or dans les faits, l'efficacité de cette stratégie ne s'observe qu'à la génération suivante, celle des enfants ; elle est particulièrement lisible dans les couches populaires, celle cependant auxquelles on reconnaît en général une moins grande possibilité de maîtrise de l'avenir. S'agit-il de fractions des couches populaires très différentes bien qu'appartenant aux même "catégories socio-professionnelles", différentes en particulier quant au secteur d'activité de production, quant à la localisation spatiale ?

taille de la fratrie
 du mari ———
 de la femme - - - -



3.52
 Annexe 3.1

2496 couples, fratrie déclarée

année de naissance du mari
 et de la femme

Annexe 3.2

Répartition des maris (compagnons) selon leur catégorie socio-professionnelle
et celle de leur père

Catégorie socio-professionnelle		du père du mari										TOTAL	REVISED	
↓ du mari		Agriculteur	Petit indépendant	Gros indépendant	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé	Ouvrier avec CAP ou CEP	Ouvrier sans CAP ni CEP	Non déclaré, ne sait pas	Elevé par une femme seule ou en institution			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Artisans,petits commerçants	ROW	1	27	44	12	7	15	10	12	47	19	7	200	200
	COL	%	13.5	22.0	6.0	3.5	7.5	5.0	6.0	23.5	9.5	3.5	100.0	
		%	8.9	16.6	11.3	5.1	6.1	5.4	5.9	6.6	8.4	4.4	7.9	
Industriels, gros commerçants	ROW	2	4	9	8	2	5	1	3	8	1	2	43	43
	COL	%	9.3	20.9	18.6	4.7	11.6	2.3	7.0	18.6	2.3	4.7	100.0	
		%	1.3	3.4	7.5	1.4	2.0	0.5	1.5	1.1	0.4	1.3	1.7	
Professions libérales	ROW	3	3	8	16	13	10	6	2	3	1	5	67	67
	COL	%	4.5	11.9	23.9	19.4	14.9	9.0	3.0	4.5	1.5	7.5	100.0	
		%	1.0	3.0	15.1	9.4	4.1	3.2	1.0	0.4	0.4	3.1	2.6	
Cadres supérieurs avec études supérieures	ROW	4	8	12	17	38	27	10	13	14	11	4	154	154
	COL	%	5.2	7.8	11.0	24.7	17.5	6.5	8.4	9.1	7.1	2.6	100.0	
		%	2.6	4.5	16.0	27.5	11.1	5.4	6.4	2.0	4.8	2.5	6.1	
Cadres supérieurs sans études supérieures	ROW	5	6	12	5	13	19	7	7	12	4	5	90	90
	COL	%	6.7	13.3	5.6	14.4	21.1	7.8	7.8	13.3	4.4	5.6	100.0	
		%	2.0	4.5	4.7	9.4	7.8	3.8	3.4	1.7	1.8	3.1	3.5	
Cadres moyens avec au moins le baccalauréat ou un BTS	ROW	6	19	14	13	26	36	17	14	31	19	11	200	200
	COL	%	9.5	7.0	6.5	13.0	18.0	8.5	7.0	15.5	9.5	5.5	100.0	
		%	6.3	5.3	12.3	18.8	14.8	9.2	6.9	4.3	8.4	6.9	7.9	
Cadres moyens sans baccalauréat ni BTS	ROW	7	40	44	13	13	51	25	42	78	23	22	351	351
	COL	%	11.4	12.5	3.7	3.7	14.5	7.1	12.0	22.2	6.6	6.3	100.0	
		%	13.2	16.6	12.3	9.4	20.9	13.5	20.7	10.9	10.1	13.8	13.8	
Employés	ROW	8	28	31	7	10	25	33	22	70	23	21	270	270
	COL	%	10.4	11.5	2.6	3.7	9.3	12.2	8.1	25.9	8.5	7.8	100.0	
		%	9.2	11.7	6.6	7.2	10.2	17.8	10.8	9.8	10.1	13.2	10.6	
Ouvriers avec au moins le BEPC ou le baccalauréat (1ère partie), ou un BTS	ROW	9	17	17	4	5	12	12	17	36	11	9	140	140
	COL	%	12.1	12.1	2.9	3.6	8.6	8.6	12.1	25.7	7.9	6.4	100.0	
		%	5.6	6.4	3.8	3.6	4.9	6.5	8.4	5.0	4.8	5.7	5.5	
Ouvriers avec au moins un CAP ou CEP	ROW	10	98	47	4	4	33	44	55	263	61	44	653	653
	COL	%	15.0	7.2	0.6	0.6	5.1	6.7	8.4	40.3	9.3	6.7	100.0	
		%	32.3	17.7	3.8	2.9	13.5	23.8	27.1	36.8	26.9	27.7	25.7	
Ouvriers sans CAP ni CEP	ROW	11	50	26	1	3	5	17	14	144	44	27	331	331
	COL	%	15.1	7.9	0.3	0.9	1.5	5.1	4.2	43.5	13.3	8.2	100.0	
		%	16.5	9.8	0.9	2.2	2.0	9.2	6.9	20.1	19.4	17.0	13.0	
Catégorie non précisée	ROW	12	3	1	6	4	6	3	2	9	10	2	46	46
	COL	%	6.5	2.2	13.0	8.7	13.0	6.5	4.3	19.6	21.7	4.3	100.0	
		%	1.0	0.4	5.7	2.9	2.5	1.6	1.0	1.3	4.4	1.3	1.8	
Ensemble	TOTALS		303	265	106	138	244	185	203	715	227	159	2545	
	GRND	%	11.9	10.4	4.2	5.4	9.6	7.3	8.0	28.1	8.9	6.2	100.0	

Annexe 3.3

Répartition des femmes selon leur catégorie socio-professionnelle
et celle de leur père

Catégorie socio-professionnelle		du père de la femme										TOTAL REVISED		
de la femme		Agriculteur	Petit indépendant	Gros indépendant	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé	Ouvrier avec CAP ou CEP	Ouvrier sans CAP ni CEP	Non déclaré, ne sait pas	Elevé par une femme seule ou en institution			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Indépendantes	ROW	1	7	10	3	0	3	5	6	9	1	3	47	47
	COL	%	14.9	21.3	6.4	0.0	6.4	10.6	12.8	19.1	2.1	6.4	100.0	100.0
Professions libérales, cadres supérieurs	ROW	2	10	14	14	34	26	4	13	10	3	5	133	133
	COL	%	7.5	10.5	10.5	25.6	19.5	3.0	9.8	7.5	2.3	3.8	100.0	100.0
Institutrices, PECC	ROW	3	15	23	13	23	28	23	21	18	3	9	176	176
	COL	%	8.5	13.1	7.4	13.1	15.9	13.1	11.9	10.2	1.7	5.1	100.0	100.0
Cadres moyens du travail et santé	ROW	4	12	9	13	14	25	12	18	18	3	4	128	128
	COL	%	9.4	7.0	10.2	10.9	19.5	9.4	14.1	14.1	2.3	3.1	100.0	100.0
Autres cadres moyens	ROW	5	6	11	18	26	18	15	15	26	9	12	156	156
	COL	%	3.8	7.1	11.5	16.7	11.5	9.6	9.6	16.7	5.8	7.7	100.0	100.0
Employées qualifiées de bureau	ROW	6	26	47	24	32	55	33	58	82	23	30	410	410
	COL	%	6.3	11.5	5.9	7.8	13.4	8.0	14.1	20.0	5.6	7.3	100.0	100.0
Employées du travail social	ROW	7	18	14	3	11	16	22	26	46	9	13	178	178
	COL	%	10.1	7.9	1.7	6.2	9.0	12.4	14.6	25.8	5.1	7.3	100.0	100.0
Employées de commerce	ROW	8	29	29	10	8	29	26	41	78	9	15	274	274
	COL	%	10.6	10.6	3.6	2.9	10.6	9.5	15.0	28.5	3.3	5.5	100.0	100.0
Autres employées	ROW	9	26	30	10	12	33	26	46	51	15	11	260	260
	COL	%	10.0	11.5	3.8	4.6	12.7	10.0	17.7	19.6	5.8	4.2	100.0	100.0
Ouvrières qualifiées	ROW	10	10	10	3	1	4	10	23	68	7	15	151	151
	COL	%	6.6	6.6	2.0	0.7	2.6	6.6	15.2	45.0	4.6	9.9	100.0	100.0
Gardiennes	ROW	11	9	11	5	1	3	12	13	25	10	12	101	101
	COL	%	8.9	10.9	5.0	1.0	3.0	11.9	12.9	24.8	9.9	11.9	100.0	100.0
Ouvrières spécialisées, manoeuvres	ROW	12	33	18	4	0	14	19	28	92	20	21	249	249
	COL	%	13.3	7.2	1.6	0.0	5.6	7.6	11.2	36.9	8.0	8.4	100.0	100.0
Femmes de ménage, personnels de nettoyage	ROW	13	45	29	4	1	6	13	19	96	17	20	250	250
	COL	%	18.0	11.6	1.6	0.4	2.4	5.2	7.6	38.4	6.8	8.0	100.0	100.0
N'ont jamais travaillé	ROW	14	53	33	20	22	36	21	20	91	7	31	334	334
	COL	%	15.9	9.9	6.0	6.6	10.8	6.3	6.0	27.2	2.1	9.3	100.0	100.0
CSP non déclarée	ROW	15	21	23	8	10	13	14	17	31	6	8	151	151
	COL	%	13.9	15.2	5.3	6.6	8.6	9.3	11.3	20.5	4.0	5.3	100.0	100.0
TOTALS		GRND	320	311	152	195	309	255	364	741	142	209	2998	2998
		GRND	%	10.7	10.4	5.1	6.5	10.3	8.5	12.1	4.7	7.0	100.0	100.0

Nombre moyen d'enfants dans la fratrie du mari ou compagnon, selon ses diplômes d'études
générales et professionnelles et la catégorie socio-professionnelle de son père
Répartition des ménages enquêtés (pourcentages horizontaux)

Profession du père du mari (compagnon) \ Diplômes d'études générales et professionnelles du mari (compagnon)	aucun diplôme	CAP ou BP	CEP	CEP et CAP ou BP	BEPC ou Bac 1ère partie avec ou sans CAP	BEPC ou Bac 1ère partie et BP ou BTS	Bac 2ème partie avec ou sans diplôme profes- sionnel	études supé- rieures et/ou d'ingé- nieurs	Ensemble
1. Agriculteurs	5,20 22,4	5,32 9,5	4,71 21,4	4,98 20,0	3,67 10,2	3,50 4,7	4,13 5,4	3,06 6,4	4,63 (295) 100
2. Artisans, petits commerçants	4,12 15,9	4,31 11,0	3,80 11,4	3,66 23,1	3,04 17,4	3,57 5,3	3,67 9,1	2,72 6,8	3,64 (264) 100
3. Gros indépendants, professions libérales	3,60 9,7	3,63 16,6			3,11 18,4	3,45 19,4		3,82 36,9	3,56 (103) 100
4. Cadres supérieurs	4,70 15,0				3,27 8,3	3,08 9,8	3,24 21,8	3,38 45,1	3,51 (133) 100
5. Cadres moyens	3,94 7,5	3,48 8,8	2,92 5,0	3,47 18,0	3,65 13,0	2,80 10,5	3,36 18,4	3,11 18,8	3,34 (239) 100
6. Employés	3,86 15,3	3,14 12,0	3,90 10,9	4,45 20,8	4,65 10,9	3,20 5,5	3,59 12,0	3,96 12,6	3,93 (183) 100
7. Ouvriers avec CAP ou CEP	4,60 7,5	4,00 10,9	4,63 14,9	3,87 26,9	3,52 14,4	3,67 9,0	4,25 6,0	3,19 10,4	3,94 (201) 100
8. Ouvriers sans CAP ni CEP	5,55 23,7	5,11 14,8	4,44 17,7	4,43 23,4	3,95 8,9	3,73 3,1	3,16 4,5	3,07 3,9	4,63 (710) 100
9. Non précisé	5,16 27,4	5,44 10,8	4,35 12,3	3,43 17,5	3,32 11,8	3,18 12,7		2,44 7,5	4,11 (212) 100
10. Elevés par une femme seule ou en institution	5,09 24,3	4,42 23,5		3,42 18,6	3,26 19,3		2,65 14,3		3,92 (140) 100
Ensemble	5,01 (447)	4,60 (338)	4,36 (338)	4,14 (492)	3,60 (294)	3,39 (132)	3,36 (228)	3,26 (277)	4,10 (2480)

Des regroupements ont été faits lorsque les effectifs étaient inférieurs ou égaux à 10 ménages.

Annexe 3.5

Relation entre la taille de la fratrie du fils et son statut professionnel
par rapport à celui de son père

Comparaison entre la génération 1920-1945 et 1946-1962

Père cadre

	Ensemble	né de 1920 à 1945	né de 1946 à 1962
Fils : cadre ou profession libérale avec études supérieures	3,18 (93)	3,05 (44)	3,31 (49)
: cadre ou profession libérale pas d'études supérieures	3,39 (149)	3,40 (78)	3,39 (71)
: employé ou ouvrier	3,50 (94)	3,50 (34)	3,50 (60)
Ensemble	3,38 (336)	3,32 (156)	3,41 (180)
F =	0,8	0,7	0,2

Père employé ou ouvrier avec CAP ou CEP

Fils : profession libérale, cadre supérieur	3,32 (44)	3,44 (27)	3,12 (17)
: cadre moyen	3,68 (97)	3,31 (39)	3,93 (58)
: employé	3,64 (55)	3,95 (19)	3,47 (34)
: ouvrier avec au moins CAP ou CEP	4,41 (127)	4,06 (49)	4,63 (78)
: ouvrier sans CAP ni CEP	4,29 (31)	4,53 (15)	4,06 (16)
Ensemble	3,94 (354)	3,79 (149)	4,06 (205)
F =	2,6*	1,0	2,4*

Père ouvrier sans CAP ni CEP

Fils : profession libérale ou cadre	3,66 (138)	3,39 (75)	3,98 (63)
: employés	4,08 (70)	3,82 (33)	4,32 (37)
: ouvrier avec au moins le CEP avec ou non un CAP	4,62 (237)	4,77 (106)	4,50 (131)
: ouvrier sans CAP ni CEP ou CAP seul	5,55 (204)	5,63 (103)	5,47 (101)
Ensemble	4,65 (649)	4,63 (317)	4,68 (332)
F =	14,8**	11,5**	4,5**

** valeur significative au seuil 1%

* valeur significative au seuil 5%

Ce test qui compare les variances entre les groupes aux variances à l'intérieur des groupes ne rend compte que de la signification de l'amplitude des variations de la taille de la fratrie entre catégories professionnelles du fils, non du caractère plus ou moins monotone de la relation entre ces deux quantités.

Tableau 3.6

Nombre moyen d'enfants dans la fratrie de la femme
selon la catégorie socio-professionnelle de son père
et de son grand-père paternel

Catégorie socio-professionnelle du père de l'enquêtée → du grand-père paternel de l'enquêtée ↓	patrons, industriels, professions libérales, cadres supérieurs	cadres moyens administratifs, instituteurs	employés de la fonction publique, employés de bureau, cadres subalternes et non cadres de l'armée-police, pompiers	artisans, déclaration du métier, petits commerçants	ouvriers avec un CAP ou le CEP	ouvriers qualifiés sans CAP ni CEP	agriculteurs	ouvriers spécialisés, manoeuvres sans CAP ni CEP	profession non précisée	élevé par une femme seule ou en institution	Ensemble
Patrons, industriels, grossistes prof. libérale, cadres supérieurs	124 3,9	29 3,6	16 3,2	18 3,9	17 4,2		32	45	20	13 4,00	227 3,8
Cadres moyens administratifs, instituteurs	23 3,1	26 3,2	18 4,8		12 4,0				3,6	10 3,1	83 3,5
Employés fonction publique, employés de bureau, cadres subalternes et non cadres de l'armée-police, pompiers	22 3,6	24 2,9	38 3,6	16 2,8	22 3,5	15 3,3	4,6	4,0			155 3,4
Artisans, déclaration du "métier", petits commerçants	51 3,6	25 2,9	44 3,3	116 3,6	43 3,7	24 4,9				30 3,4	382 3,7
Contremaîtres ouvriers qualifiés	15 3,9	17 2,8	20 3,9	22 3,6	38 4,3	39 4,6			26		183 4,0
Agriculteurs	29 3,7	26 3,7	62 4,9	56 3,9	54 4,2	48 4,7	222 4,80	73 5,10	4,5	17 4,7	602 4,6
Ouvriers spécialisés manoeuvres	14 3,8	15 2,7	34 3,4	30 4,4	48 4,8	4,4	40	79 4,6	11 3,9	12 4,0	283 4,2
profession inconnue de l'enquêtée	75 3,4	58 3,5	123 4,4	115 4,3	117 3,9	167 5,0	64 5,5	152 6,0	76 5,1	124 3,8	1071 4,6
Ensemble	353 3,7	220 3,3	344 4,1	379 3,9	343 4,1	335 4,9	324 4,9	349 5,2	133 4,6	206 3,8	2986 4,3
fratrie rapportée à la fratrie moyenne de chaque catégorie du grand-père	0,9	0,8	1,0	0,95	1,0	1,1	1,1	1,2	1,0	0,9	

CHAPITRE IV

NIVEAU DE DIPLOMES DES ADOLESCENTS ET DIMENSION DE LA FAMILLE

Résumé du chapitre IV

Des relations entre le statut et la taille de la fratrie, dans la génération des parents, on passe ici à l'analyse de la relation entre le niveau scolaire et la fratrie des enfants (de ceux ayant au moins 18 ans).

Dans tous les groupes sociaux, le niveau de diplôme des adolescents (par exemple la proportion de ceux ayant le baccalauréat - sans études professionnelles - ou des diplômes d'études supérieures) et la taille de leur fratrie sont en relation inverse. Cette relation est d'autant plus marquée que l'on descend dans l'échelle sociale.

Cette relation inverse s'accompagne d'autres différences sociologiques et économiques entre les familles nombreuses et les familles réduites ; ceci vaut principalement pour les couches populaires où ces différences sont souvent d'origine structurelle : le salariat des femmes et l'habitat dans une grande agglomération vont de pair avec, simultanément, une famille plus réduite et une proportion plus élevée d'adolescents bacheliers ; l'isolement social ou l'absence d'aide de la part de la famille d'origine produisent les résultats inverses. A l'opposé, la classe aisée se caractérise par l'absence de déterminants autre que le statut professionnel.

Cet examen conduit à un retour sur le contenu de la courbe en U : le niveau d'instruction des adolescents et les facteurs à l'origine des variations de ce niveau d'instruction produisent les plus grandes différences de la fécondité moyenne des couches populaires. La "jambe gauche" de l'U est le lieu des plus grandes hétérogénéités (illustrées de façon surprenante au graphique 4.3). La relation disparaît pratiquement lorsqu'on retient les familles urbaines dont la femme travaille ou les familles ayant des aides familiales et une sociabilité plus dense. Les différences sont au contraire très faibles du côté des classes aisées.

Dans les familles plus récentes encore, celles ayant des enfants d'âge scolaire, les dépenses d'éducation ne sont proportionnelles au nombre d'enfants que dans les classes aisées ; la relation devient d'autant plus ténue que l'on descend dans l'échelle sociale, où les dépenses de transport-cantine-fournitures scolaires prennent le pas sur les dépenses de scolarité proprement dite. Aux statuts les plus bas les niveaux relativement élevés de dépenses d'éducation sont associés à une fécondité réduite et correspondent à des sous-groupes particuliers : famille urbaine dont la femme travaille par exemple.

La question posée au chapitre III, concernant la génération des parents, est la suivante : la relation inverse, très significative, entre la profession des enfants et le nombre de leurs frères et sœurs existe-t-elle, différenciée ou non, quelle que soit la position des parents dans la structure sociale ? Son mode de différenciation est une seconde question (les enfants dont il s'agit étaient les personnes enquêtées elles-mêmes) On a répondu par l'affirmative. Cela reste-t-il vrai pour les enfants des couples interrogés ?

Si non, on n'aurait là qu'une illustration un peu particulière il est vrai, de la relation générale entre la fécondité et le statut et toutes ses composantes : le revenu, les diplômes..., relation que l'on sait négative pour la majeure partie de l'espace social : les couches populaires et les classes moyennes, au moins.

Si oui, alors on y pourrait découvrir une contribution non négligeable pour comprendre la baisse de la fécondité, ses mécanismes de diffusion, dans les sociétés industrielles. Ce mouvement prendrait en effet la forme de sortes de "déséquilibres locaux", à toutes les positions dans la structure sociale, tous ayant une logique commune, conférant à la relation inverse, statique, entre la fécondité et le statut, un caractère dynamique. Sans présumer a priori de la nature des mécanismes sous-jacents à cette logique, on tentera de mettre à jour cette relation négative entre la fratrie et le statut des enfants et d'étudier les autres différences possibles entre les familles, particulièrement celles situées aux extrêmes. Ces déséquilibres locaux peuvent-ils être assimilés à des processus d'adaptation aux transformations structurelles, différenciée selon l'aptitude à gérer l'environnement - tant les institutions que l'ensemble des processus de régulation et de répartition -, le degré d'intégration.

Si se confirmaient les différences d'amplitude entre classes sociales entrevues au chapitre précédent, avec les réserves qui ont été faites en raison de l'ambiguïté du contenu des tables de mobilité, s'il s'avérait ainsi que la relation fécondité - statut fut plus forte dans les classes populaires, on reconsidérerait la question de la localisation sociologique du mouvement de baisse de la fécondité, les interprétations en termes de groupes pilotes, d'imitation... toujours implicitement associées à des hypothèses de calcul rationnel autonome, indépendant de l'état des institutions, du degré de socialisation des fonctions éducatives et des normes d'évaluation des individus.

Ce résultat imposerait une méthode d'analyse : les générations issues d'un milieu donné se dissociant de façon repérable par le doublet "position sociale - fratrie", fournissent ainsi le repère-clé, permettant de remonter aux caractères parentaux à l'origine de cette différenciation; l'analyse de ces caractères devrait contribuer à la compréhension du mouvement tendanciel. Cette démarche est appliquée ici à la génération des adolescents.

Si l'on centre l'intérêt sur le niveau de diplôme, c'est en tant que meilleur indicateur disponible du statut futur des adolescents, ayant un contenu dynamique, au plan statistique évidemment. C'est pour les parents, plus ou moins consciemment selon les classes d'appartenance, un enjeu; l'absence totale de maîtrise de l'avenir marque sans doute la première coupure, la plus radicale, entre les classes sociales; celle qui pourrait délimiter mieux que beaucoup d'indicateurs (construits comme seuils dans un continuum) la pauvreté. Mais pour une frange sans doute numériquement la plus importante, la capacité de gestion des institutions ne peut aboutir qu'à un résultat minimum, le non-déclin.

Comme au chapitre précédent on doit souligner l'absence de travaux récents sur la relation entre le triplet "diplôme-fratrie des enfants-statut des parents"; on peut s'étonner que le mouvement tendanciel de diminution de la fécondité n'ait pas conduit à reprendre les travaux de précurseurs comme Alain GIRARD⁽¹⁾, qui en 1951, observait pour les seuls enfants fréquentant les lycées, que "le nombre moyen d'enfants (indice de dimension de la famille) décroît régulièrement quand le niveau socio-économique s'abaisse";... cet auteur constatait ainsi "dans les familles de lycéens, un ordre inverse de celui de l'ensemble de la population, cultivateurs à part" et concluait que "dans les milieux modestes, seuls, les enfants de familles restreintes ont quelque chance d'accéder à une instruction secondaire "(p.122). On se reportera avec profit au petit ouvrage de ce même auteur publié pour la première fois en 1961⁽²⁾ qui s'intéresse aux élèves des grandes écoles et aux personnalités contemporaines "la moindre fécondité est une caractéristique du milieu social très sélectionné dans lequel apparaît plus fréquemment la réussite ou la notoriété" (ref. 2 b p. 39)...

(1) Mobilité sociale et dimension de la famille : enquête dans les lycées et les facultés, Population janvier-mars 1951. Ce travail est la seconde partie d'une recherche. La première partie, citée au chapitre précédent, est due à Michel BRESARD et publiée dans Population, juillet-septembre 1950.

(2) a- La réussite sociale en France, PARIS, PUF, 1961 et
b- n° 1277 de "Que sais-je" (1971).

Qu'en est-il trente ans après, dans une société de plus en plus intégrée? Quelles stratégies se développent devant les mécanismes inégalitaires? La diminution de la fécondité en est-elle une? Ces mécanismes s'adaptent-ils et prennent-ils d'autres formes? C'est l'esprit de ce chapitre, centré surtout sur les diplômés des plus de dix sept ans; on tentera aussi une brève incursion dans la génération des enfants d'âge scolaire, donc dans la génération la plus récente des parents, abordant la question de leurs pratiques d'éducation à travers les dépenses de scolarité.

Ce chapitre est donc, pour l'essentiel, une analyse des relations entre le niveau de diplôme des adolescents et les deux facteurs privilégiés : le statut de la famille d'origine (profession, niveau d'instruction des parents et ascendants, revenu) et le nombre des frères et soeurs. C'est aux relations simultanées entre ces facteurs que nous porterons notre attention car, on s'en doute :

- . la taille de la fratrie est en raison inverse du statut des parents
- . la possession d'un diplôme supérieur au BEPC est fonction directe de ce statut
- . elle est en raison inverse de la taille de la fratrie.

Qu'en est-il de l'interaction entre ces deux facteurs? Y-a-t-il des différences de forme et d'intensité de ces relations selon la position dans la structure sociale, entre les classes populaires, les classes moyennes et supérieures. Ces différences font-elles ressortir des facteurs d'ordre structurel ?

I - POPULATION ET CATEGORIES ETUDIEES

Les ménages enquêtés ont, en tout 5899 enfants. Ce chapitre s'intéressera à ceux d'entre eux ayant au moins 18 ans soit 1775 adolescents, ensemble considéré comme un échantillon d'individus. Autrement dit, on ignorera en général, les liens éventuels entre frères et soeurs, pour analyser les relations entre le niveau de diplôme de ces enfants, la dimension de leur fratrie et le statut de leur famille⁽¹⁾.

Le tableau ci-dessous donne l'information de base : la répartition des enfants ayant au moins 14 ans (en %/oo), selon les diplômes professionnels et les diplômes d'études générales obtenus. Les questions sur les diplômes ne concernaient que les enfants ayant au moins cet âge (2235 enfants). L'information a été organisée à partir de cette répartition; les numéros entourés d'un cercle correspondent aux catégories de base retenues pour la présentation des résultats dans ce chapitre.

Tableau 4.1

Répartition des adolescents ayant au moins 14 ans
selon leur diplôme d'études professionnelles et d'études générales (en %/oo)

Diplômes d'études professionnelles générales →	aucun ou non réponse	CAP	BT	BP	BTS	DUT	ensemble effectifs	
aucun ou non-réponse	① 295	③ 44	⑤ 4	⑤ 7	⑤ 3	⑤ 23	376	952
CEP	② 84	③ 62	⑤ 3	⑤ 4	⑤ 1	⑤ ε	154	391
BEPC	④ 177	⑥ 36	⑥ 19	⑥ 27	⑥ 3	⑥ 2	264	670
Baccalauréat	⑦ 105	⑧ 10	⑧ 3	⑧ 11	⑧ 18	⑧ 8	155	393
au moins 1 diplôme d'études supérieures ou grande école	⑨ 42	⑨ 1	⑨ ε	⑨ 1	⑨ 3	⑨ 4	51	129
ensemble effectifs	703 1782	153 388	29 73	50 126	28 71	37 95	1000	2535

(1) Dans ce nouvel échantillon, chacune des 785 familles dont sont issus ces enfants sera représentée autant de fois qu'elle compte d'enfants de 18 ans au moins :

290 familles ont 1 enfant de 18 ans au moins
234 en ont 2
148 en ont 3
54 en ont 4
25 en ont 5
17 en ont 6
9 en ont 7
6 en ont 8
1 en a 9
1 en a 10

Trois adolescents de 14 ans et plus, sur dix, n'ont encore aucun diplôme. Le CAP est le moins rare des diplômes professionnels, lesquels sont dans l'ensemble beaucoup plus rares que les diplômes d'études générales. Les trois quarts des jeunes qui ont un BTS ont aussi le baccalauréat; mais la réciproque n'est pas vraie : le baccalauréat n'est pas souvent associé à des diplômes techniques : 29% seulement des bacheliers en ont un, c'est alors surtout un BTS; 18% des bacheliers ayant fait ou commencé des études supérieures ont aussi un diplôme technique (BTS ou DUT). Le fossé reste large entre filière technique et études générales. Le BTS serait une tentative de pont entre les deux, un substitut aux études supérieures pour les bacheliers des couches moyennes qui ne peuvent entreprendre des études longues et aléatoires; il est marqué par un recrutement social plus bas que celui des bacheliers sans études professionnelles, on le verra plus loin.

On s'intéressera désormais aux plus de 17 ans. Avant d'entreprendre l'analyse, on décrira d'abord cet échantillon d'adolescents en fonction de leurs diplômes selon d'une part la catégorie socio-professionnelle de leur père lorsque le ménage enquêté est formé d'un couple ou celle de leur mère si elle est seule, et d'autre part selon le nombre de leurs frères et soeurs. Ces présentations utilisent les 9 catégories définies au tableau 4.1, à savoir :

- ① 308 soit 17% n'ont aucun diplôme
- ② 170 soit 10% ont le CEP seulement
- ③ 258 soit 15% ont un CAP avec ou sans CEP
- ④ 239 soit 13% ont le BEPC seulement
- ⑤ 76 soit 4% ont un diplôme professionnel supérieur au CAP, et au plus le CEP
- ⑥ 213 soit 12% ont le BEPC et un diplôme professionnel
- ⑦ 258 soit 15% ont le baccalauréat seulement
- ⑧ 126 soit 7% ont le baccalauréat et un diplôme professionnel
- ⑨ 127 soit 7% ont fait ou commencé des études supérieures ou une grande école

Cette première partition des 1775 jeunes d'au moins 18 ans sera simplifiée en fonction des résultats qui vont suivre.

17% des adolescents de plus de 17 ans n'ont aucun diplôme, (tableau 4.2), un tiers dans les familles ouvrières, 23% dans les familles où la mère est seule.

4.6
Tableau 4.2

Répartition des enfants d'au moins 18 ans en fonction de leurs diplômes
selon la catégorie socio-professionnelle de leur père (couple)
ou de leur mère (femmes seules)

	1. ni CAP, ni CEP	2. CEP seul	3. CAP + CEP	4. BEPC seul	5. >CAP et <CEP	6. Diplômes professionnels et BEPC	7. Baccalauréat seul	8. Baccalauréat + diplômes professionnels	9. Etudes supérieures	Regroupement des catégories ci-contre			effectifs
	1.	2.	3.	5.	(1)	4.	6.	8.	(1)	7.	9.	(1)	
I - COUPLES													
"profession-instruction" du mari													
Artisans, petits commerçants	14	6	19	16	4	8	14	11	9	43	34	23	128 100
Industriels, gros commerçants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	46	26	39 100
Professions libérales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	17	54	41 100
Cadres supérieurs avec étud. sup.	1	1	1	17	0	4	40	10	17	4	31	64	70 100
Cadres supérieurs sans étud. sup.	0	0	7	12	1	18	29	10	23	8	40	52	73 100
Cadres moyens avec BAC ou BTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	36	54	58 100
Cadres moyens sans BAC ou BTS	8	7	11	16	8	17	24	7	4	34	39	27	212 100
Employés	15	12	20	13	1	17	11	5	5	49	35	16	105 100
Ouvriers avec BEPC, ou BAC1 ou BTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	25	45	20 100
Ouvriers avec CAP ou CEP	15	14	16	17	4	13	11	6	4	49	37	15	387 100
Ouvriers sans diplômes	34	14	16	6	7	9	6	7	2	70	22	8	311 100
Non déclaré, ne sait pas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	19	6	16 100
% effectifs	16	9	14	14	4	12	16	7	7	44	33	23	100
	236	136	203	199	63	175	234	106	108				1460
II - FEMMES SEULES													
a) selon leur profession													
Indépendantes et cadres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	40	28	25 100
Empl. de bureau qual.	16	10	20	13	6	12	9	6	8	30	42	27	33 100
Empl. du trav. social										66	20	14	44 100
Empl. de commerce et autres										56	33	10	39 100
Ouvrières qual. et gardiennes	39	9	9	18	4	7	9	0	5	54	19	27	26 100
Ouvrières spécialisées										67	30	3	30 100
Femmes de ménages	30	13	22	9	4	14	4	4	1	69	26	5	80 100
N'ont jamais travaillé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52	39	9	23 100
Non déclaré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	53	20	15 100
b) selon leur statut matrimonial													
Non mariées	-	-	-	-	-	-	-	-	-				8 100
Divorcées	27	10	18	10	6	10	5	6	8	61	26	13	173 100
Veuves	19	13	17	15	1	12	12	7	4	50	34	16	134 100
% effectifs	23	11	17	13	4	12	8	6	6	55	31	14	100
	72	34	55	40	13	38	24	20	19				315

Les pourcentages détaillés ne figurent pas pour les effectifs inférieurs à 30 enfants.

(1) regroupement justifié dans la section 4.2

Le profil des enfants selon leur diplôme diffère un peu moins cependant qu'il y ait deux parents ou que la mère soit seule, lorsqu'on se situe dans le même milieu : chez les employés par exemple; encore savons nous que le statut professionnel des hommes employés est relativement bas, voisin de celui des ouvriers avec le seul CAP et qu'il n'en est peut-être pas de même pour les femmes.

Les profils de diplômes des enfants des ouvrières seules sont proches de ceux des enfants dont le père est ouvrier sans CAP ni CEP; ils sont surtout marqués par l'absence de diplôme ou la possession des seuls CAP ou CEP.

On entrevoit déjà le clivage social très net associé à la possession de certains diplômes : le baccalauréat seul est particulièrement fréquent dans les catégories supérieures; les jeunes en question sont probablement en début d'études universitaires et n'ont pas encore de diplômes d'études supérieures; tandis que le baccalauréat associé à des études professionnelles n'est guère plus fréquent dans les catégories aisées que dans les autres. Le regroupement en trois grandes rubriques des neuf catégories initiales de diplômes (justifié par la présentation ultérieure, cf. le graphique 4.1 plus loin) se justifie déjà ici par la coupure qu'il opère entre les classes sociales. On notera les différences associées à la possession d'un diplôme par le père dans un même milieu : chez les cadres supérieurs, ou chez les cadres moyens, chez les ouvriers.

Le niveau de diplôme est en raison inverse de la taille de la fratrie : un tiers des adolescents issus de fratrie d'au moins six enfants n'a aucun diplôme (tableau 4.3). On devine, sous-jacente aux différences de profil présentées, le lien entre la taille de la famille et le statut des parents : les familles très nombreuses se situent aux statuts les plus bas : l'absence de diplôme semble résulter ici du cumul de la pauvreté et des charges familiales. Les niveaux d'instruction peu liés au statut professionnel : BEPC seul ou avec des études professionnelles, voire baccalauréat avec études professionnelles, sont particulièrement dépendants du nombre des frères et soeurs (en raison inverse) tandis que les études supérieures le sont moins; mais là encore on sait que la fécondité est relativement élevée dans les catégories supérieures. De telle sorte qu'apparemment un niveau d'instruction bas est associé à une famille nombreuse, le niveau moyen à une famille réduite, le niveau supérieur en dépend peu.

Tableau 4.3

Répartition des enfants de 18 ans et plus en fonction de leurs diplômes
selon la taille de leur fratrie

Niveau de diplôme → ↓ Fratrie des enfants de 18 ans au moins	1. ni CAP, ni CEP 2. CEP seul 3. CAP + CEP 4. BEPC seul 5. >CAP et <CEP 6. Diplômes professionnels et BEPC 7. Baccalauréat seul 8. Baccalauréat + diplômes professionnels 9. Etudes supérieures										Regroupement des catégories ci-contre			effectifs
	1.	2.	3.	5.	4.	6.	8.	7.	9.					
1 enfant	7	8	9	20	4	16	18	10	9	28	46	27	90	
2 enfants	13	4	12	17	2	11	21	9	10	32	37	31	361	
3 enfants	11	10	12	15	2	15	17	11	9	34	40	26	424	
4 enfants	14	11	14	16	5	14	14	5	6	44	36	20	318	
5 enfants	20	7	18	8	10	8	13	7	8	56	23	21	202	
6 et plus	33	14	21	7	4	9	6	3	2	72	19	9	380	
% effectifs	17	10	15	13	4	12	15	7	7	46	33	22		
	308	170	258	239	76	213	258	126	127	812	578	385	1775	

II - A STATUT EGAL DES PARENTS, MAIS DE FACON DIFFERENCIEE SELON LES CLASSES SOCIALES, LE NIVEAU DE DIPLOME DES ENFANTS EST EN RAISON INVERSE DE LA TAILLE DE LEUR FRATRIE.

Il est plus aisé d'utiliser le "continu" pour mettre en évidence des relations, démarche réductrice uniquement instrumentale, qui permettra de retourner ensuite à des catégories explicites. Le statut dont il est question présentement est donc la position mesurée par l'indicateur professionnel "filiation-alliance-position" construit au chapitre I.

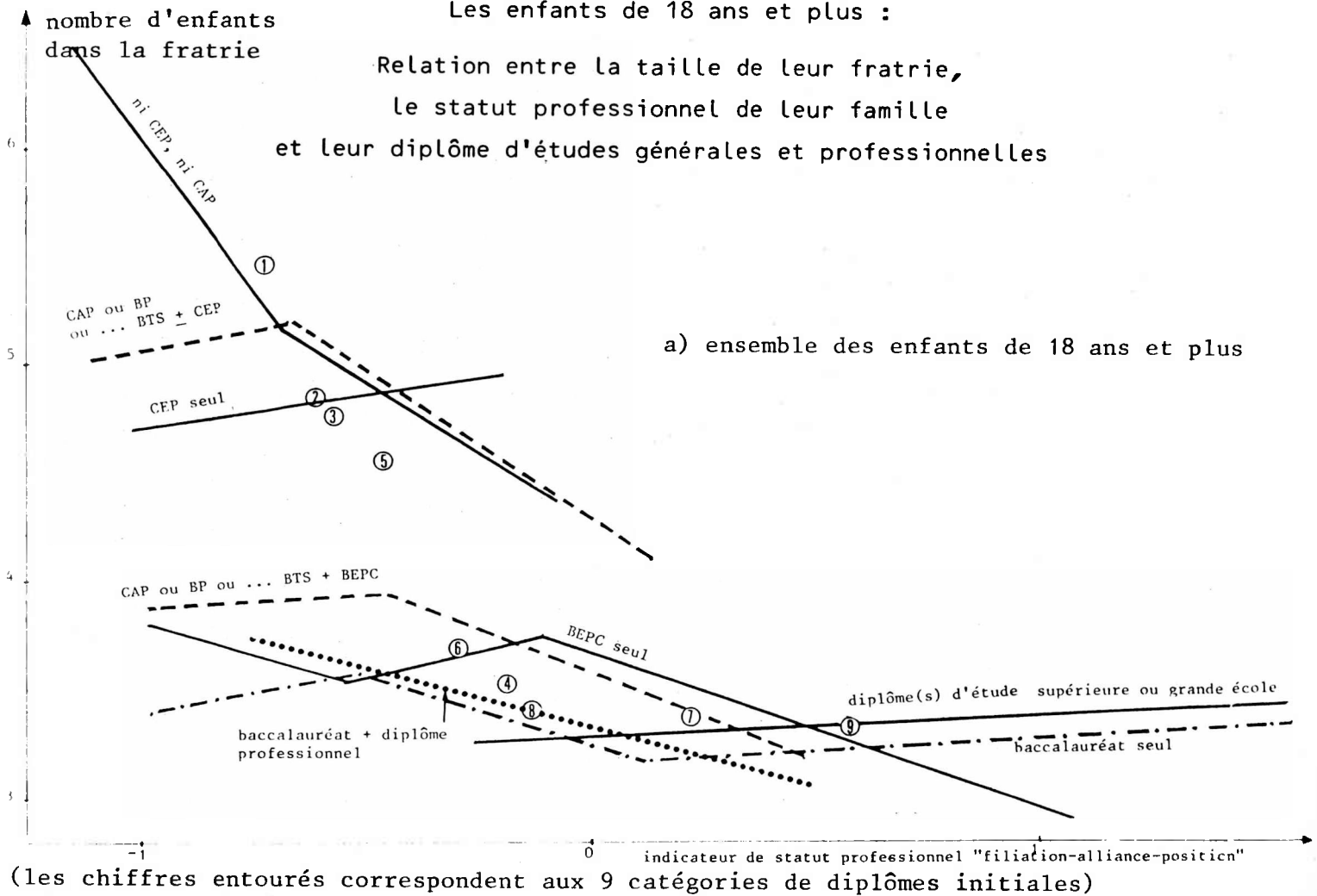
Au graphique 4.1 est illustrée la relation entre la taille de la fratrie des enfants et le statut des parents, pour chacun des groupes d'adolescents identifiés par leur niveau de diplôme. On a retenu 8 groupes, ceux définis page 4.5; le groupe 5 (études professionnelles avec au plus le CEP) d'effectif trop faible pour supporter un découpage selon le statut des parents a été réuni avec celui qui lui était le plus proche, le groupe 3 (CAP avec au plus le CEP).

Au niveau des "points moyens" les neuf niveaux d'instruction figurent, entourés. La hiérarchie, en fonction, simultanément, du statut professionnel des parents et de la taille de la fratrie est très éloquente. On a tout d'abord une coupure très nette entre les groupes 1, 2, 3, 5 et les autres, c'est à dire entre les enfants n'ayant pas de diplôme d'études générales supérieur au CEP et ceux ayant au moins le BEPC. La position du groupe ⑤, "diplôme professionnel supérieur au CAP, avec ou sans CEP" est très significative, proche des sans diplôme et très loin du BEPC seul ou des études professionnelles associées au BEPC. Autrement dit les enfants n'ayant au plus qu'un diplôme technique - sans diplôme d'études générales autre que le CEP - ont une origine socio-démographique voisine de ceux qui n'ont pas de diplôme du tout : fratries très élevées (supérieures à 4,5 enfants) et statut familial bas. Le décalage avec le second groupe de population est très net : là, la taille de la fratrie est beaucoup plus faible : au-dessous de 3,7 enfants, et le statut des parents bien supérieur.

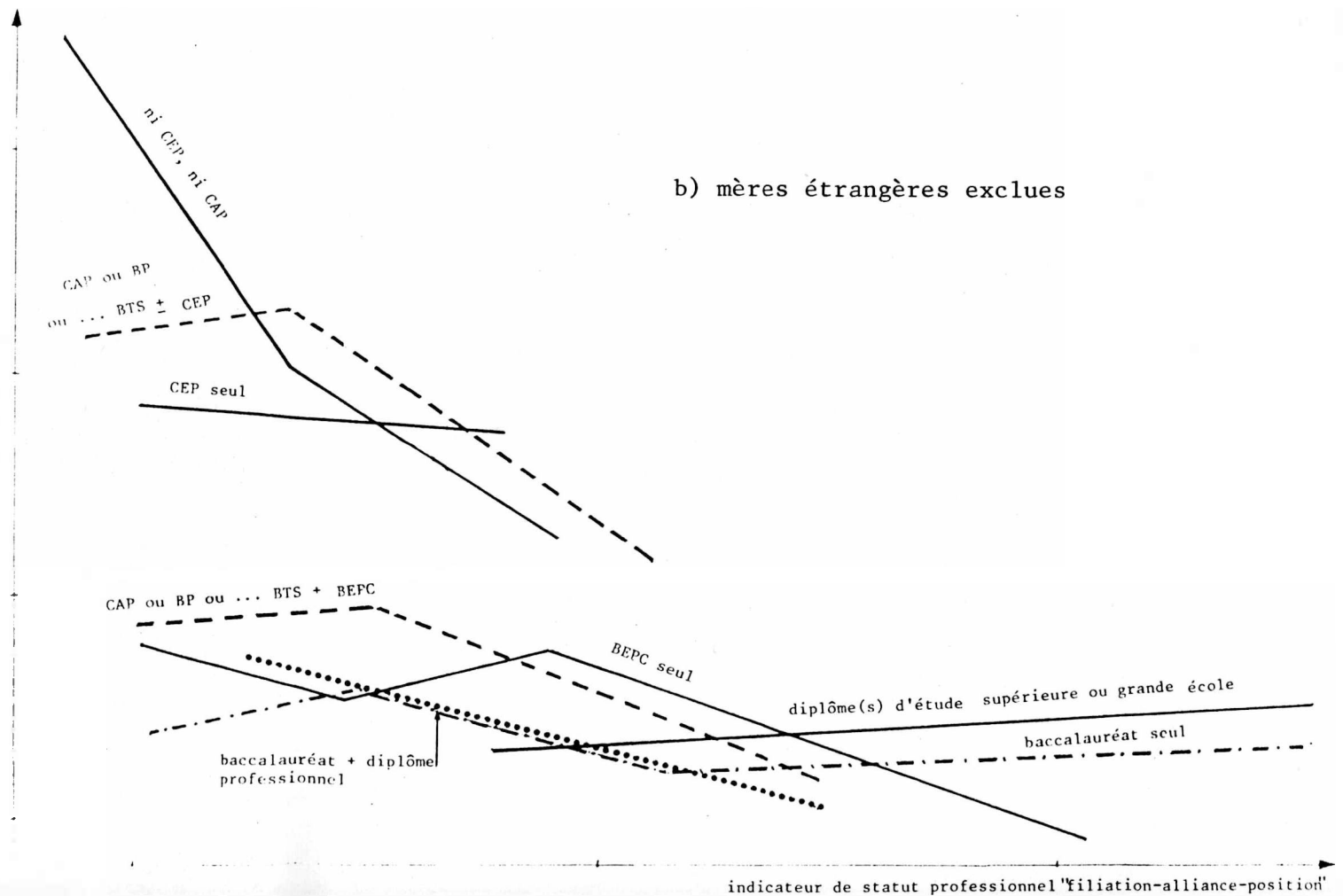
Cette coupure entre filières techniques et générales est mieux exprimée lorsqu'on compare ici à statut égal : il y a une véritable coupure selon la taille

Les enfants de 18 ans et plus :

Relation entre la taille de leur fratrie,
le statut professionnel de leur famille
et leur diplôme d'études générales et professionnelles



b) mères étrangères exclues

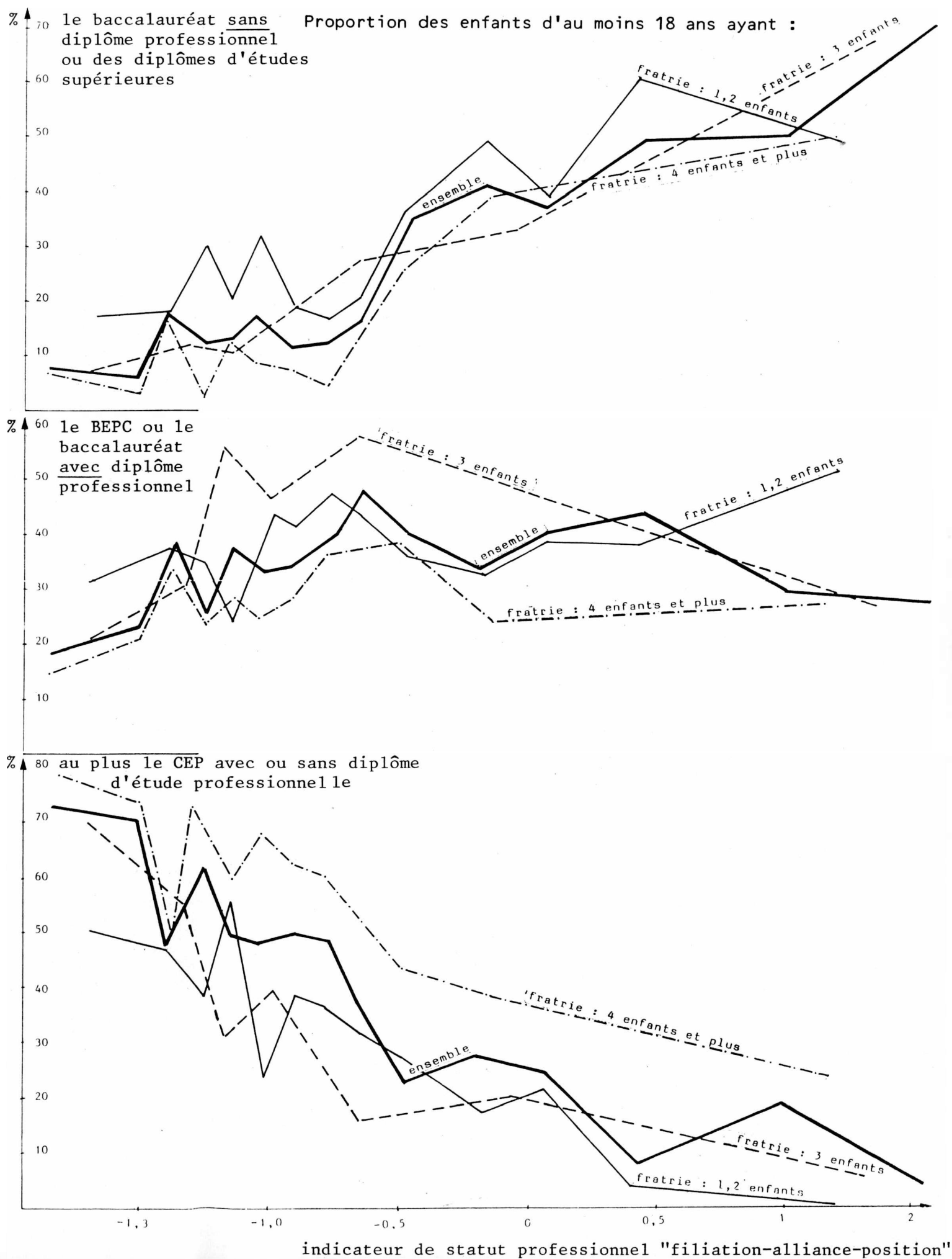


de la fratrie, une différence de presque un enfant entre les jeunes selon qu'ils ont ou non le BEPC⁽¹⁾. La relation entre fratrie et diplôme paraît d'autant plus importante qu'on va vers la partie gauche du graphique, vers les statuts bas (vers la frange inférieure de la classe ouvrière en fait). Bref, la frontière entre filières techniques et filières secondaires est pertinente du point de vue du statut des parents et de la taille de la fratrie, dans leur relation mutuelle.

Cette présentation dit peu de chose sur la proportion de diplômés dans chaque catégorie. On devine que le niveau inférieur au BEPC ou une instruction strictement technique est une situation quasi inexistante pour les enfants des catégories aisées. Le graphique 4.2 présente cette information : la proportion de jeunes ayant un niveau de diplôme donné, en fonction du statut professionnel et de la taille de sa fratrie. Cette fois des regroupements s'imposaient faits en fonction des résultats précédents. La partie supérieure donne les variations de la proportion des enfants ayant soit le baccalauréat seul, soit des diplômes d'études supérieures (groupes ⑦ et ⑨) ; la partie inférieure présente la proportion des enfants ayant au plus le CEP (groupes ①②③⑤) ; la partie intermédiaire présente la proportion des enfants ayant le BEPC ou le baccalauréat avec un diplôme professionnel. L'allure générale des trois graphiques montre d'abord la pertinence de ce découpage du point de vue des relations en fonction du statut professionnel : croissance rapide de la proportion de bacheliers, diminution plus rapide encore de celle des possesseurs du CEP, lorsque le statut professionnel s'élève. Les irrégularités tiennent à ce que les effectifs des groupes sont quelquefois faibles ; malgré cela on observe qu'à statut égal le niveau de diplôme est fonction inverse du nombre de frères et sœurs. La proportion des enfants n'ayant que le CEP est beaucoup plus élevée dans les familles ayant au moins 4 enfants même vers les statuts élevés. A l'opposé celle des jeunes ayant le baccalauréat ou des études supérieures est beaucoup plus élevée dans les familles de 1 ou 2 enfants, que dans celles de quatre ou davantage, surtout lorsqu'on va vers les statuts bas.

(1) Différence qui ne tient pas comme on le voit à la présence de familles étrangères dans l'échantillon. Le graphique inférieur ne concerne que les enfants de mères françaises.

Graphique 4.2



La présentation des corrélations elles-mêmes clôt cette section (tableau 4.4). C'est un retour aux catégories explicites puisque les calculs se rapportent à des catégories professionnelles détaillées, autant que le permettent les effectifs⁽¹⁾.

Dans la classe ouvrière, la proportion d'adolescents ayant le baccalauréat est très peu liée au statut ou au revenu et, au contraire, très dépendante (relation négative) du nombre de frères et soeurs. Cette relation ne s'observe cependant que pour les enfants d'ouvriers ayant au moins CAP ou CEP. Pour les autres on n'observe que des relations très faibles avec les deux facteurs étudiés. La raison en est simple : la proportion de bacheliers dans cette classe oscille, en général, entre 3 et 10%.

C'est au contraire le statut qui est déterminant dans la classe moyenne - petits indépendants, cadres moyens n'ayant ni baccalauréat, ni BTS, ou employés. Le nombre de frères et soeurs ne joue pas de façon significative, mais le coefficient a_2 est systématiquement négatif.

C'est encore le statut des parents qui détermine la possession de diplômes supérieurs dans les catégories supérieures - professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens ayant fait des études; les relations sont beaucoup plus ténues que dans la classe moyenne. Enfin la relation entre diplôme et nombre de frères et soeurs est particulièrement ténue pour cette classe (significative seulement par son signe, toujours négatif, quelque soient les sous ensembles considérés dans ce groupe).

Précisons tout d'abord que des deux facteurs analysés : statut des parents ou dimension de la famille, le plus étroitement lié à la possession d'un diplôme supérieur est celui qui varie le plus dans la catégorie sociale étudiée : ainsi le nombre d'enfants, très élevé dans la classe ouvrière (4,8) a également une

(1) La notion d'indicateur professionnel est peut-être abstraite. Celle de revenu est plus familière; on a donc fait figurer les résultats pour les deux mesures, pour permettre au lecteur de juger de leur fiabilité respective. Le revenu dont il s'agit est celui du mari; le travail des femmes pouvait introduire des différences d'une autre nature, inclure le revenu des femmes obligerait alors à ne considérer que les femmes actives et aboutissait à des groupes d'effectifs trop faibles pour une présentation systématique (pour toutes les classes sociales). On jugera du poids des erreurs de mesure incorporées au revenu, aux corrélations systématiquement plus faibles avec ce dernier comparées aux corrélations avec le statut. On notera d'ailleurs que le défaut d'information sur le revenu (voir chapitre I) oblige à une réduction importante des échantillons sur lesquels portent les calculs. (suite de cette note page suivante)

Tableau 4.4

Paramètres de la relation entre la proportion de diplômés (BAC seul ou études supérieures), P ,
la taille de la fratrie, F , et, soit le statut professionnel, S , des parents, soit le revenu du père, R ⁽¹⁾

I - Relation avec le statut professionnel		nombre de ménages	moyennes de :						coefficient de corrélation entre:			paramètres du modèle $P=a_1S + a_2F + a_3$						
Echantillon de ménages retenus :			P	σ_P	S	σ_S	F	σ_F	PS	PF	SF	a_1	σa_1	test t	a_2	σa_2	test t	ρ
Ensemble		618	22,9	34,1	-0,21	1,0	4,17	2,3	0,47	-0,22	-0,18	15,5	1,3	12,3**	-2,1	0,5	3,9**	0,49
Prof.libérales, cadres sup. et cadres moy. avec BAC2		103	55,7	39,7	1,28	1,0	3,50	1,4	0,21	-0,03	0,18	9,0	4,0	2,3*	-1,9	2,8	0,7	0,22
dont: .prof.lib. et cad.sup. + ét.sup		45	59,6	42,4	1,52	0,9	3,85	1,5	0,27	-0,07	0,09	13,5	7,2	1,9	-2,7	4,3	0,6	0,29
.c.sup. sans ét.sup. et c.moy.+BAC2		58	52,4	37,3	1,08	1,0	3,21	1,3	0,14	-0,03	0,18	5,4	4,9	1,1	-1,6	4,0	0,4	0,15
Pts.ind., cad.moy. sans BAC2, employés		211	23,0	33,8	-0,08	0,7	3,64	1,7	0,32	-0,14	-0,11	15,4	3,3	4,7**	-2,1	1,3	1,6	0,33
dont: .pts.ind. ou cad.moy. sans BAC2		158	25,2	34,3	0,01	0,7	3,67	1,8	0,31	-0,13	-0,12	15,2	3,9	4,0**	-1,7	1,4	1,2	0,33
.employés		53	16,2	31,6	-0,38	0,6	3,55	1,4	0,25	-0,21	-0,10	12,8	7,6	1,7	-4,3	3,1	1,4	0,31
Ouvriers		299	12,5	24,8	-0,77	0,5	4,75	2,8	0,12	-0,25	-0,12	5,1	3,1	1,7	-2,1	0,5	4,2**	0,26
dont: . avec CAP ou CEP		186	16,0	28,9	-0,71	0,4	4,42	2,7	0,12	-0,31	-0,18	4,4	4,9	0,9	-3,1	0,8	4,1**	0,31
. sans CAP ni CEP		113	7,8	17,0	-0,83	0,5	5,15	2,8	0,09	-0,09	-0,02	3,0	3,3	0,9	-0,5	0,6	0,9	0,12

II - Relation avec le revenu			P	σ_P	R	σ_R	F	σ_F	PR	PF	RF	$P = a_1R + a_2F + a_3$ $a_1 \times 10^3 \sigma a_1$ t $a_2 \sigma a_2$ t ρ						
Ensemble			492	21,0	32,0	633	312	4,17	2,3	0,36	-0,22	-0,13	0,30	0,0	8,1**	-2,5	0,6	4,3**
Prof.libérales, cadres sup. et cadres moy. avec BAC2		64	52,9	37,4	1090	363	3,37	1,4	0,14	0,06	0,08	0,10	0,1	1,0	1,4	3,5	0,4	0,14
dont: .prof.lib. et cad.sup. + ét.sup		17	61,5		1299		3,72											
.c.sup. sans ét. sup. et c.moy.+BAC2		47	49,5	37,2	1010	341	3,24	1,2	-0,02	0,00	-0,05	-0,00	0,0	0,1	0,1	4,4	0,0	0,02
Pts.ind., cad.moy. sans BAC2, employés		151	22,8	32,8	675	261	3,68	1,6	0,10	-0,13	-0,00	0,10	0,1	1,2	-2,5	1,6	1,5	0,16
dont: .pts.ind. ou cad.moy. sans BAC2		107	25,1	33,2	721	265	3,70	1,7	0,11	-0,11	0,03	0,10	0,1	1,2	-2,2	1,9	1,2	0,16
.employés		44	16,9	31,3	556	214	3,62	1,4	-0,07	-0,19	-0,20	-0,20	0,2	0,7	-4,8	3,5	1,4	0,22
Ouvriers		268	12,8	24,7	500	193	4,62	2,6	0,16	-0,24	-0,02	0,20	0,1	2,6*	-2,2	0,6	4,0**	0,29
dont: . avec CAP ou CEP		170	16,5	29,1	554	198	4,44	2,8	0,14	-0,30	-0,03	0,20	0,1	1,7	-3,2	0,8	4,1**	0,33
. sans CAP ni CEP		98	7,3	15,0	423	158	4,89	2,5	-0,01	-0,02	0,11	0,00	0,1	0,0	-0,1	0,6	0,2	0,02

(1) Revenu : revenu annuel du mari calculé en francs, présenté en 10^2 francs pour les moyennes.

grande amplitude de variations (écart-type 2,8); la distribution est plus "rétrécie" dans la classe moyenne (3,6 enfants; écart-type : 1,7), plus encore dans la classe supérieure. Au contraire le statut (ou le revenu) varie peu autour d'une moyenne faible; il varie bien davantage dans la classe moyenne, plus hétérogène. Mais cette règle ne vaut pas pour la frange inférieure de la classe ouvrière : les ouvriers sans CAP ni CEP ont le nombre d'enfants maximum, avec une dispersion importante ; néanmoins la relation inverse entre le taux de diplômés et la taille de la fratrie est peu significative par rapport à ce qu'elle est chez les enfants d'ouvriers diplômés. Ceci laisserait à penser qu'il y a une coupure entre les ouvriers qualifiés et les ouvriers spécialisés, qui ne serait pas compatible avec un glissement progressif des qualifications mais résulterait plutôt d'un changement plus radical de position dans les rapports de production, intéressant à la fois le secteur d'activité, le type d'habitat (urbain, péri-urbain, ou rural)

La possession d'un diplôme est, toutefois, toujours en relation négative avec le nombre de frères et soeurs, quelque soit la classe sociale d'origine; on remarquera que la corrélation entre le statut et la fratrie est systématiquement positive dans les catégories aisées à la fois chez les cadres supérieurs et les cadres moyens diplômés; elle est négative dans toutes les autres catégories sociales.

suite de la note de la page précédente : le choix du modèle linéaire repose sur les tests classiques; les modèles semi-logarithmiques et logarithmiques conduisaient à des corrélations plus faibles. Il n'y a d'ailleurs aucune signification économique aux paramètres calculés. Seule compte la comparaison entre les sous-groupes, comparaison approfondie encore plus loin avec l'analyse d'autres caractères. Les différences entre le revenu ou le statut incorporent d'autres différences, explicites et plus riches du point de vue de la compréhension des phénomènes.

Il faut noter que les calculs du tableau 4.4 séparent les ménages selon la profession du mari; donc l'indicateur de statut n'est plus ici que la combinaison de quatre catégories professionnelles : celle du grand-père paternel de la femme, celle de la femme, de son père et de son mari. La profession du mari n'intervient que parce que le détail de nomenclature sur lequel repose la construction de l'indicateur est beaucoup plus grand que le découpage ci-dessus; il subsiste donc quelques différences, de ce point de vue, à l'intérieur des classes retenues au tableau 4.4 .

III - LA RELATION "DIPLOMES-FRATRIE-STATUT DES PARENTS" DIFFERE SELON LES GROUPES SOCIAUX, PREMIERE TENTATIVE DE RECONNAISSANCE DE CES GROUPES

Cette réduction n'est qu'instrumentale. On doit maintenant s'interroger sur le contenu des relations entre variables continues, sachant que la continuité est presque toujours la manifestation de transformations progressives et que son intérêt est d'en rendre compte. On peut même dire qu'une relation forte masque toujours autre chose que la relation elle-même. Illustrons cette méthodologie par un exemple : on admet généralement que la consommation est fonction du revenu, et cependant cette relation est formelle pour une large part, si l'on s'interroge sur les différences profondes associées aux différences de revenu, citons en une facilement repérable : les ménages les plus pauvres résident plus souvent dans les communes rurales ou de faible densité, les ménages les plus riches, en centre ville. Les relations imputées au revenu incorporent donc ces différences et beaucoup d'autres, qui décelées contribuent à mettre à jour les mécanismes de production des différences et de consommation et de revenu.

On va tenter ici une décomposition en s'intéressant à des sources d'hétérogénéité relevant des transformations structurelles et des stratégies adaptatives. Parmi les premières nous retiendrons précisément l'habitat comme caractère étroitement lié à l'évolution du système de production : des modes de fixation de la main-d'oeuvre, des relations de dépendance entre unités de production (sous-traitance-exécution, centre de décision) et des ségrégations qu'elles génèrent. On retiendra de même le salariat des femmes, associé au passage du mode privé de production : métiers indépendants, spécificité des métiers et échanges locaux, au mode socialisé : division du travail et généralisation de l'échange monétaire. Enfin on retiendra également l'origine professionnelle des personnes interrogées; celles issues de l'agriculture ou des métiers de l'artisanat, de la petite entreprise, secteurs en déclin, seront opposées aux autres.

Parmi les stratégies adaptatives on retiendra les facteurs liés à l'éducation des parents, leur degré d'intégration ou de capacité de gestion de l'environnement :

possession de livret ou plan d'épargne, appartenance à des associations locales ou, au contraire, isolement social(1).

On retiendra enfin certains caractères liés à la famille d'origine : les aides de la part des parents du couple interrogé, la taille de la fratrie de la femme.

La difficulté majeure tient à la taille des échantillons disponibles : entre 100 et 200 ménages ayant au moins 1 enfant de 18 ans et plus, par groupe social. Les quatre groupes retenus sont :

- a) les familles dont le père exerce une profession libérale ou est cadre supérieur, ou cadre moyen avec diplômes,
- b) les familles dont le père est cadre moyen sans diplôme ou employé,
- c) celles dont le père est ouvrier avec au moins CAP ou CEP,
- d) enfin celles dont le père est ouvrier sans CAP ni CEP.

On compare la proportion d'adolescents diplômés (BAC seul ou études supérieures) selon les caractères ci-dessus : salariat des femmes... appartenances diverses;

(1) - Voici la liste des caractères étudiés :

- la femme n'a jamais travaillé ou a cessé au premier enfant (et son opposé).
- la femme travaille actuellement ou est au chômage (et son opposé).
- la catégorie de commune (4 types).
- l'origine agricole ou indépendante opposée à salariée.
- les études de la femme.
- les études du mari.
- la possession d'un livret ou plan d'épargne.
- la cotisation à une mutuelle ou le paiement d'une assurance vie.
- l'appartenance ou non à un syndicat.
- l'appartenance ou non à une association locale (co-propriétaires, usagers, consommateurs, ...).
- la propriété du logement.
- l'aide financière de la part des parents pour l'acquisition de biens immobiliers
- le fait d'héberger des amis souvent, ou la citation de 3 couples amis.
- le fait d'habiter en maison individuelle ou en immeuble collectif.
- la sensibilité politique.
- l'aide diverse de la famille pour l'achat de biens immobiliers ou d'équipement.
- la taille de la fratrie de la femme.

les comparaisons tiennent compte du nombre d'enfants et du statut⁽¹⁾.

Schématiquement on pourrait dire ceci : le travail des femmes et l'habitat dans les grandes villes s'accompagnent d'une élévation systématique importante de la proportion de diplômés dans la fraction inférieure de la classe ouvrière; ces caractères sont sans incidence dans la classe aisée; dans la classe moyenne, seul contribue à une plus grande fréquence des diplômés, le degré d'urbanisation.

Relevons d'abord les inégalités socio-spatiales : la proportion d'habitants de communes rurales est maximum dans les familles ouvrières sans qualification, 44%; elle décroît des ouvriers qualifiés, 32%, aux cadres moyens, 18%, et ne représente plus que 17% des familles de cadres supérieurs. Inversement, parmi ces dernières, plus d'un tiers réside dans l'agglomération parisienne... 17% seulement des familles ouvrières. (cf. chapitre I).

La proportion d'adolescents ayant au moins le baccalauréat sans études professionnelles ou ayant fait ou commencé des études supérieures, très faible dans les familles dont le père est ouvrier sans CAP ni CEP, 8%, est encore réduite pour les habitants des communes rurales, 6%; à l'opposé ce chiffre atteint 16% dans l'agglomération parisienne (mais les effectifs sont faibles). Mêmes résultats pour les enfants de père ouvrier qualifié : le taux en question passe de 11% à 19% entre les deux types d'habitat; les écarts sont plus faibles que précédemment; plus faibles aussi pour les jeunes dont le père est cadre moyen non diplômé ou employé : 19% - 27% respectivement.

(1) - technique utilisée : les comparaisons reposent sur des calculs simples mais de présentation lourde. Ils sont faits séparément pour chacun des quatre groupes sociaux retenus. On a testé un à un les caractères retenus. Ils sont dichotomiques en général et conduisent à une partition du groupe en deux sous-ensembles a et b. On calcule pour chacun la proportion p d'adolescents bacheliers et la moyenne des deux facteurs dont dépend cette proportion : le statut et la taille de la fratrie. On compare cette proportion observée à sa valeur théorique obtenue à partir des modèles du tableau 4.4 pour le groupe étudié. Dans bien des cas, les différences entre p_a et p_b , les proportions observées de bacheliers pour les 2 sous-ensembles a et b, sont telles que le calcul de la valeur théorique est inutile. Néanmoins les différences observées à l'intérieur même des groupes, selon la taille de la fratrie le justifient.

Toutefois on insistera sur le fait que ces comparaisons sont faites à nombre d'enfants et niveau de statut formellement égaux. Or, tous les caractères étudiés interagissent avec ces variables. Pour mémoire, on a également utilisé le procédé classique de régression avec dummy variables, procédé plus réducteur encore. Ces traitements statistiques aboutissent évidemment aux mêmes résultats.

Dans la classe ouvrière et surtout dans la frange inférieure de celle-ci les écarts maxima sont obtenus en tenant compte simultanément du travail des femmes et de l'habitat dans une grande ville (plus de 200 000 habitants). Lorsque ces deux propriétés sont réunies, la proportion de jeunes bacheliers est de 16% dans les familles d'ouvriers non qualifiés, de 23% dans les familles d'ouvriers qualifiés. A l'opposé lorsque ces deux caractères sont absents, les proportions deviennent respectivement 6% et 13%; la dimension des familles est alors beaucoup plus élevée, dans ce dernier cas : 4,3 et 3,8 enfants, que dans le premier : 2,9 et 2,4 respectivement pour les familles d'ouvriers non qualifiés et d'ouvriers avec CAP ou CEP.

Le clivage entre les ménages selon qu'ils sont ou non d'origine agricole (le père de la femme ou de son mari) conduit à des résultats différents selon les groupes. Tout d'abord dans chacune des classes considérées, l'origine agricole est associée à un statut plus bas, on l'avait vu au chapitre I . Elle n'est jamais associée à une plus grande dimension de la famille : le nombre de frères et soeurs des adolescents étudiés n'est pas différent chez les cadres supérieurs ni dans la classe moyenne selon que l'un des grands-pères était agriculteur ou non. Chez les ouvriers et surtout les ouvriers sans diplôme la dimension de la famille est même fortement réduite là où il y a ascendance agricole (du moins dans cet échantillon où les effectifs sont petits, rappelons le). La proportion de bacheliers ne diffère pas dans les catégories supérieure et moyenne ; chez les ouvriers qualifiés il semble y avoir une proportion plus faible de bacheliers quand il y a ascendance agricole par rapport aux ouvriers d'origine ouvrière ; c'est l'inverse pour les fils d'ouvriers sans CAP ni CEP. Peut-on hasarder que les ouvriers qualifiés de pères salariés sont plus intégrés que ceux d'origine agricole et qu'au contraire les ouvriers non qualifiés d'origine salariée, donc les ouvriers de deuxième génération si l'on peut dire, qui n'ont pas de diplôme, le sont moins ? Autrement dit ces derniers seraient davantage exclus de la promotion sociale et leur descendance prolongerait en quelque sorte cette exclusion ; tandis que ceux d'origine agricole, commençant seulement leur reconversion auraient encore davantage de chance en ce qui concerne leur descendance ?

La proportion de bacheliers est fonction des études des parents, dans toutes les catégories; mais la liaison est particulièrement sensible dans la classe moyenne (le père est cadre moyen sans diplôme ou employé) : la proportion de bacheliers est en effet très faible ici lorsque le père ou la mère n'ont aucun diplôme 12, 13%; elle dépasse 35% lorsque l'un ou l'autre a le BEPC au moins.

L'isolement social produit un clivage assez significatif dans les familles d'ouvriers non qualifiés : le taux de bacheliers est minimum (4%) là où l'on déclare peu d'amis⁽¹⁾. Ce trait a certainement une signification plus qu'anecdotique. On avait déjà mis en évidence des positions de repli dans la fraction inférieure de la classe ouvrière, comme indicateur de situations particulièrement précaires, d'autant que ces familles avaient, moins souvent que les autres, recours aux services et équipements collectifs. Il paraît intéressant de noter que, si dans cette classe le statut social ne semble avoir aucune influence sur la proportion d'adolescents ayant fait des études, les caractères associés à une différence significative ont tous un contenu qui renvoie en fait à des différences de statut; on pourrait y ajouter l'aide de la famille (bien que rare), la propriété du logement... caractères associés à une proportion plus élevée de jeunes diplômés, tandis que la taille de la fratrie d'origine induit des variations évidemment opposées. De même, si le nombre d'enfants ne semble jouer aucun rôle, dans cette classe, sur la proportion d'enfants diplômés⁽²⁾, les facteurs structurels efficaces incorporent des variations significatives sur ce point qu'il s'agisse de l'habitat en grandes villes ou du travail des femmes, comme si la réduction de la dimension de la famille n'entraînait une élévation du niveau d'instruction des enfants, qu'associée à ces facteurs.

Chez les ouvriers qualifiés, au contraire, le nombre d'enfants est le facteur le plus discriminant du point de vue du diplôme. Le travail des femmes, l'habitat en grande ville, et le titre de propriétaire ont une incidence positive mais faible.

La classe moyenne (cadres moyens non diplômés et ouvriers) semble particulièrement hétérogène, confluent de nombreuses sources de différenciation. Les variations liées au statut et à l'urbanisation dominent; les propriétaires de leur logement et les ménages en maison individuelle ont significativement plus d'enfants diplômés que les autres (ils ont un peu moins d'enfants); ceux issus de grandes fratries en ont moins; les adhérents à des associations locales ou à des syndicats en ont davantage. Bref c'est dans ce groupe et dans la frange inférieure de la classe ouvrière que la proportion de jeunes diplômés est la plus dépendante, globalement, des caractères étudiés.

(1) - On posait une question sur les circonstances qui ont présidé à la rencontre des amis les plus proches (et leur nombre d'enfants); les personnes interrogées pouvaient énumérer jusqu'à trois amis ou couples amis.. Certaines ont déclaré n'en avoir aucun, d'autres un seul; c'est de celles-ci qu'il s'agit.

(2) - Bien que l'amplitude du nombre d'enfant soit maximum.

La classe aisée se situe à l'opposé de toutes les autres, par l'absence de relations fortes avec les facteurs testés ici, devrait-on dire l'absence de déterminismes? Le travail féminin ne produit pas de différences significatives et, qui plus est, les faibles différences apparentes sont négatives (diminution de diplômés). Le statut reste ici le facteur le plus discriminant; l'adhésion à un syndicat semblerait également efficace (73% de diplômés contre 48%), également l'aide financière des parents (biens immobiliers seulement) 65% - 51%;

Retour sur la courbe en U.

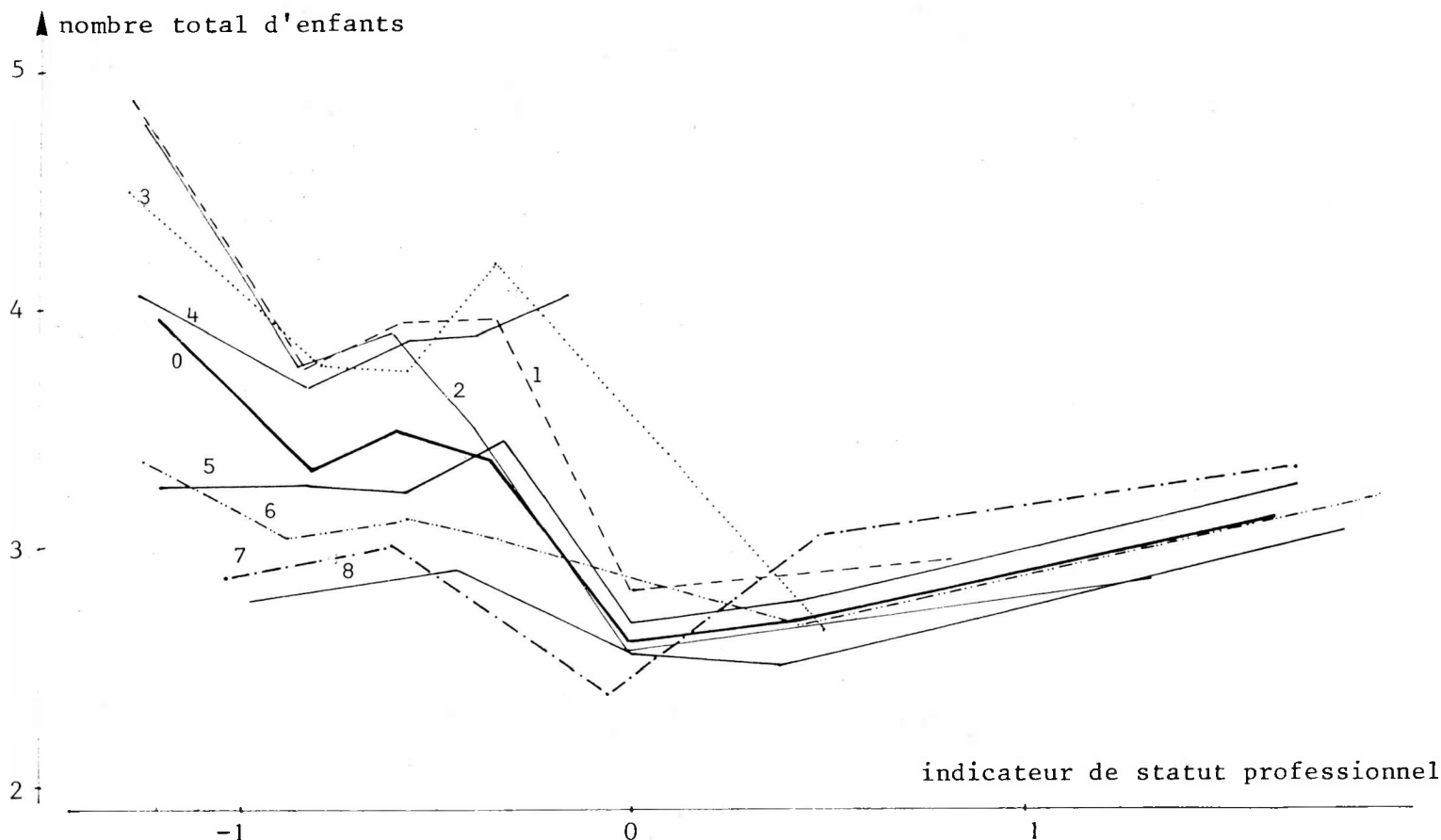
Ce sont les caractères efficaces pour la frange inférieure de la classe ouvrière qui retiendront notre attention : ceux qui sont associés à la plus forte augmentation de jeunes diplômés dans ces familles. Revenant au graphique 4.1, on peut le regarder sous un autre angle : celui de la relation entre fécondité et statut ou revenu..., reconnu comme ayant une forme en J inversé. Cette relation se dessine sur le graphique, (même s'il s'agit de la taille de la fratrie, point de vue des enfants, et non de la descendance, point de vue des parents).

Ce qui nous semble particulièrement intéressant, c'est de faire ressortir l'hétérogénéité systématique de la population tout le long de cette courbe; le continuum sur lequel se fondent les démarches classiques et néo-classiques est toujours apparent; loin de nous y arrêter, on le considère au contraire comme une étape intermédiaire fort utile pour la reconnaissance de différences pertinentes. Que deviendrait cette fameuse courbe en U si les adolescents accédaient à un niveau minimum d'études? La partie gauche de cette relation paraît en effet produite par un clivage social radical : non seulement une opposition entre la classe ouvrière et les autres classes de la société, mais plus précisément une opposition entre une certaine frange de la classe ouvrière, sur laquelle pèse le plus de déterminismes exogènes.

Le niveau d'instruction des adolescents et les facteurs à l'origine des variations de ce niveau d'instruction dans les familles des classes populaires sont aussi à l'origine des différences de fécondité qu'on y observe. Ces facteurs ne produisent que de faibles variations de la fécondité dans les catégories aisées; il est remarquable que la dispersion de la taille moyenne des familles ne soit élevée que dans les catégories inférieures du statut professionnel (graphique ci-contre); elle est très faible pour les ménages situés au-dessus d'un certain seuil, un peu

Graphique 4.3

Transformation de la relation entre fécondité et statut (courbe en U)
selon certaines caractéristiques des familles



- 0 - Ensemble des ménages ayant au moins un enfant de 18 ans et plus
- 1 - aucun ami ou couple ami, ou un seul
- 2 - la femme n'a aucun diplôme
- 3 - opinion : "un jeune doit commencer à travailler dès 16 ans"
- 4 - le mari est ouvrier sans CAP ni CEP
- 5 - un au moins des enfants de 18 ans ou plus a le baccalauréat
- 6 - le mari est syndiqué
- 7 - le couple est (ou a été) aidé financièrement par les ascendants, et a au moins trois amis ou couples amis
- 8 - la famille habite dans une agglomération $\geq 200\ 000$ habitants et la femme travaille

moins de 40% de l'ensemble des ménages concernés⁽¹⁾. Les facteurs en question

(1) - On étudie ici les ménages ayant au moins 1 enfant de 18 ans, rappelons-le. On peut les considérer comme "terminées"; elles recoupent à peu près les familles complètes étudiées au chapitre suivant.

ont une incidence presque négligeable sur la fécondité de ces familles⁽¹⁾, au contraire ils produisent des différences de très grandes amplitudes dans les catégories populaires; les variations sont même quelquefois de sens opposé entre les classes sociales : tel l'aide financière de la part des parents et une sociabilité dense, ou la présence d'au moins un enfant ayant le baccalauréat sans études professionnelles, caractères associés à une fécondité plus réduite dans les classes populaires, plus grande dans les classes aisées, tel l'absence de diplôme pour la mère conduisant à des résultats opposés aux précédents; les différences sont faibles mais significatives d'une relation positive entre la fécondité et la position dans l'échelle sociale, si l'on regarde le niveau d'instruction des enfants ou des parents comme une de ses composantes; rappelons que l'instruction n'a pas été retenue dans la construction de l'indicateur utilisé ici; l'effet différentiel est donc d'autant plus intéressant.

On voit aussi se transformer cette fameuse courbe en "U"; cette forme n'est manifeste que lorsqu'on retient dans les classes populaires, les fractions les plus isolées socialement, celles qui résident dans les petites communes et dont la femme ne travaille pas, celles dont les adolescents n'ont aucun diplôme, dont les parents souhaitent que les jeunes gagnent leur vie dès l'âge de 16 ans. Il n'y a plus d'U avec les caractères opposés. La relation entre la fécondité et le statut de la famille disparaît (voire devient positive?) pour les familles résidant dans les villes d'au moins 200 000 habitants, dont la mère exerce une profession, pour les familles aidées par leurs ascendants et déclarant au moins trois couples amis. Et surtout, cette relation disparaît lorsqu'on retient les caractères associés à une élévation du niveau d'instruction des enfants dans les familles d'ouvriers les moins qualifiés.

D'autres facteurs interviennent : on a fait figurer sur le graphique 4.3 la population des ménages dont le mari adhère à un syndicat; beaucoup d'autres caractères auraient pu être présentés, conduisant à une partition des ménages en sous ensembles très distincts du point de vue de la relation fécondité-fratrie. Ceux présentés ici rendent maximum l'amplitude des variations dans toutes les couches socia-

(1) - Un seul caractère est associé à une fécondité relativement élevée dans les catégories aisées : la taille de la fratrie des parents. Les femmes issues d'une famille de cinq enfants au moins, appartenant à la catégorie des statuts supérieurs ont en moyenne 3,9 enfants. Ce caractère est associé à une fécondité un peu plus élevée dans presque toutes les classes sociales (la classe moyenne ferait exception); la différence est cependant plus faible dans les couches populaires; elle serait plus élevée dans une petite fratrie de la couche supérieure?

les et montrent ainsi que cette amplitude n'est considérable et véritablement signifiante que dans les couches populaires.

Cette façon de décomposer la fameuse courbe en U est instructive; elle met en évidence l'origine sociale des familles nombreuses de telle sorte que la diminution de la fécondité apparaît, dans les couches populaires, comme une condition à l'intégration sociale. Cette présentation n'autorise pas à des interprétations en termes de stratégie consciente de la part des individus. Ces interprétations valent sans doute au-delà d'un certain seuil de statut social, à partir duquel les contraintes structurelles se dessèrront, voire à partir duquel l'environnement n'est plus constitué comme contrainte, mais au contraire comme un ensemble de services, d'institutions qu'il s'agit de gérer au mieux. Les familles qui occupent la partie gauche de la courbe fécondité-statut n'en sont pas là; et dans ce groupe, entre les familles fécondes et les familles réduites, la différence ne tient probablement pas à un calcul rationnel : elles sont situées dans un environnement différent, au sens social et au sens spatial du terme.

IV - DEPENSES D'EDUCATION ET NOMBRE D'ENFANTS

Cette section sera brève : suite logique des analyses précédentes, elle introduit à une interrogation sur les pratiques d'éducation des familles, les clivages économiques et sociaux qui induisent leur inégalité, interrogation qui devrait être reprise en vue d'une orientation de la politique familiale prenant acte de la dynamique des inégalités.

Notre analyse de la relation fratrie-statut nous a fait passer de la génération des parents (chapitre III), à celle des adolescents (sections précédentes) et puis maintenant à celle des enfants d'âge scolaire. On avait précédemment des familles à peu près terminées, ayant au moins un enfant de plus de 17 ans; on observe ici des familles ayant des enfants de 6 à 19 ans, population plus vaste et différente (1562 ménages).

Les observations qui viennent d'être faites se confirment-elles pour ces familles encore plus récentes : y-a-t-il un lien entre la place de la scolarité et le nombre d'enfants, plus étroit dans les familles aisées, plus ténu dans les couches populaires? chez ces dernières des variations apparaissent-elles associées aux mêmes caractères que l'était la variation de la proportion de bacheliers?

Les dépenses d'éducation ont été réduites ici à trois composantes. Cette agrégation répond à un souci de fiabilité : elle est faite après une analyse des relations entre chacune des dépenses et le statut professionnel : les dépenses agrégées ont la même sensibilité au statut (la même élasticité-revenu par exemple).

Le groupe le plus élastique, celui qui conduit aux plus grandes inégalités entre les ménages, le long de l'échelle sociale, est fait des dépenses de scolarité proprement dites : trimestre scolaire, leçons particulières, dépenses auxquelles s'ajoutent les leçons d'art-musique-dessin... et de sport, les inscriptions à un club et abonnements divers; le second groupe est fait des dépenses de transport et cantine⁽¹⁾ un peu moins sensible au revenu ou au statut que les précédentes (mais sensibles à d'autres facteurs dont la localisation évidemment); le troisième

(1) - Aux dépenses de cantine sont malheureusement agrégées (sur le questionnaire) les dépenses d'internat; on peut en revanche repérer les ménages ayant fait des dépenses d'internat, sans toutefois dissocier leur montant.

groupe concerne les dépenses presque indépendantes du revenu : fournitures scolaires, garderie, garde du soir.

On a renvoyé en annexe les dépenses moyennes d'éducation selon la profession du mari (couples) ou de la femme (femmes seules), cf. annexe 4.1, et selon la profession et le nombre d'enfants, annexe 4.2. On a fait figurer la proportion de ménages ayant une dépense non nulle la dépense moyenne calculée pour ces seuls ménages et celle calculée pour l'ensemble (avec enfants d'âge scolaire). On commente brièvement ces résultats déjà éloquentes en eux-mêmes.

Les dépenses de scolarité (1er groupe) varient de 1 à 9 entre les ménages dont le père est cadre supérieur et ceux dont la mère est seule et ouvrière; ces dépenses ne figurent pas dans tous les budgets : la moitié des familles ouvrières n'en font pas. Les dépenses de transport et cantine sont plus uniformément réparties; elles varient dans la proportion de 1 à 3 à peu près; celles de fournitures scolaires varient peu, même si l'on se limite aux seules familles "consommatrices".

La dépense d'éducation au total est donc très différemment structurée : la part contrainte, liée à la localisation spatiale (frais de transport et cantine⁽¹⁾) représente 25 à 30% de ce budget éducation dans la classe ouvrière (15% pour les cadres supérieurs diplômés); tandis que la part des investissements éducatifs réels, les dépenses de scolarité, ne représente pas plus que les transports-cantine dans le budget des familles ouvrières (25%); elle représente les deux tiers du budget "éducation" des familles dont le père est cadre supérieur diplômé (valeur maximum d'ailleurs).

On remarquera l'amplitude des différences associées au diplôme du père (ce serait la même chose concernant la mère), que ce soit chez les cadres supérieurs, les cadres moyens ou les ouvriers, la dépense de scolarité est beaucoup plus forte lorsque le père est plus diplômé (elle varie du simple au double chez les cadres supérieurs eux-mêmes). Compte tenu du fait que le niveau de vie des femmes seules est plus bas que celui des couples, on pourra s'étonner de ce que la part accordée aux investissements éducatifs dans ces familles soit plus élevée que chez les couples.

Les variations selon le nombre des enfants d'âge scolaire sont elles-mêmes éloquentes : dans les catégories aisées les dépenses d'éducation sont pratiquement proportionnelles au nombre d'enfants; ceci vaut aussi pour les seules dépenses

(1) - Cette rubrique fait la majeure partie de la différence des dépenses d'éducation en faveur des grandes agglomérations dans les couches populaires.

de scolarité. Il n'en est plus de même pour les autres couches sociales : dans les catégories moyennes (cadres non diplômés, employés), la dépense croît beaucoup moins que proportionnellement (celle de scolarité décroît à partir de quatre enfants); le caractère asymptotique est encore plus net chez les ouvriers qualifiés et, à partir de 4 enfants, les dépenses sont plus faibles sauf celles de fournitures scolaires. Quant aux variations observées dans les familles d'ouvriers sans diplôme, elles sont irrégulières : seules les dépenses de fourniture scolaire croissent en fonction du nombre d'enfants. On peut s'interroger d'ailleurs sur le poids de ces dépenses de fourniture scolaire dans les familles les plus pauvres, comparé à celui des dépenses d'investissement éducatif, si l'on regarde cette opposition dans la perspective de la reproduction des inégalités sociales.

Les chiffres de ces annexes masquent des disparités plus fécondes du point de vue de la compréhension des pratiques des familles; comme dans le cas de la proportion de bacheliers on peut toujours calculer les paramètres d'une relation entre dépenses de scolarité par exemple et le statut et le nombre d'enfants⁽¹⁾; mais les familles ayant davantage d'enfants se localisent sociologiquement différemment des familles réduites. La relation en question peut être due à ces distinctions. La relation faible entre le nombre d'enfants et les dépenses de scolarité dans les couches populaires tient à beaucoup de sources de disparité : les familles ouvrières urbaines dont la mère est active ont moins d'enfants et des dépenses de scolarité plus élevées; celles qui estiment qu' "un jeune doit travailler dès seize ans" en ont au contraire davantage mais dépensent moins... Bien qu'il soit difficile de comparer ces familles situées à un stade inégal de leur constitution, il apparaît que lorsqu'on descend dans l'échelle sociale, les dépenses de scolarité les plus élevées sont associées aux familles relativement les plus réduites⁽²⁾.

(1)-Paramètres de la relation : $\text{LogD} = a_1 \text{LogS} + a_2 \text{LogN} + a_3$ ou D désigne la dépense de scolarité (trimestres scolaires, leçons), S le statut professionnel, N le nombre d'enfants de 6 à 19 ans. ρ désigne le coefficient de corrélation.

t_1 et t_2 : test t relatif aux paramètres a_1 et a_2	a_1	t	a_2	t	ρ
Ménages ayant au moins un enfant de 6 à 19 ans	1,83	14,9	0,89	7,7	0,31
dont :					
Professions libérales, cadres sup., cadres moy. diplômés	0,57	1,4	1,55	6,1	0,28
Patits indépendants, cadres moy. non diplômés, employés	1,70	5,2	0,89	4,1	0,22
Ouvriers avec CAP ou CEP	0,81	2,7	0,90	4,7	0,18
Ouvriers sans CAP ni CEP	0,40	1,1	0,73	2,5	0,15

(2) - Par exemple aux statuts inférieurs les familles ayant une dépense supérieure à la moyenne de leur catégorie ont un nombre total d'enfants plus bas que les autres, la relation s'inverse ensuite vers les statuts plus élevés ne serait-ce que parce que la dépense de scolarité devient presque proportionnelle au nombre d'enfants d'âge scolaire.

Le point, provisoirement , sur les résultats qui précèdent : dans toutes les couches sociales le statut est en raison inverse de la taille de la fratrie - ceci en donnant au statut une acception large : profession ou diplôme pour la génération des parents (chapitre III), diplômes pour leurs enfants adolescents, poids donné à la scolarité des plus jeunes; dans les couches populaires une descendance nombreuse est un frein à l'accès à un certain niveau de formation, on pourrait dire à l'intégration éducative : moins de jeunes diplômés dans les familles nombreuses appartenant à ces catégories, dépenses de scolarité de moins en moins proportionnelles au nombre d'enfant d'âge scolaire. La question du lien entre les dépenses d'éducation et la fécondité demanderait une reconstitution biographique des investissements éducatifs ; elle n'est qu'esquissée ici.

Ces résultats suggèrent des voies de compréhension des tendances de la fécondité dans les sociétés industrielles; la diminution de la fécondité, en particulier dans les couches populaires, apparaît comme une condition d'intégration à une société qui impose une norme généralisée d'évaluation de l'individu. L'estimation du "produit-enfant" passe du privé au social. Ce ne sont plus les pères qui transmettent leur savoir à leurs fils, les compagnons à leurs apprentis; les aptitudes ne sont pas appréciées au niveau local des relations interpersonnelles. Si l'école a d'abord selon Ph. ARIES contribué à spécifier en quelque sorte l'enfance et à en allonger la durée, elle a maintenant une autre fonction de diffusion des critères d'évaluation des jeunes, normes collectives, qui conditionneront largement leur statut futur. Parler d'intégration revient à mettre l'accent sur les déterminismes, en particulier ceux d'ordre structurel, ou plus exactement à reconnaître dans l'opposition entre les classes sociales une polarité : le poids des déterminismes dominant dans les couches populaires, le poids des stratégies plus ou moins rationalisées croissant avec la position dans l'échelle sociale. Ces analyses posent une interrogation sur le "produit" enfant, les politiques à mettre en oeuvre pour produire les conditions d'adaptation, faire obstacle aux mécanismes de reproduction des inégalités, faciliter la transition qui s'opère actuellement dans les couches populaires:

Annexe 4.1

Proportion des ménages ayant fait des dépenses d'éducation

et montant annuel de celles-ci

Ménages ayant au moins un enfant de 6 à 19 ans

		Dépenses de leçons, scolarité, art, sport			Dépenses de transport et cantine (1)			Dépenses de four- nitures scolaires, garde du soir			Dépenses totales pour l'éducation		
I - <u>Couples, catégorie socio- professionnelle du mari</u>	effectifs	%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.	
			A	B		A	B		A	B		A	B
Artisans, petits commerçants	114	61	814	500	18	818	151	74	540	398	83	1258	1049
Industriels, gros commerçants	23	61	1439	876	26	2158	563	78	371	290	83	2093	1729
Professions libérales	35	80	1378	1102	40	1257	503	77	676	521	89	2401	2127
Cadres sup. + études sup.	80	84	2108	1766	25	1668	417	74	638	471	91	2908	2654
Cadres sup. sans et. sup.	50	82	983	806	32	734	235	84	688	578	94	1722	1618
Cadres moyens + BAC1 ou BTS	86	80	641	515	24	624	152	77	563	432	95	1153	1099
Cadres moyens ni BAC1 ni BTS	211	65	648	424	29	554	160	79	612	485	90	1193	1068
Employés	131	55	777	427	21	436	90	79	670	532	84	1249	1049
Ouvriers avec BEPC, BAC1 ou BTS	50	60	869	522	20	593	119	86	524	451	92	1186	1091
Ouvriers avec CEP ou CAP	358	56	504	284	22	1122	251	77	554	427	86	1118	962
Ouvriers sans CEP ni CAP	197	38	639	243	23	1094	250	71	521	368	80	1080	861
Ensemble des couples (2)	1352	60	820	495	24	928	222	77	583	447	87	1347	1165
II - <u>Femmes seules, catégorie socio-professionnelle de la femme</u>													
Cadres, employées qualifiées	71	66	879	582	31	677	210	73	531	389	80	1470	1180
Autres employées	46	54	960	522	20	ns	43	65	549	358	74	1247	922
Ouvrières, pers. de service	71	31	641	198	30	1004	297	75	483	361	78	1105	856
N'a jamais travaillé	10	40	ns	1011	20	ns	193	60	ns	310	80	ns	1514
Ensemble des familles de femmes seules (2)	210	51	882	449	28	713	197	71	503	359	79	1280	1005
Ensemble	1562	59	827	489	25	895	219	76	573	435	85	1339	1143

(1) - comprend les trimestres scolaires

(2) - y.c. CSP non déclarées

ns - moins de 10 ménages

A - Dépenses moyennes annuelles des ménages ayant une dépense non nulle

B - Dépenses moyennes annuelles de l'ensemble des ménages

Proportion des ménages ayant fait des dépenses d'éducation
et montant annuel de celles-ci
selon la profession du mari, et le nombre d'enfants d'âge scolaire

		Dépenses de leçons, scolarité, art, sport			Dépenses de transport et cantines			Dépenses de four- nitures scolaires, garde du soir			Dépenses totales pour l'éducation		
		%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.		%	Dépenses moy.	
			A	B		A	B		A	B		A	B
I - 1 enfant de 6 à 19 ans effectifs													
PL, CS, CM+	128	72	836	601	19	1060	199	71	388	276	88	1218	1075
CM-, E, I,	194	55	639	353	14	478	67	65	417	271	77	893	690
O+	156	47	527	250	14	778	110	69	295	203	78	719	562
O-	59	29	797	230	19	2341	436	56	380	212	64	1364	879
Femmes seules	103	48	1001	476	21	633	135	66	351	232	71	1190	843
Ensemble	640	53	728	386	17	898	149	66	367	244	78	1004	778
II - 2 enfants de 6 à 19 ans													
PL, CS, CM+	91	88	1342	1180	26	1606	424	81	624	507	96	2207	2110
CM-, E, I,	175	66	699	463	25	524	132	85	638	539	91	1248	1134
O+	142	61	476	291	23	758	176	82	582	480	92	1035	947
O-	72	38	524	196	15	311	47	76	385	294	82	656	538
Femmes seules	79	53	669	356	29	641	187	72	564	407	79	1210	949
Ensemble	559	63	773	487	24	776	187	81	581	469	89	1285	1143
III - 3 enfants de 6 à 19 ans													
PL, CS, CM+	40	85	1690	1437	50	1023	511	85	937	797	95	2889	2745
CM-, E, I,	61	64	1025	655	39	681	268	93	781	730	98	1681	1653
O+	61	71	686	484	30	1875	553	89	663	587	93	1737	1623
O-	36	47	736	348	19	322	63	75	574	431	86	977	841
Femmes seules	29	62	754	468	35	523	180	76	667	506	90	1287	1154
Ensemble	227	67	1013	674	35	988	344	86	734	627	93	1761	1645
IV - 4 enfants de 6 à 19 ans, ou davantage													
PL, CS, CM+	15	87	3296	2857	60	481	289	87	1181	1023	93	4466	4169
CM-, E, I,	26	69	716	496	54	745	401	92	1075	992	96	1965	1889
O+	49	57	640	366	35	1167	405	84	976	817	92	1728	1587
O-	30	47	553	258	53	1113	594	80	967	774	97	1681	1625
Femmes seules	16	56	1176	662	38	1949	731	94	1017	954	100	2346	2346
Ensemble	136	60	1122	676	46	1034	471	86	1023	880	95	2137	2027

PL = professions libérales, patrons
CS = cadres supérieurs
CM = cadres moyens avec au moins BAC1 ou BTS

CM = cadres moyens sans diplôme
E = employés
I = petits indépendants

O+ = ouvriers avec au moins CAP ou CEP
O- = ouvriers sans CAP ni CEP

CHAPITRE V

FACTEURS DISCRIMINANTS DE LA FECONDITE

Résumé du chapitre V

Les caractères les plus étroitement associés à une réduction de la fécondité sont, en relation mutuelle, la scolarisation des enfants, la scolarisation des femmes et leur activité professionnelle. Ces deux derniers "facteurs" sont plus discriminants pour les plus jeunes (les mères des familles complètes ayant moins de 47 ans) qu'ils ne l'étaient pour leurs aînées ; on ne peut en faire la "cause" de la diminution de la fécondité, mais plutôt une condition, un canal par lequel passe cette réduction dans les sociétés industrielles. Avec la scolarisation, les facteurs classiques relevés dans les analyses de fécondité différentielle disparaissent progressivement : urbanisation, appartenance religieuse, taille de la fratrie pour les plus jeunes ; la relation inverse entre la fécondité et le statut professionnel s'estompe elle-même dans les familles où la femme a un minimum d'instruction.

Les variations de la fécondité selon l'origine sociale sont parallèles à celles de la taille de la fratrie. Mais dans chaque milieu d'origine, le statut actuel des couples est d'autant plus élevé que leur fratrie est réduite ; ils reproduisent ces variations dans leur propre descendance. La "sortie" de la classe ouvrière pour le secteur tertiaire en particulier s'accompagne d'une réduction de la fratrie d'abord, de la descendance ensuite.

Les familles des classes moyennes et plus particulièrement les catégories stables, c'est à dire issues elles-mêmes des couches moyennes : petits indépendants, cadres sans diplôme, employés, ouvriers les plus qualifiés... ont atteint une sorte de plancher, de seuil de fécondité minimum autour duquel les dispersions sont faibles et donc peu systématiques. Dans les transformations des rapports de production qui se sont opérées depuis le début du siècle, ces couches moyennes peu fécondes, semblent avoir été sélectionnées, parmi les descendants des métiers indépendants, agricoles ou non, par le niveau bas de leur fratrie ; les ouvriers sont au contraire issus des familles les plus nombreuses. La réduction de la fécondité est plus nettement associée à l'ascension sociale des enfants (peut-être devrait-on dire à la tertiarisation), qu'à celle de leurs parents.

L'imprégnation des modèles de la famille d'origine est faible : les relations entre la fécondité et la taille de la fratrie d'origine s'estompent chez les jeunes, sauf dans les couches aisées, seules fractions où l'on observe aussi une relation positive entre la descendance finale et la fréquence des aides de la part des ascendants.

Ce chapitre sélectionnera les "facteurs" les plus discriminants de la fécondité. Ce terme de facteur est en réalité impropre ; il est plus juste de parler des caractères associés aux plus grandes différences entre les ménages du point de vue de leur nombre d'enfants. On ne s'avance pas ainsi à parler de cause de la réduction de la fécondité ; mais, découvrant les caractéristiques des ménages qui accompagnent cette tendance, on apporte une contribution à la compréhension du phénomène.

Introduisons ce chapitre par la présentation d'une information qui nous paraît insolite. Tout d'abord, sans connaître les causes d'un phénomène, leur caractère universel n'apparaît pas de façon plus probante que par les similitudes du phénomène observées dans des lieux différents ; ce qui a retenu l'attention des démographes est moins la brusque diminution des indicateurs conjoncturels de fécondité, que la simultanéité de la tendance dans tous les pays industriels. Limitons nous à la France : la simultanéité de la réduction de la fécondité entre les départements, entre les régions est frappante (graphique V.1.) ; mais un autre trait doit être relevé, qui semble aller à l'encontre des idées reçues: On allègue souvent "l'imitation" comme partie intégrante des mécanismes d'évolution, situant les "pilotes" dans les milieux aisés, urbains (1)...

Or la diminution de la fécondité semble, d'après cette présentation, plus importante dans les communes rurales. Observation d'autant plus intéressante que les communes rurales ont été le lieu des transformations structurelles les plus importantes : diminution et transformation du secteur agricole, diminution du petit commerce et de l'artisanat. Contrairement à ce que l'on pourrait croire la morphologie sociale des communes rurales est des plus hétérogènes (2) : allant des communes en déclin où une agriculture très traditionnelle est associée soit à une population âgée, de retraités, soit à une main d'oeuvre industrielle sans qualification... à des communes reconverties ou en voie de reconversion où l'agriculture disparaît au profit d'une population salariée plutôt qualifiée : techniciens, maîtrise, ouvriers qualifiés. Le rejet à la périphérie des villes, des familles avec enfants appartenant aux couches moyennes, contribue aussi à ces transformations.

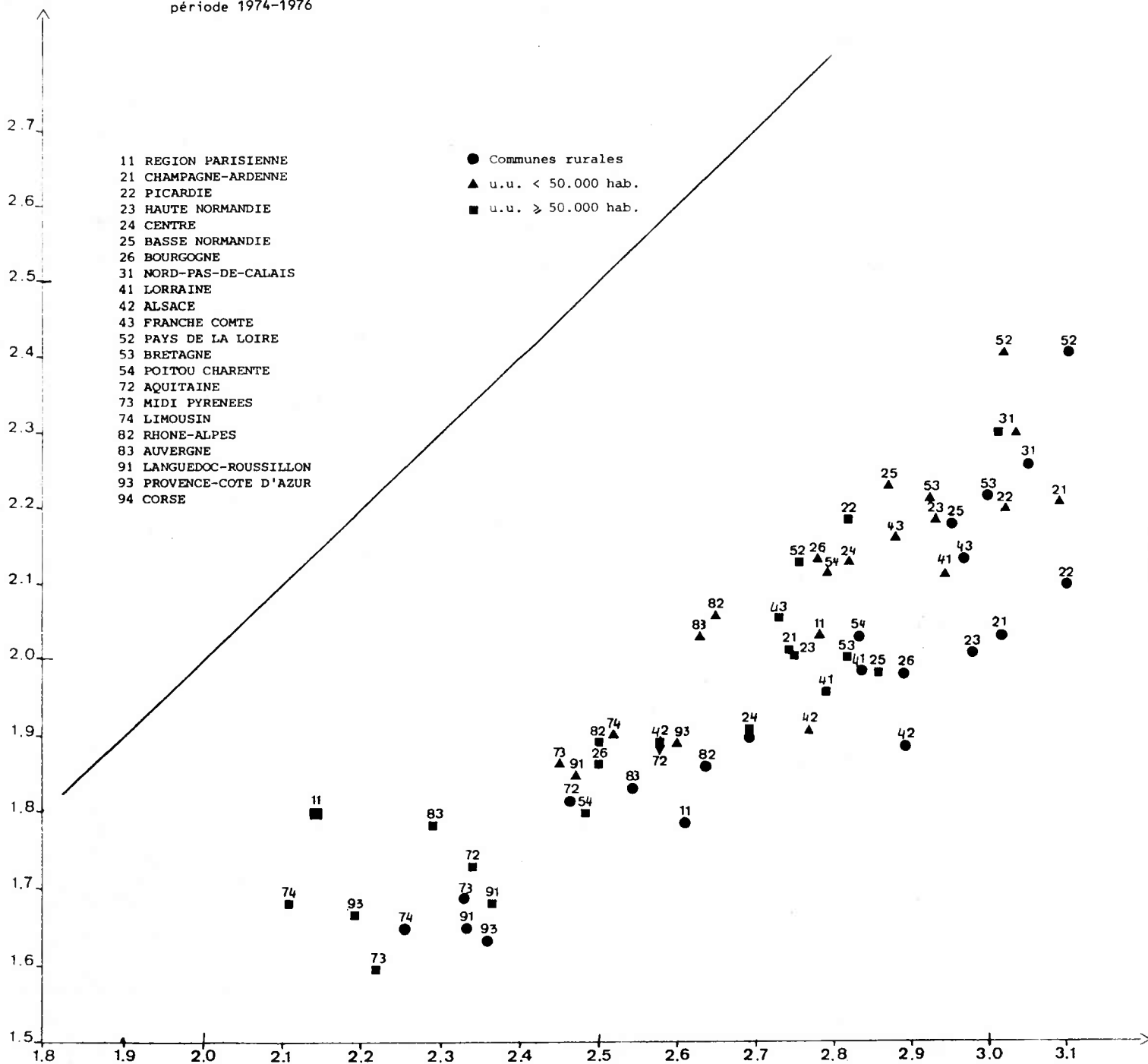
(1) le nombre moyen d'enfants par femme résulte d'un calcul à structure par âge constante

(2) Nous faisons allusion ici aux recherches que nous avons engagées sur les déterminations socio-spatiales de la consommation des ménages et aux premiers résultats d'une analyse de la morphologie socio-professionnelle des communes cf. H. de ROQUEFEUIL : Typologie socio-professionnelle des communes, le cas de la région Rhône-Alpes.

GRAPHIQUE V.1

La fécondité des femmes par région et catégorie de commune
pour deux périodes : 1967-1969 et 1974-1976

Reproduction brute : nombre moyen d'enfants par femme
période 1974-1976



Reproduction brute : nombre moyen d'enfants par femme
période 1967-1969

Bref, il nous semble particulièrement intéressant de déceler une spécificité par rapport à la fécondité, de lieux ayant aussi une position spécifique du point de vue de l'évolution du système de production.

C'est pourquoi nous parlons de caractères associés à la diminution de la fécondité ; la scolarisation des femmes par exemple, dont on verra ici le caractère très discriminant, n'est probablement ni originelle, ni causale dans ce phénomène ; on tendrait plutôt à la situer au niveau des conditions de cette réduction. C'est à travers la scolarisation et l'activité salariée des femmes (liées) que s'effondrent la plupart des sources classiques de variation du nombre des enfants chez les plus jeunes femmes : taille de la fratrie, degré d'urbanisation, origine rurale ou non, différenciation sociale... de même que sont étroitement liées scolarisation des enfants et famille réduite.

La baisse de la fécondité concerne des générations relativement récentes : les femmes qui avaient de 23 à 30 ans vers 1964, nées de 1934 à 1941 ; du point de vue de notre enquête, c'est la plus jeune génération dont on puisse connaître la descendance finale ; les femmes nées après 1941 avaient moins de 40 ans à la date de l'enquête (décembre 80 - janvier 81). La difficulté est donc de trouver une mesure du nombre d'enfants qui permette une analyse interne des cohortes relativement jeunes (1).

Toutefois, il est possible de constituer un échantillon de familles "complètes" qui comprenne des femmes jeunes au moment où les indicateurs conjoncturels ont enregistré la diminution de la fécondité. On commencera donc par l'étude de ce groupe - où les différences de descendance selon l'âge sont d'ailleurs importantes - cherchant à repérer les caractères opposant le plus significativement les familles nombreuses et les familles réduites.

On reprendra ensuite l'analyse d'un groupe plus large de femmes, intégrant des générations plus récentes : toutes celles ayant au moins quinze ans de vie de couple.

(1) quelques estimations de la descendance finale des femmes, comme point de comparaison avec les chiffres de ce chapitre (extrait de Roland PRESSAT : "la population française : mortalité, natalité, immigration, vieillissement", et de Gérard CALOT , "la baisse de la fécondité depuis quinze ans" : Actes du colloque sur la démographie française, juin 1980, INED cahier n° 92).

La descendance finale des femmes nées de 1825 à 1850 plafonne autour de 3,4 enfants ; elle décroît pour les générations suivantes et atteint son minimum, à peine 2 enfants, pour les femmes nées vers 1890 ; s'amorce ensuite une croissance rapide : les femmes nées vers 1930 auront une fécondité maximum avec 2,64 enfants en moyenne. La fécondité des générations plus récentes décroît ensuite de façon ininterrompue : les femmes nées vers 1950 devraient avoir 2,01 enfants.

I - LA FECONDITE DES FAMILLES COMPLETES

On adoptera ici une définition un peu particulière des familles terminées. D'ordinaire, il s'agit des familles dont la femme a au moins 45 ans (il y en a 665 dans cet échantillon sur 2.998 femmes interrogées). L'effectif disponible est relativement faible et comprend des familles sans enfant. On a cherché une définition conduisant à une population à la fois plus importante et plus homogène : toutes les femmes considérées ayant au moins un enfant, ce qui permet une analyse plus précise des caractères associés aux différences selon le nombre des enfants ; on s'autorise ainsi à des comparaisons entre familles nombreuses et familles réduites où n'interfèrent pas des situations pouvant dépendre de logiques ou de stratégies (célibat, stérilité) différentes de celles qui contribuent à la détermination de la descendance finale.

Par famille complète on entendra ici les familles dont la femme a au moins 45 ans et celles dont la femme a de 40 à 44 ans, à condition pour ces dernières, que leur dernier enfant ait 11 ans au moins.

L'échantillon comporte ainsi 767(1) familles complètes dont la femme a mis au monde un enfant au moins. La plupart sont mariées ; quelques unes sont seules après un divorce ou après un veuvage ; les veuves ont plutôt plus d'enfants que les autres, mais sensiblement plus âgées, elles appartiennent à des générations plus fécondes ; les divorcées, d'âge comparable aux femmes mariées ont moins d'enfants qu'elles.

La description qui suit repose donc sur un très petit échantillon de familles complètes (767), ensemble hétérogène qui plus est, par rapport aux caractères liés à la fécondité, ce qui rend difficile leur repérage.

Ces familles complètes ont toutes au moins un enfant, fait à ne pas oublier si l'on veut rapprocher les chiffres qui suivent des moyennes nationales rappelées page 3.

(1) à titre indicatif, la répartition de ce sous-échantillon :

	Nombre d'enquêtées	% redressés	% ayant au moins 3 enfants
mariée, 1er mariage	571	74	54
Remariée après un veuvage	11	2	76
ou en ménage après un veuvage	2		
remariée après un divorce	34	5,5	50
ou en ménage après un divorce	10		
en ménage n'ayant jamais été mariée	2	1,5	0
seule n'ayant jamais vécu en ménage	10		
seule après avoir vécu en ménage	2		
seule après un veuvage	63	10	54
seule après une séparation, un divorce	60	7	46
	767	100,0	53

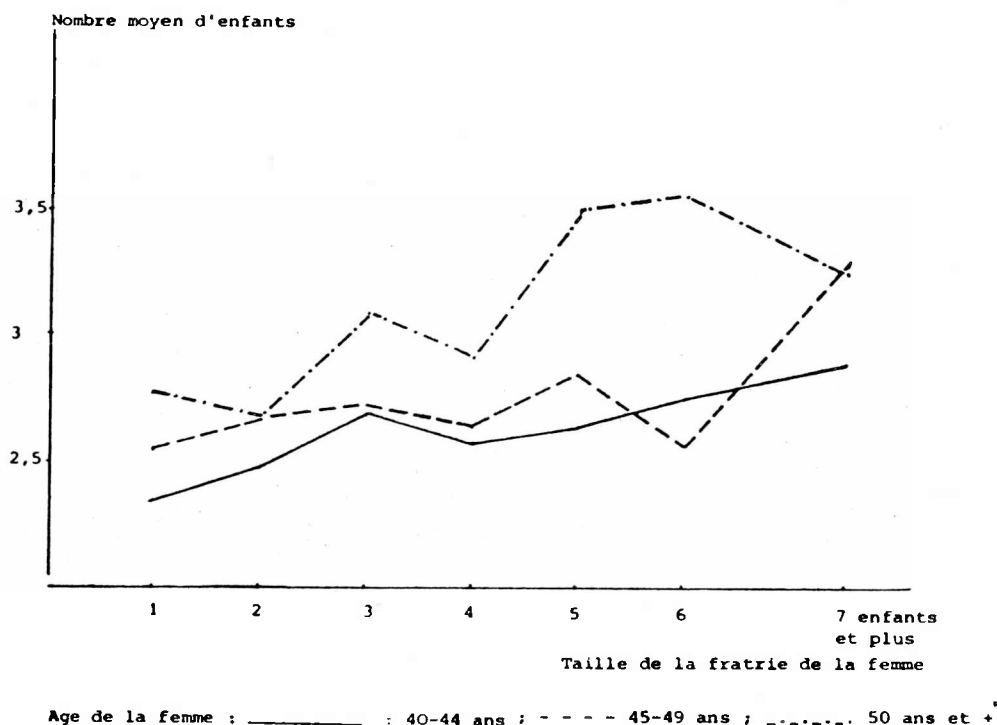
Des différences selon l'âge de la femme, très accentuées

Bien que ces femmes aient toutes entre 40 et 60 ans, leur descendance finale décroît de façon très importante : de 3,3 enfants pour celles ayant plus de 50 ans, à 3,0 pour celles de 45 à 49 ans et 2,7 pour les plus jeunes(1)

La relation positive entre la fécondité et la taille de la fratrie de la femme est bien connue ; mais on voit au graphique V.2 , que la relation est sensible pour les plus de 50 ans ; il semble y avoir un rapprochement entre les deux groupes les plus jeunes, par rapport à la génération précédente, et cette relation s'atténue. Le comportement plus fécond des femmes issues elles-mêmes de familles nombreuses était une sorte de constante en démographie, révélateur de la prégnance des modèles de la famille d'origine, l'apprentissage et la transmission du rôle de mère. Ceci disparaîtrait donc ?

GRAPHIQUE V.2.

Nombre moyen d'enfants des familles complètes
selon l'âge de la femme et la taille de sa fratrie



(1) un échantillon par quota n'est pas l'instrument approprié pour une appréciation de différences de niveau entre classes d'âge (celui-ci est d'ailleurs légèrement biaisé en faveur des âges jeunes). Ce n'est pas son objet.

Chez les femmes seules, les différences sont évidentes mais fragiles (tableau 5.1.) le petit nombre d'enfants des plus jeunes en particulier tient à la proportion d'entre elles ayant été seules tôt, veuves ou divorcées. On n'insistera donc pas sur cette population et on se bornera à parler dans la suite des seules femmes vivant actuellement en couple, qu'elles soient ou non mariées (ce dernier cas est rare dans les familles complètes) ou ayant au moins quinze ans de vie commune.

TABLEAU 5.1.

Nombre d'enfants des femmes seules selon leur situation de famille
selon leur âge et la taille de leur fratrie
(familles complètes)

Situation de famille de la femme	Ensemble	Age de la femme		Fratrie de la femme	
		40-47 ans	48-60 ans	<3 enfants	>4 enfants
Célibataires	1,3 12	1,2 5	1,4 7	1,3 6	1,3 6
Seuls après un veuvage	3,2 63	2,4 13	3,4 50	3,3 29	3,1 32
Seuls après un divorce, une séparation	2,7 60	2,2 29	3,1 31	2,4 25	2,8 31
Ensemble	2,8 135	2,2 46	3,1 82	2,7 60	2,8 69

Chiffres en italique : nombre de ménages interrogés

Chez les couples, âge et fratrie produisent des amplitudes de variations du nombre d'enfants très différentes selon les catégories sociales ; en règle générale l'âge est plus discriminant que la fratrie chez les ouvriers (les ouvriers qualifiés surtout) chez les employés et les cadres moyens sans diplôme ; autrement dit, dans les classes moyennes, les différences entre générations l'emportent. A ce titre l'imprégnation des modèles de la famille d'origine serait ici beaucoup moins forte que dans les catégories aisées. En effet, bien qu'ayant des niveaux moyens de fécondité très différents, les femmes de cadres supérieurs, avec ou sans diplôme, les femmes de patrons et industriels, de cadres moyens avec diplômes, ont une descendance très dépendante de la taille de leur famille d'origine. Cela correspond en fait à des fractions supérieures de ces catégories. Il y a une relation positive entre la fécondité et le statut social, très locale au haut de l'échelle sociale, partout ailleurs la relation est négative.

Les familles dont le père est cadre supérieur ou profession libérale, sont en règle générale les plus fécondes (avec celles appartenant à l'autre extrémité de l'échelle sociale). Mais ce sont aussi celles qui apparaissent les plus hétérogènes, où les variations du nombre moyen d'enfants sont les plus grandes. Or il y en a seulement 90 dans le sous-échantillon de familles complètes ce qui est peu pour localiser ces différences. On peut déjà les séparer en deux groupes selon que le mari a ou non fait des études supérieures ; ils paraissent à peu près disjoints du point de vue de la fécondité ; ce sont même les extrêmes : les

TABLEAU 5.2

Nombre d'enfants des couples selon la catégorie socio-professionnelle du mari et l'âge de la femme ou la taille de sa fratrie

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée	nombre de ménages interrogés	nombre moyen d'enfants	Age de la femme		Fratrie de la femme	
			40-47 ans	48-60 ans	<3 enfants	>4 enfants
artisans, petits commerçants	57	2,7	2,3	3,0	2,6	2,8
patrons, industriels	17	2,7	3,0	2,7	2,6	3,2
professions libérales	21	2,9	3,1	3,6	2,9	3,9
cadres supérieurs { études supérieures	31	3,4	2,3	2,8	2,2	3,3
cadres supérieurs { pas d'études sup.	38	2,6	2,6	3,0	2,6	2,9
cadres moyens { BAC2 ou BTS	26	2,9	2,6	3,1	2,7	3,0
cadres moyens { < BAC2 et < BTS	95	2,8	2,7	3,3	2,9	3,1
employés	57	2,9	3,8	3,6	3,5	3,9
ouvriers { BEPC ou BAC1 ou BTS	15	2,5	2,8	3,2	2,8	3,2
ouvriers { CAP ou CEP	160	3,0				
ouvriers { ni CAP ni CEP	114	3,7				
Ensemble (y compris non déclarés)	632	3,0				

études supérieures correspondent à la fécondité ; maximum 3,4 enfants (tableau 5.2.) les autres à la fécondité minimum (2,6 enfants) par rapport à toutes les autres catégories

socio-professionnelles en moyenne ; seules les femmes d'ouvriers très qualifiés (BAC1 ou BTS) ont une descendance finale aussi réduite (15 ménages seulement).

Examinons maintenant les variations de la fécondité des femmes selon leur propre catégorie socio-professionnelle (dernière profession exercée pour celles ayant cessé leur activité) ; c'est dans les catégories moyennes que la réduction de la descendance entre les deux générations semble la plus importante, plus précisément chez les employées, dont les pratiques sont peu liées à leur appartenance à une petite ou grande fratrie. Certaines catégories bougent peu, de façon irrégulière : les effectifs sont petits, mais il s'agit de professions où la fécondité est déjà la plus faible, même concernant les plus âgées ; cadres moyens, ouvrières qualifiées, ou même cadres supérieurs (mais ces dernières sont au nombre de 13, parmi les familles complètes.

TABLEAU 5.3

Nombre d'enfants des couples selon la catégorie socio-professionnelle de la femme
et selon son âge ou selon la taille de sa fratrie
(familles complètes)

Catégorie socio-professionnelle (présente ou passée) de la femme	Ensemble	âge de la femme		fratrie de la femme	
		40 - 47 ans	48 - 60 ans	≤ 3 enfants	≥ 4 enfants
indépendante	2,9 18	—	—	2,7 7	3,1 10
profession libérale, cadre sup.	2,4 13	2,6 13			
cadre moyen du travail social	3,2 11			2,6 17	3,2 6
institutrice	2,6 31	2,3 18	2,7 32	2,5 18	2,8 13
autre cadre moyen	2,2 24	2,3 15		2,1 18	2,5 6
employée qualifiée de bureau	3,0 72	2,6 31	3,2 41	3,0 49	2,9 21
employée du travail social	3,1 30	2,9 14	3,3 16	2,8 10	3,4 19
employée de commerce	3,1 51	2,6 21	3,4 30	2,8 26	3,1 22
autre employée	2,8 48	2,4 22	3,2 26	2,8 24	2,7 22
contremaître, O.Q.	2,6 40	2,7 20	2,4 19	2,9 19	2,4 20
gardienne	3,0 29	2,2 12	3,6 17	2,0 7	3,4 20
O.S., manoeuvre	3,6 46	3,9 22	3,4 24	3,1 18	4,2 26
personnel de service	3,3 72	3,1 29	3,4 43	3,2 25	3,4 45
sans profession	3,4 112	3,5 43	3,4 69	3,2 46	3,6 66
Ensemble (y compris non déclarés)	3,0 632	2,8 282	3,2 348	2,8 303	3,2 311

Chiffres en italique : nombre de ménages interrogés.

Au contraire les femmes sans profession, comme celles exerçant des métiers particulièrement peu qualifiés ont une fécondité élevée, quel que soit l'âge. On remarquera la faible différence de fécondité chez les plus âgées entre les femmes ayant exercé une profession et celles n'ayant jamais exercé ; la situation est bien différente pour les plus jeunes. La diminution de la fécondité semble avoir concerné d'abord les femmes ayant exercé.

L'analyse en termes d'ascension ou de déclin, une impasse ?

ou une confusion anachronique entre ce qui se rapporte à des individus : évolution des positions entre les générations, des fils par rapport aux pères ; c'est ici que nous parlerions d'impasse, et ce qui concerne les secteurs de production déclin ou transformation des secteurs traditionnels, progression du tertiaire... C'est en cherchant à analyser la fécondité en termes de promotion de déclin des fils par rapport aux pères que se sont imposées des sources d'autres logiques statistiquement plus significatives, exposées dans les chapitres III et IV : la relation négative entre le statut et la taille de la fratrie, quel que soit le milieu d'origine. On pourrait à l'extrême limite parler d'une stratégie des ascendants concernant la promotion de leurs enfants ; mais eux-mêmes (les parents) ne peuvent être considérés en ascension par rapport à leurs propres ascendants, l'origine de ces derniers n'est pas inférieure à la leur. Autrement dit cette stratégie, s'il y a, rend plus probable une élévation du statut des enfants, qu'elle ne procède d'une logique d'ascension des parents. Les ouvriers qualifiés issus des classes moyennes ne sont pas en ascension sociale, et ont une fécondité réduite ; par contre ils appartiennent peut être à l'espace des rapports de

production plus modernes, par opposition aux rapports de production traditionnels.

Dans les catégories supérieures la fécondité est d'autant plus élevée que l'est l'origine sociale : les familles dont l'un ou l'autre des ascendants était cadre supérieur ou profession libérale ont une fécondité beaucoup plus élevée que les autres ; dans ce groupe la fécondité est donc en relation directe avec l'origine sociale, avec la taille de la fratrie d'origine et, semble-t-il, avec certains liens à la famille d'origine ; fréquentation des grands-parents, aide des famille et belle-famille à l'installation du ménage, héritages ou aides financières pour l'investissement immobilier. Mais toutes ces observations sont liées entre elles, fragiles du fait du petit nombre d'observations sur lesquelles elles reposent ; elles donnent une certaine image de cette sous-population ; lignées aisées, fécondes, générations solidaires, représentations patriarcales de la famille?... Les cadres supérieurs n'ayant pas fait d'études supérieures ont des familles beaucoup plus réduites. Cependant ce groupe n'est pas non plus homogène ; les variations du nombre d'enfants sont importantes selon l'âge de la femme et surtout son nombre de frères et soeurs. La fécondité semble réduite en particulier dans les familles où l'on dit avoir connu pendant l'enfance de "gros problèmes financiers", dans celles issues des classes moyennes. C'est une catégorie frontrière, où la prise en compte de l'origine sociale conduit encore à une relation positive entre la fécondité et le statut. La fécondité réduite pourrait être associée, ici, à une stratégie d'ascension sociale, par rapport au milieu d'origine.

En fait les variations de la fécondité de chaque catégorie en fonction du statut d'origine sont de sens opposé selon que l'on se place de côté inférieur ou du côté supérieur de l'échelle sociale : si dans les classes aisées les familles ayant une origine moins aisée ont en général moins d'enfants, c'est l'inverse dans la frange inférieure des classes moyennes et dans les classes populaires. Tout se passe comme si la prise en compte de la classe sociale d'origine ne faisait que mieux affiner la position actuelle, permettant de déceler une relation positive entre le statut et la fécondité dans une petite fraction des catégories supérieures, de préciser la relation négative pour l'ensemble de la population. Plus précisément, si l'on retient d'une part l'hypothèse d'une relation positive entre la fécondité et le statut social dans les couches supérieures (intéressant une fraction si faible qu'elle ne permet d'augurer sa généralisation à l'ensemble de la population) alors pour les couches de cette classe sociale ayant une origine inférieure à leur position apparente, les deux interprétations suivantes sont plausibles ; ou elles ont réduit leur fécondité et ainsi accèdent à un niveau supérieur ; ou elles occupent une position en réalité inférieure à celle de la catégorie à laquelle elles appartiennent théoriquement, qu'un décou-

page trop grossier ne permet pas d'apprécier (parmi les cadres supérieurs, les fils de cadres moyens seraient "moins" cadres supérieurs que les fils des cadres supérieurs) ; c'est en cela que l'on considère l'information sur l'origine sociale comme un affinement de la position. La comparaison porte alors sur des fractions de classe, situées différemment dans les rapports de production.

Au contraire l'hypothèse d'une réduction de la fécondité associée à l'ascension sociale des couches populaires et moyennes ne tient guère ; c'est lorsque l'origine sociale est supérieure à la position actuelle que la fécondité est la plus basse, relativement ; la fécondité est au contraire maximum chez les ouvriers et employés lorsqu'ils sont eux-mêmes issus de la frange inférieure de la classe ouvrière. Pour ces catégories il faudrait donc invoquer l'imprégnation du milieu d'origine ; notion faisant intervenir le secteur : agriculture, artisanat, secteur industriel, traditionnel ou moderne, tertiaire(1).

La fécondité des cadres moyens varie assez peu. Ceux d'origine ouvrière non qualifiée auraient un peu plus d'enfants ; mais les cadres moyens sont plutôt ici du même milieu ou de la frange supérieure de la classe ouvrière, ils ont alors le nombre d'enfant minimum.

Les employés ont une fécondité relativement élevée, surtout s'ils sont d'origine ouvrière, qui les situe, par rapport aux ouvriers qualifiés, au niveau correspondant à leur revenu, comparé à celui de ces catégories, si l'on considère que fécondité et revenu sont en relation inverse pour ces C.S.P.

Les ouvriers ont des niveaux de fécondité en relation strictement inverse à leur qualification professionnelle. Les ouvriers les plus qualifiés sont aussi ceux ayant le statut social d'origine le plus élevé (fils de cadres moyens, d'indépendants non agriculteurs) ; leur nombre d'enfants est minimum. Les effets de fratrie sont faibles ; la réduction du nombre d'enfants quand on passe des cohortes plus âgées aux plus jeunes est de faible amplitude, au point que les couples d'ouvriers très qualifiés âgés, ont moins d'enfants que les couples moins qualifiés plus jeunes... Il n'y a pas de recouvrement entre les zones de variations du nombre d'enfants des trois catégories d'ouvriers retenues. Cette plus grande précision du nombre d'enfants moyen peut être liée au plus grand nombre d'observations, (la part aléatoire des variations devient moins importante),

(1) Ces commentaires concernant l'origine sociale se réfèrent à la typologie présentée au chapitre I. pages I.42 à I.44. On y reviendra au paragraphe suivant où les effectifs un peu plus nombreux permettent une présentation chiffrée.

d'autant plus que la population est plus homogène sous l'angle de l'origine sociale par exemple. On retient cependant que la qualification(1) est le facteur le plus discriminant dans cette classe sociale, en raison inverse de la descendance finale pour les familles complètes de cet échantillon.

Il est clair que les différences de qualification recouvrent en partie des différences d'origine sociale. La proportion des couples issus de familles de cadres moyens ou d'employés est plus élevée lorsque l'homme, ouvrier, a un C.A.P. ou un C.E.P. que lorsqu'il n'a ni l'un ni l'autre (c'est d'ailleurs un peu plus souvent du père de la femme qu'il s'agit). Il y a une différence de fécondité très nette, à chaque génération, selon que l'un ou l'autre des ascendants était employé ou cadre moyen (le nombre d'enfants est alors minimum) ou bien ouvrier (nombre maximum) ; les ménages d'origine agricole se situent à un niveau intermédiaire(2).

On pense en général que les familles d'origine agricole sont fécondes. Cela ne semble pas être le cas. Il faut d'abord dissocier les exploitants des salariés agricoles. Les descendants de salariés agricoles ont en effet davantage d'enfants ; ils sont majoritairement ouvriers ; les ouvriers spécialisés d'origine "salarié agricole" ont le maximum d'enfants: 4,4 ; les ouvriers spécialisés d'origine "exploitant agricole" en ont moins que la moyenne des O.S. (3,3 contre 3,7). Quant aux familles issues de familles d'exploitants, elles n'ont pas plus d'enfants que la moyenne de leur catégorie d'appartenance actuelle.

Scolarisation et salariat des femmes, deux situations discriminantes

On a constaté la fécondité élevée des femmes n'ayant jamais travaillé ou ayant cessé au premier enfant aussi bien pour les femmes de 40 à 47 ans (3,3 enfants) que pour leurs aînées (3,5 enfants) ; en revanche la différence entre les deux générations concernant les actives (ou les actives dans le passé) est beaucoup plus importante ; les femmes de plus de 47 ans ont eu trois enfants en moyenne, les plus jeunes : 2,6 enfants.

(1) La qualification est entendue au sens du diplôme et non au vu des appellations "ouvriers qualifiés", "ouvriers spécialisés". Le fait que ces deux critères n'aient aucun effet discriminant sur la fécondité tient certainement à leur caractère flou, leur dépendance aux conventions collectives ou aux grilles de salaires, leur changement de contenu dans le temps.

(2) A l'inverse de ce qui se passe dans la frange supérieure des cadres supérieurs et professions libérales, on trouve plutôt une relation négative dans les catégories ouvrières entre l'aide financière des ascendants et la descendance du ménage (ce n'est pas la même chose si l'on considère les seules "fréquentations" de la parenté large, des grands parents pendant l'enfance). Autrement dit, la prise en compte d'une information participant du statut social aboutit toujours à accentuer la relation négative entre la fécondité et le statut, dans les couches populaires.

On peut faire la même observation concernant le niveau de scolarisation des femmes : celles n'ayant aucun diplôme ou au plus un C.A.P. ou un brevet professionnel ont une fécondité élevée quel que soit leur âge ; 3,4 enfants pour les moins de 47 ans ; 3,6 enfants pour leurs aînées. Ces chiffres deviennent respectivement 3,0 et 2,7 enfants pour les femmes ayant fait un peu plus d'études.

TABLEAU 5.4

Fécondité et niveau d'instruction générale des femmes
de deux générations
(familles complètes)

Diplôme d'études générales	Ensemble	Age de la femme	
		40 à 47 ans	48 à 60 ans
Aucun	3,5 181	3,4 79	3,6 102
CEP, DFEO	2,7 279	2,6 127	2,8 152
BEPC, BAC 1	3,1 108	2,7 46	3,4 61
BAC 2 ^e partie	2,8 50	2,6 24	3,0 25
Etudes supérieures	3,2 14	3,2 6	3,3 8
Ensemble	3,0 632	2,8 282	3,2 348

Chiffres en italique : nombre de ménages

Les femmes ayant fait des études supérieures sont très peu nombreuses ; les chiffres ci-contre sont très fragiles et en contradiction avec ceux du tableau 5.5 où l'on voit que, dans les familles de cadres supérieurs, une fécondité élevée est liée à un niveau d'instruction relativement bas de la femme. Il semble que la réduction de la fécondité concerne plutôt les femmes ayant un niveau moyen de scolarisation (et plutôt sans diplôme d'études professionnelles) et que les

différences soient surtout sensibles dans les familles d'employés, d'ouvriers qualifiés, donc dans une certaine frange des classes moyennes.

TABLEAU 5.5

Nombre d'enfants des couples selon la catégorie
socio-professionnelle du mari
l'âge de la femme et son niveau d'instruction
(familles complètes)

Catégorie "profession X formation" du mari ou compagnon de la femme enquêtée		Femmes de			
		40 à 47 ans		48 à 60 ans	
		Niveau d'instruction inférieur ⁽¹⁾ supérieur		Niveau d'instruction inférieur ⁽¹⁾ supérieur	
artisans, petits commerçants	B	2,6 17	2,3 12	3,1 26	2,6 19
patrons, industriels					
professions libérales	D	3,5 12	2,6 12	3,7 16	2,8 12
cadres études supérieures					2,8 12
supérieurs pas d'études sup.	C	2,3 12	2,4 12	2,6 13	3,1 27
cadres BAC2 ou BTS					
moyens < BAC2 et < BTS	B	2,7 15	2,5 28	3,0 28	3,0 23
employés	B	2,8 12	2,5 11	3,2 21	2,8 9
ouvriers CAP ou CEP	A	3,5 22	2,4 68	4,7 21	2,9 57
aucun diplôme	A	3,8 28	3,8 19	3,5 39	3,6 27

(1) la partition selon le niveau de diplôme varie selon la catégorie socio-professionnelle
A niveau inférieur = CAP au plus C niveau inférieur CAP et CEP au plus
B niveau inférieur = CAP ou CEP au plus D niveau inférieur BEPC ou BAC 1^{ère} partie au plus

15 % des mères des familles complètes n'ont jamais travaillé, 16 % ont travaillé jusqu'à leur mariage et cessé ensuite. Ces deux situations sont plus rares pour les femmes n'ayant eu qu'un enfant (21 %), de plus en plus fréquentes lorsque la descendance finale augmente ; elles concernent 48 % des mères d'au moins quatre enfants. On a vu au chapitre II que cette situation est plus fréquente dans les catégories ouvrières. A l'opposé la proportion des femmes ayant travaillé entre les naissances de leurs enfants décroît de 37 % pour les mères de deux enfants à 19 % pour celles de quatre enfants et plus. Les reprises d'activité entre les naissances sont beaucoup plus fréquentes chez les femmes de cadres supérieurs que chez les femmes d'ouvriers.

II - LES COUPLES AYANT AU MOINS 15 ANS DE VIE COMMUNE

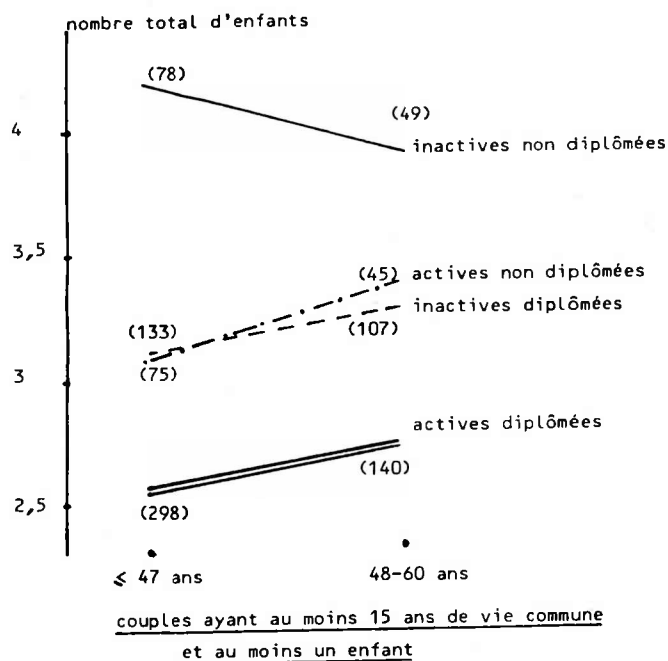
973 parmi les couples interrogés sont mariés ou vivent en ménage depuis au moins 15 ans. Ce sous-ensemble, plus important que celui des familles complètes (qui en fait partie), a surtout l'avantage de permettre l'étude de couches un peu plus jeunes qui ont commencé leur vie féconde vers le milieu des années soixante, lorsqu'est devenue lisible la diminution de la fécondité.

Les deux facteurs : activité ou non activité professionnelle des femmes d'une part et possession ou non-possession d'un diplôme d'autre part, conduisent aux mêmes différences, très importantes, de fécondité : de 2,8 enfants environ pour celles qui ont exercé ou qui exercent une activité et celles qui ont au moins le CEP, à 3,6 environ pour celles qui n'ont jamais exercé ou ont cessé leur activité à la naissance de leur premier enfant(1) ou celles qui n'ont aucun diplôme ; fait plus important : l'amplitude de ces différences est un peu moins grande pour les femmes de plus de 47 ans, et surtout moins significative au sens statistique du terme ; ce qui signifie que ces moyennes recouvrent de grandes disparités chez les couples plus âgés, qu'elles incorporent beaucoup d'autres facteurs. Au contraire l'amplitude des différences concernant les femmes plus jeunes est très significative. On verra en effet que les sources de variations classiques disparaissent chez les diplômées, surtout les jeunes.

(1) Ces chiffres portent donc sur les femmes ayant au moins un enfant ; 41 couples seulement sur les 973 étudiés dans ce paragraphe n'ont pas d'enfant.

(2) Avec les définitions de l'activité et de la scolarisation données ci-dessus, les tests aboutissent aux mêmes degrés de signification des différences, qu'il s'agisse des différences de fécondité entre actives et inactives à scolarisation égale, ou des différences entre les deux niveaux de scolarisation calculées séparément pour les actives d'une part, les inactives d'autre part. Les différences sont toutes largement significatives au seuil 1 % (valeurs des tests F comprises entre 12 et 17) pour les femmes de moins de 48 ans. En revanche, pour les plus âgées, le seuil de signification à 5 % n'est dépassé qu'en ce qui concerne les différences de fécondité entre actives et inactives diplômées et la différence entre diplômées et non diplômées actives.

GRAPHIQUE V.3.



Le graphique V.3 met surtout en évidence l'opposition entre les inactives non-diplômées, dont la fécondité est maximum (autour de quatre enfants) et les actives⁽¹⁾ diplômées dont la fécondité est minimum (2,6 enfants). Le pourcentage des premières ne varie pas entre les deux générations (13 à 14 %), le poids des secondes est nettement plus élevé chez les plus jeunes (51 %) que chez leurs aînées (41 %).

La relation inverse entre le nombre des enfants et le statut socio-professionnel de la famille se vérifie surtout chez les femmes

les moins instruites (2). Autrement dit la fécondité élevée des familles les plus pauvres est liée à leur forte proportion de femmes peu instruites ; dans ces catégories les femmes ayant un minimum d'instruction, le CEP, ont une fécondité beaucoup plus faible. En dépit des effectifs faibles, les différences selon le niveau d'instruction sont significatives aux statuts les plus bas (Tableau V.6). Le nombre moyen d'enfants ne varie guère entre les trois générations en présence, pour ce qui est des femmes peu instruites. Par contre il est presque toujours minimum chez les femmes instruites les plus jeunes.

En dépit de l'homogamie existant entre les conjoints du point de vue du niveau d'instruction, les différences quant au niveau de diplôme du mari ne produisent pas du tout les mêmes effets. Chez les couples les plus âgés c'est même lorsque le mari est plus instruit que la fécondité est la plus élevée (dans cinq cas sur sept).

(2) Dans les tableaux V.6. et V.7. la définition du niveau de scolarisation diffère selon le statut social, puisque ce niveau croît avec le statut ; on cherche ainsi à avoir des effectifs convenables pour les niveaux inférieur et supérieur. Le signe "<" accompagne les différences (rares) de fécondité en faveur des plus instruites.

(1) On désigne par inactives sur ce graphique, les femmes n'ayant jamais exercé une profession ou ayant cessé à la naissance du premier enfant ; les actives sont les autres, qu'elles exercent actuellement ou non.

TABLEAU V.6.

Différences de fécondité de trois générations de femmes selon leur niveau d'instruction a) ou celui de leur mari b) et selon le statut socio-professionnel (couples ayant au moins 15 années de vie commune)

Age de la femme au moment de l'enquête (janvier 1981)		≤ 41 ans		42 à 48 ans		49 à 60 ans	
a) Niveau de diplôme de la femme		inférieur	supérieur	inférieur	supérieur	inférieur	supérieur
Indicateur de statut							
1	A	4,9 16	3,2 24**	4,4 29	2,8 23 *	4,1 23	2,5 24 *
2	A	3,9 14	2,6 30**	2,7 23	< 2,8 27	4,2 19	3,0 29
3	A	3,8 16	2,5 27**	2,9 15	2,8 32	4,4 14	3,7 25
4	B	3,4 22	2,4 18*	3,2 25	2,9 14	3,0 27	2,5 13
5	B	2,6 25	2,5 21	2,8 10	2,1 19	2,0 22	2,7 21
6	C	2,3 28	= 2,3 26	2,3 15	< 2,6 14	2,2 25	< 2,7 16
7	D	2,4 22	< 2,5 30	2,7 35	= 2,7 18	3,8 28	2,9 22
b) Niveau de diplôme du mari		inférieur	supérieur	inférieur	supérieur	inférieur	supérieur
Indicateur de statut							
1	A	3,7 17	< 4,0 23	3,8 28	3,6 24	3,4 30	3,1 17
2	A	3,2 19	2,9 24	3,2 22	2,4 28	3,9 16	3,2 32
3	A	2,9 22	< 3,1 21	2,9 15	2,8 32	3,6 15	< 4,2 24
4	B	3,3 21	2,5 19	3,3 23	2,6 16	2,7 29	< 3,3 11
5	B	2,8 18	2,4 28	2,5 15	2,2 14	2,1 23	< 2,6 20
6	C	2,1 21	< 2,4 23	2,0 9	< 2,7 20	2,1 23	< 2,8 18
7	D	2,5 19	2,4 33	2,8 25	2,6 28	3,1 17	< 3,5 33

(1) Indicateur de statut "hérédité - alliance - position" croissant de 1 à 7.

La définition du niveau inférieur de diplôme varie selon la classe de statut, elle est précisée par les lettres A B C D ; le niveau supérieur est l'ensemble complémentaire.

A : au plus un CAP

B : au plus un CAP ou CEP

C : au plus un CEP et CAP

D : au plus Baccalauréat première partie

Test : ** seuil de signification = 1 % ; * seuil de signification = 5 %

Le lien entre la fécondité et la taille de la fratrie ne semble concerner que les femmes les plus âgées ou les très grandes fratries. Chez les plus jeunes instruites il disparaît (tableau V.7) Mais ce sont surtout les autres facteurs classiques de l'analyse de la fécondité différentielle qui tendent à s'estomper chez les femmes instruites les plus jeunes : urbanisation, religion, statut professionnel. (Le degré de signification des différences est toujours plus élevé dans la première classe d'âge).

Il n'y a pratiquement pas de différences entre communes rurales et grandes villes lorsque la femme a au moins le CEP (et la proportion de diplômées "élémentaires" augmente dans les petites villes) : la fécondité semble diminuer d'autant plus avec la scolarisation des femmes, qu'elle était auparavant à un niveau élevé (communes rurales, catégories ouvrières, pratique religieuse dans les classes moyennes et populaires). Dans les couches aisées, la pratique religieuse allait de pair avec une fécondité élevée, d'autant plus élevée que le niveau d'instruction était lui-même plus élevé (influence positive du statut) ; ceci disparaît dans les générations plus jeunes quel que soit le niveau d'instruction de la femme.

TABLEAU V.7.

Fécondité et niveau d'instruction de trois générations de femmes
selon certains facteurs
couples ayant au moins 15 ans de vie commune - nombre moyen d'enfants

		Femmes < 42 ans au plus (1) niveau CAP ou CEP supérieur		de 42 à 48 ans au plus niveau CAP ou CEP supérieur		> 48 ans au plus niveau CAP ou CEP supérieur	
<u>Fratrie de la femme</u>							
1 - 2 enfants		2,9 29	2,4 51 *	3,0 42	2,3 48 *	2,8 54	2,3 55
3 enfants		2,9 32	2,2 37 *	3,5 28	2,4 25	3,4 25	2,8 25
4 - 5 enfants		2,7 43	2,6 41	3,0 46	2,8 26	3,2 47 <	3,3 30
> 6 enfants		3,7 68	2,4 25**	3,0 65 <	3,3 26	3,5 48 <	3,6 25
<u>Catégorie de commune de résidence</u>							
< 5 000 habitants		3,5 41	2,6 35**	3,7 41	2,4 12	2,9 39	2,6 9
5 000 - 50 000		3,3 25	2,4 28 *	2,8 42	2,7 18	3,2 43 <	3,6 16
50 000 - 200 000		3,1 44	2,4 31**	2,9 38	2,9 39	3,2 38	3,3 31
> 200 000		3,0 31	2,3 38 *	3,2 28	2,7 30	3,6 38	2,3 42**
Agglomération parisienne		2,8 35	2,6 27	2,8 34	2,3 27	3,0 <	3,1
<u>Catégorie socio-professionnelle du mari (2)</u>							
GI, PL, CS ⁺	D	2,6 15	2,3 19	3,3 19	2,6 9	3,0 27	2,6 14
CS ⁺ , CM ⁺	C	2,4 8 <	2,4 27	2,3 11 <	2,4 14	2,7 10 <	3,3 22
PI, CM	B	2,8 52	2,2 47	2,6 32	2,7 30	2,8 46	2,8 34
Employées	B	2,7 15	2,7 13	2,7 19	2,1 17	2,9 18	2,9 7
Ouvriers ⁺	A	4,0 32	2,8 68**	3,5 26	2,6 73 *	4,6 20	2,7 59**
Ouvriers ⁻	A	4,2 17	3,2 16	3,7 35 <	4,2 20	3,6 35	3,4 28
<u>Catégorie socio-professionnelle de la femme (2)</u>							
PL, Cadres	D	2,4 30	2,4 38	2,3 27 <	2,8 19	2,2 13 <	2,8 16
E. bureau qualifiée	C	2,3 15 <	2,4 20	2,4 22 <	2,8 11	2,4 18 <	3,6 20
Autres employés	B	2,9 40	2,7 42	2,9 30	2,7 28	3,2 37	3,2 32
O.Q.	B	2,7 12	1,7 6	4,0 14	2,3 6	2,0 11	2,1 6
O.S., Pers. Service	A	4,7 23	3,1 34**	3,5 39	2,8 24	3,9 29	2,6 39 *
Gardiennne, au foyer	A	4,0 20	2,9 27 *	3,5 23	2,9 42	3,7 32	3,3 44
<u>Activité de la femme</u>							
Travaille		3,4 54	2,5 215**	2,7 62	2,6 163	3,1 52	2,6 167
N'a jamais travaillé, a cessé au mariage		4,3 28	3,0 41 **	4,3 35	3,2 49 *	4,1 43	3,4 71
<u>Pratique religieuse (3) et catégorie professionnelle du mari</u>							
Pratique religieuse	PL C	2,7 9	2,5 36	3,0 21	2,8 19	3,1 21	3,7 31
non pratique	Cadres C	2,5 51	2,4 41 *	2,5 25	2,7 25	2,2 40	2,9 31
pratique religieuse	autres	4,1 17	2,6 26 **	3,2 18	2,6 41	3,7 15	3,0 41
non pratique		3,7 50	2,7 108**	3,4 64	2,8 96	3,9 55	2,7 89**

-(1) La partition selon le niveau d'instruction est celle indiquée en colonne sauf dans les lignes affectées des lettres A, B, C ou D ; la définition est alors adaptée au milieu social concerné (cf. tableau V.6)

-(2) GI : gros indépendant ; PI : petit indépendant ; CS, CM : cadre supérieur ou moyen ayant fait des études supérieures ; CS⁻ ou CM⁻ : cadre supérieur ou moyen sans études supérieures ; O⁺ : ouvrier avec au moins CAP ou CEP ; O⁻ : ouvrier sans CAP ni CEP.

-(3) pratique religieuse : le père de la femme pratiquait et la femme a été élevée en école religieuse ou la femme ou le mari appartiennent à une association religieuse

Chiffres en italiques : nombre de ménages interrogés.

Les variations de la fécondité selon l'origine sociale semblent tenir à première vue, aux variations de la taille de la fratrie, comme si se reproduisaient d'une génération à la suivante les mêmes différences entre les milieux sociaux. La descendance est maximum là où la taille de la fratrie du mari est elle-même maximum,

TABLEAU V -8

Nombre d'enfants et taille de la fratrie du mari selon l'origine sociale
(couple ayant au moins 15 ans de vie commune)

Typologie selon l'origine sociale définie au chapitre I (cf. p. 1-42)	nombre moyen d'enfants	fratrie du mari
A.1 origine "exploitant agricole"	3,0	4,4
A.2 origine "salarié agricole"	3,8	5,0
A.3 origine "O.S. non agricole"	2,9	4,8
A.4 origine "ouvrier qualifié"	2,8	3,9
B.1 origine "fonction publique subalterne, employés → petits indépendants"	2,6	3,7
B.2 origine "enseignants"	2,9	3,6
B.3 origine "industriels, cadres supérieurs"	3,0	3,6
B.4 origine "petits indépendants → cadres moyens"	2,4	3,8
B.5 origine "cadres moyens → employés"	2,4	3,4

chez les couples d'origine "salariés agricoles" ; tandis que ceux d'origine "cadres-moyens-employés" ont à la fois le minimum d'enfants et de frères et soeurs. La relation entre la fratrie et la descendance n'est pas tout à fait régulière : les descendants de professeurs et cadres supérieurs ont plutôt plus d'enfants que les descendants de petits indépendants ou de cadres moyens... mais grosso modo, une relation inverse est apparente(1).

Mais le milieu d'origine ne détermine pas complètement le statut. Ainsi la moitié des couples d'origine "exploitants agricoles" sont ouvriers, 10 % sont petits indépendants les autres se répartissent entre les diverses catégories de cadres, cadres moyens surtout et employés ou ouvriers très qualifiés (BEPC ou BTS) et la taille de la fratrie dans ces trois groupes est complètement différente : les ouvriers et les indépendants sont issus de très grandes familles (4,7 enfants) ; ils ont eux-mêmes plus d'enfants que la moyenne(3,3). Au contraire les cadres, employés et ouvriers qualifiés sont issus de familles relativement réduites (3,8 enfants) et ont nettement moins d'enfants (2,6).

La moitié à peu près des maris des couples d'origine "salariés agricoles" sont ouvriers spécialisés ; leur fratrie est la plus élevée de tous les groupes : 6 enfants. Tandis que les autres couples issus du même milieu d'origine ont eu beaucoup moins de frères et soeurs : (fratries de 4,2 enfants en moyenne) ;

(1) la typologie selon l'origine sociale est, on le voit, beaucoup plus discriminante que la seule catégorie socio-professionnelle du père de la femme ou du mari (comparer avec les marges du tableau V.9).

les premiers ont davantage d'enfants que les seconds (4,2 et 3,4 respectivement).

Les couples d'origine "ouvriers spécialisés" se répartissent en trois grands catégories selon le statut du mari avec la fratrie et la descendance suivantes :

les ouvriers spécialisés	fratrie = 5,7	nombre d'enfants = 3,4
les ouvriers qualifiés	fratrie = 5,1	nombre d'enfants = 2,9
les autres catégories	fratrie = 3,8	nombre d'enfants = 2,5

Dans le dernier groupe, "autres", ci-dessus, figurent les ouvriers très qualifiés toujours proches des cadres moyens avec la fratrie et la fécondité la plus faible. La même logique s'observe chez les couples d'origine "ouvriers qualifiés" : fratrie et descendance sont beaucoup plus élevées chez les ouvriers (4,3 et 3,1 enfants respectivement) que dans les autres familles (3,1 et 2,4 enfants).

Désignons par origine "classe moyenne" les origines "cadres subalternes de l'armée et de la police - employés, petits indépendants, cadres moyens, employés" - c'est à dire les groupes B1 ou B4 ou B5 ci-dessus. Les couples issus de ces milieux ont (avec ceux d'origine supérieure) la fratrie minimum : 3,6 enfants ; ceux d'entre eux qui sont ouvriers sont issus de familles plus nombreuses, 4,1 enfants. Le nombre d'enfants de ces couples oscille peu autour du minimum (2,5) quel que soit le statut professionnel du mari (un peu plus d'enfants chez les O.S. : 2,9 ; un peu moins chez les O.Q. : 2,1).

Les effectifs deviennent petits lorsqu'on arrive aux catégories d'origine supérieure ; comme en outre les maris appartiennent en majorité aux catégories des cadres et professions libérales, on peut difficilement juger d'une variation de la taille de la fratrie ou de la famille. Les cadres supérieurs ayant fait des études supérieures et ceux exerçant une profession libérale auraient plutôt moins de frères et soeurs que les autres issus du même milieu, mais une descendance plutôt plus grande (professeurs exceptés).

Les relations entre milieu d'origine, fratrie et descendance apparaissent alors sous un jour nouveau, qui nous a conduit à réorienter complètement notre démarche, concernant les relations entre la fécondité et la mobilité sociale. La logique qui apparaît maintenant se résume ainsi :

1) le statut professionnel des hommes issus d'un milieu donné est conditionné par la taille de leur fratrie ; plus cette dernière est élevée, plus le statut est bas

2) Dans les classes d'origine populaire, surtout, la descendance est donc indifféremment fonction inverse du statut ou fonction directe de la fratrie ces deux termes étant eux-mêmes en relation inverse.

TABLEAU V.9.

Descendance des couples et taille de la fratrie du mari selon
la catégorie socio-professionnelle du mari en fonction de celle de son père
(couples ayant au moins 15 ans de vie commune)

Catégorie socio-professionnelle du mari	Ensemble	artisans petits commerçants	patrons	professions libérales avec études SUP.	cadres supérieurs sans études SUP.	cadres moyens BAC2 ou BTS ni BAC2 ni BTS	ouvriers avec BAC ou BTS	employé	ouvrier CAP ou CEP ni CAP ni C
exploitant agricole	3,0 129 4,7	3,2 16 6,2			2,4 44 3,9				3,4 68 4,9
artisan, petit commerçant	2,9 112 3,8			2,6 72 3,3					3,6 40 4,7
patron, profession libérale et cadre supérieur	3,0 79 4,0			3,0 51 3,7		2,8 27 4,5			
cadre moyen	2,6 85 3,1			2,8 35 2,9		2,3 34 2,9			2,7 16 3,6
employé	2,7 63 3,3			2,5 44 3,1					3,1 19 3,8
ouvrier avec CAP ou CEP	2,9 71 3,7			2,6 41 3,1					3,2 29 4,4
ouvrier sans CAP ni CEP	3,0 277 4,7			2,7 108 3,8					2,9 101 5,0
non déclaré, inconnu	3,0 157 3,9			2,6 31 3,3		2,6 39 4,2			3,2 40 3,3
ensemble	2,9 873 4,1	2,6 87 4,0	2,7 31 3,8	2,9 28 2,6	2,8 66 3,2	2,6 51 3,7	2,8 41 3,3	2,7 166 3,6	2,3 26 3,6
							2,7 80 4,0	2,7 80 4,0	3,1 253 4,5
									3,7 153 5,1

Le tableau V.9 résume ces observations ; le milieu d'origine est spécifié ici par la seule catégorie socio-professionnelle du père du mari (1). On voit que la problématique associant la réduction de la fécondité à l'ascension sociale est sommaire : les couples en "ascension" par rapport à leur milieu d'origine ont moins d'enfants que les autres issus du même milieu ; mais ils avaient aussi déjà beaucoup moins de frères et sœurs. S'il y a stratégie, elle vient de leurs parents ; mais est-il nécessaire de parler de stratégie ? Par exemple la situation des 277 pères ouvriers sans CAP ni CEP du tableau V.9 diffère selon la position des fils : la proportion d'ouvriers du bâtiment et de salariés agricoles est maximum (37 %) lorsque celui-ci est lui-même ouvrier non qualifié (15 % lorsque le fils est cadre ou employé).

On peut donc imaginer sans peine qu'il y a une relation entre la taille de la fratrie des fils et des pères : habitat dans des communes rurales en déclin, passage de la petite agriculture traditionnelle à la manutention dans des petites industries locales, passage d'un système de production où les enfants constituaient une force de travail et une composante de la sécurité, à un système de dépendance de type institutionnel...

(1) Elle est moins bien spécifiée mais conduit à une partition du sous-ensemble, sans interférence entre les groupes d'origine.

Sortir de la classe ouvrière, pour devenir cadre, employé ou même indépendant implique une diminution et de la fratrie et de la descendance, par rapport à la classe d'origine, diminution particulièrement forte pour les cadres diplômés (tableau V.10) d'autant que descendance et fratrie moyennes sont également inférieures à celles de la catégorie de destination. Dans les classes moyennes (cadres non diplômés, petits indépendants, employés, ouvriers très qualifiés) les différences avec la catégorie d'origine, de même sens, sont moins amples et surtout la descendance des familles d'origine ouvrière est encore supérieure à celle de l'ensemble de la classe de destination.

TABLEAU 10

Descendance du couple et taille de la fratrie du mari
selon la catégorie socio-professionnelle du père du mari, en fonction de sa propre catégorie socio-professionnelle
(couples ayant au moins 15 ans de vie commune)

	indépendants	professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens avec BAC2 ou BTS	cadres sans diplôme, employés, ouvriers avec BEPC ou BTS	ouvriers avec CAP ou CEP	sans CAP ni CEP	Ensemble
exploitants agricoles	3,2 15 6,2	2,7 28 3,3	2,3 34 4,1	3,2 41 5,0	3,6 27 4,7	3,0 129 4,7
artisans, petits commerçants	2,3 29 3,1		3,0 36 3,5	3,7 29 4,9		2,9 112 3,8
patrons, professions libérales cadres supérieurs		3,1 49 3,9				3,0 79 4,0
cadres moyens	2,5 21 3,4	2,9 30 3,0	2,4 73 3,3	2,8 28 3,5	3,1 17 4,6	2,6 85 3,1
employés		2,5 28 3,1				2,7 63 3,3
ouvriers avec CAP ou CEP			2,9 23 3,5	3,0 119 4,9		2,9 71 3,7
Ouvriers sans CAP ni CEP	2,7 43 4,1	2,4 39 2,8	2,8 66 3,8		3,8 65 5,5	3,0 277 4,7
non déclarés, inconnus			2,6 39 4,2	3,2 49 3,3	3,8 31 4,9	3,1 157 3,9
ensemble	2,62 108 3,9	2,80 123 3,1	2,61 322 3,1	3,1 253 4,5	3,7 153 5,1	2,9 973 4,1

Chiffres en italique : nombre de ménages interrogés

Chiffres supérieurs : descendance du couple

Chiffres inférieurs : taille de la fratrie du mari

Les deux classes : les professions libérales et cadres diplômés d'un côté, les cadres non diplômés petits indépendants, employés, ouvriers très qualifiés de l'autre, s'opposent du point de vue de la fécondité. Dans la première la fécondité maximum concerne les familles stables, celles d'origine supérieure, donc la fraction supérieure ; et la fécondité y croît avec le statut, si on définit celui-ci en référence au milieu d'origine. Dans la seconde la fécondité minimum concerne les familles stables (origine cadres moyens-employés, petits indépendants) et la fécondité décroît (irrégulièrement) avec le statut. Beaucoup moins nettes que les variations à "origine sociale constante" (tableau V.9), celles à "profession actuelle constante" (tableau V.10) semblent reproduire la relation générale en "U" entre la fécondité et le statut social et localiser le minimum dans les classes moyennes stables.

On ne peut apporter de réponse à la question : le retournement de la courbe de fécondité vers les fractions supérieures des classes sociales est-il signe d'une future relation positive entre fécondité et revenu ?

Dans les faits, c'est-à-dire en ce qui concerne la fécondité réelle, l'accroissement de la fécondité en fonction du statut est très local. Il ne concerne qu'une fraction des couches aisées, d'origine aisée où les liens avec les ascendants et la parenté large sont très étroits, liens économiques et sociaux. Du point de vue des opinions, le nombre idéal d'enfants semble croître plus régulièrement à partir d'un certain seuil de revenu, en fonction de celui-ci; la même observation est faite pour la Suisse par Michel Bassand et Jean Kellerhals (1), qu'il s'agisse de l'idéal dit "abstrait", pour les familles en général, ou de l'idéal "situé" se référant aux familles du même milieu que celui de la personne interrogée. Cependant, là aussi, le nombre idéal varie très peu en fonction du statut pour les neuf dixièmes des couples suisses; ce n'est qu'aux extrémités de l'échelle sociale que la différence (vers le haut) est marquée. L'idéal bas des manoeuvres italiens et espagnols s'expliquerait pour les auteurs du fait que leur migration s'accompagne d'une "mobilité sociale vers le haut", qu'ils ont un profit économique... au contraire des manoeuvres suisses "repliés" sur la valeur familiale". La fécondité idéale des jeunes femmes des milieux aisés reste relativement élevée. S'agit-il d'une adhésion verbale au modèle nataliste? Les plus jeunes parmi celles ayant quinze ans de vie de couple ont une fécondité réelle minimum (Tableau V.6) ce qui fait douter d'une relation positive entre la fécondité et le revenu dans la fraction. Mais alors les fractions fécondes des classes supérieures repérées ici, d'origine aisée et entretenant des liens étroits avec leurs ascendants, sont-elles des survivances? ou constituent-elles des pôles d'hétérogénéité dans ces milieux? Ces questions ne peuvent être abordées avec des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population; elles impliquent surtout une analyse de la fonction sociale des enfants, leur rôle, en particulier, dans la constitution du patrimoine social, spécifiques à ces fractions de classe.(2)

(1) Michel BASSAND et Jean KELLERHALS, 1975 : familles urbaines et fécondité, GEORG, librairie de l'Université de Genève.

Il s'agit d'un échantillon particulier de 2 460 femmes mariées, enceintes, fréquentant les établissements hospitaliers de Genève. Cette enquête est en outre relativement ancienne elle s'est déroulée de 1966 à 1968. Le pourcentage de femmes déclarant un nombre idéal d'enfants supérieur ou égal à trois est le suivant selon la classe sociale et la nationalité(cf. p. 112 ouvrage cité).

	Couples suisses	Couples italiens	Couples espagnols
Couches dirigeantes	74,2 %		
Couches moyennes	57,8	43,2 %	54,5 %
Employés	52,6		
Ouvriers	48,1	29,7	47,7
Manoeuvres	62,5	23,4	41,5

(2) Voir surtout Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin, 1978 : le Patronat, Actes de la recherche en Sciences Sociales, n°20-21 mars-avril 1978.

Les ascendants constituent-ils une pression en faveur des familles nombreuses ?
Il semble que non. L'importance accordée dans ce programme et dans la rédaction du questionnaire, à l'origine sociale et aux liens aux ascendants, tient au fait que les analyses en terme de position dans la structure sociale étaient au centre de la problématique retenue ; ceci impliquait le repérage des trajectoires entre générations, des alliances.

Cependant d'autres pistes de recherches avaient été ouvertes utilisant aussi ce champ d'analyse. L'hypothèse en particulier que le projet de constitution d'une famille nombreuse pouvait s'inscrire dans une continuité familiale, que les grandes descendance devraient se reconstruire dans les familles où le sentiment d'appartenance à une lignée est très fort, fait partie en quelque sorte du patrimoine culturel transmis entre les générations ; au contraire l'absence d'attache familiale, le déracinement au niveau matériel comme à celui des perceptions, une cohésion plus grande à l'intérieur des générations (diffusion des modèles entre pairs) qu'entre les couples et leurs ascendants... devraient aboutir à une réduction de la descendance finale. Si la question des représentations n'a pas été abordée sous l'angle des opinions, comme c'est généralement le cas, et que la part de celles-ci ait été délibérément réduite dans le questionnaire pour des raisons méthodologiques, les questions factuelles sur les liens entre les générations apportent une réponse à ces questions. On n'imagine pas en effet que la valorisation de la lignée et des grandes familles puisse subsister s'il y a rupture avec les ascendants et la famille étendue. Par ailleurs ces attitudes sont transmises, passent par la pression de l'entourage et surtout des parents. Il était donc intéressant de voir si l'intensité des relations entre générations joue un rôle sur la taille de la descendance des couples. Il n'en n'est rien apparemment. Les couples qui ont reçu des aides financières de leurs parents ne sont pas plus féconds que les autres, sauf ceux appartenant aux catégories supérieures, on en a parlé précédemment. Dans chacune des autres catégories sociales, le nombre d'enfants des couples ayant au moins quinze ans de vie commune serait même plutôt plus élevé chez les couples non-aidés, particulièrement dans la classe ouvrière, chez les plus jeunes comme chez les plus âgés.

On a vu au chapitre I, que la proportion de familles aidées est fonction directe du revenu (ceci indépendamment du montant de l'aide). Donc, en probabilité, dans chaque classe sociale, l'opposition entre couples aidés et couples non-aidés entraîne aussi un clivage selon le revenu ; celui-ci est plutôt plus élevé chez les premiers que chez les seconds. Tout se passe donc comme si, comme tout autre facteur lié au revenu, l'aide financière des parents ne faisait qu'accentuer la relation négative entre la fécondité et le revenu.

Mais on a vu aussi au chapitre I que dans chaque catégorie sociale la probabilité d'être aidé par les parents est en raison inverse de la taille de la fratrie. On pourrait penser que les couples aidés, issus de fratries plus réduites, ont de ce fait moins d'enfants. L'absence de relation entre l'aide et la descendance demeure à taille de fratrie comparable. Les résultats sont un peu moins systématiques concernant la seule fréquentation des parents ou des beaux-parents. Dans les catégories aisées (profession libérales, industriels, cadres supérieurs diplômés d'études supérieures) les couples fréquentant régulièrement leurs parents ou leurs beaux-parents ont plutôt plus d'enfants que les autres. Dans les autres classes la taille de la famille ne diffère pas, ou les différences légères sont irrégulières.

Il est clair que des liens, économiques ou autres, plus étroits entre les générations ne s'accompagnent pas de pression de la part des parents pour inciter les jeunes à avoir davantage d'enfants. Mais après tout, ceci n'est pas en contradiction avec le fait que la réduction de la fécondité est plus étroitement liée à une élévation de statut des enfants que des parents.

Terminons par ce qui paraît fondamental à la fois pour comprendre les circuits de la diminution de la fécondité dans les sociétés intégrées et surtout pour orienter une politique de la famille vers les jeunes eux-mêmes. Les échantillons présentés au tableau V.11 sont petits mais la répétition des différences est systématique(1) : les jeunes diplômés se "recrutent", dans tous les milieux, dans les familles réduites par rapport aux non-diplômés, sauf chez les cadres diplômés, reproduction de ce qui avait été observé dans la génération des parents.

TABLEAU V. 11

Taille de la fratrie des
enfants de plus de 17 ans(1)
selon qu'ils sont diplômés ou non

catégories socio-professionnelles du père	Fratrie des enfants appartenant à une famille où aucun enfant n'a le baccalauréat ou des diplômes supérieurs	fratrie des enfants de plus de 17 ans ayant le baccalauréat (sans diplôme d'étude professionnelle) ou des diplômes supérieurs
artisans, petits commerçants	3,68 33 >	2,89 26
patrons	3,05 10 >	2,67 9
profession libérale	4,06 6 >	3,05 12
cadres diplôme supérieur	3,18 4	4,07 22
supérieurs pas de diplôme sup.	2,16 11	3,18 23
cadres BAC2 ou BTS	2,50 7	3,14 18
moyens pas de diplôme	3,74 43 >	3,60 41
employés	3,44 32 >	2,94 11
BEPC ou BTS	4,50 3 >	2,11 9
ouvriers CAP ou CEP	5,03 99 >	2,81 43
ni CAP ni CEP	5,03 79 >	4,39 20

(1) 556 familles ayant au moins 1 enfant de plus de 17 ans.

(1) le tableau V.11 porte sur les familles terminées ayant au moins un enfant de 18 ans ou plus.

La diminution de la fécondité accompagne dans presque tous les milieux, la scolarisation progressive. Elle s'accélère avec la scolarisation des femmes(1). S'agit-il d'une relation causale ? La réponse à cette question ne peut-être que du domaine de la conjecture .On peut remarquer que la diminution tendancielle de la fécondité concerne tous les pays industriels bien qu'ils aient en matière de prise en charge de l'éducation, des politiques tout à fait différentes. L'importance de la relation (négative) fratrie-diplômes dans les couches populaires pourrait aussi être interprétée, de façon spontanée, comme le reflet des différences de tension entre les classes sociales du point de vue de l'éducation des enfants. Selon nous, elle met plutôt en évidence l'hétérogénéité des classes populaires, très grande distance entre les familles nombreuses d'enfants peu instruits et les familles réduites d'enfants plus diplômés. L'interprétation faite ici n'est pas "lorsque le nombre d'enfants diminue leur niveau d'instruction augmente", comme s'il s'agissait de l'expression de la rationalité d'une famille abstraite ; il y a des populations distinctes, situées à des positions différentes dans les rapports de production et probablement même à des stades différents de leur évolution.

(1) Il faut retenir que si l'accroissement des diplômés a été très rapide au cours des deux dernières décennies, il l'a été plus encore en ce qui concerne les filles ; en 1940, 9200 filles ont été reçues au baccalauréat, 18500 garçons ; en 1962 : 33000 filles, 33200 garçons ; en 1980 : 131000 filles, 93500 garçons. (Ministère de l'éducation, Statistiques des enseignements, tableaux et informations)

REFLEXIONS POUR CONCLURE

L'objectif de ce programme était la recherche des facteurs ayant une influence sur la fécondité des familles, avec pour ambition de contribuer à une explication de la diminution tendancielle du nombre d'enfants. Ce rapport s'appuie sur les résultats d'une enquête auprès de 3000 ménages reprenant en partie ce qu'il est convenu d'appeler les facteurs de fécondité différentielle ; la problématique initiale privilégiait certains champs d'investigation : celui des relations entre générations et des transmissions culturelles et économiques d'une part, celui des différences de pratique entre classes sociales, le repérage des positions et la mobilité professionnelle d'autre part.

Au cours du déroulement du programme sont apparus des résultats importants qui ont peu à peu recentré l'analyse. Loin de fournir un panorama des facteurs de fécondité, ce rapport suit un fil conducteur, dégagant ces résultats qui ne semblent pas jusqu'ici retenir l'attention en dépit de leur intérêt pour comprendre les tendances et pour orienter les politiques sociales. Nous les résumerons dans ces pages.

LE DECLIN SOCIAL EST ASSOCIE AUX GRANDES FRATRIES.

Cette affirmation vaut à peu près pour tous les milieux sociaux. Le statut des enfants varie en fonction inverse du nombre de leurs frères et soeurs : les couples enquêtés ont, par rapport à leurs parents, un statut professionnel d'autant plus élevé qu'ils ont peu de frères et soeurs ; à leur tour, leurs enfants sont d'autant plus diplômés qu'ils appartiennent à une fratrie de taille réduite. La diminution de la fécondité semble un mouvement parallèle à l'intégration scolaire, commencé très tôt, dans les générations les plus anciennes, de plus en plus lisible au fur et à mesure de l'extension de la scolarité. La fécondité minimum des classes moyennes serait liée à leur place spécifique dans les rapports de production ; issues de familles d'artisans, de petits commerçants, d'une fraction de l'agriculture, large ensemble qui représentait encore plus de 40 % des actifs après la dernière guerre ; elles passent d'une société où la transmission des compétences est familiale, à une société normalisée, professionnalisée par le diplôme. Les classes moyennes ont été constituées selon des itinéraires hétérogènes ; elles comprennent beaucoup de professions nouvelles et sont souvent issues de secteurs en déclin. Elles sont une résultante particulièrement lisible de la transformation des rapports de production.

Les familles pauvres sont-elles les plus fécondes ? ou les familles les plus fécondes sont-elles les plus pauvres ? Il apparaît bien que dans tous les milieux, les enfants des plus grandes fratries ont toutes chances d'avoir un statut inférieur aux autres ; mais plus nettement encore, ce sont les ouvriers n'ayant pas de qualification (toujours au sens du diplôme : ni CEP, ni CAP) qui ont le plus grand nombre de frères et soeurs, qu'ils soient issus de la classe ouvrière, des milieux indépendants ou de la classe moyenne. Les transformations de l'appareil productif sont rapides, mais des catégories stagnent, non qualifiées, statistiquement issues des familles nombreuses des couches populaires et moyennes.

Ce premier constat est différent de ce qui résulterait d'une stratégie d'ascension sociale de la part des couples. On assimile généralement la diminution de la fécondité, particulièrement dans les classes moyennes, à une volonté de mobilité ascendante des couples par rapport à leur milieu d'origine. Cette interprétation imprègne beaucoup de recherches sur la fécondité dans les pays industriels, en dépit des résultats négatifs ou ambigus des travaux se fondant sur l'observation des faits. Nos propres investigations ont commencé par là, sans résultat véritablement probant.

Ainsi, on observe bien une fécondité minimum parmi les couples dont le mari est cadre moyen, employé, cadre supérieur non diplômé, ouvrier très qualifié (diplômé), petit indépendant ... mais ceci ne concerne pas les couples en "ascension sociale" par rapport à leurs parents, ceux par exemple qui seraient d'origine ouvrière, les fils d'ouvriers de l'industrie, de l'artisanat ou de l'agriculture ; au contraire ces derniers ont une fécondité plus élevée que les autres couples appartenant à la même catégorie professionnelle. Par contre un résultat est clair : ces fractions des classes moyennes ayant la fécondité minimum ont eu, par rapport à leur milieu d'origine, la fratrie minimum. Tout se passe comme si elles étaient déjà le produit d'une sélection dans les descendants de la génération antérieure, sélection s'opérant par, ou s'accompagnant de, la réduction de la fécondité des parents. Elles appartiennent à de véritables lignées de fécondité réduite : si elles ont, en général, plutôt moins d'enfants que les autres familles de même origine, elles ont eu, surtout et avant tout, moins de frères et sœurs.

.../...

VERS UNE EXPLICATION D'ORDRE STRUCTUREL DE LA BAISSSE DE LA FECONDITE

La perception volontariste des pratiques de fécondité est bien illustrée par la référence aux stratégies d'ascension sociale. A partir du moment où "l'ascension sociale" est plus étroitement liée à la taille de la fratrie qu'à celle de la descendance, le problème est différent. Le calcul des couples ne viserait pas leur propre situation mais celle de leurs enfants. Ils réduiraient leur descendance dans le dessein de faire faire à leurs enfants des études plus longues, de leur permettre d'accéder à un statut professionnel supérieur au leur. Ces stratégies de long terme ne seraient pas rares aux niveaux relativement bas de l'échelle sociale ; c'est cependant là où précisément les parents ont le moins de possibilité d'assumer une fonction de placement social des enfants, où l'horizon économique est court, la maîtrise de l'avenir faible.

Ensuite la mobilité dont il s'agit est en grande partie structurelle ; les catégories en "ascension" sont souvent des catégories nouvelles apparaissant avec le développement du secteur tertiaire. La réduction de la fécondité pourrait être alors partie intégrante des transformations des rapports de production, affectant les fractions de classe en transition d'un système de production de type traditionnel à un système de plus en plus intégré. Les parents des familles réduites pourraient avoir occupé des positions systématiquement différentes des autres parents de même milieu, du point de vue de cette transition : de l'agriculture et l'artisanat, en déclin, au secteur tertiaire, des petites unités de production à des unités plus grandes, proches des villes ou de petites villes... passage d'une société où les transmissions sont familiales, inter-personnelles, locales, en particulier celles concernant les critères d'évaluation des individus... à une société normalisée, caractérisée par une large socialisation de la production des valeurs ; le système d'enseignement et la professionnalisation sont une partie essentielle des mécanismes de cette socialisation ; or la relation la plus forte de toutes celles mises en évidence dans ce programme, la plus pérenne-évidente pour les parents comme pour les enfants - est bien la relation négative entre le nombre de frères et soeurs et les diplômes. Et cette réduction de la fécondité va de pair, dans les couches populaires, avec des facteurs ayant à voir avec des transformations de type structurel : passage du rural à l'urbain, salariat et scolarisation des femmes. Bref l'interprétation que l'on fait de la relation inverse entre scolarisation et fratrie n'est pas, pas exclusivement en tout cas, en terme de stratégie consciente de la part des couples ; accroissement de la scolarisation et réduction de la fécondité sont deux traits caractéristiques de l'évolution des sociétés industrielles.

L'interprétation formelle de la relation négative entre la taille de la fratrie et le niveau de diplôme, de son caractère de plus en plus drastique au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, comme une illustration des freins à la fécondité que constituerait le coût d'un enfant n'est peut-être pas la plus pertinente. Cette relation ne résume pas la stratégie consciente d'un couple moyen abstrait ; elle découvre des lieux différents dans la population, du point de vue de l'évolution du système de production.

Pour Pierre BOURDIEU (1) la fécondité maximum dans les couches populaires tient en ce que "le coût relatif de l'enfant est faible pour les familles aux revenus les plus bas qui, ne pouvant envisager pour leurs enfants un autre avenir que leur propre présent, engagent des investissements éducatifs extrêmement réduits". Au fur et à mesure que progressent nos recherches sur les déterminations socio-spatiales des pratiques économiques et sociales des ménages (2), cette affirmation prend son sens, comme le résultat de logiques structurelles évacuant assez largement la référence à un calcul économique rationnel : les communes où est forte la proportion de familles appartenant aux fractions inférieures des couches populaires, par rapport aux travailleurs plus qualifiés, sont souvent des petites communes (3), soit en déclin ou stagnantes du point de vue démographique, soit parmi les moins dynamiques des communes en croissance ; ce sont celles où, de surcroît, on compte le plus de retraités. A l'opposé se développent les nouvelles banlieues ouvrières, jeunes, en croissance rapide. La coupure socio-spatiale entre ces fractions des classes populaires est aussi une coupure du point de vue du degré de conscience de l'importance des investissements éducatifs, de la proximité au double sens du terme, psychologique et spatial, au système d'enseignement ; elle participe à la reproduction des inégalités d'intégration scolaire, d'une génération à l'autre. Elle crée les conditions de reproduction d'une main d'œuvre non qualifiée.

Si l'on devait reprendre maintenant ce programme de recherche, on privilégierait davantage encore l'information propre à une analyse en termes structurels, accordant une large place au positionnement des différentes générations dans les rapports de production : secteurs d'activité, ou type de production, description de l'environnement géographique du point de vue de l'emploi, développement ou déclin, possibilité de reconversion, zones d'attraction et mobilité associée à l'emploi.

LA FECONDITE POURRAIT ELLE DEVENIR FONCTION CROISSANTE DU REVENU ?

S'il est manifeste qu'une grande fratrie fait obstacle, formellement, au maintien ou à l'élévation du statut des enfants, il est clair aussi que cette relation est de moins en moins significative au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale ; de même que, dans les familles actuelles, la relation négative entre le montant des dépenses d'éducation et le nombre des enfants est d'autant plus ténue que le revenu est élevé. Cela permet-il de conclure au renversement de la relation entre la fécondité et le revenu, qu'à l'actuelle courbe en U se substituerait dans le futur une relation positive ?

(1) Pierre Bourdieu (1979) : *la distinction, Critique sociale du jugement*, Ed. de minuit p. 382

(2) Hugues de Roquefeuil et Nicole Tabard (1982), *Typologie socio-professionnelles des communes de la région Rhône-Alpes, résumé et synthèse. Rapport CREDOC.*

(3) Les résultats procèdent d'une analyse de la région Rhône-Alpes. On peut supposer sans peine qu'ils se reproduisent dans les autres régions, en moyenne moins dynamiques.

Rien ne permet de répondre par l'affirmative : si une fraction supérieure des couches aisées paraît très féconde, elle paraît aussi relativement marginale. Mais en même temps la forte relation négative entre les revenus des familles et leur nombre d'enfants vaut surtout pour les femmes peu instruites ; pour les autres il y a une quasi indépendance. La fécondité, idéale et réelle, élevée des femmes instruites des catégories supérieures, encore nette en 1971, l'est beaucoup moins ici. Bien que la diminution de la fécondité des plus jeunes concerne plutôt les femmes de niveau d'instruction moyen, les plus diplômées n'ont pas non plus une famille nombreuse. L'inactivité professionnelle des femmes représente un coût (une perte de gains) d'autant plus élevé que s'élève leur niveau d'instruction disent les économistes classiques. Mais on vérifie ici que la possibilité de concilier vie professionnelle et vie domestique est d'autant plus grande que le statut professionnel des femmes est plus élevé.

Mais le niveau de statut n'est pas seul en jeu : les différences entre type d'entreprise concernant les dispositions envers les femmes ayant des enfants à charge : possibilité de prendre des jours de congés sans solde, possibilité de rattrapage, quota de jours, rémunérés ou non, en cas de maladie de l'enfant ... se répercutent de façon significative sur l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Les différences entre le secteur public et le secteur privé sont significatives : la plus grande fréquence de l'association entre vie de travail et maternité chez les femmes travaillant dans le secteur public ne se réduit ni à des différences de niveau d'instruction, ni à celles concernant la taille des entreprises. Il n'est pas impossible que des conditions de travail favorisant la double activité ait des repercussions sur le nombre des enfants lui-même (les chiffres, relatifs ici à un petit nombre de familles non terminées sont fragiles).

Quoiqu'il en soit la généralisation d'une famille relativement réduite paraît inéluctable ; prendre conscience des tendances et constituer à partir d'elles les outils du développement humain paraît être le problème essentiel pour une politique sociale réaliste ; les dispositions favorisant l'intégration de la vie familiale et de la vie professionnelle témoignent de la valeur qu'une société attache à l'éducation. Une politique de l'enfance considérant les conditions de production d'un enfant dans sa totalité, de la naissance à l'entrée dans la vie active, devrait faire une place explicite au rôle éducateur des adultes, hommes et femmes, dans l'aménagement du temps et des conditions de travail.

MESURER LES INEGALITES ENTRE LES FAMILLES SUR LONGUE PERIODE.

D'ordinaire on compare la situation des familles, on apprécie les inégalités, à partir d'informations ponctuelles, d'une photographie instantanée : les ressources perçues dans l'année (y compris le bénéfice de certaines allocations ou prestations), l'équipement ou le patrimoine des familles ; on mesure des flux de dépenses ou d'investissement sur une période relativement courte.

Autrement dit on ignore la dimension temporelle de la vie économique, même lorsqu'il s'agit de politiques redistributives. Cependant les familles se situent à des stades différents de leur cycle de vie économique, sur des trajectoires croissantes pour les unes, en déclin pour les autres. Certaines constituent un patrimoine, d'autres prélèvent sur le leur ; des accidents, des ruptures, des handicaps ont pu raccourcir l'horizon économique ou même anéantir les projets.

Il faut dire que la recherche avance lentement en ce domaine. Les approches théoriques se limitent à élargir à une longue période, voire à la durée de vie entière (ou même au-delà de la mort), l'horizon de décision de consommation et d'accumulation d'un agent économique abstrait. Elles ignorent les différences de profil de carrière selon la position dans les rapports de production, la mobilité structurelle et les possibilités de reconversion, l'inégalité des chances d'acquisition des patrimoines social et scolaire (1). Elles ne contribuent pas à une focalisation claire et explicite sur la question des mécanismes de production et de reproduction des inégalités sociales.

Une importante transformation s'opère : la scolarisation récente et la professionnalisation qui l'accompagne sont à l'origine d'un renversement des inégalités économiques entre les générations ; d'une façon directe d'une part : le niveau de formation intervient dans la fixation du salaire et les plus jeunes sont plus diplômés que leurs aînés ; d'une façon indirecte d'autre part : le salariat féminin se généralise chez les jeunes, elles-mêmes plus diplômées que leurs aînées.

Les inégalités entre jeunes et vieux sont plus grandes, mesurées sur une longue période : les jeunes sont sur une trajectoire croissante, d'autant plus croissante, que leur niveau scolaire est plus élevé ; les vieux (ils ont à peine 60 ans dans cette enquête) sont sur la phase de stabilité, voire même de déclin, phase d'autant plus précoce que leur formation scolaire est faible.

Soulignons deux conséquences de cette transformation structurelle. D'une part, une très grande inégalité entre les adolescents : le fossé entre les générations est plus grand quant au niveau de vie que du seul point de vue du revenu, car une large fraction des couples plus anciens ont à charge des adolescents, avec des ressources relativement plus faibles que beaucoup de jeunes foyers. Ces adolescents, particulièrement ceux issus des grandes fratries, ne feront qu'un minimum d'études et auront d'autant plus de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

(1) Pour une analyse critique des orientations théoriques, voir André MASSON (1983): Profils d'accumulation patrimonial et modèles de cycle de vie. Revue Economique n° 1, 1983 à paraître.

D'autre part, une accélération possible des transformations touchant aux institutions et aux structures familiales : l'allongement de la scolarité et l'accroissement du nombre de diplômés dans les deux dernières décennies produit une certaine indépendance des jeunes par rapport à leurs aînés, et leur confère un relatif pouvoir économique : ce processus les intègre dans un système d'évaluation sociale distant de leur milieu, de leur famille et plus généralement dans un système de normes qui les rapproche de leurs pairs. Si la diminution de la fécondité ne résulte pas selon nous d'une "transformation des mœurs", le relatif pouvoir économique des jeunes générations peut accélérer leur adaptation aux transformations structurelles.

DES CONSTATS ET DES MESURES QUI PRENDRAIENT LE POINT DE VUE DES ENFANTS ...

Une évidence qui mérite cependant d'être soulignée : il y a peu de familles nombreuses ... il y a beaucoup d'enfants de familles nombreuses ... plus de la moitié des enfants appartiennent à une famille d'au moins quatre enfants, en 1975, tandis que le quart seulement des familles ont quatre enfants au moins. Sachant que les familles nombreuses sont (statistiquement) plus pauvres que les autres, plus isolées, moins instruites, on peut en déduire que les inégalités entre les enfants sont toujours amplifiées par rapport aux inégalités entre les parents : concrètement par exemple, si 32 % des couples représentant les familles terminées sont sans diplôme ou le mari ouvrier spécialisé ou manoeuvre, 38 % des enfants ont des parents sans diplôme ou un père ouvrier sans qualification. Inégalités amplifiées sous bien d'autres aspects : isolement social, habitat en petites ou grandes villes, et surtout sous l'aspect essentiel du patrimoine transmis, tant culturel : durée de la scolarité d'autant plus courte qu'il y a davantage de frères et soeurs, qu'économique : héritages, dons, aides des ascendants en raison inverse de la taille de la fratrie.

Une organisation de l'information devrait permettre la production d'indicateurs représentatifs de l'ensemble des enfants, plutôt que de celui des familles. Ceci ne vise pas seulement la description des situations et des trajectoires potentielles des enfants et adolescents mais également une mesure à ce niveau de l'impact des politiques sociales ; étant donnée la "localisation" sociologique et économique des familles nombreuses, il est évident que parmi elles se trouve la plus grande proportion des ayants droits maîtrisant mal les techniques nécessaires pour bénéficier des prestations familiales (1). Ce sont ces familles qui sont dans un état de "sous-information" à l'égard de leur droit, "incapables d'affronter la dispersion de tous les sous-systèmes de l'administration sociale française" (2). Le rejet à la périphérie des villes des familles les plus nombreuses et leur plus grande fréquence en zone rurale ou peu dense n'entraînent-ils pas au niveau des enfants une inégalité amplifiée en matière d'équipements collectifs (culturels, et éducatifs) et par là encore, des logiques reproductrices.

(1) Jean-Luc OUTIN (1979), Familles et droits sociaux : les modalités d'accès aux prestations familiales Etudes CAF n° 22.

(2) Antoinette CATRICE-LOREY (1976) : inégalités d'accès aux systèmes de protection sociales et pauvreté culturelle, Revue Française des Affaires Sociales Octobre-Décembre 1976. Et pour une analyse du fonctionnement de l'Institution de Sécurité Sociale et des conditions historiques de production de ce fonctionnement : "Dynamique interne de la Sécurité Sociale, du système de pouvoir à la fonction Personnel", CREST, Centre de recherches en Sciences Sociales du Travail, 1980.

Les inégalités entre classes sociales sont d'autant plus figées qu'elles sont inscrites dans l'espace (un tiers des cadres supérieurs ayant fait des études supérieures réside dans l'agglomération parisienne, contre 11 % des ouvriers spécialisés), ségrégation contribuant par elle-même à une reproduction des inégalités dans la mesure où elle s'accompagne d'inégalité en matière d'équipements et de services, de tout ce qui peut contribuer à la "gestion de l'environnement" : participation à des associations, accès à l'information, utilisation de fonctions collectives (système d'assurance, allocation de logement, placements d'épargne). A l'intérieur même des classes sociales la répartition dans l'espace conduit à des clivages systématiques pouvant encore engendrer une dynamique inégalitaire : les ménages les plus diplômés, dont la femme est active, plus jeunes, résident plus souvent dans les grandes villes, au contraire des couples moins qualifiés dont la femme est au foyer ; or ce sont ces derniers qui ont le plus d'enfants, et surtout, vu leur âge, d'adolescents à charge.

LES LIENS ENTRE GENERATIONS SONT-ILS VRAIMENT UN FREIN AU CHANGEMENT ?

Contrairement à nos hypothèses de départ, des liens économiques plus étroits à la parenté large ne vont pas de pair avec une plus grande descendance (sauf peut-être dans une petite fraction des catégories aisées où aides et transmissions des ascendants sont fréquents). Il semblerait bien que les parents n'exercent pas d'influence sur les jeunes couples, pour qu'ils aient une famille nombreuse. Mais l'importance du lien négatif entre la mobilité sociale ascendante et le nombre de frères et sœurs est telle, qu'elle peut fonder l'expérience vécue des parents. Comme le souligne Louis Roussel "les parents font le maximum pour que la nouvelle génération s'installe dans des conditions matérielles sensiblement égales, sinon supérieures aux leurs. Autrement dit, la norme est que les enfants commencent au point de confort et d'aisance où sont parvenus, vers 50 ou 55 ans, leurs parents" (1). Mais on a vu que les aides financières de la part des parents sont, dans tous les milieux, en raison inverse de la taille de la famille. Le maintien de la dépendance aux parents, la "chaîne affective qui relie entre elles les générations" sont d'autant plus puissants que sous-tendus par une dépendance matérielle. L'hypothèse n'est pas paradoxale que les liens étroits entre générations puissent aller de pair avec la réduction de la descendance.

En période de crise, on peut être tenté de considérer la famille étendue comme un système privilégié de solidarité. Elle l'est certainement ; mais il ne faut pas perdre de vue la fonction de reproduction des inégalités sociales de ce système d'échange : aide financière d'autant plus fréquente (évidemment) que l'on monte dans l'échelle sociale, intéressant des postes budgétaires parmi les plus générateurs d'inégalité (le patrimoine). Une mesure de cette fonction de reproduction pourrait être la durée de la dépendance aux parents selon les classes sociales : les inégalités quant à la durée de la scolarité sont le plus souvent invoquées ; il est révélateur que parmi les couples de moins de trente ans, l'aide aux parents soit en raison inverse de la position dans l'échelle sociale.

(1) Louis Roussel et Odile Bourguignon : La famille après le mariage des enfants, INED travaux et documents, cahier n° 78. PUF, 1976;

DU COTE DES FEMMES ...

La filiation privilégiée "mère-fille", qui se lit ici tant sur le plan de la fréquentation que celui des aides financières (mais pour les biens domestiques seulement !) pourrait-elle constituer un lieu d'accélération des processus de transformation des conditions de vie ? Le rôle des ascendants est souvent perçu comme participant au maintien des traditions, au respect des valeurs anciennes. Mais ne pourrait-on supposer que la famille d'orientation assume plutôt une fonction d'adaptation à la société, y compris à une société se transformant ? Les aides des parents ne sont pas plus rares concernant les divorcées, les jeunes en ménage, les mères célibataires ... Les relations privilégiées mère-fille ont pu contribuer à renforcer l'infériorité des femmes, leur enfermement dans une société qui portait ces valeurs. Elle peut contribuer à libérer un potentiel de transformation des sociétés en mouvement lorsque croît la place des femmes dans la société non domestique et leur autonomie. L'accès relativement récent d'un grand nombre de jeunes filles à l'enseignement secondaire est la composante-clé de cette évolution : la descendance finale des plus jeunes mères des familles complètes devient peu sensible aux facteurs classiques de fécondité différentielle (statut social, pratique religieuse, fratrie...), lorsque l'on ne considère que celles ayant un certain niveau d'instruction.

La décohabitation des jeunes filles (quittant leurs parents pour vivre seules) est bien la traduction des possibilités d'autonomie des jeunes les plus instruites (plus que l'union libre, plus fréquente dans les couches moyennes). Cette pratique ne concerne pour l'instant qu'une petite fraction des jeunes : diplômées, citadines et même parisiennes, mais les observations de François de SINGLY sont intéressantes (1) : le mariage influe favorablement sur la carrière des hommes, défavorablement sur celle des femmes (d'autant plus, pour les deux, que "la carrière dépend moins de la dot scolaire").

Mais à côté de ces pratiques, apparemment délibérées, d'autres situations sont subies : un nombre croissant d'hommes et surtout de femmes élèvent seul(e)s leurs enfants. N'évoquons ici que le problème économique auquel la politique familiale devra trouver une solution : les inégalités de niveau de vie entre les couples et les femmes seules, considérables, croissent en fonction du nombre des enfants : celles qui se retrouvent seules pour élever trois enfants ou davantage ont évidemment eu une vie professionnelle discontinue ; elles sont le plus souvent ouvrières non-qualifiées, ont des revenus du travail de moitié inférieurs à ceux des couples ayant les mêmes charges familiales. La fréquence des retards de paiement des loyers est impressionnante : elle concerne 17 % des mères célibataires, 19 % des divorcées ayant au moins deux enfants à charge. L'intériorisation du caractère précaire du mariage et l'impossibilité d'un partage équitable des charges financières entre les conjoints séparés ne peuvent que jouer de façon dissuasive sur la fécondité.

(1) François de SINGLY (1982) : Mariage, dot scolaire et position sociale. Economie et statistique, n° 142, Mars 1982.

La baisse de la fécondité est antérieure à l'utilisation massive des contraceptifs modernes, mais comme le souligne Martine SEGALIN (2), le caractère essentiel de cette "seconde révolution contraceptive" est qu'elle "remet aux femmes la responsabilité de créer la vie" (3). Bien sûr, le partage des tâches relève encore du mythe ; il y a un abîme entre le discours sur ce sujet et les pratiques effectives : dans "Mariages au quotidien", l'idée du partage des tâches domestiques est très répandue au niveau idéologique et ceci d'autant plus que croît le statut social des conjoints : plus des deux tiers des universitaires acceptent cette norme ; mais en pratique ce partage n'est effectif que dans moins de 10 % des cas, quelque soit le statut. Toutefois, on constate ici des différences significatives : ce partage est beaucoup plus fréquent chez les jeunes en ménage que chez les jeunes mariés ; chez les femmes associant le travail professionnel et la maternité ; ce partage varie comme leur degré de qualification ou plus précisément de scolarisation. Mais les travailleuses qualifiées appartiennent aussi à des secteurs où sont transférées des activités jadis dévolues à la sphère domestique : travail social, santé, éducation, lieux qui occupent peut-être une position frontalière du point de vue de l'évolution de l'intégration des deux sphères d'activité.

*
* *

La politique familiale se trouve confrontée à une évolution de l'institution extraordinairement rapide, aux foyers multiples, mais dont la socialisation des enfants constitue un principe générateur dominant.

La maîtrise de la fécondité semblant un fait acquis, pour la plupart des auteurs la décision de procréer relève du seul choix du couple ; l'enfant est "privatisé" en ce sens qu'il ne remplit de fonctions que par rapport à ses parents. Et pourtant cette privatisation, cette liberté croissante des choix individuels aboutissent à une diminution de la dispersion du nombre des enfants par famille, et même peut-on dire, à l'émergence d'un modèle unique. Pour renforcer le paradoxe, la dispersion autour de ce modèle est plus faible dans les milieux où la liberté de choix est présumée plus grande : classes moyennes et aisées ; dans les couches populaires cette ample dispersion semble procéder de différences liées à l'évolution des rapports de production, dont le niveau de scolarisation serait l'indicateur.

Il nous semble que les sociétés industrielles ont passé par des stades différents de valorisation de l'enfant ; une première évolution marque le passage de la négation pure et simple de l'enfant à sa reconnaissance sociale, mis en évidence par Philippe Ariès ; de la reconnaissance sociale on passe à une sorte de normalisation, un système de valorisation reposant sur des critères dont la définition est largement socialisée, voire centralisée et échappe aux parents et aux proches. A un stade antérieur le nombre des enfants, quelque

(2) Martine SEGALIN (1981) : Sociologie de la famille, Armand Colin.

(3) Les obstacles culturels à l'adoption des techniques féminines de contraception, par opposition aux techniques masculines, sont bien mises en évidence, pour la SUISSE, par Michel BASSAND et Jean KELLERHALS : Familles urbaines et fécondité, par l'opposition entre les couples suisses, italiens et espagnols, plus encore que celles selon le milieu professionnel.

soit leur devenir, avait une fonction dans la construction de l'identité sociale que confère la maternité ou la paternité ; au stade actuel de l'évolution des sociétés industrielles, c'est l'enfant lui-même qui est évalué ; son insertion est fonction de critères définis socialement ; les échecs procèdent de la mise à l'écart autant qu'ils la génèrent.

Si les sociétés passent d'une valorisation du nombre des enfants à celle du "produit-enfant", les politiques familiales restent historiquement marquées par une inspiration nataliste ; le développement de l'enfant-bien-privé est le fait des parents eux-mêmes, la gratuité de l'enseignement assurant l'égalité des chances. Les résultats de ce rapport devraient contribuer à un changement radical vers une politique de développement. La plus ou moins grande conscience, de la part des parents, de l'enjeu de la socialisation et des investissements scolaires est essentiellement liée aux facilités d'accès aux fonctions éducatives, à la proximité des équipements et des services qui les assument, et ceci détermine les inégalités entre les jeunes générations. Ce n'est pas nouveau ; mais les résultats publiés ici sont tels, l'association si étroite entre grande fratrie - faible scolarisation - marginalisation des parents, qu'ils devraient conduire à une politique nouvelle, caractérisée par l'intégration de toutes les formes de socialisation, qu'il s'agisse du domaine des loisirs ou celui de l'éducation proprement dite. Ce caractère intégré devrait impliquer la participation d'instances politiques concernées par des domaines différents, en particulier : l'aménagement du temps et ses différentes formes de découpage, dans le quotidien comme dans les périodes de vacances, pour les parents comme pour les enfants et l'aménagement de l'espace, avec ici le souci de maîtriser les mécanismes de ségrégation et de marginalisation par lesquelles s'opère la croissance urbaine.

ANNEXES GENERALES

ANNEXE A : Présentation de l'échantillon

Choix de la population interrogée - Critères de quotas -
redressement et comparaisons avec la population du recensement de 1975

ANNEXE B : Contenu des catégories socio-professionnelles

Liste et définition assortie d'exemples des 78 rubriques retenue
pour la nomenclature détaillée.

ANNEXE C : Distribution selon leur catégorie socio-professionnelle des
6 catégories suivantes :

- hommes de moins de 35 ans
 - hommes de 35 ans et plus
 - femmes de moins de 35 ans
 - femmes de 35 ans et plus
- } vivant en couple
- femmes seules de moins de 35 ans
 - femmes seules de 35 ans et plus

ANNEXE D : Distribution selon leur catégorie socio-professionnelle des
catégories suivantes :

- femme enquêtée
- mari
- père de la femme
- père du mari
- grand-père paternel de la femme
- grand-père maternel de la femme
- mère de la femme
- mère du mari

ANNEXE A

A.1 - LIMITATIONS DU CHAMP DE L'ENQUETE

L'enquête porte sur 2 998 ménages.

L'unité d'enquête est le ménage au sens INSEE, ensemble des personnes vivant sous le même toit.

On exclut de la population des ménages ordinaires, les catégories suivantes :

- a) Les ménages dont le chef est exploitant ou salarié agricole, ou ancien agriculteur ; ces familles ne relèvent pas de la CNAF mais des Caisses Centrales de mutualité sociale agricole⁽¹⁾.
- b) Les ménages dont le chef a au moins 60 ans ; cette limite permet le maintien dans l'échantillon des couples des générations fécondes (1920-1930), sans remonter trop loin dans le temps. Les générations d'après guerre se trouvent ainsi mieux représentées.
- c) Les ménages dont le chef est un homme et n'a pas de conjoint ; on pourrait arguer que les hommes sans conjoint, particulièrement ceux ayant des enfants à charge, sont une minorité par rapport aux femmes dans la même situation. Le rapport est en effet de un à quatre. C'est surtout la nécessité de réaliser une double enquête qui a déterminé cette décision : on ne pouvait interroger les hommes et les femmes de la même façon, avec un même questionnaire, sur les problèmes de fécondité ; une large part des informations a en effet trait aux maternités (déroulement des grossesses, accouchement, problèmes des interruptions d'activité professionnelle liées à la naissance et à l'éducation des enfants...). Par ailleurs ces situations particulières devaient être prises en compte dans leur spécificité. Devant l'ampleur du travail nécessité et son coût, force a été de renoncer.

En revanche on a augmenté le poids des ménages comptant au moins un enfant et dont la femme travaille.

Sur 17.722.000 ménages présents au recensement de 1975, il reste 9.742.000 ménages, une fois éliminées ces trois sous-populations.

(1) Ces organismes n'ont pu, pour des raisons financières, participer à cette opération. C'est évidemment dommage en raison de la position spécifique du secteur agricole dans la transformation du système de production, et des pratiques également spécifiques de cette population en matière de fécondité et de transmission patrimoniale.

TABLEAU A.1

Répartition de l'ensemble des ménages
selon l'âge et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

CSP du chef de ménage âge du chef de ménage	Agriculteur exploitant salarié agricole ancien agriculteur autres personnes non actives de 65 ans et plus	Artisan petit commerçant	Cadre sup. Industriel gros commerçant prof.libérale	Cadre moyen divers	Employé	Contremaître ouv.qual. apprenti	Ouv.spécialisé manoeuvre pers. de service	Inactif retraité	TOTAL
15 à 19 ans.....	0	0	1	2	8	2	12	12	37
20 à 24 ans.....	20	3	21	130	112	148	179	93	706
25 à 29 ans.....	51	70	141	398	251	411	428	59	1805
30 à 34 ans.....	64	84	179	277	168	326	312	32	1442
35 à 39 ans.....	106	119	188	265	146	330	365	20	1539
40 à 44 ans.....	149	133	181	228	147	345	419	50	1652
45 à 49 ans.....	204	142	172	217	177	353	388	89	1742
50 à 54 ans.....	222	133	182	214	186	268	366	156	1727
55 à 59 ans.....	132	99	101	90	110	139	186	221	1078
60 ans au moins....	1692	199	140	112	132	112	282	3321	5990
TOTAL	2640	982	1306	1933	1437	2434	2937	4053	17722

Source : Recensement de la population INSEE, 1975 ; détail 1/1000ème.

Le tableau A.1 rend compte du résultat de l'exclusion des populations a et b :

a) Les ménages agricoles, soit 2.640.000 ménages

b) Les plus de 59 ans, soit 5.990.000 ménages.

1.692.000 ménages sont communs aux deux catégories. Il reste donc 10.784.000 ménages après ces deux exclusions. On constate ici l'avantage qu'il y a, pour une enquête de ce genre, à exclure les personnes de plus de 59 ans qui forment 34 % de la population totale.

Les tableaux A.2 concernent les ménages dont le chef est un homme sans conjoint, n'exerçant pas dans le secteur agricole et ayant moins de 60 ans : 1.042.000 ménages exclus du champ de l'enquête.

TABLEAU A.2-1

Répartition des ménages dont le chef est un homme sans conjoint selon son âge
(exclus du champ de l'enquête)
(source : RP 75 ; 1/1000ème)

âge de l'homme	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	TOTAL
Pas d'enfant	17	142	182	116	82	111	109	128	75	962
➤ 1 enfant	0	2	9	10	10	18	13	11	7	80

Ces chiffres précisent les caractéristiques des hommes sans conjointe : 92 % d'entre eux n'ont pas d'enfant, et dans ce cas ce sont des jeunes : 44 % sont sans enfant et ont moins de 35 ans ⁽¹⁾.

En conséquence, les hommes seuls sont moins souvent inactifs que les hommes mariés, et ce sont plutôt des étudiants ; ils sont moins qualifiés, qu'ils soient ouvriers (beaucoup d'O.S. par rapport aux O.Q.) ou cadres (peu de cadres supérieurs). Enfin, la proportion d'artisans et petits commerçants parmi eux est très faible.

TABLEAU A.2-2

Répartition des ménages dont le chef est un homme sans conjoint selon sa catégorie socio-professionnelle (exclus du champ de l'enquête)

CSP de l'homme Présence d'enfant	Artisan petit commerçant	Cadre sup. Industriel gros commerçant prof.libérale	cadre moyen armée, police artiste clergé	Employé	Contremaître ouv.qual. apprenti	Ouv.spécialisé manoeuvre pers. de service	Etudiant Inactif retraité	Total
Pas d'enfant	46	81	153	100	171	284	127	962
➤ 1 enfant	8	6	10	9	19	23	5	80

TABLEAU A.2-3

Répartition des ménages dont le chef est un homme sans conjoint selon sa profession détaillée (population exclue du champ de l'enquête)

	Industriels et gros commerçants	Artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants	Professions libérales	Professeurs, professions littéraires et scientifiques	Ingénieurs	Cadres administratifs sup.	Instituteurs, prof.intellectuelles diverses et serv.médo-sociaux	Techniciens	Cadres administratifs moyens	Employés de bureau	Employés de commerce, autres personnes de service	Contremaîtres	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manoeuvres, femmes de ménage, mineurs, marins	Artistes, clergé, armée, police	Retirés des affaires, retraités	Etudiants, militaires, autres non-actifs	TOTAL
Pas d'enfant	3	46	7	18	17	36	31	38	49	84	48	10	159	156	98	35	15	112	962
➤ 1 enfant	2	8	2	0	1	1	1	3	5	7	4	2	17	14	7	1	3	2	80

(1) En outre "sans conjoint" ne veut pas dire "sans compagne" ; il est probable qu'une grande partie de ces ménages comportent en réalité un couple non marié ; mais dans ce cas ce couple fait partie du champ de l'enquête. En effet analysant les enquêtes INSEE sur les budgets familiaux, on a trouvé que 15 % des hommes se déclarant sans conjoint ou sans compagne vivaient avec une autre personne à l'exclusion d'enfants ou d'ascendants, contre 5 % des femmes sans conjoint. Cf; N. TABARD et P. CLAPIER : Influence du travail féminin sur les budgets familiaux. Octobre 1979 ; page 6.

A.2 - LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION RETENUE

L'échantillon interrogé concerne donc 9.742.000 ménages au recensement de 1975.

L'échantillon a été fait par quotas⁽¹⁾ privilégiant les trois caractères suivants :

- le type de famille
- la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
- la situation géographique.

Le tableau A.3 est une présentation de la population au recensement de 1975 selon les deux premiers critères.

TABLEAU A.3

CHAMP DE L'ENQUETE
Répartition des ménages selon la situation de famille
et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage
(source : RP 75 ; 1/1000ème).

CSP du chef de ménage quota en 5 positions Type de famille quota en 8 positions	①		②	③	④		⑤	Total
	Artisan petit commerçant	Cadre sup. Industriel gros commerçant prof.libérale	cadre moyen divers	Employé	Contremaître ouv.qual. apprenti	Ouv.spécialisé manoeuvre pers. de service	Inactif retraité	
Femme sans conjoint								
① Pas d'enfant	50	81	182	238	53	219	203	1026
② 1 enfant (16ans ou moins)	9	7	43	96	15	95	66	331
Couple								
CONJOINT ACTIF								
③ Pas d'enfant	127	169	289	229	414	348	71	1647
④ 1 enfant	96	138	297	171	336	325	19	1382
⑤ 2 enfants	71	114	165	77	182	166	9	784
3 enfants au moins	18	42	56	21	58	67	11	273
CONJOINT NON ACTIF								
⑥ Pas d'enfant	115	176	161	107	234	244	142	1179
⑦ 1 enfant	92	129	158	90	260	224	40	993
⑧ 2 enfants	92	129	192	91	255	279	17	1055
3 enfants au moins	59	94	115	76	325	381	22	1072
TOTAL	729	1079	1658	1196	2132	2348	600	9742

(1) On rappelle que le travail d'enquête sur le terrain a été réalisé par la SOFRES et que nous n'avons pu disposer, pour l'échantillonnage, des fichiers des caisses d'allocations familiales.

Le quota "type de famille" comprend huit positions ; les familles de deux enfants et plus ont été regroupées que le conjoint soit actif ou non, alors que les chiffres ci-avant sont plus détaillés. La catégorie socio-professionnelle retenue pour la fixation des quotas est elle-même moins détaillée :

- artisans, petits commerçants, cadres supérieurs, professions libérales.
- cadres moyens
- employés
- ouvriers
- inactifs

soit cinq rubriques. Ces regroupements étaient imposés par des considérations matérielles.

Les femmes chefs de ménages sans conjoint sont plus nombreuses que les hommes à avoir des enfants à charge : 24 % contre 8 % ⁽¹⁾.

Etant donné la coutume adoptée pour la désignation du chef de ménage (lorsqu'il y a un homme c'est lui qui est désigné chef de ménage), il y a probablement plus de femmes seules parmi les femmes chefs de ménages sans conjoint, que d'hommes seuls parmi les hommes chefs de ménages sans conjoint. On a donc affaire à une population de femmes seules chargées de famille probablement plus importante que ne le laissent supposer ces statistiques, par rapport aux hommes dans la même situation.

Elles ont un profil socio-professionnel très spécifique de l'emploi féminin : peu d'ouvrières qualifiées, beaucoup d'employées, en particulier d'employées de bureau (tableau A.4). Les femmes cadres moyens sont assez nombreuses, mais là encore les catégories sont très spécifiques : institutrices, cadres du travail social, des services médico-sociaux.

(1) Sur les 13.294.000 enfants de moins de 17 ans appartenant à un ménage ordinaire au recensement de 1975, 12.361.000 appartiennent à un ménage où les deux conjoints sont présents, 167.000 à un ménage dont le chef est un homme sans conjoint ; 706.000 à un ménage dont le chef est une femme sans conjoint, cf. "Données sociales", INSEE, Ed. 1981 p. 19.

(2) on a précisé en note (1) page A.G.3 la source de cette présomption. On constate en outre que, parmi les hommes se déclarant sans conjoint ou sans compagne et ayant un enfant à charge 62 % vivent avec un autre parent ou ami (qu'ascendant ou descendant) ; la proportion pour les femmes est 6 %. Il se peut que parmi ces parents ou amis figurent des collatéraux, en particulier en milieu agricole ; mais ceci ne doit pas expliquer toute la différence. (même référence).

TABLEAU A.4

CHAMP DE L'ENQUETE
Répartition des ménages selon la situation de famille
et la catégorie socio-professionnelle détaillée du chef de ménage

CSP du chef de ménage	Type de famille																		
	Industriels et gros commerçants	Artisans, patrons pêcheurs, petits commerçants	Professions libérales	Professeurs, professions littéraires et scientifiques	Ingénieurs	Cadres administratifs sup.	Instituteurs, prof. intellectuelles diverses et serv. médico-sociaux	Techniciens	Cadres administratifs moyens	Employés de bureau	Employés de commerce, autres personnes de service	Contremaîtres	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manoeuvres, femmes de ménage, mineurs, marins	Artistes, clergé, armée, police	Retirés des affaires, retraités	Etudiants, militaires, autres non-actifs	TOTAL
Femme sans conjoint																			
Pas d'enfant	4	50	5	43	4	25	99	21	55	197	106	1	52	60	94	7	29	174	1026
1 enfant	0	9	2	3	0	2	15	4	19	80	45	1	14	29	37	5	2	64	331
Couple - chef homme ou femme - avec conjoint																			
CONJOINT ACTIF																			
Pas d'enfant	28	127	16	18	25	82	51	114	79	186	82	65	349	233	76	45	32	39	1647
1 enfant	21	96	11	29	16	61	53	117	84	131	73	47	289	235	57	43	6	13	1382
2 enfants	22	71	5	23	21	43	47	53	41	50	20	32	150	124	33	24	0	9	704
3 enfants au moins	5	10	2	13	7	15	23	12	10	17	9	9	49	42	20	11	0	11	273
CONJOINT NON ACTIF																			
Pas d'enfant	23	115	18	15	42	78	20	44	59	82	40	65	169	155	74	38	88	54	1179
1 enfant	16	92	9	9	34	61	15	55	45	60	44	49	211	151	59	43	11	29	993
2 enfants	16	92	8	11	37	57	18	70	47	63	47	41	214	179	81	57	6	11	1055
3 enfants au moins	8	59	14	7	17	48	12	34	32	60	31	47	278	261	105	37	9	13	1072
TOTAL	143	729	90	171	203	472	353	524	471	934	505	357	1775	1469	636	310	103	417	9742

On constate le faible poids des familles nombreuses lorsque le conjoint (la femme) est actif, ce qui justifie la décision prise d'en augmenter les effectifs : sur 3 000 ménages interrogés on a augmenté de 200 unités ces catégories au détriment des autres ; la difficulté qu'il y a à contacter, pour une enquête, les femmes actives mères de familles nombreuses (en dehors des heures de travail, donc le soir...) n'a pas permis d'aller au delà de 200.

La structure par âge des femmes chef de ménage est différente de celle des hommes seuls : le mode est pour elles à 50-54 ans, tandis que pour les hommes il était à 25-29 ans.

TABLEAU A.5.

CHAMP DE L'ENQUETE
Répartition des ménages selon la situation de famille
et l'âge du chef de ménage

âge du chef de ménage Type de famille	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	TOTAL
Femme sans conjoint										
Pas d'enfant	11	138	134	70	53	78	142	222	178	1026
1 enfant	0	16	38	44	51	66	61	40	15	331
Couple - chef homme ou femme avec conjoint										
CONJOINT ACTIF										
Pas d'enfant	0	165	326	128	93	139	267	337	192	1647
1 enfant	4	90	394	271	175	193	154	69	32	1382
2 enfants	0	7	126	177	228	142	72	23	9	784
3 enfants au moins	0	0	19	49	92	81	24	6	2	273
CONJOINT NON ACTIF										
Pas d'enfant	2	30	52	34	28	62	218	408	345	1179
1 enfant	2	64	185	107	69	141	214	153	58	993
2 enfants	0	26	205	203	212	204	133	60	12	1055
3 enfants au moins	1	6	88	169	340	268	131	48	21	1072
TOTAL	20	542	1567	1252	1341	1374	1416	1366	864	9742

On notera l'opposition selon l'âge, des couples sans enfants, selon que la femme est active ou non ; les couples jeunes (moins de 45 ans), sans enfant, dont la femme est au foyer sont rares, aussi rares que les jeunes ayant au moins trois enfants dont la femme est active.

Il est bien évident à la lecture de ces chiffres, que si la technique des quotas est un pis-aller, rendant en particulier impossible une caractérisation des refus, la technique du tirage aléatoire uniforme n'est guère efficace. Elle aboutit à des effectifs de certaines catégories trop faibles pour en permettre l'analyse alors qu'elles sont peut-être particulièrement pertinentes : lieux de transformation du point de vue du système productif (métiers indépendants, catégories intellectuelles moyennes), des modèles familiaux (jeunes en ménage et jeunes mariés), et à des effectifs inutilement élevés pour des populations que l'on ne peut caractériser très finement. La solution idéale serait de pouvoir disposer d'une base de sondage suffisamment informée pour permettre d'affecter des taux de sondage différents à des catégories particulières, sélectionnées en fonction du problème posé.

Le troisième quota est la situation géographique. Le découpage est celui habituellement retenu par la SOFRES en 9 régions (tableau A.6), elles-mêmes subdivisées en 4 catégories de communes (tableau A.7), soit 36 zones auxquelles s'ajoute l'agglomération parisienne.

TABLEAU A.6

REGROUPEMENT DES REGIONS DE PROGRAMME EN REGIONS UDA

REGION U D A		REGION DE PROGRAMME	
Code	NOM	Code	NOM
1	Région parisienne	11	Région parisienne
2	Nord	31	Nord
3	Est	41	Lorraine
		42	Alsace
		43	Franche-comté
4	Bassin parisien Est	21	Champagne
		22	Picardie
		26	Bourgogne
5	Bassin parisien Ouest	23	Haute normandie
		24	Centre
		25	Basse normandie
6	Ouest	52	Pays de loire
		53	Bretagne
		54	Poitou-Charentes
7	Sud-Ouest	72	Aquitaine
		73	Midi-Pyrénées
		74	Limousin
8	Sud-Est	82	Rhône-Alpes
		83	Auvergne
9	Méditerranée	91	Languedoc-Roussillon
		93	Provence-Côte d'Azur
		94	Corse

TABLEAU A.7

REGROUPEMENT DES UNITES URBAINES EN CINQ CATEGORIES D'HABITAT

CATEGORIE D'HABITAT		TRANCHE D'UNITE URBAINE	
Code	NOM	Code	NOM
1	Sans objet (commune rurale)	0	Sans objet (commune rurale)
2	Unité urbaine	1	Moins de 5.000 hab.
		2	5.000 à moins de 10.000 hab.
		3	10.000 à moins de 20.000 hab.
3	Unité urbaine	4	20.000 à moins de 50.000 hab.
		5	50.000 à moins de 100.000 hab.
4	Unité urbaine	6	100.000 à moins de 200.000 hab.
		7	200.000 à moins de 2.000.000 hab.
8	Agglomération de Paris	8	Agglomération de Paris

A.3 - REDRESSEMENT DE L'ECHANTILLON

Le redressement consiste à corriger par un système de pondération, les écarts probables entre la structure de l'échantillon des ménages interrogés, du point de vue de certains caractères privilégiés (ce sera ici le type de famille et la profession du chef de ménage au sens du tableau A.3.), et la structure de la population que cet échantillon représente : les 9.742.000 ménages du tableau A.3. Le redressement s'impose d'autant plus ici que les femmes actives ayant au moins un enfant ont été sur-représentées.

La présentation de résultats "redressés" est indispensable pour la comparaison avec des données statistiques provenant d'autres sources.

La publication, dans les chapitres du rapport, de résultats redressés est explicitement accompagnée de la mention "données redressées". Les profils de réponses accompagnant, en tome séparé, la présentation intégrale du questionnaire, sont également redressés. En revanche les analyses, c'est à dire les opérations reposant sur la recherche de relations internes à ce corpus d'information ne sont pas redressées ; elles procèdent de la reconnaissance de sous-ensembles homogènes dont les éléments doivent avoir un poids identique.

Même lorsque l'opération de redressement est justifiée, il importe que les poids affectés aux individus ne varient pas de façon importante ; on comprendra intuitivement que quelques individus affectés d'un coefficient relativement élevé escamoteront l'information apportée par les autres, surtout s'il s'agit de petits échantillons.

C'est la raison pour laquelle, deux critères de redressement seulement ont été retenus : le type de famille en huit positions et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en cinq, prenant le risque d'une éventuelle distorsion régionale (encore que les réseaux d'enquêteurs sont implantés géographiquement) ou communale. On aboutit ainsi à un écart de un à huit entre le poids le plus faible : femme sans conjoint indépendante ou cadre supérieur, avec un enfant au moins, et le poids le plus élevé : femme au foyer, un enfant, mari inactif.

Une présentation graphique dispensera de tableaux de chiffres fastidieux et peu utiles. Le graphique A.1. a pour grille élémentaire le croisement "Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage X type de famille", soit les cinq CSP du tableau A.3. croisées avec les huit types de famille. On reconnaîtra d'ailleurs ce tableau A.3. dans la grille A.1.C du graphique 1 (effectifs du recensement en milliers) : 238 femmes sans conjoint et sans enfant (TYP 1) exerçant la profession d'employée (CSP 3), 1 240 couples avec au moins deux enfants, dont la femme est au foyer (TYP 8) et le mari ouvrier qualifié ou spécialisé (CSP 4). La hauteur des blocs est en proportion des effectifs, et fait ressortir l'inégale répartition des ménages selon ces deux critères.

La partie A.1.a identique, concerne cette fois la population enquêtée. La grille A.1.b fournit le système de pondération, le poids à affecter à chacune des 40 cases du tableau pour passer de la répartition "enquête" à la répartition "recensement". On repère aisément que les femmes actives ayant au moins un enfant (travées : TYP 4 et TYP 5), surpondérées dans l'échantillonnage se voient affectées d'un poids plus faible que les femmes au foyer dans la même situation : travées TYP 7 et TYP 8. La différence est encore plus nette entre TYP 1 et TYP 2, les femmes sans conjoint avec un enfant au moins étant toutes actives (cf. chapitre I).

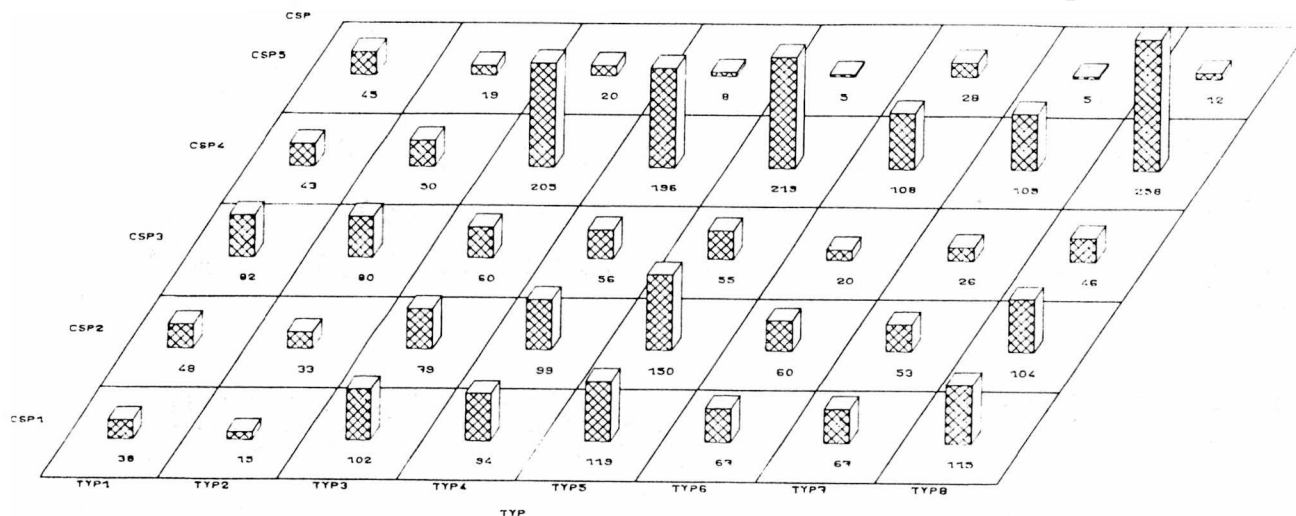
Le graphique A.2 permet la comparaison entre les deux types de répartitions dans l'enquête avant le redressement, et du recensement de la population. Cette présentation privilégie le type de famille. La sur-représentation des types 2, 4 et surtout 5 est évidente et justifiée, on n'aurait eu que 100 femmes seules avec enfants au lieu de 197. On doit retenir que c'est sur cette structure non redressée que portent les analyses du texte : dans les familles nombreuses que nous analysons la proportion de femmes actives est supérieure à ce qu'elle est dans la réalité. Cette option était justifiée pour une enquête sur la fécondité ; mais à voir ces distributions, il serait peut-être intéressant de surpondérer la sous-population "opposée" : les femmes au foyer n'ayant pas d'enfant ou un seul.

GRAPHIQUE A.1

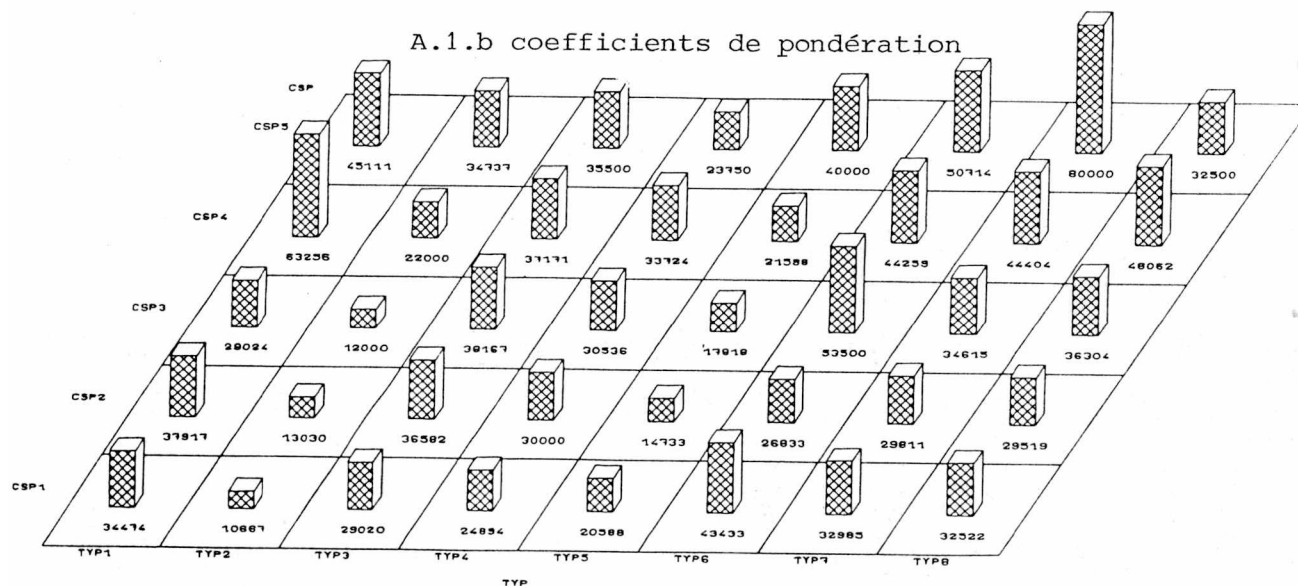
FECONDITE ET CONDITIONS DE VIE

REDRESSMENT (BASE RECENSEMENT DE 1975)

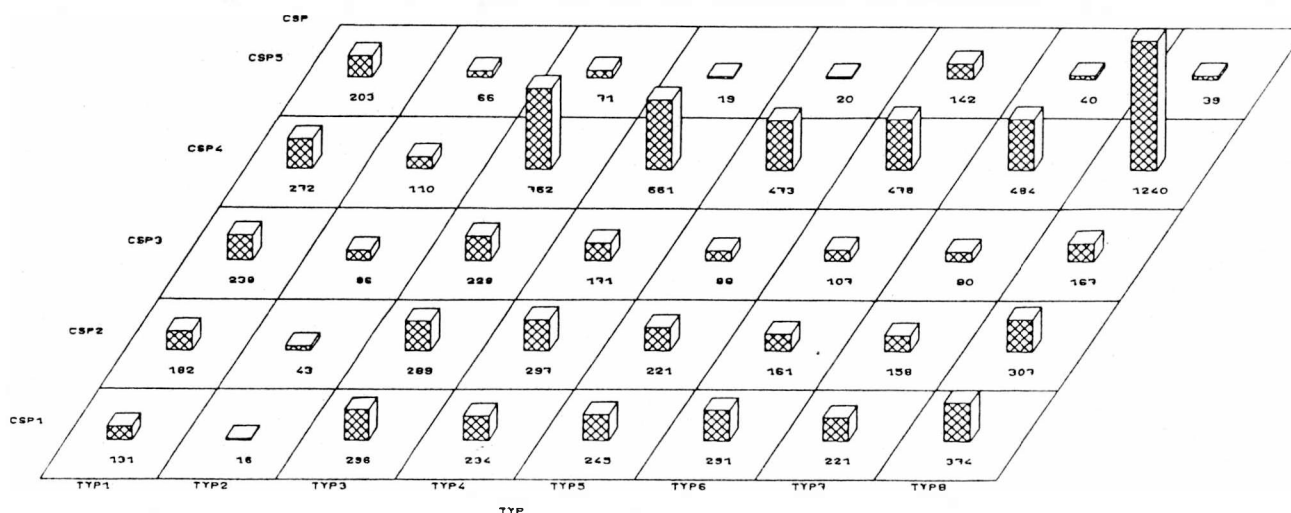
A.1.a effectifs de ménages interrogés dans l'enquête.



A.1.b coefficients de pondération



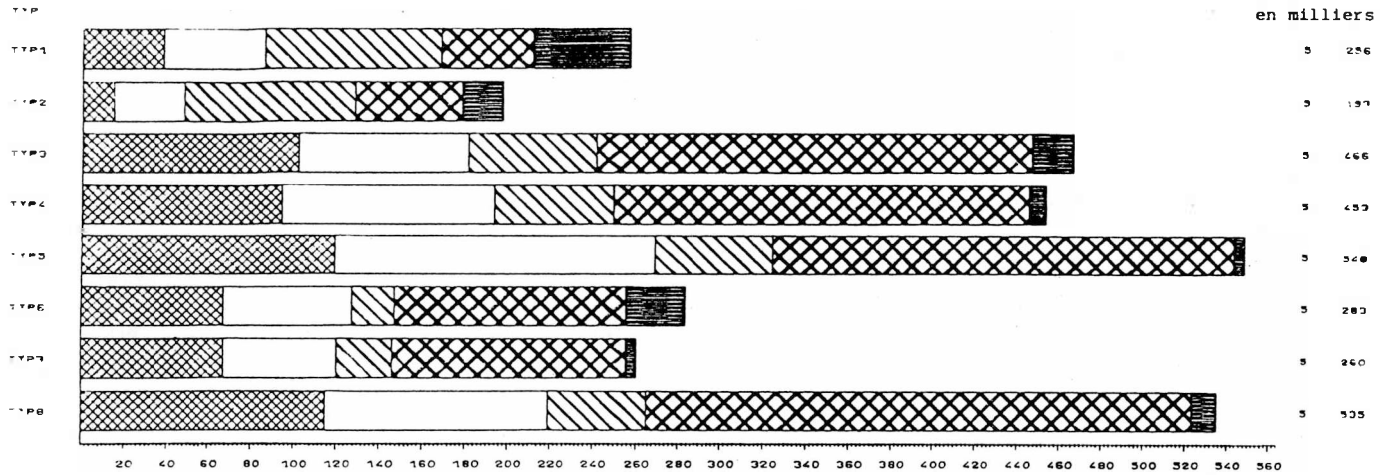
A.1.c effectifs du recensement en milliers



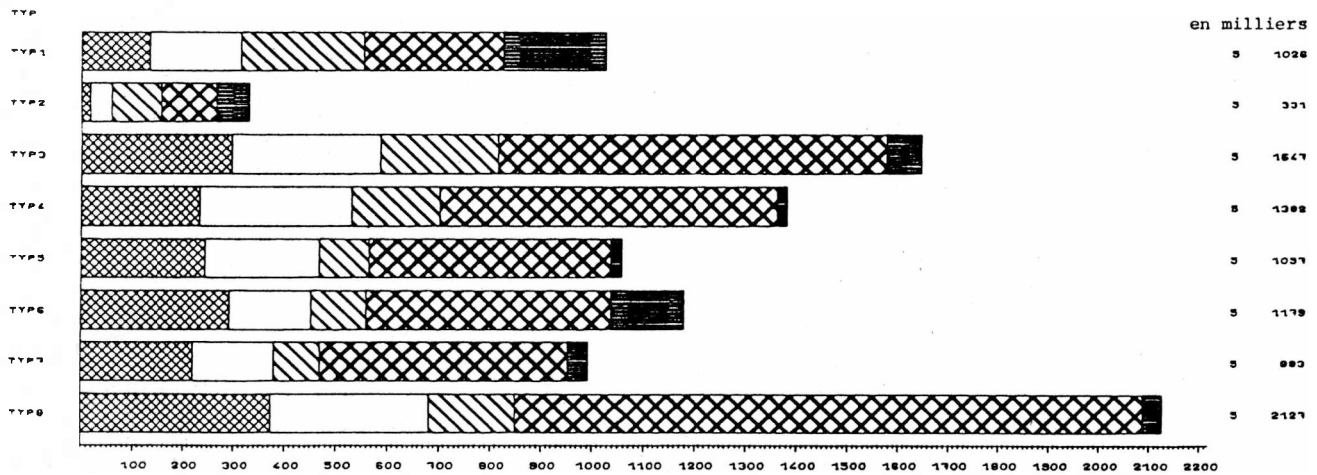
GRAPHIQUE A.2.

Répartition de la population selon le type de famille
et dans chacun selon la catégorie socio-professionnelle de chef de ménage

a) dans l'enquête



b) au recensement de 1975



LEGEND: CSP CSP1 CSP2 CSP3 CSP4 CSP5

A.4 - LA REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON

On comparera l'échantillon redressé aux données du recensement sous l'angle de la région et du type d'urbanisation intégrés dans les quotas mais non dans les critères de redressement, et selon l'âge.

Tout d'abord le fait d'avoir agrégé toutes les familles de deux, trois enfants et plus ne conduit pas à une distorsion entre ces deux catégories : il y a 20,6 % de ménages avec deux enfants dans l'enquête, 19,7 % au recensement de 1975 et respectivement 14 % et 14,5 % de familles ayant au moins trois enfants.

La répartition régionale est elle-même satisfaisante (tableau A.8) ; en revanche on trouve de grandes distorsions dans les profils par catégories de communes. Les communes rurales sont sous-représentées dans l'enquête au profit

TABLEAU A.8

Comparaison des profils
par région

Régions	RP 75 1/1000ème	Enquête
Région parisienne	23,3	22,4
Nord	7,5	8,0
Est	9,2	9,2
Bass. parisien est	8,2	8,1
Bass. parisien ouest	9,3	8,1
Ouest	11,3	11,5
Sud-ouest	9,0	9,5
Sud-est	11,8	11,3
Méditerranée	10,3	11,9
Somme	100,0	100,0

TABLEAU A.9.

Comparaison des profils
par catégorie de commune

Catégorie de commune	RP 75 1/1000ème	Enquête
Communes rurales	17,1	11,6
Communes de 2 à 20 000 hab.	14,9	17,5
Communes de 20 à 100 000 hab.	15,3	16,0
Communes de 100 000 hab. et +	32,1	35,6
Agglomération de Paris	20,6	19,3
Somme	100,0	100,0

surtout des communes frontalières (moins de 5 000 habitants). Problème de définition des communes ou plus vraisemblablement difficulté de contacter les ménages en habitat dispersé. La notion de frontière joue cependant : on trouve par exemple une compensation entre les villes de 20.000 à 50.000 habitants sous-représentées dans l'enquête (5,6 % au lieu de 7,7 %) et celles de 50.000 à 100.000 habitants (10,5 % contre 7,6 %).

(Tableau A.10) : on a dans l'enquête 38 % de chefs de ménage ayant moins de 35 ans contre 34,8 % dans la population totale la différence portant surtout sur les moins de 25 ans. Il semble probable qu'un accroissement rapide et récent de la décohabitation des jeunes (quittant le domicile de leurs parents)

TABLEAU A.10

Comparaison des profils
selon l'âge du chef de ménage

Age	RP 75	Enquête
< 24 ans	5,8 %	10,3 %
25-29	16,1 %	18,3 %
30-34	12,9 %	19,4 %
35-39	13,8 %	11,9 %
40-44	14,1 %	10,4 %
45-49	14,5 %	11,1 %
50-54	14,0 %	9,7 %
55-59	8,9 %	8,9 %

et de l'union libre ait joué également pour un renforcement de la population des jeunes, dans la population des ménages. Cf chapitre I. Ce qui fait du recensement de 1975 une base de référence tout à fait inadaptée pour les moins de vingt cinq ans. Les fichiers des Caisse d'Allocations Familiales n'étaient malheureusement pas accessibles quand cette enquête a été lancée. Ils constituent évidemment la meilleure base de sondage

qu'on puisse espérer, du fait de leur fréquente et régulière mise à jour, et le meilleur instrument de suivi de l'évolution des structures familiales dans une période de transformation rapide.

ANNEXE B

CONTENU INDICATIF DE LA NOMENCLATURE DETAILLEE

DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Référence au questionnaire : A41 à A44 Pères et mères de l'enquêtée et de son conjoint ou compagnon
 A96 et A97 Grand-pères paternels et maternels de l'enquêtée
 B14 et B27 CSP de l'enquêtée
 C12 et C27 CSP du conjoint ou compagnon de l'enquêtée

En ce qui concerne les professions indépendantes, agricoles ou non, la nomenclature détaillée vaut pour les questions A41 à A44, A96 et A97, B14 et C12.
 On a utilisé cette nomenclature lorsque les enquêtés ou leur conjoint compagnon, travaillant sur vacation, ou relevant de professions "pseudo-libérales" (infirmières) et touchant des honoraires, se sont déclarés en B27 et non B18, en C27 et non C17.
 L'information en B27 et C27 a, dans tous les cas, priorité.
 On n'a pas utilisé d'informations du questionnaire autres que celles des questions numérotées ci-dessus pour préciser une profession : ni taille de l'entreprise, ni diplômes. On a prévu des rubriques pour les informations vagues ou lacunaires.

Professions indépendantes : agriculture, pêche, forêts, artisanat, commerce, industrie, professions libérales

01 - Exploitants agricoles	. sans autre indication + élevage, maraîchage, viticulture, arboriculture fruitière, apiculture, (bucheron, régisseur, entraîneur de chevaux)
02 - Horticulteur	. pépiniériste, entrepreneur de parcs et jardin
03 - Patrons pêcheurs	. mareyeur, ostréiculteur
*04 - Aides familiaux de l'agriculteur	. femmes d'agriculteur ou de professions de la pêche travaillant à l'entreprise familiale
11 -	. réservé à "sans profession"
12 -	. réservé à "élevé par une femme (un homme) seul(e) ou en institution"
13 -	. réservé à "ne sait pas"
14 - Artisans	. travailleurs manuels à leur compte (même avec quelques salariés) (coiffeur, cordonnier)
15 - Patrons d'entreprise	. dont l'activité consiste en direction, gestion, gérant sarl, non salarié
16 - Industriels	. on a utilisé cette rubrique au lieu de 15 si les mots "industriel", "PDG" figurent, ou si des précisions telles que "chef de grande entreprise, "concessionnaire x" figurent.
17 - Aides familiaux de l'artisanat et de l'entreprise	. (femmes d'artisans, d'entrepreneur, travaillant dans l'entreprise
18 - Propriétaires, rentiers	. mentions telles que "avait des biens et ne travaillait pas" (immeubles, terres)
19 - Commerçants sans autre indication	. sans autre indication, on a utilisé ce code que si le seul mot "commerçant" est utilisé, (commerce en gérance)
20 - Commerçants grossiste	. y compris commerces de matières premières, import-export, commerces de matériel d'équipement, de machines. On a codé également en 20 "gros commerçants sans autre indication".
21 - Commerçants détail alimentaire	. charcutier, artisan-boulangier
22 - Patrons d'hôtel, cafés, restaurants	.
23 - Commerçants détail non alimentaire	.
24 - Commerçants détail multiple	.
*25 - Aides familiales du commerce	. femmes travaillant dans l'entreprise de leur mari commerçant
26 - Professions libérales traditionnelles	. avocats, notaires, médecins, dentiste, pharmaciens, libéraux, vétérinaires, psychothérapeutes, conseils juridiques ou fiscaux, experts comptables agréés, architecte, urbaniste

27 - Professions libérales auxiliaires	. auxiliaires médicaux à leur compte : infirmière, kinésithérapeutes, sages-femmes, spécialistes de l'appareillage médical et autres personnes travaillant sur honoraires (agent immobilier, assurances, agent d'assurance, courtier en fruits à cidre)
28 - Professions libérales artistiques	. écrivains, décorateurs, ensembliers, artistes, professeurs d'art (non salariés)
*29 - Aides familiales de professions libérales	.
Cadres et professions intellectuelles (salariés)	
30 - Cadres supérieurs de la fonction publique	. préfets, magistrats, personnel administratif supérieur des collectivités locales, officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie, cadre supérieur des ministères, (conservateur de musée, cadres "A")
31 - Cadres dirigeants d'entreprise	. cadres supérieurs d'état-major d'entreprises, administratifs ou financiers ou commerciaux, directeur de sociétés (et non 15)
32 - Cadres supérieurs des commerces et services	. Cadres supérieurs des magasins à grandes surfaces, du marketing, des banques et assurances, de la publicité, de la presse, des spectacles, gestionnaire d'entreprise
33 - Ingénieurs et cadres supérieurs techniques	. cadres supérieurs de fabrication, de chantiers, de bureaux d'études, de l'électronique, de l'informatique, de planning
34 - Professeurs, chercheurs	. professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, professions de la recherche, professeur d'enseignement général
35 - Instituteurs, éducateurs sportifs scolaires EPS	. instituteurs, enseignants de l'éducation spécialisée, du technique court, maîtres auxiliaires de l'enseignement général, conseillers d'éducation, formateurs de formation continue, puéricultrice, directeurs écoles primaire et maternelle, PEGC (professeur d'enseignement général collèges), professeur gymnastique scolaire, professeurs de dessin, musique, économie familiale
36 - Cadres moyens du travail social	. assistante sociale, psychologue scolaire, psychologue de l'orientation scolaire et professionnelle, animateur socio-culturel, conseillers conjugaux, pasteur, gestionnaire-animatrice
37 - Cadres moyens de la santé	. infirmiers diplômés, travailleurs diplômés des professions paramédicales (orthophoniste), préparateur en pharmacie
38 - Cadres moyens de la communication	. journalistes, interprètes, cadres de la presse, de la publicité, de la documentation
39 - Cadres supérieurs sans autre indication	. internes hôpitaux salariés, vétérinaires salariés
40 - Cadres moyens administratifs	. secrétaire de direction, receveur PTT, clerc de notaire, chef de bureau, maître des services comptables ou juridiques ou du personnel, directeur du centre culturel, cadres "B", comptable sans autre indication, directeur d'office H.L.M., contrôleur des douanes
41 - Cadres moyens commerciaux	. chef des ventes, gérant de magasins à succursales multiples, chefs de petites surfaces de vente, personnel d'inspection et de contrôle de magasins
42 - V R P	. représentants auprès de particuliers ou de professionnels
43 - Techniciens	. dessinateurs, techniciens de maintenance ou de dépannage, géomètres, topographes, métreurs, techniciens de la chimie, de la métallurgie, des travaux publics, des télécommunications, techniciens agricoles, informaticiens sans autre indication, techniciens de laboratoire, oenologue
44 - Armée, police, pompiers	. armée, police, pompiers : cadres subalternes et exécutants, militaires sans autre indication y compris capitaine, douanier
49 - Cadres sans autre indication	. ou inclassables, polyvalent contrôleur

5 - Employés

50 - Employés qualifiés de bureau	. secrétaire sans autre indication, aide comptable, caissier de banques ou d'administration, guichetier, dactylo, sténo (y compris PTT, SNCF, ministères, collectivités locales, secrétaires de mairie, agent technique de bureau
51 - Employés des télécommunications et informatiques	. standardiste, téléxiste, mécanographe, opérateur, pupitreux, encodeur, enquêteur, perforeur
52 - Employés de la santé et du travail social	. assistant médical, aide-soignant, employé de laboratoire, travailleuse familiale, assistante maternelle, aide puéricultrice, surveillante d'internat, aide ménagère.
53 - Employés esthétique et technique du corps	. coiffeur, manucure, esthéticienne, moniteurs de danse, arts martiaux, gymnastique
54 - Employés de commerce	. vendeurs, pompiste, employé de libre-service, caissiers de magasins,
55 - Employés du tourisme, hôtellerie	. hôtesses, réceptionnistes, garçons de café, serveur, guide, gouvernantes d'hôtel, ouvrier, sommelier
56 - Employés sécurité - gardiennage	. gardien d'immeuble, huissier, agents de service intérieur. Attention, "gardienne" tout court est généralement gardienne d'une loge, voir au E1 et G7
57 - Employés non qualifiés de bureau	. employés aux écritures, "employés de bureau sans autre indication" employés aux archives, "employé de banque", ;
58 - Employés de la fonction publique	. sans précision de la qualification : PTT, SNCF, collectivités locales, ministères, "employés de mairie", employés commercial, préposé PTT, cheminot sans autre indication, facteur
59 - Employés sans autre indication	.

6 - 7 - 8 - Ouvriers

60 - Agents de maîtrise, contremaîtres	. (ne comprend pas la maîtrise administrative, 40) conducteurs de travaux, chefs de chantiers, chefs d'équipe, chefs de brigade, d'atelier, chef de gare
61 - Ouvriers qualifiés du travail artisanal	. ferronnerie, tissage, gravure, poterie, verre, céramique, serrurerie, ébénisterie, tonnelier, tisserand
62 - Ouvriers qualifiés textiles, habillement, cuir	. lingère, confection
63 - Ouvriers qualifiés de la construction électrique, électronique	. cableur
64 - Ouvriers qualifiés de la chimie, pétroles, gaz	. y compris transformation du plastique
65 - Ouvriers qualifiés BTP	. y compris grutiers
66 - Ouvriers qualifiés de la métallurgie	. travail des métaux, forges, fonderie, métallurgie, mécanique (automobile, aéronautique), réglage, ajusteur mécanique
67 - Ouvriers qualifiés de l'alimentation	. industries alimentaires ou artisanats alimentaires (boucherie, charcuterie)
68 - Ouvriers qualifiés de la production des matériaux	. production des métaux, du verre, des matériaux de construction
70 - Ouvriers qualifiés papiers-cartons, bois	. ouvriers charpentiers, cartonniers
71 - Ouvriers qualifiés de l'impression, édition	. photogravure, composition, impression, brochure
72 - Conducteurs d'engins	. de levage, traction
73 - Conducteurs de véhicules	. chauffeurs routiers, chauffeurs de taxi, conducteurs de transports en commun (mais pas les livreurs mis dans 75)
74 - Ouvriers spécialisés ou manoeuvres de fabrication	.
75 - Ouvriers de la manutention	. magasinier, ouvrier du tri, de l'expédition, manutentionnaires, docker, livreur de pain de glace, chauffeurs-livreurs

76 - Ouvriers de l'emballage	. conditionnement, emballage, étiqueteuse
77 - Ouvriers spécialisés, manoeuvres du nettoyage	. nettoyeurs de locaux industriels, administratifs, éboueurs, femmes de chambre, laveuse, fille de salle, employé de cantine, femme de service d'une crèche, plongeur, aide-cuisine
78 - Personnel domestique chez un particulier	. femmes de ménage, cuisinier, jardinier
69 - Ouvriers qualifiés sans autre indication	. ou ouvrier professionnel, ouvrier de l'entretien, cuisinier d'entreprise
79 - Ouvriers sans autre indication	. mettre ici les mentions : "ouvriers d'usine", "ouvriers spécialisés", "manoeuvres", employée de pressing, "travaillant dans une usine",
80 - Salariés agricoles	. journalier
81 - Mineurs	.
82 - Marins-pêcheurs	. marin du commerce
83 - Gardienne d'enfants	. gardienne à domicile, nourrice, aide-maternelle (a des enfants en placements familial), élevait des enfants de l'Assistance Publique
84 - Ouvriers municipaux	. travailleurs des collectivités locales : voieries, réfection, jardins, garde-forestier, cantonnier
85 - Ouvriers de la fonction publique	. SNCF, RATP, non compris conducteurs (73), y compris gardes-barrières, ponts et chaussées
86 - Métiers du bâtiment dont le statut n'est pas indiqué	. "maçon", "électricien", "plombier" ne vaut que pour la partie A. "peintre en bâtiment", serrurier
90 - Retraités	.
91 - Invalides, pensionnés	.

* n'utiliser les rubriques "aides familiales" que si les mots "aides" "assistantes" figurent; si non coder la profession donnée explicative.

ANNEXE C

DISTRIBUTION, EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE,
DES HOMMES SELON LEUR AGE, DES FEMMES SELON LEUR AGE ET LEUR SITUATION MATRIMONIALE

(profession actuelle ou la dernière exercée)

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE PRECISEE EN COLONNE	COUPLES						FEMMES SEULES		
	HOMMES			FEMMES			< 35 ans	≥ 35 ans	ensemble
	< 35 ans	≥ 35 ans	ensemble	< 35 ans	≥ 35 ans	ensemble			
N'a jamais exercé				126	170	145	123	66	90
Exploitants agricoles, patrons pêcheurs, Aides familiaux, agriculture	0	1	0	2 1	1 1	1 1	3	0	1
* Artisans				3	3	3	-	6	3
* Patrons, industriels, PDG	2	2	1	1	3	2			
* Commerçants sans autre indication	0	1	0	-	2	1			
* Commerce détail, HCR	1	2	1	2	3	2			
* Professions libérales	2	1	1	3	2	2			
Commerçants < 5 salariés	24	31	27	3	8	5			
Commerçants ≥ 6 salariés	2	12	7	1	1	1			
Entrepreneurs < 5 salariés	42	57	50	2	4	3			
Entrepreneurs ≥ 6 salariés	6	11	9	-	3	1			
Professions libérales ≤ 5 salariés	16	25	21	5	6	5	3	11	8
Professions libérales ≥ 6 salariés	3	8	5	1	-	-			
Cadres supérieurs ...									
.fonction publique, magistrats, officiers supérieurs de l'armée	12	16	14	2	1	2	14	10	11
.dirigeants d'entreprise, de société	8	18	13	2	3	2	-	-	-
.des commerces, services banques, presse ...	6	12	9	1	1	1	7	0	3
.techniques et ingénieurs, bureau d'études	29	37	33	1	1	1	0	5	3
.professeurs, chercheurs	15	21	18	23	12	18	52	37	43
.sans autre indication	8	8	8	5	2	4	14	2	7
	77	112	95	34	19	27	86	55	68
Cadres moyens ...									
.instituteurs, éducations sportives, professeurs enseignement général collège, puéricultrice	22	27	24	54	43	49	56	66	62
.du travail social orientation scolaire, conseillers conjugaux	8	1	4	11	4	8	27	10	17
.de la santé, para-médicales, infirmiers	5	4	4	36	17	28	74	33	50
.de la communication, presse, publicité, documen- tation	3	2	3	5	3	4	11	10	11
.administratifs : receveur, clerc, comptable, B	35	41	38	22	31	26	24	24	23
.du commerce, chef de vente, gérant ...	19	22	21	3	2	2	7	-	3
.V R P	17	19	18	3	6	4	11	10	10
.techniciens, dessinateurs...	62	51	57	6	9	7	7	6	7
.armée, police, pompiers	43	24	33	1	1	1			
.cadres sans autre indication	6	9	8	4	3	3	11	2	6
	220	199	209	144	118	133	228	161	189

ANNEXE C (suite)

	COUPLES						FEMMES SEULES		
	HOMMES			FEMMES					
	< 35 ans	≥ 35 ans	ensemble	< 35 ans	≥ 35 ans		< 35 ans	≥ 35 ans	ensemble
Employés ...									
.qualifiés de bureau, caissier, secrétaire	20	19	19	146	115	132	200	112	149
.des télécommunications et informatiques, telexiste									
pupitre	12	3	7	18	17	18	10	18	15
.du travail social, aide soignante, travailleuse									
familiale	14	2	8	57	45	52	47	82	68
.de l'esthétique, coiffeur, moniteur, gymnastique	1	2	1	11	5	9	14	0	6
.du commerce, vendeur, caissier de grands magasins	16	8	12	82	71	77	37	53	46
.du tourisme, hôtesses, guide	10	6	8	16	11	13	38	12	23
.de la sécurité, gardien	7	16	12	11	19	14	2	10	7
.non qualifiés de bureau, aux écritures, archives	17	11	14	50	33	43	19	33	27
.de la fonction publique, collectivités locales	23	19	21	20	23	21	7	12	10
.sans autre indication	3	2	2	10	5	8	7	0	3
	124	87	105	420	344	387	380	333	353
Ouvriers qualifiés ...									
.maîtrise	28	73	51	-	8	4	4	10	7
.du travail artisanal, tissage, ferronnerie, serrurerie	9	10	9	-	1	-	-	5	3
.des textiles, habillement, cuirs	4	6	5	28	38	33	11	30	20
.de la construction électronique	18	7	12	5	1	3	2	0	1
.de la chimie, pétrole, transformation de plastique	3	5	4	1	-	-	-	-	-
.des B T P	61	51	56	-	-	-	-	-	-
.de la métallurgie, forges, automobiles	70	58	64	1	2	2	-	-	-
.de l'alimentation y compris artisanat alimentaire	22	14	18	3	4	4	9	-	4
.production de matériaux, métaux, construction	3	6	4	-	1	-	-	-	-
.papiers, cartons, bois	21	12	16	2	1	2	14	5	9
.impression, éditions, brochure	9	4	7	3	2	2	-	6	3
.conducteurs d'engins, levage	17	7	12	-	-	-	-	-	-
.conducteurs véhicules	38	38	38	1	1	1	-	-	-
.sans autre indication	19	30	25	1	1	1	7	-	3
	322	322	322	45	60	52	46	56	52
Ouvriers spécialisés, manoeuvres ...									
.de fabrication	22	14	18	41	30	36	24	15	18
.de manutention, magasinier, de tri	45	38	41	11	6	9	2	9	6
.de l'emballage, conditionnement	1	1	1	6	10	8	-	5	3
.du nettoyage, plongeurs, éboueurs	9	6	7	28	51	38	13	93	60
.de ménage (femme...)	-	-	-	27	60	41	8	64	40
.agricoles, journalier	-	3	2	-	6	3	-	-	-
.mineurs	1	2	1	-	-	-	-	-	-
.marins pêcheurs	2	1	1	-	-	-	-	-	-
.ouvrier municipal, voiries, jardins	6	9	7	-	2	1	-	-	-
.de la fonction publique y compris garde-barrière	22	15	19	-	1	-	-	6	3
.gardienne enfant	-	-	-	18	18	18	9	6	7
.sans autre indication	29	27	28	42	22	33	13	30	23
	136	115	126	172	206	187	67	233	164
.non déclaré, ne sait pas	23	15	19	36	45	40	62	79	72
	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

La somme de chaque colonne = 1000 à l'arrondi près
 *nomenclature concernant les personnes ayant cessé
 d'exercer en 1975 ou avant

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE PRECISEE EN COLONNE	Enquêtée femme	*Mari	Père de la femme	*Père du mari	Gd-père paternel de la femme	Gd-père maternel de la femme	Mère de la femme	*Mère du mari
N'a jamais exercé	139		0	0		11	548	543
Elevé par une femme seule ou en institution			73	65			17	21
Exploitants agricoles, patrons pêcheurs	1		108	120	24	198	74	69
Aides familiaux, agriculture	1		1			1	6	10
Aide familiale du commerce et de l'artisanat et des professions libérales	0		0				18	10
Déclaration du métier	0		26			24	2	1
Artisans	3		48	51	55	51	14	9
Patrons, industriels, PDG, grossiste	1	1	26	23	23	27	2	3
Commerçants sans autre indication	1	1	20	19	14	14	20	18
Commerce détail, HCR	2	1	35	32	33	32	29	28
Professions libérales	2	1	24	15	18	11	3	2
Commerçants 5 salariés	4	25						
Commerçants 6 salariés	1	6						
Entrepreneurs 5 salariés	2	43						
Entrepreneurs 6 salariés	1	8						
Professions libérales 5 salariés	5	18						
Professions libérales 6 salariés	0	5						
Cadres supérieurs ...								
. fonction publique, magistrats, officiers supérieurs de l'armée	3	13	14	17	13	10	1	
. dirigeants d'entreprise, de société	2	12	12	8	4	4	1	
. des commerces, services banques, presse ...	1	8	6	5	1	2	1	
. techniques et ingénieurs, bureau d'études	1	30	21	14	6	8	0	
. professeurs, chercheurs	20	16	2	4	1	1	3	3
. sans autre indication	4	7	2	2	1	1		0
Cadres moyens ...								
. instituteurs, éducations sportives, professeurs enseignement général collège, puéricultrice	47	20	8	7	6	4	12	16
. du travail social orientation scolaire, conseillers conjugaux	8	4	1	1	0	1	1	0
. de la santé, para-médicales, infirmiers	29	4	2	2	2	0	6	6
. de la communication, presse, publicité, documentation	5	2	2	2	0	2	1	0
. administratifs : receveur, clerc, comptable, B	24	32	24	20	10	11	9	6
. du commerce, chef de vente, gérant..	2	17	5	4	0	1	1	1
. V R P	5	15	12	11	4	3	2	1
. techniciens, dessinateurs ...	6	47	13	9	1	1	1	
. armée, police, pompiers	1	28	30	30	17	16		0
. cadres sans autre indication	4	7	2	2	1	1		0

*les calculs ne concernent ici que les couples

	Enquêtée femme	*Mari	Père de la femme	*Père du mari	Gd-père paternel de la femme	Gd-père maternel de la femme	Mère de la femme	*Mère du mari
Employés ...	128	19	10	8	3	3	25	21
. qualifiés de bureau, caissier, secrétaire								
. des télécommunications et informatiques, telexiste, pupitreur	16	7	1	1	1	0	2	2
. du travail social, aide-soignante, travailleuse familiale	53	9	3	1		0	9	9
. de l'esthétique, coiffeur, moniteur, gymnastique	8	1	1		1	0	0	0
. du commerce, vendeur, caissier de grands magasins	73	12	8	6	1	3	9	13
. du tourisme, hôtesses, guide	14	8	2	2	0	2	4	3
. de la sécurité, gardien	13	12	9	2	1	3	4	4
. non qualifiés de bureau, aux écritures, archives	39	14	8	13	3	6	9	6
. de la fonction publique, collectivités locales	19	22	42	35	21	27	9	9
. sans autre indication	7	2	3	4	1	2	2	3
Ouvriers qualifiés ...	6	57	36	28	6	10	2	1
. maîtrise								
. du travail artisanal, tissage, ferronnerie, serrurerie	1	10	8	4	5	5	1	0
. des textiles, habillement, cuirs	33	6	6	5	3	5	21	15
. de la construction électronique	3	13	4	3	1	1	2	1
. de la chimie, pétrole, transformation de plastique	0	5	2	0	0		0	0
. des B T P		64	32	35	13	16		
. de la métallurgie, forges, automobiles	2	72	32	34	9	6	1	0
. de l'alimentation y compris artisanat alimentaire	4	20	8	8	4	5	3	3
. production de matériaux, métaux, construction	0	5	4	4	2	2	0	0
. papiers, cartons, bois	3	18	13	13	5	10	1	1
. impression, éditions, brochure	2	8	2	5	1	1		1
. conducteurs d'engins, levage		13	7	4		0		
. conducteurs véhicules	1	42	29	30	10	11	1	1
. sans autre indication	2	28	5	8	3	3	0	0
Ouvriers spécialisés, manoeuvres ...	38	20	8	10	1	2	4	8
. de fabrication								
. de manutention, magasinier, de tri	9	46	23	17	2	9	3	2
. de l'emballage, conditionnement	8	1	1		1	0	1	1
. du nettoyage, plongeurs, éboueurs	46	8	4	1	0	1	17	12
. de ménage (femme ...)	46		3	5	4	3	47	46
. agricoles, journalier	3	2	27	23	29	28	10	12
. mineurs		2	21	21	17	22	0	
. marins pêcheurs	1	1	4	6	4	5		1
. ouvrier municipal, voleries, jardins	1	8	12	11	8	10	0	0
. de la fonction publique y compris garde-barrière	1	21	20	24	10	11	3	4
. gardienne enfant	17						5	4
. sans autre indication	35	31	43	48	18	20	20	26
Invalides			8	8	1	2	0	0
Non déclaré, ne sait pas	0		34	81	366	328	11	42

* les calculs ne concernent ici que les couples

2 ex. nº 1

16 FEV 1983

R5